

**BULLETIN**  
**DE LA**  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE**  
**DE COMPIÈGNE**

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
DE COMPIÈGNE

TOME SIXIÈME



COMPIÈGNE  
IMPRIMERIE DE HENRY LEFEBVRE  
31, RUE SOLFERINO, 31

1884



Per. 8°  
12206

# COMPTE-RENDU

## DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1879

PAR M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE

---

Messieurs,

Il y a un an, M. de Roucy, en prenant, pour la seconde fois, possession du fauteuil de la présidence, nous rappelait que notre association devait être, avant tout, une Société d'émulation réciproque et qu'elle devait susciter l'activité personnelle de nous tous. C'est à cette condition seule, ajoutait-il, que nous pouvons espérer qu'elle continuera à vivre et à prospérer, que chacun apporte son contingent, sa pierre petite ou grosse.

Avons-nous répondu à l'appel de notre président, c'est ce que je suis appelé à constater et, tout d'abord, je vous dirai que plus de trente d'entre nous ont présenté des mémoires ou des communications, apporté des dessins ou des objets rentrant dans le cadre de nos recherches, et que le nombre total de ces études s'élève à près de soixante.

Pour essayer de mettre un peu d'ordre dans ce résumé forcément aride, je prendrai d'abord l'ordre chronologique et vous rappellerai que pour la première fois depuis dix ans, nous avons vu les études préhistoriques locales prendre place dans nos travaux. En premier lieu, M. de Roucy vous a soumis

les spécimens de silex travaillés qu'il avait recueillis dans les fouilles du Buissonnet et il a saisi cette occasion de vous parler de Boucher de Perthes, le fondateur de cette science, en France. Dans une séance suivante, M. le docteur Lesguillons, répondant au vœu de plusieurs d'entre vous a retracé l'histoire de ces études, en a établi la classification d'après les auteurs les plus autorisés, et, passant de la théorie à la pratique, a mis sous vos yeux de nombreux et fort intéressants échantillons recueillis par lui sur le plateau de Remi, dans les environs de la ferme de Beaumanoir. La communication de M. Lesguillons nous montre, une fois de plus, que si certains districts paraissent, sur des cartes générales, offrir des lacunes au point de vue des découvertes préhistoriques, cela tient le plus souvent, au manque d'observateurs consciencieux et que, dès lors, notre arrondissement pourra montrer ses dépôts préhistoriques à côté de ceux que MM. de Maricourt, Legoix, Baudon, Plessier et Ponthieu ont signalé sur d'autres points de l'Oise.

Les faits signalés par MM. de Roucy et Lesguillons ont fourni à MM. Lécot, Lair et Gordière, le sujet de remarques curieuses sur ces découvertes et sur les superstitions longtemps attachées à la possession de ces objets désignés dans les campagnes, sous le nom de *pierres de foudre*.

A la suite d'une excursion, faite de concert avec les membres du Comité de Senlis, à Levignen et à la *Pierre au Cocq*, M. Méresse vous a fait connaître quelques-uns des monuments mégalithiques que renferme l'arrondissement de Senlis.

Les travaux entrepris pour l'établissement des nombreuses voies ferrées qui vont sillonner nos environs ont amené la découverte de quelques objets, romains pour la plupart, dont MM. Z. Rendu et Méresse vous ont entretenus et l'on ne saurait trop engager tous nos collègues à profiter pour leurs études de ces circonstances exceptionnelles, qui permettent d'examiner ainsi les couches inférieures de notre sol.

Depuis que des fouilles régulières ne se font plus dans la forêt, les découvertes deviennent rares et l'on examine avec plus de soin les trouvailles antérieures. Une notice de M. Roach-Smith, dont M. l'abbé Lécot a bien voulu traduire les principaux passages, a fourni à M. de Roucy le motif de judicieuses observations sur le Mont-Berny et sur la question de savoir si cette localité n'était pas une des douze cités du Soissonnais. Dans une autre de nos réunions, M. de Roucy nous a décrit également les sépultures gallo-romaines découvertes par lui à Chevincourt et à Thourotte, en 1867, et dont les nombreux dessins de M. Cauchemé conserveront le souvenir.

La Follie a été, depuis longtemps, le but de recherches. M. de Cayrol d'abord, MM. Cailliette de l'Hervilliers et Peigné-Delacourt, plus tard, ont publié des articles sur cette localité à l'époque romaine ; M. Adrien Boitel de Dienval, qui nous avait présenté l'an dernier une étude sur la Follie, considéré comme terre allodiale, a donné une introduction à ce travail en plaçant sous vos yeux les principaux objets antiques recueillis sur ce domaine.

J'ai encore à vous indiquer, pour ces temps anciens, les recherches de M. l'abbé Masson, sur Venette à l'époque mérovingienne, premier chapitre d'une monographie qui ne peut manquer d'être fort intéressante, une question posée par M. Sorel, sur la *Rue de la Reine* à Aiguisy, et enfin le résumé des découvertes que MM. Peyrecave, père et fils, ont placé en tête de leur étude sur Élincourt-Sainte-Marguerite.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Corneille a, depuis notre fondation, figuré en tête des projets qu'il pourrait nous être donné de réaliser. M. l'abbé Morel, dont l'activité ne se ralentit jamais, a entrepris de satisfaire à ce désir, en préparant la copie du cartulaire de Saint-Corneille. Lorsque, aux nombreuses chartes que lui ont fourni les divers cartulaires qu'il a pu consulter, viendront s'adjoindre celles de ces pièces que nous ne possédons qu'isolément, et, dès

que tous ces textes, soigneusement collationnés et annotés, nous permettront de reconstituer un cartulaire fictif complet, un grand pas sera fait et nous verrons les moyens de faire face à cette publication considérable. L'étude de ces documents soulèvera des problèmes nombreux. Dès aujourd'hui, M. Ad. Boitel de Dienval, dont nous avons déjà prononcé le nom, a essayé d'en résoudre quelques-uns dans son travail sur les fiefs dépendant du château de Pierrefonds, établis autour de Compiègne.

Des travaux faits sur différents points de Compiègne vous ont fourni encore de nouveaux matériaux pour cette topographie ancienne de notre ville entreprise par M. de Biequille et que, seul, M. Mèresse pourrait compléter. Vous avez entendu, Messieurs, le tableau retracé par notre confrère des recherches faites au bout de l'ancien pont, sur l'emplacement du bastion près duquel fut prise Jeanne d'Arc, des découvertes amenées aussi par la construction d'une maison près du chemin de fer et enfin les détails qu'il vous a donnés sur les deux cimetières de l'Hôtel-Dieu, à l'occasion de la mise au jour d'un squelette signalée par M. Rendu.

M. du Lac vous disait un jour : « Étudiez votre maison d'après les titres de propriété, ce sera le meilleur moyen de faire connaître exactement l'ancien Compiègne. » Cette tâche, que faciliterait l'étude si intéressante des registres de saisines et des anciens comptes communaux, quelques-uns de nos collègues l'ont tentée : M. l'abbé Gordière, en nous faisant connaître la *maison dite de Saint-Jacques*, à l'angle de la rue des Minimes, MM. Sorel et Maurice, en vous parlant de l'*Hôtel de Saint-Adrien* et, à ce propos, de l'ancien égoût de la rue des Cordeliers et de la rue des Lombards ; M. Desmarest, aussi, en faisant reproduire par notre collègue, M. Dupré, l'ensemble et les détails de la renaissance de sa maison située à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la rue de la Surveillance. En même temps, M. Demonchy vous offrait, pour le Musée, un fronton de monument funéraire trouvé dans une maison de sa famille,

rue des Domeliers, et M. Rendu, au nom de M. Valansart, vous donnait également un fragment de pierre tombale recueilli rue Saint-Accroupy.

Etudiant les problèmes scientifiques qu'ont essayé de résoudre nos ancêtres pour doter notre ville des eaux et de la canalisation qu'elle possède enfin aujourd'hui, M. Lesguillons vous a retracé l'histoire des efforts tentés successivement depuis un siècle pour capter les sources de Clairoix, du Creux-Tous-saint et de Fontenoy, afin de les amener à Compiègne.

Un de nos correspondants, M. Emile Travers, a profité du séjour qu'il faisait à Compiègne, pour examiner la description poétique de notre ville écrite en 1638, par Bernard L'Homme. Après avoir donné le peu de renseignements biographiques que nous possédons sur cet écrivain, il a analysé le poème latin de L'Homme et a fait ressortir les renseignements intéressants qu'il renferme sur Compiègne au XVII<sup>e</sup> siècle et particulièrement sur le Collège et sur Saint-Corneille.

Le XVII<sup>e</sup> siècle nous a, comme toujours, donné un large contingent. M. Roger de Magnienville vous a parlé de la justice à Compiègne à l'époque du gouvernement du maréchal d'Humières et, dans une autre séance, il vous a retracé les cérémonies faites en 1684 pour la réception du cœur du marquis d'Humières. M. Demonchy vous a fait connaître la partie des dispositions testamentaires de Jehan Charmolue, doyen de Saint-Clément, relative à sa chapelle d'argent et a suivi le sort de ces objets jusqu'au moment de leur confiscation par la Convention en 1793. Enfin, j'ai cherché à établir, en m'aidant des travaux récents de M. Mannier, l'organisation, dans les environs de Compiègne des commanderies de Saint-Lazare, de 1672 à 1693, et à faire connaître les biens qui en formaient les revenus.

Pour une époque plus voisine de nous, il me reste à indiquer un certain nombre d'assignats nouveaux de Compiègne, de Noyon et d'Attichy, dont j'ai rencontré dernièrement des spécimens.

Un savant géographe, dont le nom est universellement connu, M. Malte-Brun, nous a communiqué un mémoire fort intéressant sur la chartreuse du Mont-Renault, et c'est par ce travail que je terminerais cette énumération de nos études en 1879, si je n'avais encore à vous parler de deux petits monuments relatifs à Saint-Martin communiqués par M. de Roucy, de diverses pierres tombales signalées à la commission, par MM. Rendu, Méresse, l'abbé Morel et Raymond Chevallier, et des peintures murales des églises de Thourotte et de Ribécourt, dont M. Méresse vous a entretenus. Ces dernières avaient été signalées par notre collègue M. Vignon, qui avait engagé plusieurs d'entre nous à venir les examiner.

Notre situation financière continue à être satisfaisante, ainsi que vous serez appelés à le constater tout à l'heure. Le ministère et le département ont bien voulu continuer à nous accorder des subventions, et, en nous remettant cette dernière, M. Pradelle, préfet de l'Oise, nous a entretenus d'un travail sur les actes de l'Etat-Civil, dont j'ai eu l'occasion de vous parler et qui m'a amené à dresser, grâce au concours bienveillant de notre collègue M. Plommet, une liste des anciens registres des paroisses conservés au greffe du tribunal de Compiègne.

Deux excursions ont été faites dans le courant de cet été. La première à Attichy, Autrèches et Nampcel, la seconde à Guiscard et à Ham. De plus, quelques-uns des membres de la Société ayant assisté à la réunion des Sociétés savantes, à Paris, et au Congrès archéologique de France, à Vienne, ont saisi ces occasions pour étendre les relations de la Société. Nous avons salué, en outre, avec plaisir, la formation de deux associations nouvelles : la Conférence scientifique de Picardie et la Société historique du Vexin. M. Séré-Depoin, président de cette dernière Société, devenu l'un de nos correspondants, nous a rappelé, dans une lettre, plusieurs des liens qui ont uni les villes de Pontoise et de Compiègne.

Nous ne pouvons arriver à la fin de ce rapport, sans rappeler le souvenir des collègues que nous



avons perdus. En tête, nous devons nommer M. Aubrelisque, l'un de nos anciens présidents, MM. l'abbé Boudeville et Léopold Balny, membres titulaires, puis, M. Viollet-Le-Duc, membre honoraire, dont le nom reste attaché à la magnifique restauration de Pierrefonds, ainsi que MM. le général Creully, Bourguignat et Preux, tous trois correspondants.



## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1879

---

SÉANCE DU 16 JANVIER 1879.

M. A. de Roucy, en prenant place au fauteuil de la présidence, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait, en l'appelant pour la seconde fois à diriger leurs travaux.

Après avoir demandé que des remerciements soient adressés par la Société aux membres sortants du bureau, il termine ainsi : « J'en aurais fini, messieurs, si je n'avais à revenir sur un vœu que j'ai déjà exprimé et qui consiste à obtenir que chacun de vous apporte son contingent à l'œuvre sociale, sa pierre, petite ou grosse, à l'édifice. Notre programme est assez étendu pour que chacun, en effet, puisse y trouver, approprié à son aptitude ou à sa spécialité, le sujet d'une étude ou d'une simple communication tout au moins.

« Notre société doit être, avant tout, une société d'émulation réciproque et susciter, par conséquent, l'activité personnelle de tout membre en faisant partie ; c'est à cette condition que nous pouvons espérer qu'elle continuera à vivre et à prospérer. »

M. de Marsy présente le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1878 (1).

M. Demonchy fait, au nom de la commission des finances, un rapport sur la situation de la Société et sur le compte du trésorier. La Société est appelée, cette année encore, à constater l'excellente situation financière et, après avoir donné décharge de son compte à M. Dehesdin, elle lui vote des remerciements ainsi qu'à MM. les membres de la commission des finances.

M. Rendu présente un certain nombre de carreaux à inscriptions provenant de l'église de Tracy-le-Val. Aucun d'eux malheureusement ne donne de légende complète, ou d'indication de noms.

M. Rendu entretient ensuite la société de la mise au jour d'un

(1) Imprimé dans le T. V. du *Bulletin*, p. 36-40.

squelette dans la cour de l'Hôtel-Dieu. M. Méresse croit que l'emplacement, où le squelette a été trouvé, était celui de l'ancien cimetière des religieuses du prieuré de Saint-Nicolas. Il rappelle qu'il existait deux cimetières appartenant à l'Hôtel-Dieu, l'un situé dans l'intérieur de Saint-Nicolas et l'autre, sur la rive droite de l'Oise près de l'*Hôtel de Flandre*.

M. de Marsy croit que ce second cimetière était destiné aux serviteurs de l'Hôtel-Dieu et aux malades qui y décédaient. Il ajoute qu'il existe aux archives municipales d'anciens registres d'inhumations, dont l'examen permettrait de mieux répondre à cette question.

M. A. de Roucy lit un travail sur des silex taillés trouvés au Buissonnet et conservés au Musée du Palais. Il retrace à ce sujet l'histoire de ces découvertes et rappelle le souvenir de ses relations avec Boucher de Perthes, qui, le premier, en France, a appelé l'attention du monde savant sur ce qu'il appelait les produits de l'industrie primitive.

M. le docteur Lesguillons signale des découvertes de silex faites sur le plateau de Remi, dont il entretiendra la Société à une des prochaines séances.

M. de Marsy retrace, d'après divers documents, et en s'aidant d'un récent travail de M. Mannier, l'organisation des commanderies de l'ordre de Saint-Lazare fondées en 1672 avec les biens des anciennes maladreries. Il donne l'état de ces commanderies, avec le détail de leurs revenus et les noms des commandeurs jusqu'en 1693 où Louis XIV, en même temps qu'il créait l'ordre de Saint-Louis, attribua aux *Hôpitaux-Généraux* les biens dévolus d'abord à l'ordre de Saint-Lazare.

M. Sorel fait remarquer que dans des titres qu'il a eu récemment à examiner il a trouvé l'indication d'une *rue de la Reine*, à Aiguisy. Il rappelle que c'est à la suite d'indications analogues que l'on a été amené à la découverte des arènes de Senlis. Il signale aussi l'existence d'après divers documents de la maison de *Saint-Adrien*, à l'angle de la rue Neuve et de la rue des Cordeliers, à Compiègne.

MM. Mauprivez et Méresse donnent quelques détails sur cet ancien hôtel.

A l'occasion de la traduction faite par MM. l'abbé Lécot et H. Chardon, du travail de M. Roach-Smith (1) sur les fouilles

(1) *Collectanea Antiqua*, T. VII. p. 15-27.

du Mont-Berny, M. A. de Roucy fait remarquer que c'est par erreur que le savant archéologue anglais semble considérer le Mont-Berny comme un ancien village et qu'il pense qu'il faut plutôt y voir l'une des douze cités du Soissonnais.

---

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1879.

Admission, comme membres titulaires, de MM. CAZIN, juge d'instruction, présenté par MM. de Roucy et de Marsy, et HENRI MEYER, ingénieur des arts et manufactures, attaché au chemin de fer du Nord, présenté par M. l'abbé Lécot et Méresse.

Nomination, comme membres correspondants, de MM. le baron PROSPER MORIO DE L'ISLE, SÉRÉ-DEPOIN, président de la Société historique de Pontoise et MALTE-BRUN, secrétaire-général honoraire de la Société de géographie.

M. Laffolye promet de donner son concours, à la Commission de l'inventaire des richesses d'art, pour la description des édifices, dont la conservation lui est confiée.

M. le docteur Lesguillons retrace avec une grande clarté le tableau des découvertes faites depuis quelques années, au point de vue préhistorique. Après avoir donné l'ensemble des faits observés et montré à l'aide de quelles observations les savants, créateurs de cette science encore nouvelle, sont arrivés à des déductions précises et à l'établissement d'une chronologie relative, qui ne peut laisser de doute que sur des points secondaires, il place sous les yeux de ses collègues, un assez grand nombre d'objets en silex, et principalement des haches, tous recueillis sur le plateau de Remi, dans les environs de la ferme de Beaumanoir.

A la suite de cette communication, dont M. Lesguillons promet de donner un résumé pour le bulletin, MM. de Roucy, l'abbé Lécot, Ad. Boitel de Dienval, et l'abbé Gordière présentent un certain nombre d'observations relatives aux découvertes préhistoriques faites dans notre région. M. de Marsy rappelle que M. de Bicquille, dans ses recherches historiques place également à la ferme des *Sept-Voies*, voisine de Beaumanoir, un centre important, remontant à une haute antiquité.

Rappelant les idées superstitieuses, qui ont été attachées à la conservation des haches de pierre, M. Lair fait remarquer qu'aujourd'hui encore, dans diverses localités de la Bretagne, les habitants placent dans leurs maisons, en les orientant, de ces silex auxquels ils donnent le nom de *pierres de feu* et qu'ils prétendent tombés du ciel, pendant les orages.

M. le docteur de Villepin offre à la Société pour le Musée Vivinel une chaise à porteurs, du commencement de Louis XV, couverte de peintures imitant un natté et portant, sur chacun des panneaux, des armoiries finement dessinées. La Société exprime toute sa reconnaissance à M. de Villepin, pour le don de ce meuble qui figurera, à juste titre, parmi les pièces intéressantes de cette riche collection.

M. de Marsy entre dans quelques détails sur un projet dont M. Pradelle, préfet de l'Oise, a entretenu les délégués des Sociétés savantes du département, lors de leur réunion à Beauvais, et qui aurait pour but de multiplier les copies des anciens registres de l'état-civil, afin d'éviter leur destruction et de remédier à l'état de délabrement dans lequel se trouvent certains d'entre eux.

Avant de chercher par quels moyens on pourrait réaliser ce désir, M. de Marsy a cru qu'il était nécessaire de connaître exactement quels étaient les registres de ce genre conservés aujourd'hui dans notre arrondissement. Grâce à l'obligeance de notre collègue M. Plommet, il a entrepris l'inventaire de ces documents et il espère pouvoir prochainement donner la liste exacte des registres antérieurs à la Révolution conservés, soit dans les archives des communes, soit au greffe du Tribunal civil, et dont l'ensemble dépasse huit cents volumes.

---

#### SÉANCE DU 20 MARS 1879.

M. de Marsy dépose sur le bureau quatre planches nouvelles publiées par M. Moreau et reproduisant des objets mérovingiens trouvés dans la sépulture d'Arcy-Sainte-Restitue ; et le dernier numéro de la *Romania* : cette livraison renferme notamment : 1° un travail de M. Longnon, sur l'*Élément historique de Huon de Bordeaux*, contenant des renseignements sur le meurtre de Charles l'Enfant, roi d'Aquitaine, frappé par un de ses compagnons, dans la forêt de Compiègne et qui succomba,

après deux années, aux suites de sa blessure ; 2° une étude sur les *Miracles de N.-D. en provençal*, faite d'après un manuscrit du *British Museum*, add. 17920, par M. J. Ulrich, qui cite, sous le n° XII, un miracle de Saint-Eloi, qui aurait eu lieu dans un bourg de l'évêché de Noyon ; (Ces miracles offrent, de plus, cet intérêt qu'ils présentent dans leur rédaction de nombreux rapprochements avec les *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coincy, publiés par l'abbé Poquet, d'après le M. S. de Soissons). et 3° une étude de M. Gaston Paris, sur les *Lais inédits*, dans la quelle le savant académicien nous ramène à plusieurs reprises aux œuvres de Marie de Compiègne.

Dans une lettre de remerciements écrite à l'occasion de sa nomination comme membre correspondant, M. Séré-Depoin, président de la Société historique du Vexin, signale les nombreux rapprochements que fournit l'histoire des deux villes de Compiègne et de Pontoise et rappelle leur origine administrative commune.

La Société désigne pour assister à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Méresse, Sorel, l'abbé Morel, Z. Rendu, Raymond Chevallier et de Marsy.

M. Ad. Boitel de Dienval donne lecture d'un travail sur les fiefs relevant du château de Pierrefonds, situés à Compiègne. Les seigneurs de Pierrefonds avaient établi, très près de Compiègne, plusieurs fiefs auxquels ils ont dû attacher de l'importance, puisqu'ils avaient accordé à leurs possesseurs, les droits d'hommes jugeans, pairs de Pierrefonds, ainsi qu'à leurs puissants vassaux, seigneurs de Montgobert, Maucieux, Fayel et autres.

C'est aux Archives nationales que se trouvent les documents d'après lesquels on peut établir la transmission de ces fiefs ainsi que leur importance. M. Boitel énumère successivement les renseignements qu'il a pu réunir sur chacun d'eux et notamment sur ceux des Domeliers, des Tournelles, du Travers, de Jean Quillet, de Brissancourt (à Choisy) etc., situés tous aux portes de Compiègne.

M. Méresse signale, à l'occasion de ce travail, l'existence, aux Archives de Compiègne, d'un dossier considérable relatif aux fiefs des Tournelles et des Domeliers.

M. de Marsy lit, au nom de M. Malte-Brun, une notice composée d'après des documents originaux sur la Chartreuse du Mont-Renaud (1).

(1) Cette notice est imprimée dans le V<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, p. 98-118.

M. le docteur Lesguillons donne quelques renseignements sur des projets mis en avant au siècle dernier pour doter Compiègne d'eau potable. Il se propose de compléter cette communication à la prochaine séance.

M. A. de Roucy entretient la Société du cimetière gallo-romain qu'il a découvert, en 1867, à Chevincourt.

Après avoir rappelé que Chevincourt a été le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Ricquier, il ajoute que depuis longtemps on a découvert dans cette localité des vestiges antiques et qu'en 1838, notamment, on y a rencontré une vingtaine de monnaies du Haut-Empire.

C'est dans une tranchée faite pour l'établissement d'un chemin que l'on mit à jour, en 1867, un certain nombre de sépultures de l'époque gallo-romaine. Des fouilles dirigées par M. de Roucy amenèrent la découverte de 150 à 160 de ces sépultures, pour la plupart peu profondes et dans lesquelles on rencontra un grand nombre de vases, presque tous en bon état. Dans le nombre il signale quelques vases à légendes, portant *vivas, esca...* (peut-être *vescaris*, ou *escate*), un grand nombre de vases de verre, quelques bijoux de bronze, un peigne et d'autres objets de toilette qui semblent déceler la présence d'une sépulture de femme. Ces sépultures ont encore fourni trois vases en étain.

Dans une autre localité de la commune de Chevincourt, au lieu dit la *Cense*, M. de Roucy a rencontré aussi un grand nombre de sépultures d'une époque plus récente, et dont quelques-unes peuvent descendre jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle ; la plupart de ces sépultures ont été violées à une époque très ancienne.

Enfin, au lieu dit le *Vieux-Mont*, sur le territoire de Thourotte, même époque, on a trouvé des sépultures mérovingiennes qui ont fourni de curieux objets. On peut constater, dans la plupart de ces sépultures, l'emploi de cercueils en bois, formés de planches réunies à l'aide de gros clous.

A la demande de M. le docteur Lesguillons, M. de Roucy donne quelques renseignements sur un cimetière gallo-romain, situé près de Baugy, et qui n'a offert que des objets d'un caractère commun.

---

SÉANCE DU 24 AVRIL 1879.

Admission, comme membres titulaires, de MM. AUGUSTE MAZE, capitaine de gendarmerie, présenté par MM. Michel et de Marsy; et CHARLES POISSONNIER, notaire à Compiègne, présenté par MM. Michel et le D<sup>r</sup> Lesguillons.

Nomination comme correspondant de M. POISSONNIER, père, ancien notaire, membre du Comité archéologique de Noyon.

MM. de Marsy et Méresse rendent un compte sommaire de la réunion des Sociétés savantes, tenue à la Sorbonne.

M. Méresse annonce qu'il vient de découvrir à Saint-Germain une ancienne croix de cimetière, en pierre, analogue à celle que la Société a eu l'occasion de voir à Marquéglise.

M. le D<sup>r</sup> Lesguillons entretient la Société d'anciens travaux hydrauliques projetés au siècle dernier pour amener à Compiègne des eaux suffisantes pour les besoins du Château.

Dans la dernière séance, notre collègue nous avait entretenu du projet mis en avant sous Louis XV, pour amener les eaux de la fontaine de Clairoux et indiqué dans la *Description Historique de Compiègne*, de 1765. Aujourd'hui, il revient avec plus de détails sur ce projet et sur celui qui consistait à amener les eaux de Fontenoy, près Pierrefonds.

M. Lesguillons nous rappelle d'abord que, quand Louis XV vint à Compiègne pour la première fois, en 1728, le château abandonné depuis près de trente ans, était dans un grand état de délabrement et que sa reconstruction fut décidée et confiée à l'architecte Gabriel. Celui-ci présenta au Roi en 1738, un projet que la mort l'empêcha d'exécuter et qui fut suivi par son fils, Jacques Ange, désigné pour lui succéder dans ses fonctions. C'est le château que nous voyons actuellement. La première question, dont se soit occupé Gabriel, était celle de l'aménagement des eaux nécessaires aux besoins du Château et aux embellissements du parc.

« Le premier projet consista à prendre les eaux des deux sources du Creux-Toussaint et de la fontaine de Toulon, au hameau de Fontenoy, près Pierrefonds. Ces deux sources pouvaient donner en 24 heures 2,088 muids d'eau (environ 450,000 litres) et leur hauteur de 156 pieds au-dessus du niveau du château aurait permis de les amener facilement, à l'aide de conduites en grès, en suivant par les étangs de Batigny, la route du



Grand-Veneur, une partie du chemin de Pierrefonds, jusqu'à la Mariolle, un bout de la route d'Épernon, et en arrivant, par celle de la Mare-aux-Cannes, dans la plaine qu'on traversait jusqu'à la porte de Soissons. La distance était de 7,476 toises. Afin de s'assurer de la qualité de ces eaux, quinze bouteilles en furent prises le 15 août 1749 par les ordres de Gabriel et envoyées à Chycoineau, premier médecin du Roi, connu par son dévouement pendant la peste de Marseille. L'analyse, qui en fut faite à l'aide de tous les moyens en usage à cette époque, les fit reconnaître, comme étant d'excellente qualité. Mais ce projet resta sans exécution et quelques années plus tard, Gabriel présenta un autre plan consistant à réunir différentes sources qui se trouvaient à mi-côte du Mont Gannelon.

« En 1769, il présentait le plan des terres, situées au village de Clairoux, prises par le roi et sur lesquelles Sa Majesté avait fait construire des murs de clôture, renfermant un réservoir d'eau bonne à boire et une habitation pour le gardien : 40 verges de terre avaient été achetées dans ce but et l'on construisit le réservoir et la maison du gardien, dont on retrouve encore des traces, dans la propriété de M. Chevallier, à Clairoux ; mais ce fut tout et on ne s'occupa pas de faire venir l'eau à Compiègne.

« Deux projets avaient été faits à ce sujet, l'un consistait à conduire l'eau dans un conduit, à travers la plaine de Clairoux, à traverser l'Oise à mi-chemin du confluent et de Compiègne, et à gagner de là la terrasse du château ; l'autre, indiqué dans la *Description de Compiègne*, consistait à placer un éentonnoir et des tuyaux de peu de valeur le long de la chaussée de Noyon, que l'on rattacherait en dehors des parapets du Pont-Neuf. Mais le rédacteur de la *Description* se hâte de dire, avec raison, croyons-nous, que son objet n'est point de donner des plans et que c'est l'affaire des gens de l'art.

« Quoiqu'il en soit, ni l'un ni l'autre de ces projets ne fut mis à exécution ; à la fin du règne de Louis XVI, on construisit la machine située à l'extrémité du cours, et ce n'est que depuis peu d'années que la ville se trouve également dotée d'un système d'eaux complet, amenées dans le réservoir de la plaine des Sablons, à l'aide de machines à vapeur.

M. Méresse rappelle, au sujet de la communication de M. Lesguillons, un projet, datant du premier empire, pour amener les eaux de Fontenoy aux Beaux-Monts, où l'on aurait érigé un monument servant de réservoir.

Au moment du règlement de l'ordre du jour, M. du Lac signale de nouveau l'intérêt que présente l'étude des titres de propriété pour l'histoire et la topographie de notre ville ; chacun de nous dit il, devrait faire l'histoire de la maison qu'il habite et ce serait le meilleur moyen de faire connaître exactement l'ancien Compiègne.

---

### SÉANCE DU 15 MAI 1879.

M. l'abbé Masson communique le résultat de ses premières recherches sur l'histoire de Venette. Il étudie, dans ce chapitre, la cure de Venette, mentionnée, pour la première fois, dans un acte de 916, par lequel Charles le Simple en fait don à l'église de Saint-Corneille. Des actes des évêques de Beauvais, Geoffroi (1106) et Philippe de Dreux (1176) règlent, avec les religieux de Saint-Corneille, divers points concernant l'église de Venette. Une pièce curieuse nous fait connaître l'importance des revenus de la cure, dans les premières années du xiii<sup>e</sup> siècle.

M. Peyrecave, lit, au nom de son fils, M. Albert Peyrecave, l'introduction du travail qu'ils ont rédigé ensemble, sur l'histoire de la commune d'Elincourt. Il montre à ses collègues plusieurs silex taillés et polis recueillis sur le territoire d'Elincourt.

M. de Roucy présente deux curieux monuments, représentant saint Martin. Le premier est une pièce d'échiquier, en ivoire, qui paraît appartenir à l'époque carolingienne ; le second, est une plaque, en bronze, destinée à être fixée sur un vêtement, et dont le style et les caractères de la légende : *Sancte Martine, ora pro nobis*, indiquent la fin du xv<sup>e</sup> siècle. M. de Roucy insiste à cette occasion sur l'importance du culte rendu à saint Martin, dans toute la Picardie et, notamment, dans le département de l'Oise, où l'on compte plus de cent paroisses placées sous son vocable.

M. Mésesse fait connaître la mise au jour de vestiges de l'ancien pont Notre-Dame, dans des travaux de construction entrepris auprès du chemin de fer.

A l'issue de la séance, presque tous les membres de la Société l'accompagnent dans la visite qu'il propose d'y faire.

---

SÉANCE DU 19 JUIN 1879.

M. le Président dépose sur le bureau deux brochures de M. l'abbé Corblet : *Iconographie du baptême et Conjectures sur les médailles baptismales*. Ces médailles données aux néophytes au moment du baptême, sont désignées par un texte de saint Zénon, évêque de Vérone (1) : « *Denarium triplieis munismatis unione signatum* » Selon M. de Roucy, ce texte désignait un denier d'or de la valeur de trois deniers ordinaires.

Admission, comme membre titulaire de M. A. d'EICHTHAL, présenté par MM. du Lac et de Lambertye.

M. A. Boitel de Dienval communique à la Société une collection d'objets antiques découverts dans sa propriété de La Follie, dont les plus importants sont : une statuette en bronze figurant Cérés, un poignard en bronze et un masque en terre cuite.

Sur l'invitation de M. le Maire de Ribécourt, la commission des inscriptions s'est rendue en cette commune dont l'église va être reconstruite dans sa plus grande partie. M. Méresse donne lecture d'un intéressant travail sur cette église qui a été, notamment aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, l'objet de remaniements importants. Les clés de voutes du transept et des chapelles appartiennent au style flamboyant et quelques-unes sont décorées des armes de Crevant d'Humières et d'autres écussons que leur état de vétusté n'a pas permis de reconnaître avec exactitude. L'enlèvement du maître autel a mis à découvert de grandes peintures décoratives ; les pierres ornées de ces fresques seront conservées. M. Méresse donne le relevé des diverses inscriptions qui ont été trouvées sur les murs de l'église.

M. l'abbé Morel communique le résultat du travail qu'il a exécuté, en transcrivant en son entier le cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, conservé à la Bibliothèque nationale. Il se propose de compléter ce travail par des annotations et de le collationner, pour assurer la fidélité du texte, avec les trois cartulaires des Archives nationales.

M. l'abbé Morel donne ensuite l'analyse du titre premier, *Titulus Privilegiorum*, composé de cent sept chartes pontificales,

(1) Dans un rapport lu à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, M. Chabouillet a résumé les diverses interprétations de ce texte obscur. (Revue des Sociétés savantes).

qui font connaître les relations de l'Eglise de Compiègne avec la cour de Rome.

La Société adresse des remerciements à M. l'abbé Morel et décide qu'elle cherchera les moyens nécessaires pour arriver à la publication de ce travail considérable et qui sera de la plus haute importance pour l'histoire de notre pays.

---

### SÉANCE DU 17 JUILLET 1879.

Sous ce titre : *La Justice à Compiègne au XVII<sup>e</sup> siècle*, M. de Magnienville expose le tableau des différentes juridictions, qui, depuis longtemps, se partageaient, dans notre ville et sa banlieue, la connaissance des causes criminelles et des affaires civiles (1).

M. de Marsy, présente au nom de M. Dupré, deux photographies de la maison de M. Desmarest, sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; il donne ensuite lecture du compte-rendu de l'excursion faite, le 3 juillet à Attichy, à Autrèches et à Nampcel.

Admission, comme membres titulaires, de MM. ARTHUR VIGNON, maire de Ribécourt, présenté par MM. du Lac et Sorel et DUPRÉ, photographe, présenté par MM. R. Chevallier et Méresse.

M. Demonchy donne lecture d'un travail sur un passage du testament de Jean Charmolue, chanoine-doyen de Saint-Clément de Compiègne, mort en 1641.

Après avoir recommandé son âme à Dieu et à la Sainte-Vierge, fixé le lieu de sa sépulture, disposé de sa fortune en faveur de plusieurs membres de sa famille, réparti son mobilier entre ses amis et désigné ses exécuteurs testamentaires, Charmolue fait un dernier legs, celui de sa *chapelle* d'argent, qui fait l'objet spécial de cette communication.

Cette chapelle d'argent est léguée à son neveu M<sup>e</sup> Jehan Charmolue, docteur de Sorbonne, curé de Hailles et des Carrières Saint-Denis, « pour s'en aider et servir sa vie durant, à la charge qu'après lui le plus prochain du lignage qui sera d'église, y suc-

(1) Imprimé dans le *Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne*.

cèdera et ainsi de temps en temps ». Cette clause fut exécutée fidèlement, jusqu'en 1793 où la chapelle d'argent, livrée à la Convention, fut fondue.

La Société décide qu'elle fera le jeudi 24, une excursion à Guiscard et à Ham.

M. Méresse communique le résultat des fouilles faites, il y a environ deux mois, sur le bastion qui couvre le Vieux-Pont. Il rappelle l'intérêt puissant de cet endroit, témoin pendant près d'un siècle de luttes sans nombre, dans lesquelles les habitants de Compiègne ont vaillamment payé de leur personne, à l'époque où la défense des villes était laissée à leur propre initiative. Un moulin concédé par la ville, s'est élevé pendant longtemps sur ce point. Démoli, une première fois, en 1418, il avait été relevé vers 1450; à la suite d'un long procès, il fut aliéné, puis enfin démoli définitivement. On a retrouvé les piles de pierre sur lesquelles était posé ce moulin à vent, construit en bois; ainsi que des fragments de meules. M. Méresse présente ensuite les objets trouvés à cet endroit, parmi lesquels figure un poids en bronze fleurdelysé du XV<sup>e</sup> siècle; il complète cette communication, en montrant les différents plans, dans lesquels se trouve reproduit le bastion de Jeanne d'Arc.

---

#### SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1879.

M. de Roucy annonce que la Société a perdu, pendant les vacances, deux de ses membres, M. Léopold Balny, et M. Viollet-le-Duc, membre honoraire, dont le nom reste attaché au souvenir de la restauration du château de Pierrefonds.

M. Méresse offre, au nom de M. Dupré, trois photographies remarquables et de très grandes dimensions, représentant l'hôtel de ville de Compiègne et les bâtiments de l'Exposition de 1877.

M. Emile Travers, membre correspondant, donne une analyse d'une pièce de vers latins composée vers 1635, par Bernard Lhomme, professeur au collège de Compiègne.

Ce poème d'environ 500 vers, est une description ou plutôt un éloge poétique de Compiègne. Il renferme peu de renseignements historiques; cependant, au milieu de trop longues amplifications et de fréquentes allusions mythologiques, l'auteur est entré dans quelques détails intéressants sur l'abbaye de Saint-Corneille et ses principales reliques, sur l'hôtel de ville et son

beffroi. En décrivant l'aspect pittoresque de Compiègne, B. L'homme dépeint les collines voisines, la forêt et la navigation active qui, dès son temps, avait lieu sur la rivière d'Oise. En terminant cette pièce, l'auteur insiste sur l'importance du collège, dirigé alors par Pierre Bonin, et, dans quelques vers, donne les noms des principaux élèves.

M. de Roucy, après avoir rappelé l'importance qu'offrent ces descriptions poétiques composées en grand nombre au xvii<sup>e</sup> siècle, et notamment le *Paris Burlesque* de Pierre Berthod, dont M. Travers a, il y a quelques années, fait revivre le souvenir, remercie notre confrère de sa communication et le prie de vouloir bien compléter l'annotation du poème de B. L'homme, qui pourra ainsi prendre place dans les publications de la Société.

M. Demonchy présente la partie supérieure d'un monument funéraire, trouvé dans les travaux d'une maison de la rue des Domeliers possédée par M<sup>lles</sup> Demonchy, et qu'il offre au musée Vivenel en leur nom. Cette pierre représente un fronton, au haut duquel est gravé un christ en croix. Au pied du calvaire, est agenouillé un personnage en costume ecclésiastique, qu'à son aumusse, on croit pouvoir considérer comme un chanoine. L'inscription manque, mais ce fragment paraît appartenir au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

M. de Marsy présente un compte-rendu sommaire de l'excursion faite à Guiscard et à Ham, et résume les travaux du Congrès archéologique de Vienne, auquel il a assisté, ainsi que M. du Lac.

M. Méresse fait connaître les principaux points explorés par le Comité archéologique de Senlis, dans une excursion à laquelle il avait été invité à prendre part, avec ses collègues du bureau de la Société.

La journée a été consacrée à l'examen de la *Pierre au Coq* et de divers autres monuments mégalithiques des environs d'Ormoy-Villers et de Léviguen. Parmi ceux-ci, il importe de signaler tout particulièrement des pierres portant des traces de sillons et que M. Méresse espérait pouvoir rapprocher des pierres du Parc aux Loups. Mais, il ne paraît pas encore possible de tirer des conclusions rigoureuses de la comparaison de ces monuments.

M. de Marsy communique divers assignats de Compiègne, de Noyon et d'Attichy, dont l'existence n'avait pas encore été signalée.

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1879.

M. A. de Roucy, au nom de M. Desboves, présente à la Société et offre au Musée Vivenel un fragment de mosaïque provenant d'un dallage de l'ancien Château d'Albâtre à Soissons, ainsi que trois fragments de silex taillés découverts dans les grottes de Périgord.

M. Z. Rendu offre également au Musée un fragment de pierre tombale trouvé rue Saint-Accroupy, 18, dans l'immeuble appartenant à M. Valansart, et une tête de vierge en pierre sculptée, découverte dans la même propriété.

M. Rendu, en visitant les fouilles pratiquées pour la construction du chemin de fer d'Amiens à la Vallée de l'Ourcq, au lieu dit La Maladrerie, près d'Estrées-Saint-Denis, a constaté l'existence d'un amas de cendres noires renfermant divers débris de poteries romaines. Ces fouilles furent exécutées en un point où passait un chemin fort ancien, partant de Meaux, traversant Estrées et se dirigeant vers la Picardie, chemin qui, d'après Graves, pourrait être un embranchement de la grande voie romaine de Lyon au *Portus Gessoriacus* sur l'Océan. Près de Moyvillers, on a découvert quelques sépultures taillées dans le tuf ; l'une d'elles était disposée sur un plan incliné et ses parois étaient revêtues des tuiles romaines. Près d'elle était un fort débris d'un grand vase en terre cuite. Ces indications sont dues à l'obligeance de M. Dequeker, entrepreneur des travaux.

M. Méresse rappelle que des découvertes importantes ont été faites aussi à Boulogne-la-Grasse, près de Ressons. A ce propos, plusieurs membres font observer qu'il serait désirable qu'un travail fût fait sur les différentes découvertes mises au jour par les travaux de construction des chemins de fer dans l'arrondissement.

M. Méresse annonce qu'il a été récemment appelé à Thourotte par M. le Curé, pour examiner une peinture murale que des travaux de restauration avaient fait découvrir. Notre confrère a constaté l'existence de plusieurs têtes d'anges disposées en demi-cercle et environnées de draperies sur un fond presque totalement effacé. Cette peinture du xvii<sup>e</sup> siècle, exécutée au-dessus du maître autel, est cachée par le plafond en charpente, qui vient d'être posé en guise de voûte dans cette église. A ce sujet, M. Mé-

resse fait observer qu'il est regrettable que les travaux de restauration aient caché la corniche de l'ancien comble des voutes, qui laissait à la nef principale tout son caractère.

M. R. de Magnienville donne lecture d'une relation des cérémonies qui eurent lieu à Compiègne en 1684, lors de la réception du cœur du marquis d'Humières, tué au siège de Luxembourg.

M. l'abbé Gordière lit une note sur la maison dite *de Saint-Jacques en Galice*, sise rue des Minimes, à l'angle de l'impasse des écoles. Il résulte de documents des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles que cette maison était grevée d'une rente annuelle envers l'église Saint-Jacques. Le lieudit avait ajouté au nom de la paroisse celui d'une province d'Espagne. On sait, en effet, que Saint-Jacques le Majeur souffrit le martyre à Jérusalem et que son corps fut rapporté en Espagne, dans une ville qui prit le nom de l'Apôtre : *Giacomo apostole*, par abréviation, Compostelle. Des actes de 1619, 1691, 1715, 1721, de l'an III, font connaître les droits seigneuriaux et rentes, dont était grevé l'immeuble et le prix de sa vente.

La Société procède aux élections pour le renouvellement annuel de son bureau : M. du Lac est élu président ; M. A. Boitel de Dienval vice-président ; M. A. de Roucy remplace à la Commission de publication M. du Lac ; à la Commission des finances, M. de Lambertye est réélu et M. Coudret nommé en remplacement de M. d'Espériès.





# COMPTE-RENDU

## DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1880

PAR M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE.

---

Messieurs,

L'an dernier, en prenant pour la seconde fois, place au fauteuil de la présidence, M. du Lac avait passé en revue les travaux accomplis pendant les douze années qui s'étaient écoulées depuis la fondation de la Société. — Volontiers je demanderais que, tous les ans, celui de vos confrères, que vous appelez à diriger notre association, voulût bien en résumant nos travaux, m'épargner la tâche qui m'est imposée et pût ainsi donner une nouvelle expression à ce tableau des actes de notre Société.

En 1880, un certain nombre de documents communiqués par divers de nos confrères sont venus augmenter les matériaux dont nous disposons pour écrire un jour une histoire complète de Compiègne, travail qui ne pourra s'accomplir que successivement et grâce à la réunion des éléments dont chacun dispose, grâce à ces travaux préparatoires, à ces monographies, qui sont autant d'assises du monument que nous voulons élever à la ville de Compiègne. — Nous citerons d'abord les documents sur les juridictions municipales donnés par M. de Magnienville et qui ont pris place dans la publication

qu'il vient d'achever sous les auspices de la Société et qui vous a été remise ; — sur la confrérie de Saint-Jacques à Compiègne, et sur la maison de Saint-Jacques, par MM. Gordière, Mauprivez et de Marsy ; — sur les traitements des gouverneurs de Compiègne comparés à ceux des villes voisines par MM. de Magnienville et Méresse ; nous mentionnerons aussi tout particulièrement les pièces relatives à plusieurs familles de Compiègne au xvii<sup>e</sup> siècle, que M. Vignon a bien voulu nous confier et dont nous avons présenté l'analyse à la Société, pièces qui permettent de reconstituer en quelque sorte l'existence des principaux habitants de notre ville et de décrire non seulement leurs maisons, mais même leur mobilier et jusqu'à leur costume. — Nous devons citer les documents que, pendant un séjour à Beauvais, M. Mathon a bien voulu nous autoriser à copier et sur l'importance desquels je crois inutile d'insister.

Beaucoup de communications sommaires nous ont été faites sur les anciens monuments de Compiègne : par M. Méresse, sur l'Hôtel du Bœuf, l'arche du Pont Notre-Dame et la Visitation ; par M. Rendu sur l'Hôtel-Dieu de Compiègne ; par M. Gordière sur la maison de Saint-Jacques à Compiègne, communication qui a provoqué la recherche dont je vous ai parlé plus haut ; et enfin par votre secrétaire sur l'église des Jacobins et ses monuments.

Les communications relatives à l'histoire des environs n'ont pas été moins nombreuses. M. Ad. Boitel a continué à nous entretenir de l'histoire de Pierrefonds et de La Folle ; M. l'abbé Morel a poursuivi ses recherches sur le canton d'Estrées, tout en continuant le grand travail qu'il a entrepris sur l'abbaye de Saint-Corneille ; M. l'abbé Masson nous a lu le premier chapitre d'une étude historique sur Venette et M. Méresse vous a entretenu du prieuré de Sainte-Croix d'Offémont, et vous a fait connaître les cérémonies de la profession des religieux, ainsi que les noms d'un certain nombre d'entre eux.

Notre infatigable et savant collègue a pu calquer aussi pour vous un plan de l'ancien château d'Attichy et nous espérons pouvoir obtenir la communication d'un état de cette seigneurie au xviii<sup>e</sup> siècle, qui l'accompagnerait. Enfin je ne dois pas négliger de mentionner les notes sur le séjour de Jeanne d'Arc à Beauvoir que M. Boileau nous a fait parvenir par l'entremise de M. de Roucy.

La forêt de Compiègne a été aussi à plusieurs reprises le sujet de nos préoccupations. Un de nos collègues dont nous regrettons aujourd'hui le départ, M. des Etangs avait bien voulu vous consulter sur les moyens à employer pour conserver les débris romains qui y ont été retrouvés en grand nombre, et vous avez proposé de les préserver par une clôture des dégradations auxquelles ils ne se trouvent que trop exposés.

M. Ad. Boitel vous a fait connaître également l'importance de la forêt en analysant un aveu et dénombrement rendu en 1501.

Plusieurs découvertes faites dans les environs nous ont été signalées, les premières relatives aux âges préhistoriques, par MM. Méresse et Lesguillons, d'autres concernant l'époque gauloise, par M. de Roucy qui vous a montré notamment un remarquable bracelet d'or trouvé au Mont-Ganelon ; une enfin, par M. le docteur Lesguillons, relative à une bague mérovingienne, et sur laquelle j'ai un travail à vous présenter.

Plusieurs médailles trouvées aux environs nous ont été communiquées par MM. Méresse et Raymond Chevallier ; et M. de Roucy nous a lu un travail sur une découverte de monnaies carlovingiennes remontant à peu d'années.

A la suite d'un voyage à Rome, notre président nous a donné le récit de sa visite aux catacombes de Saint-Calixte et nous a décrit le tombeau de Saint-Corneille qui y est conservé. Comme annexe de son travail, il vous a entretenus du transport à Compiègne des reliques du saint qui donne son nom à notre fameuse abbaye.

La Société, non contente de faire comme précédemment des excursions dans les environs, a fait cette année, je puis le dire, un véritable voyage, ou du moins un certain nombre de ses membres, car le congrès archéologique d'Arras et l'excursion de Belgique qui l'a suivi, réunissaient une dizaine de nos confrères. Nous n'avons pas négligé cependant les courses moins lointaines, et après avoir en quelque sorte inauguré un nouveau chemin de fer, en allant visiter les monuments de Clermont (Oise), nous avons consacré une excursion à l'étude des églises de Jaulzy, de Croutoy et de Taillefontaine, et quelques-uns d'entre nous ont, en outre, été à Pierrefonds, conviés par M. Sabatier à examiner la découverte, faite dans son parc, de blocs erratiques dont la disposition mérite d'attirer l'attention. — Aussi suivrez-vous avec intérêt les nouvelles recherches que notre confrère se propose de faire, afin d'en opérer le complet dégagement et de voir si quelque découverte d'objets viendra confirmer les suppositions qu'il a formées à leur sujet.

Chaque année, la mort vient nous enlever quelques-uns de nos confrères, et cette fois j'ai à vous signaler des pertes qui ont été vivement ressenties par notre Société. Je citerai tout d'abord deux de nos membres honoraires, dont le nom faisait autorité dans la science, M. le général Morin et M. de Saulcy, puis deux de nos confrères que la maladie éloignait depuis longtemps de nos réunions, M. de Juzancourt et M. Charles Beaurin, enfin, l'un de nos correspondants, M. Félix Le Serrurier. — Notre Société a admis quelques membres nouveaux, deux titulaires, MM. le comte Fernand Foy et Guillouzie, et sept correspondants, MM. Florian Vallentin, Germain, l'abbé Boufflet, Francart, de Cardevacque, Aug. Gillet et l'abbé Van Drival.

En même temps nos relations se sont étendues et plusieurs sociétés nouvelles parmi lesquelles je citerai la Société littéraire de Lyon, l'Académie d'Arras, la Société d'archéologie Lorraine, l'Académie Delphinale de Grenoble et la Société littéraire de

Tournai, nous ont envoyé des collections souvent considérables de leurs publications qui nous ont permis de contribuer cette année encore à l'augmentation des ressources littéraires de la Bibliothèque de la Ville, accroissement auquel nous sommes tous heureux de pouvoir nous associer.

Je crois inutile de vous rappeler les lectures faites à la réunion des sociétés savantes par MM. Lesguillons et Demonchy et dont vous n'avez pas oublié le succès.

Comme les années précédentes, le département a bien voulu nous accorder une subvention et le ministre de l'Instruction publique, sur le rapport présenté par M. Ch. Jourdain, a élevé à quatre cents francs l'allocation pour laquelle nous avons été compris dans la répartition des fonds des sociétés savantes (1).

Je ne veux pas, Messieurs, terminer cet aperçu sans vous parler d'un projet que nous avons conçu il y a quelques années et qui se trouve aujourd'hui réalisé, en dehors de nous, il est vrai, et dans des conditions autres que celles que nous avons en vue. Je n'en veux retenir qu'une chose, c'est l'hommage rendu enfin à Jeanne d'Arc, dont la statue s'élève au centre de la Ville qu'elle a si courageusement défendue et pour la défense de laquelle elle a succombé glorieusement.

---

(1) Malheureusement, les nouvelles mesures prises retirent aux sociétés ce crédit annuel qui ne sera plus accordé que dans des circonstances ultérieurement déterminées.

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1880

---

SÉANCE DU 15 JANVIER 1880.

M. du Lac, élu président pour l'année 1880, ouvre la séance, en prononçant l'allocution suivante :

« Mes premières paroles, en prenant possession de ce fauteuil, doivent être des paroles de reconnaissance et de remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de la Société. Si j'ose l'accepter avec les devoirs qu'il m'impose, c'est que la tâche me sera rendue facile, je le sais, par l'aide et le dévouement des membres du bureau, par la bienveillance dont vous m'avez toujours entouré et dont je suis profondément touché : dévoué de cœur à la Société au berceau de laquelle vous m'avez autrefois appelé à présider, mes efforts tendront toujours à servir ses intérêts et à accroître, dans la limite de mes faibles moyens, sa prospérité et ses succès.

« En la voyant aujourd'hui nombreuse, florissante et prospère, je ne puis m'empêcher de me rappeler son origine et la modestie de ses commencements ; ceux d'entre vous qui en faisaient déjà partie à cette époque peuvent s'en souvenir et nos procès-verbaux sont là pour en faire foi. Depuis lors, nous avons prospéré et prospéré rapidement ; nous avons su nous élever au niveau des bonnes sociétés savantes qui nous entourent : à dater de 1872 un fascicule de près de 200 pages, en moyenne, a paru chaque année ; c'est ainsi que nous avons pu donner quatre volumes de mémoires sans parler d'un cinquième qui est en ce moment à l'impression. Plusieurs de ces travaux ont obtenu l'honneur de la lecture aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne où ils ont reçu l'accueil le plus flatteur. Même, parmi ceux qui n'ont pas trouvé place dans nos volumes, que de communications intéressantes et précieuses pour la science archéologique et pour l'histoire intime de notre province ! C'est ainsi que grâce surtout aux fouilles exécutées sous l'Empire par un de nos collègues, nous avons pu étudier les détails de la con-

quête de notre pays par les Romains, les vestiges de la civilisation gauloise et de la fusion des populations victorieuse et vaincue, enfin les stations militaires, dont notre belle forêt est remplie. C'est là une mine inépuisable d'observations curieuses et d'études intéressantes.

« Depuis quelques années des travaux exceptionnels par leur importance ont trouvé place dans nos mémoires : nous devons au travail de notre zélé secrétaire une bibliographie compiégnnoise aussi complète que possible ; à M. Sorel une remarquable étude sur nos religieuses carmélites ; des recherches historiques sur l'origine de Compiègne avaient été commencées par notre regretté collègue, le baron de Bicquille, la mort seule l'a empêché de terminer ce travail considérable ; M. l'abbé Morcl a mené à bonne fin ses travaux sur Houdencourt et il travaille aujourd'hui à préparer la publication d'un cartulaire de Saint-Corneille ; il nous demande à tous notre concours pour cette œuvre aussi utile qu'importante ; nous ne le lui marchanderons pas et nous serons heureux de contribuer, chacun pour notre part, à un résultat qui devra singulièrement faciliter nos travaux dans l'avenir.

« Aujourd'hui, Messieurs, la Société a acquis une existence solide et durable ; tenant à réunir, suivant le précepte du poète : l'agréable à l'utile, elle a continué chaque année les séries d'excursions qu'elle avait organisées dès son origine ; celles-ci nous ont permis de faire connaissance avec notre arrondissement, d'en étudier les monuments et les curiosités diverses. En nous entraînant parfois au-delà de nos limites, elles ont eu l'avantage de nous créer de précieuses relations avec les sociétés voisines de la nôtre, celles notamment de Soissons et de Senlis. Puis, ces relations se sont considérablement étendues : grâce à quelques-uns de nos collègues et surtout à l'infatigable activité de notre secrétaire, la Société a été représentée dans un bon nombre de congrès soit en France, soit à l'étranger ; enfin nous comptons déjà à la fin de 1878 environ 140 membres honoraires et correspondants parmi lesquels figuraient les noms des savants les plus distingués de notre époque.

« Certes, Messieurs, ce sont là des résultats excellents, dont nous avons le droit d'être fiers ; mais nous ne devons pas en rester là : si nous avons obtenu des progrès réels, il nous en reste beaucoup à faire : il nous faut veiller à ce que chaque séance ait son programme bien rempli ; il nous faut contrôler,

discuter les opinions douteuses qui sont émises devant nous ; l'intérêt de nos séances y gagnerait beaucoup, croyez-le bien : celles-ci ont toujours été, par leur bonne tenue, la meilleure preuve de l'union et de la concorde qui existent parmi nous ; c'est une bonne fortune que personne n'apprécie plus que moi : combien, en effet, ne voyons-nous pas de réunions du même genre où la dissidence des opinions engendre la violence et l'antipathie entre les membres ; nous avons toujours su éviter avec soin ces discussions acerbes qui dégénèrent en personnalités et en disputes sans aucun profit pour la science ; le juge le plus sévère ne pourrait nous ranger dans ce *genus irritabile vatium* que le savant modeste et l'honnête homme fuient avec la même horreur. Mais n'exagérons rien ; que la crainte d'un excès ne nous fasse pas tomber dans un autre ; il faut de l'animation à nos séances : l'élément d'une société comme la nôtre est la lutte des idées, c'est la contradiction qui amène une étude plus approfondie, une discussion minutieuse et féconde, d'où naissent presque toujours les découvertes les plus heureuses ; là, est le stimulant nécessaire de nos réunions, qui leur donne le piquant et l'entrain, dont elles ont besoin. Je ne puis donc que vous répéter les sages conseils que vous adressait ici M. Sorel, prenant, il y a quelques années, possession de la présidence : « travaillons tous. » Certes, ce ne sont pas les sujets qui nous manquent : notre beau musée à lui seul est une mine inépuisable : à part quelques lignes de M. de Marsy sur un tableau attribué à tort à Jean Cousin, rien n'a été dit sur tant d'objets remarquables qui ont cependant attiré l'attention des savants français et étrangers. La plupart des hommes célèbres de notre arrondissement, dont la liste figure dans le troisième volume de nos mémoires, attendent encore leur biographe ; nous avons à fixer l'état de notre ancienne cité, qui a subi tant de changements et dont l'aspect s'est encore presque complètement renouvelé depuis une vingtaine d'années : on y retrouve à peine quelques vestiges de la puissante abbaye de Saint-Corneille et de sa grande église, dont l'histoire ne fait qu'un, pour ainsi dire, avec celle de la ville ; on en peut dire autant des couvents des Jacobins, des Cordeliers, des dames de la Visitation et des divers établissements hospitaliers. Ces études nous seront bientôt facilitées, je l'espère, par le rangement complet des archives communales et leur classement, dans un local, où on pourra les consulter, sans déranger personne ; de bonnes promesses nous ont été faites à cet égard, dont nous



n'aurons pas longtemps, sans doute, à attendre l'exécution, grâce à la bonne volonté de M. le Maire, qui cherche en toutes circonstances à nous donner des preuves de sa bienveillance.

« Puisque je parle des monuments qui disparaissent et dont nos travaux doivent perpétuer le souvenir, je ne puis me dispenser de vous signaler : 1° les inscriptions et les pierres tombales ; chaque jour on en voit détruire de nouvelles et il y a urgence de s'en occuper activement ; celles du canton de Ribécourt pourront, j'espère, être publiées prochainement et le tour du canton de Compiègne viendra ensuite, si la commission des finances veut bien nous donner son autorisation ; ce sera là un utile supplément qui contribuera encore à relever l'intérêt de nos publications ordinaires.

« En second lieu, je vous relirai les lignes suivantes que je trouve dans le compte-rendu de 1839 à la fin de notre première année d'existence ; le secrétaire s'exprimait ainsi en parlant des fouilles exécutées dans la forêt par M. de Roucy : « Mais si les découvertes de M. de Roucy sont nombreuses, si les objets qu'il a recueillis remplissent déjà toutes les salles du Musée archéologique du Palais, le temps n'est pas encore venu où notre collègue doit rédiger un travail d'ensemble sur tous les points habités de la forêt... » Voilà donc aujourd'hui dix années que notre éminent collègue est mis en demeure de résumer ses travaux si intéressants, pour nous en faire profiter. Qu'il permette aujourd'hui à ma vieille amitié de lui rappeler ce désir ; de lui représenter que le temps passe rapidement, qu'il est armé d'un instrument destructeur, que dans beaucoup d'endroits déjà les fouilles sont recouvertes de terre, à peine visibles et ne permettent plus de se rendre compte de ce qui existait. Il est grand temps de consigner sur le papier et de confier à l'impression la description des monuments découverts, l'interprétation d'une foule de détails curieux que notre collègue est seul compétent pour creuser et approfondir. Quel sera pour les archéologues de ce pays le fruit de travaux si importants d'ailleurs, si bien conduits, si soigneusement exécutés, quand la trace n'en existera plus et que les objets trouvés auront quitté le pays comme il est advenu déjà aux plus remarquables d'entre eux ? Lorsque les témoins oculaires ne seront plus là, on se demandera ce qu'étaient *la ville des Gaules, le Four d'en haut, la Garenne du roi* ; le théâtre de Champlieu survivra seul à tant de ruines, parce qu'il aura trouvé des écrivains pour perpétuer son souvenir.

« Tel est, en effet, Messieurs, le but capital de nos sociétés c'est de reproduire par le crayon, par la plume, par tous les moyens en notre pouvoir, les monuments qui passent, les faits qui s'oublient. C'est en nous mettant tous à l'œuvre pour conserver tant de précieux souvenirs que nous accomplirons la mission qui nous est imposée et que nous ne sommes pas libres de refuser : partout notre génération se fait remarquer par son ardeur pour les recherches et les travaux historiques ; suivons-la et laissons à ceux qui nous succéderont des matériaux tout prêts, qui leur permettent de couronner l'édifice par une grande et complète histoire du pays. »

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1879 (1).

M. Demonchy, présente au nom de la commission des finances, un rapport sur la situation de la Société pendant le dernier exercice. Sur sa proposition, le compte du trésorier est approuvé et des remerciements sont votés à M. Dehesdin, pour sa bonne administration.

M. de Marsy prend la parole sur le procès-verbal de la dernière séance et donne, à propos de la communication de M. l'abbé Gordière, quelques explications sur l'ancienne confrérie de Saint-Jacques, qui existait à Compiègne dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et qui se composait, en partie, d'anciens pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle (2).

M. Lair, qui revient d'Espagne, donne quelques renseignements sur les maisons dites de Saint-Jacques, que l'on voit dans beaucoup de villes et qui servaient d'hôtelleries pour les pèlerins. Ces hôpitaux sont reconnaissables aux nombreuses coquilles qui décorent leur façade et leur ont fait donner le nom de *casas de las Conchas*.

M. Méresse, revenant à la maison de Saint-Jacques de Compiègne et aux redevances dont elle était chargée envers l'église Saint-Jacques, fait remarquer que presque toutes les maisons du quartier Saint-Pierre étaient frappées, en outre du cens qu'elles devaient à Saint-Corneille, d'un surcens applicable à Saint-Jacques.

(1) Voir p. 5.

(2) Ces renseignements, qui prendront place dans l'histoire de l'église de Saint-Jacques, ont été résumés dans une note du travail : *Les Pèlerins Picards à Jérusalem (Picardie. 1881.)*

M. Mauprivez ajoute que de semblables charges envers les autres paroisses existaient sur un certain nombre d'immeubles.

M. Méresse communique le résultat des observations qu'il lui a été donné de faire sur la Porte Notre-Dame, pendant les travaux nécessités pour la réparation des conduites de gaz. Il signale notamment la construction d'une arche, qui paraît avoir été élevée dans le but de maintenir la première pile du Pont-Neuf.

M. de Magnienville lit un chapitre de son travail sur le Gouvernement de Compiègne, sous le maréchal d'Humières.

---

### SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1880.

Une circulaire ministérielle annonce la réunion des Sociétés savantes et des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, pour le 31 mars et convie la Société à y envoyer des délégués et à y présenter des travaux. *L'Etude sur les découvertes préhistoriques de Beaumanoir*, par M. Lesguillons, et la notice sur le *Chapelle d'argent de Jean Charmolue*, par M. Demonchy sont désignées, pour être proposées comme lectures.

M. Méresse offre : 1° au nom de M. Croisy-Dennel, une dalle tumulaire, provenant de l'ancien couvent des carmélites ; 2° au nom de M. Augustin Charpentier, à Baugy, une collection d'assignats.

M. de Laurière, secrétaire général de la Société française d'archéologie, fait connaître la réunion du prochain congrès à Arras. Après avoir rappelé le souvenir de l'excursion faite à Compiègne, par le Congrès archéologique de Senlis, M. de Laurière engage les membres de la Société à prendre part à la réunion qui aura lieu au mois de juin.

M. de Marsy annonce la mort de M. le général Morin, membre honoraire, qui avait bien voulu faire, à plusieurs reprises, d'intéressantes communications à la Société, ainsi que celle de MM. Charles Beaurin, membre titulaire, et Félix Le Serrurier, membre correspondant, dont la riche collection d'antiquités est venue enrichir le Musée de Saint-Quentin.

M. l'abbé Masson, continuant ses recherches sur Venette,

étudie l'ancien pont établi sur l'Oise, en face de cette commune.

M. Rendu présente le moulage qu'il a fait exécuter pour le Musée Vivenel, d'un écusson en pierre dont les restes mutilés subsistent sur le pignon de la salle des femmes de l'Hôtel-Dieu. Cet écusson est aux armes d'Anne de Montholon, prieure de Saint-Nicolas, et peut servir à fixer la date de cette construction. M. Rendu communique, en même temps, l'extrait d'un bail à rente, du 1 mai 1739, d'une maison située rue des Boucheries et faisant partie de la seigneurie du Prieuré Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas.

M. de Marsy donne lecture de quelques documents relatifs à Compiègne, et qui lui ont été communiqués par M. Mathon, pendant un récent séjour à Beauvais. Le plus important est un acte de 1295, qui fournit d'utiles renseignements pour la topographie de Compiègne.

---

SÉANCE DU 18 MARS 1880.

M. de Marsy fait part à la Société de la mort de M. Aymar Verdier, correspondant, ancien architecte de l'Hôtel de Ville de Compiègne, auteur des premiers travaux de restauration de ce monument.

M. du Lac donne lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant qu'une somme de 325 francs est allouée à la Société historique sur les fonds votés par le Conseil général en 1879.

Admission comme membre titulaire de M. le comte FERNAND Foy, présenté par MM. Z. Rendu et de Marsy.

M. Méresse présente divers documents originaux dont il a fait dernièrement l'acquisition. Ce sont d'abord deux quittances du traitement des gouverneurs des villes fortes de nos environs, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. On voit que, tous deux, Nicolas d'Amerval, gouverneur de Chauny et Philippe de Longueval-Manicamp, gouverneur de la Fère, recevaient 1,200 livres par an. Un autre document de 1612 est la quittance donnée par Anthoine de Chasteau-Chalon, écuyer, premier homme d'armes de la Compagnie du Dauphin, à la suite d'une montre de cette compagnie passée à Noyon.

M. de Magnienville fait passer sous les yeux de ses collègues

un plan des bâtiments du château de 1677, dessiné par Dorbay, architecte, dont le nom a été donné à un des carrefours de la forêt.

M. de Marsy donne quelques renseignements sur les débuts de l'imprimerie à Compiègne et lit une notice sur l'ancienne église des Jacobins, sur sa décoration intérieure et sur les monuments funéraires qu'elle renfermait.

---

SÉANCE DU 10 AVRIL 1880.

M. de Marsy présente un compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes et signale la bonne impression produite par la lecture des deux travaux de MM. Demonchy et Lesguillons (1). M. Rendu communique plusieurs titres originaux des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, relatifs à la ville de Noyon.

M. le docteur Lesguillons présente un certain nombre d'objets antiques et du moyen-âge, recueillis par lui, notamment une statuette en bronze et plusieurs clefs du moyen-âge.

M. A. de Roucy lit la note suivante sur un dépôt de monnaies carlovingiennes, découvert dans le courant de l'année 1877.

« Au cours de l'année 1877, un heureux hasard me fit rencontrer une récente trouvaille de monnaies carlovingiennes, dont la composition offrait déjà, par elle-même, un intérêt particulier pour l'histoire de la numismatique compiégnoise. Mais, le lieu, le point précis de son invention devant ajouter singulièrement à cet intérêt, j'ai dû le rechercher, m'en enquérir et, malgré de patientes et longues démarches, je n'y suis pas parvenu. C'est là, en grande partie, ce qui explique le retard d'une communication, à laquelle mon *desideratum* non satisfait laisse une regrettable lacune. Toutefois, bien des présomptions me persuadent que la trouvaille s'est faite sur le territoire de Compiègne ou de sa banlieue. En tous cas, au milieu des pièces qu'elle comprenait, avec noms de localités, la vieille cité de Charles le Chauve figurait pour son petit contingent.

(1) Voir dans la *Recue des Sociétés savantes*, l'analyse de ces lectures donnée par MM. Hippeau et Chabouillet.

« Voici numériquement sa composition :

*Deniers au monogramme de Charles le Chauve et aux noms des localités suivantes :*

1° Rouen.....	36	18° Roucy- <i>Raucio palacio</i> ..	3
2° Reims.....	34	19° Le Mans.....	2
3° Quentovic.....	29	20° La Ferté Milon (ou Melun)	2
4° <i>Palatina moneta</i> )	23	21° Arras.....	2
avec des variétés }		22° Attigny.....	2
5° Paris.....	19	23° Mouzon-sur-Meuse....	1
6° Laon.....	10	24° Autun.....	1
7° Amiens.....	11	25° Têrouanne.....	1
8° Saint-Denis.....	11	26° Château-Porcien.....	1
9° Soissons.....	11	27° Namur (ou Ham ?)....	1
10° Curtisson.....	10	28° Gand.....	1
11° Orléans.....	10	29° Dinant (Belgique)....	1
12° Saint-Quentin.....	6	30° Château-Landon.....	1
13° Sens.....	5	31° Troyes.....	1
14° Meaux.....	5	32° Nantes.....	1
15° Compiègne.....	5	33° Bayeux.....	1
16° St-Etienne (de Metz) ..	3	34° Evreux.....	1
17° Chartres.....	3	35° Lisieux.....	1

« A ces deniers s'ajoutaient ceux suivants portant le nom du souverain en toutes lettres en outre du simple monogramme.

1° Carolus rex )	2	2° Carolus rex fran. )	2
Rev : Palatina moneta }		Rev : Bellevacus civi. }	

« Enfin, le dernier des deniers fermant la série était un denier au grand monogramme de Louis le Bègue, frappé à Tours.

« Mais, la trouvaille monétaire que je rappelle ne se composait pas uniquement de deniers : elle contenait encore d'intéressantes oboles qu'il me reste à signaler, et dont voici encore numériquement la nomenclature :

*Oboles au monogramme de Charles le Chauve et aux noms des localités suivantes :*

1° Reims.....	4	9° Orléans (Aurinis).....	1
2° Rouen.....	3	10° Saint-Pierre de Corbie.	1
3° Sens.....	2	11° Jouarre.....	1
4° Meaux.....	2	12° Bar-sur-Seine ou sur Aube.	1
5° Laon.....	2	13° Soissons.....	1
6° Amiens.....	2	14° Compiègne.....	1
7° Quentovic.....	1	15° à déterminer.....	2
8° Saint-Denis.....	1		

« En outre de ces oboles à simple monogramme, il me reste à en mentionner une autre portant en toutes lettres la légende, *Carolus rex*, autour de la croix centrale et au revers celle *gratia di rex* autour du monogramme. — Et enfin, une dernière en double exemplaire attribuée à Louis, fils de Louis le Bègue et frère de Carloman, portant, du côté droit, autour d'un monogramme de Charles, la légende *Hludovicus rex* et, au revers, autour de la croix, celle : *in vico Viosato* (Viset, près de Liège).

« N'ayant pas l'intention d'établir ici une dissertation sur la composition du petit dépôt monétaire dont je viens d'énumérer les variétés, non plus que sur certaines attributions de localités qui peuvent se discuter, je termine cette courte communication, en signalant la trouvaille qui en fait l'objet, non seulement comme ayant un intérêt local par son invention dans nos contrées, mais encore comme ayant fourni des pièces jusqu'alors inédites, notamment les oboles de Jouarre et de Compiègne.

M. J. du Lac au retour d'un voyage de Rome, donne une description de la catacombe de Saint-Calliste, dans laquelle se trouve le tombeau où fut déposé le corps de Saint-Corneille. Il entre ensuite dans d'intéressants détails sur la translation à Compiègne des reliques de ce saint pontife.

---

#### SÉANCE DU 20 MAI 1880.

M. de Marsy annonce la mort de M. E. de Bonval, membre titulaire, et celle de M. Lebrun-Dalbane, membre correspondant.

M. des Etangs entretient la Société des démarches faites auprès de lui, afin d'obtenir l'enfouissement des restes romains mis au jour dans les fouilles faites dans la forêt, il y a quelques années et qui, malgré l'abandon dans lequel ils se sont trouvés et l'abondance de la végétation, permettent encore de juger de l'importance des constructions découvertes par M. de Roucy. Il demande l'avis de la Société à cet égard, ajoutant que, pour sa part, il est tout disposé à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces restes.

La Société ne peut que remercier M. des Etangs, de la pensée qu'il exprime et elle saisit cette occasion pour renouveler le vœu qu'elle a déjà formulé de voir enclorre dans des treillages les

parties de ces substructions qu'il peut être surtout intéressant de conserver.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite à Jaulzy, Croutoy, Taillefontaine, Chelles et Saint-Etienne.

M. Méresse entretient ses collègues des substructions mises à jour dans des travaux effectués à l'angle de la rue des Saintes-Maries, sur l'emplacement du couvent de la Visitation. Il communique ensuite le dessin d'une pierre tombale récemment découverte à Houdencourt.

M. de Marsy commence l'analyse d'un certain nombre de documents anciens concernant diverses familles de Compiègne et dont il doit la communication à M. Vignon. Il signale notamment un obituaire de Saint-Jacques, un aveu du fief Coquerel, à Pontoise, près Noyon, et plusieurs inventaires du xvii<sup>e</sup> siècle, qui fournissent d'intéressants détails sur la richesse mobilière à cette époque.

M. de Magnienville communique des documents qui permettent de fixer à cent écus par mois, le traitement de Charles d'Illumières, gouverneur de Compiègne, en 1594.

---

#### SÉANCE DU 17 JUIN 1880.

Admission, comme membre titulaire, de M. ADRIEN GUILLOUZIC, avoué, présenté par MM. Paul et Raymond Chevallier.

Nomination, comme membres correspondants de MM. FLORIAN VALLENTIN, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, à Grenoble, LÉON GERMAIN, membre de la Société d'archéologie Lorraine, à Nancy et l'abbé BOUFFLET, curé de Saint-Samson, à Clermont (Oise).

M. Adrien Boitel de Dienval offre pour le musée une pierre (grès de Belleu près Soissons) trouvée à La Folle et ayant servi de meule pour broyer les grains.

M. Méresse communique une inscription trouvée dans les travaux de la maison située sur l'emplacement de la Visitation. Elle porte :

†. M<sup>re</sup> François Godet Desoude  
chevalier, conseiller du  
Roy. M<sup>re</sup> ordinaire en la Chambre des comptes  
pose cette p<sup>re</sup> pierre le 7  
7<sup>bre</sup> 1684, du règne de L. 14.



M. Méresse annonce ensuite qu'il a obtenu de madame Camus, communication du plan du château d'Attichy, dont il pourra présenter la copie à la Société, dans une prochaine séance.

M. Lesguillons présente une hache en jade, d'un travail très remarquable et d'une conservation parfaite, trouvée aux environs de Compiègne, et deux coins en bronze, trouvés dans le lit de l'Oise.

M. de Roucy communique, au nom de M. Boileau, géomètre à Lassigny, une note relative au séjour de Jeanne d'Arc, au château de Beauvoir.

Le même membre présente une commission de 1707, pour l'un des soixante aides du pont de Compiègne. Ce document, qui demande à être étudié, offre un intérêt particulier pour l'histoire de la navigation de l'Oise.

M. de Marsy annonce, à cette occasion, que M. de Luçay lui a manifesté son intention d'adresser prochainement à la Société un travail sur les péages de l'Oise.

M. l'abbé Morel signale deux nouveaux monuments funéraires relatifs aux seigneurs d'Houdencourt qu'il vient de découvrir à Bazicourt et au Meux.

M. Ad. Boitel de Dienval donne lecture d'un aveu et dénombrement de Cuise en 1501, dont l'original existe aux Archives nationales.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite par la Société à Clermont-en-Beauvaisis et signale tout particulièrement la remarquable restauration de l'église de Saint-Samson entreprise par M. l'abbé Boufflet, qui va en publier la monographie.

---

#### SÉANCE DU 15 JUILLET 1880.

M. de Marsy donne lecture d'un compte-rendu du Congrès archéologique d'Arras auquel ont assisté sept des membres titulaires et dix des membres correspondants de la Société historique. Il retrace également l'excursion en Belgique, faite à la suite du Congrès (1).

(1) Voir ce compte-rendu dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI, p. 573.

Nomination, comme membres correspondants, de MM. le Chanoine VAN DRIVAL, secrétaire général de l'Académie d'Arras, ADOLPHE DE CARDEVACQUE et AUGUSTE GILLET, à Arras, et Ad. FRANCAERT, membre du cercle archéologique de Mons.

---

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1880.

M. le Président annonce que la Société a reçu du ministère de l'Instruction publique une allocation de 400 francs.

M. de Marsy annonce la mort de M. Armand Guimet de Juzancourt, membre titulaire, et de M. F. de Saulcy, membre honoraire.

M. de Marsy annonce qu'à la suite de conventions arrêtées entre M. de Magnienville et le bureau de la Société, le travail de M. de Magnienville, intitulé *Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne*, formera une publication séparée que M. de Magnienville fait imprimer à ses frais, mais dont deux cents exemplaires seront mis à la disposition de la Société, moyennant un prix convenu et que ces exemplaires qui porteront sur le titre la mention « publié sous les auspices de la Société historique de Compiègne », seront distribués gratuitement aux membres titulaires et honoraires, ainsi que cela a lieu pour les publications ordinaires de la Société (1).

M. Raymond Chevallier présente une monnaie en or de Titus, au revers *Annona Augusti*, trouvée entre Estrées et Moyvillers.

M. de Roucy place sous les yeux de ses collègues un bracelet en or massif, de travail gaulois, trouvé au Mont-Gannelon, lieudit le Haut-de-l'Ermitage. Ce bracelet d'un poids considérable (191 grammes), est formé d'une tige d'or tordue, sans aucun ornement.

(1) Le volume de M. de Magnienville publié chez Plon et illustré de planches d'une exécution remarquable, a été, ainsi que cela était convenu, distribué aux membres de la Société, dans le courant du mois d'avril 1881. Des comptes-rendus en ont été publiés dans le *Répertoire des Travaux historiques*, par M. Chéruel, dans le *Droit*, dans la *Revue des questions historiques*, etc.

M. Ad. Boitel de Dienval signale à cette occasion la découverte faite, il y a quelques années, à Soucy, en Soissonnais, de deux bracelets analogues, conservés au musée de Cluny.

M. de Roucy présente ensuite un anneau d'or, avec onyx gravé ; cette bague de travail romain a été trouvée à La Croix-Saint-Ouen.

M. le docteur Lesguillons présente une bague, dont il vient de faire l'acquisition ; cette bague, dont le chaton est orné d'une pierre gravée, porte une inscription avec ces mots LEODENVS VIVADO et on peut y reconnaître les caractères de l'art mérovingien.

M. de Marsy promet de donner, dans une des prochaines séances, une note sur ce précieux bijou (1).

M. du Lac rend compte de la visite qu'il a faite à Pierrefonds, avec quelques-uns des membres de la Société, que notre confrère M. Sabatier, avait engagés à venir examiner des blocs considérables mis à jour, dans son parc.

M. du Lac signale l'importance de ces blocs, qui, posés d'abord presque en haut de l'éminence sur laquelle est bâti le château de Pierrefonds, ont été entraînés à mi-côte. Sans pouvoir y reconnaître, quant à présent, aucun travail humain, on est amené à se demander si ces rochers n'ont pu, comme la Pierre Tourniche et quelques autres groupes considérables de nos environs, être utilisés pour des sépultures par les Gaulois. Aussi ne peut-on qu'engager M. Sabatier à poursuivre des fouilles, qui pourront amener la découverte d'ossements ou d'objets en silex et le remercier des efforts qu'il fait pour amener la solution du problème que présente la présence de ces rochers, dans un sol à la nature duquel ils sont étrangers.

M. Ad. Boitel de Dienval donne quelques renseignements géologiques sur la constitution du sol de Pierrefonds, afin de compléter la communication de M. du Lac.

(1) Imprimé dans le tome V du *Bulletin* p. 304.

---

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1880.

M. A. de Roucy offre au nom de M. André Devillers, de la Croix Saint-Ouen, une arme en fer, trouvée près de la rivière d'Oise, et qui paraît appartenir à l'époque franque.

M. Méresse présente l'analyse de documents relatifs aux Célestins de Sainte-Croix d'Offémont. Après avoir retracé sommairement l'histoire de cette maison religieuse depuis sa fondation, vers 1330, par Jean I<sup>er</sup> de Nesles, seigneur d'Offémont, jusqu'à sa suppression en 1779, il arrive aux documents qui lui ont été communiqués et qui sont au nombre de quatorze. Ce sont des actes de profession, s'étendant de 1617 à 1736 ; écrits sur parchemin et, parfois, avec une certaine recherche calligraphique, ces actes nous donnent les noms, âge et diocèse de chacun des religieux et renferment en même temps des indications utiles pour reconstituer la liste des prieurs de Sainte-Croix.

M. Méresse termine, en émettant le vœu de voir le propriétaire actuel de Sainte-Croix faire dégager les ruines du cloître et sauver ainsi, par une restauration intelligente, ce qui subsiste encore de l'antique chapelle des Célestins.

M. de Marsy dit que, dans une excursion récente à Offémont, il a appris que M. le comte Pillet-Will se proposait de faire non-seulement déblayer, mais restaurer le cloître et la chapelle de Sainte-Croix.

M. Ad. Boitel de Dienval lit un chapitre de son travail sur la Follie, relatif aux Gaya.

M. Z. Rendu signale les traces d'alluvions mises à jour dans la cour des femmes à l'Hôtel-Dieu, par suite de travaux nécessités par l'établissement du calorifère. Ces indications seront utiles pour reconnaître exactement l'ancien lit de l'Oise.

La Société procède aux élections pour le renouvellement du bureau. Sont élus : Président, M. A. Sorel ; vice-président, M. le docteur Lesguillons ; trésorier M. Dehesdin ; archiviste, M. Méresse ; membre de la Commission de publication, M. J. du Lac ; membre de la Commission des finances, M. Coudret.

---

# LA CHAPELLE D'ARGENT

DE JEAN CHARMOLUE

DOYEN DE SAINT-CLÉMENT DE COMPIÈGNE

(1641-1793)

PAR M. DEMONCHY, MEMBRE TITULAIRE (1)

---

Un petit dossier, portant sur la cote ces mots *Chapelle d'Argent*, que j'ai trouvé dans les papiers de mon beau-père (2) m'a paru offrir quelque intérêt au point de vue archéologique et je viens en apporter le dépouillement à la Société historique.

La première pièce est le testament de Maître *Jean Charmolue, chanoine doyen de l'Eglise de Monsieur Saint Clément de Compiègne* (3), en date du 10 oc-

(1) Cette note a été lue à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1880.

(2) Charmolue (Alexandre-Louis-Pierre), notaire à Compiègne. La famille Charmolue est la plus ancienne famille bourgeoise de Compiègne. Quelques-uns de ses membres sont cités dès le treizième siècle et, depuis cette époque, on les trouve à Compiègne, occupant jusqu'à nos jours de nombreuses charges de magistrature. Plusieurs de ses branches ont reçu des lettres d'anoblissement. MM. Darcel et de Marsy ont publié, dans la *Revue des Sociétés savantes* (1872) et dans le *Vermandois* (1876) le testament de Jean de Charmolue, *capitaine entrevenu*, mort à Langres en 1600, et dont les fondations charitables sont encore exécutées à Noyon et à Langres.

(3) Chapitre collégial fondé à Compiègne, en 915, au bas du Marché-au-Foin. L'église a été démolie en 1817.

tobre 1641, faisant partie des minutes de Pierre Charmolue, alors tabellion à Compiègne.

Jean Charmolue commence par recommander son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, avocate des Pêcheurs et à tous les Saints et Saintes de la Cour Céleste; il choisit ensuite, comme lieu de sa sépulture, l'église de Monsieur Saint Nicolas au Pont de Compiègne (1) suppliant les dames et religieuses de lui accorder cette charité.

Par les dispositions suivantes, il règle ses funérailles, dispose de sa fortune, en faveur de plusieurs membres de sa famille, des dames de Saint-Nicolas, de la fabrique de Saint-Jacques de Compiègne et des quatre couvents mendiants de cette ville; il désigne comme ses exécuteurs testamentaires M<sup>e</sup> François Seroux (2), procureur du roi à la forêt de Laigue et M<sup>e</sup> Raoul Paillot, procureur et leur lègue à ce titre, au premier : la petite tenture de tapisserie qui est dedans sa chambre, au second : trente livres tournois.

Enfin, il arrive à la clause qui fait l'objet de cette communication :

« Je veux et entend qu'il sera baillié à M<sup>e</sup> Jean  
« Charmolue, mon neveu, prêtre, demeurant à  
« Paris, ma chapelle d'argent et meuble qui en dépend, pour s'en aider et servir sa vie durant, à la  
« charge qu'après lui, le plus prochain du lignage  
« qui sera d'église y succédera et ainsi de temps en  
« temps. »

Sous la législation actuelle, et peut-être même sous l'ancienne, cette disposition aurait pu être attaquée comme entachée de substitution prohibée, et comme établissant un ordre de successibilité en dehors de

(1) Prieuré Hôpital, dépendant de Saint-Corneille (voir *Registre mortuaire du Prieuré de Saint Nicolas au Pont*, par M. de Marsy. *Société historique de Compiègne, Bulletin T. III.*)

(2) L'un des notables de Compiègne, plusieurs fois gouverneur attourné et dans la maison duquel descendirent, en 1635, le chancelier Oxenstierna et Grotius.

la législation, mais cette question n'a jamais été soulevée pendant plus de cent cinquante ans et nous pouvons suivre cette chapelle jusqu'en 1793.

Le décès de Jean Charmolue survint peu de temps après la rédaction de son testament. Ses dispositions testamentaires furent fidèlement exécutées et sa chapelle d'argent remise à son neveu, Jean Charmolue, prêtre du diocèse de Paris et docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, qui devint curé de Houilles et des Carrières Saint-Denis, où il exerça les fonctions curiales pendant plus de quarante années, et où il fit son testament le 16 décembre 1691.

Par cet acte, il institue pour son légataire universel son neveu, et successeur en la cure de Houilles et Carrières-Saint-Denis, Jean-François-de-Sales Charmolue et il mentionne ainsi la chapelle dont il était le dépositaire :

« J'ay en ma possession une chapelle d'argent que  
« l'on trouvera après ma mort dans la maison où je  
« demeure dans toutes ses pièces et parties, hormis  
« quelque peu de chose qui a été ou usé ou égaré, à  
« la place de quoy et pour quoy suppléer, je veux  
« qu'on y ajoute deux volumes in-fol. des Œuvres  
« de Saint-François-de-Sales, avec les deux meil-  
« leurs de mes aubes. »

En 1721, par un codicille ajouté à son testament, le troisième Jean Charmolue, encore curé de Houilles, dispose de ses biens (1) et notamment de la chapelle dont, pour la première fois, nous trouvons la désignation complète :

« J'ai une chapelle composée d'une croix, calice,  
« burettes et bassin d'argent, de deux chasubles,

(1) Jean Charmolue paraît n'avoir pas eu toujours à se louer de ses paroissiens, notamment au sujet de son presbytère, « dont des gens malintentionnés l'accuseront peut-être de n'avoir pas pris soin. » Mais, dit-il, depuis vingt-cinq ans, je n'en ai plus la jouissance et je n'ai jamais touché l'indemnité de loyer qui m'avait été promise. Cela n'empêche pas toutefois le curé de Houilles de léguer douze cents livres « aux habitants tail-  
« lables de sa paroisse, pour les aider à payer leur cote-part de ce à  
« quoi ils pourront être taxés pour le rétablissement du presbytère. »

« l'une *blanc* et l'autre *violet*, d'un missel romain et  
« de deux volumes de Saint-François-de-Sales. Elle  
« appartient au plus proche parent de la famille qui  
« est d'église, suivant le testament de feu Messire  
« Charmolue, doyen de Saint-Clément, mon grand  
« oncle, etc..... La croix d'argent vient de moi, ayant  
« changé, en 1700, une boîte d'argent et une cuvette  
« aussi d'argent appartenant à la dite chapelle et  
« ayant donné le surplus de mes deniers. »

Aucun Charmolue n'était alors d'église, mais Jean Boitel, clerc tonsuré, bénéficiaire de l'église collégiale de Saint-Clément de Compiègne, le plus proche parent clerc tonsuré du défunt, se trouvait appelé à recueillir la chapelle. Une condition lui manquait toutefois pour la recevoir, il n'était pas encore admis dans l'ordre de la prêtrise, aussi fut-elle remise à son oncle Messire Antoine Boitel, prêtre à Compiègne, ainsi que le constate un acte notarié du 12 juillet 1723.

Cet acte énumère de nouveau les objets de la chapelle, en donne le poids (1) et en fixe approximativement la valeur à 490 livres.

La vocation religieuse de Jean Boitel ne persista pas, il suivit la carrière des armes et fut, vingt ans plus tard, tué à la bataille de Fontenoy. Aussi, dès 1733, son oncle remettait-il entre les mains de Pierre-Philippe Charmolue, conseiller du roi et receveur des consignations à Compiègne, le dépôt qui lui avait été confié.

Un nouveau prétendant ne tarda pas à se présenter. Michelle Anne de Saint-Paul, veuve de Maître Pierre Barbe, procureur à Compiègne, fit valoir les droits de son fils Louis-Marie Barbe, clerc minoré du diocèse de Soissons, réclamant le bénéfice du legs, pour le moment où il serait revêtu des ordres sacrés, et s'engageant, dans le cas où il ne remplirait

(1) Un calice pesant cinq marcs deux onces, deux burettes pesant trois marcs deux onces et demi, un bassin pesant trois marcs une once et une croix pesant trois marcs quatre onces; les deux chasubles, livres, etc.



plus les conditions, à remettre la chapelle entre les mains du chef de la famille Charmolue.

La chapelle s'était alors augmentée de deux voiles, deux étoles, deux bourses, deux manipules et deux palmes.

Nous ignorons ce que devint Louis-Marie Barbe, mais il était décédé avant 1793, et, à cette époque, les objets qui faisaient l'objet de la fondation étaient, en attendant un nouvel ayant droit, en dépôt entre les mains d'Alexandre-Louis-Pierre Charmolue, mon beau-père, notaire à Compiègne.

C'est alors que survint la Révolution. En vertu des lois de confiscation des biens du clergé, notre chapelle d'argent était devenue propriété nationale. Les administrateurs du district de Compiègne mis, par je ne sais quelle voie, sur ses traces, la réclamèrent au citoyen Charmolue, par un arrêté en date du dix-huit brumaire an II. Il eût été imprudent de chercher à se soustraire à l'exécution d'un acte de cette nature, aussi la dernière pièce du dossier que je viens d'analyser est-elle le certificat constatant la remise de la chapelle d'argent aux administrateurs du District (1), remise suivie presque immédiatement de l'envoi à la fonte.

Que Dieu nous préserve de revoir une semblable époque!

(1) En voici le texte :

Liberté. Egalité.

Nous administrateurs du District de Compiègne, reconnaissons que les citoyens Sivé et Larue nous ont remis un calice, une patène, deux burettes, un très grand bassin et une croix d'argent, déposés chez le citoyen Charmolue et ce en vertu de l'arrêté du Conseil de ce jourd'hui, et que les nommés commissaires à l'effet de s'emparer des susdits objets et ont déchargé le dit C. Charmolue. A Compiègne, l'an deuxième de la République une et indivisible. *Signé* : J.-B. Sivé ; Delarue, Bertrand-Quinquet, président.

---

# N O T E

SUR

## LE CONCILE DE COMPIÈGNE

DE 1329

PAR M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, MEMBRE CORRESPONDANT

---

Dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* (T. II, p. 137), notre ami et confrère M. Pécoul a donné un travail très intéressant sur les conciles et les assemblées ecclésiastiques tenues dans cette ville.

A propos du Concile de 1329, qui est indiqué, par erreur, dans le P. Anselme (T. II, p. 10), comme convoqué à Senlis, M. Pécoul, ainsi que tous ses devanciers, se borne à dire que l'on s'occupa des usurpations de pouvoirs faites par l'autorité laïque. Le document que nous publions plus bas établit que l'on traita aussi d'affaires ecclésiastiques. Il s'agit d'une plainte portée par le chapitre de Châtons-sur-Marne contre l'archevêque de Reims, Guillaume de Trie, président du Concile, au sujet des appels des causes de la juridiction du chapitre.

Je n'ai pu, sur ce fait, retrouver que la charte du 8 septembre 1329, par laquelle les chanoines nomment les deux délégués chargés d'exposer les griefs du chapitre et de terminer le différent; il ne m'est donc pas possible de faire connaître les suites de cet incident.

Universis presentes litteras inspecturis, Decanus et capitulum Cathalaunensis ecclesie salutem in Domino. Noveritis quod nos viros venerabiles et discretos magistros Johannem de Condeto et Gailharduum Frozin, concanicos nostros dilectos, exhibitores presencium, nostros facimus et constituimus procuratores et eorum quemlibet in solidum, ita quod non sit melior condicio

occupantis, videlicet quod unus inceperit alter persequi valeat et finire, ad exponendum nomine nostro et ecclesie nostre et pro nobis reverendo in Christo patri ac domino domino G. dei gracia Remensi archiepiscopo et aliis reverendis patribus, prelati et ecclesiasticis personis in instanti provinciali concilio apud Compendium, auctore (?) domino, celebrando congregandis, gravamina nobis et ecclesie nostre ex parte ipsius reverend patris domini Remensis archiepiscopi illata et inferi comminata ac verisimiliter inferenda ; specialiter procuraciones plures que de consuetudine seu de jure teneatur recipere a nobis recipiendo, singularesque personas nobis et jurisdictioni nostre immediate subjectas, coram se per viam simplicis querele citando et ad iudicium evocando et ad supplicandum super hiis ea tangentibus et faciendum, prout procuratores capitulorum ecclesiarum cathedralium Remensis provincie in talibus casibus duxerint faciendi. Ratum et gratum habituri quecumque per dictos procuratores nostros et eorum quemlibet actum et procuratum fuerit in premissis. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Actum et datum die festo Nativitatis beate Marie virginis, anno domini M<sup>o</sup> trecentesimo vicesimo nono.

(Original, parchemin, collection de M. A. de Barthélemy).

# FIGURES DE DIVINITÉS GAULOISES

EN BRONZE

TROUVÉES À LA CROIX-S<sup>t</sup>-OUEEN, PRÈS COMPIÈGNE (OISE)

PAR M. LE PRÉSIDENT ALBERT DE ROUCY, MEMBRE TITULAIRE

---

Il y a quelques années, vers 1873, sur le territoire de la commune de La Croix Saint-Ouen, à 6 kilomètres de Compiègne, furent trouvées, au même point et réunies ensemble, sept figures antiques, en bronze, offrant tous les caractères de l'art gaulois.

Trois d'entre elles, d'un travail inférieur, n'étant, manifestement, que la reproduction incorrecte de trois autres, qui ont dû leur servir de modèles, la découverte n'a fourni, en réalité, que quatre variétés, dont la description suivante est accompagnée de dessins, qui en feront mieux saisir les caractères et les détails.

## I

Une figure de pleine face, grandeur nature, en forme de masque, mais le cou en plus, travaillée au repoussé sur une feuille de cuivre ou de bronze.

L'amincissement du métal, son oxidation et une extraction, sans doute trop précipitée, ont causé à cette figure des avaries et des brisures regrettables, qui n'empêchent pas, néanmoins, d'en saisir le véritable aspect, avec ses principaux détails.

Le visage, d'apparence virile, est imberbe, mais encadré d'une abondante coiffure de cheveux relevés et ondes, se déployant dès la naissance du cou et, fort sensiblement, en arrière des oreilles dont,

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE



FIG. I

FIGURE EN BRONZE TROUVÉE A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)

Réduction à moitié

entre parenthèses, la petitesse relative mérite d'être signalée.

Les yeux sont grands ouverts, avec un vide seulement pour la prunelle qui vraisemblablement, à l'origine, s'y trouvait figurée par un petit disque soit de jais, soit de tout autre matière minérale ou vitrifiée. Une particularité à relever, pour ces yeux, c'est que leur surface, moins le vide central, bien entendu, est argentée ou étamée, ce qui en augmentait, singulièrement, la vivacité et l'expression.

Le nez, dont les lignes sont droites et la longueur normale, paraît avoir perdu de son relief primitif, par l'effet de dépressions ultérieures et accidentelles.

Le menton est bien indiqué à sa place, quoique faisant défaut, en partie, par suite de la rupture et de la disparition du métal à l'une de ses surfaces.

## II

Une tête masculine, adulte, en fonte de bronze, de pleine bosse, demi grandeur nature, reposant sur un cou tranché à son extrémité inférieure.

Le visage est de face et imberbe; le nez, qui est bien accentué, la bouche, qui est fermée, sont, ainsi que le menton, assez corrects, malgré une certaine sécheresse dans le modelage.

L'orbite des yeux offre un vide que devaient remplir, par adhésion, des matières hétérogènes, disposées pour simuler le globe et la prunelle, à l'instar de ce qui se rencontre, en fait, dans la figure n° IV, ci-après.

Les oreilles, couvertes, en grande partie, par la chevelure, se manifestent par les extrémités inférieures des lobes, faisant forte saillie et percées de petits trous destinés soit à des pendants d'oreille, soit, peut-être à l'accrochement d'une chaînette de suspension.

Tout autour du visage, se profile une bordure de cheveux, formant longue tresse ou torsade, qui prend naissance sur le sommet de la tête et se divise, en haut du front, pour s'infléchir latéralement.

Des tresses ou torsades analogues, que l'on peut prendre, aussi, pour de longues mèches, se répètent dans la chevelure et celles partant de l'occiput viennent, en s'accroissant et se multipliant, retomber sur le cou. Au sommet central de la tête, les cheveux, en éminence rabattue, sont divisés par une ligne médiale bien prononcée.

Le burin qui a été employé aux détails de cette chevelure a dû en être très émoussé, tant ses incisions s'y montrent multipliées, observation qui peut aussi s'appliquer à la figure n° IV, ci-après.

Mais, ce qui particularise encore, singulièrement, la figure présentement décrite, c'est que, d'une part, le sommet du crâne a été intentionnellement et régulièrement incisé et détaché, de manière à former une calotte mobile, s'y adaptant à volonté; c'est que, d'autre part, cette calotte, au bord de sa partie antérieure, est ornée et surmontée de deux petites ailes en regard, se détachant de la chevelure, à l'instar des représentations si caractéristiques et si connues du Dieu Mercure.

### III

Une figure de femme, de pleine bosse, demi grandeur nature, s'arrêtant aussi à l'extrémité inférieure du cou, qui se développe, cependant, assez en avant, pour indiquer la naissance de la poitrine.

Cette figure est en fonte de bronze, à l'exception de la partie postérieure formée d'une simple feuille de métal infléchie dans le sens de l'occiput. Cette feuille de métal se rattachait à la pièce principale, au moyen d'œillets tournants, en manière d'agrafe, et qui se voient, aujourd'hui encore, à la partie antérieure en fonte de bronze.

Si, toutefois, on voulait que ces œillets ou agrafes servissent à y attacher une chaînette de suspension, la jonction des deux pièces ne s'expliquerait plus que par le moyen de la soudure.

La partie antérieure, en fonte de bronze, qui, seule, est intéressante à considérer, présente un vi-

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

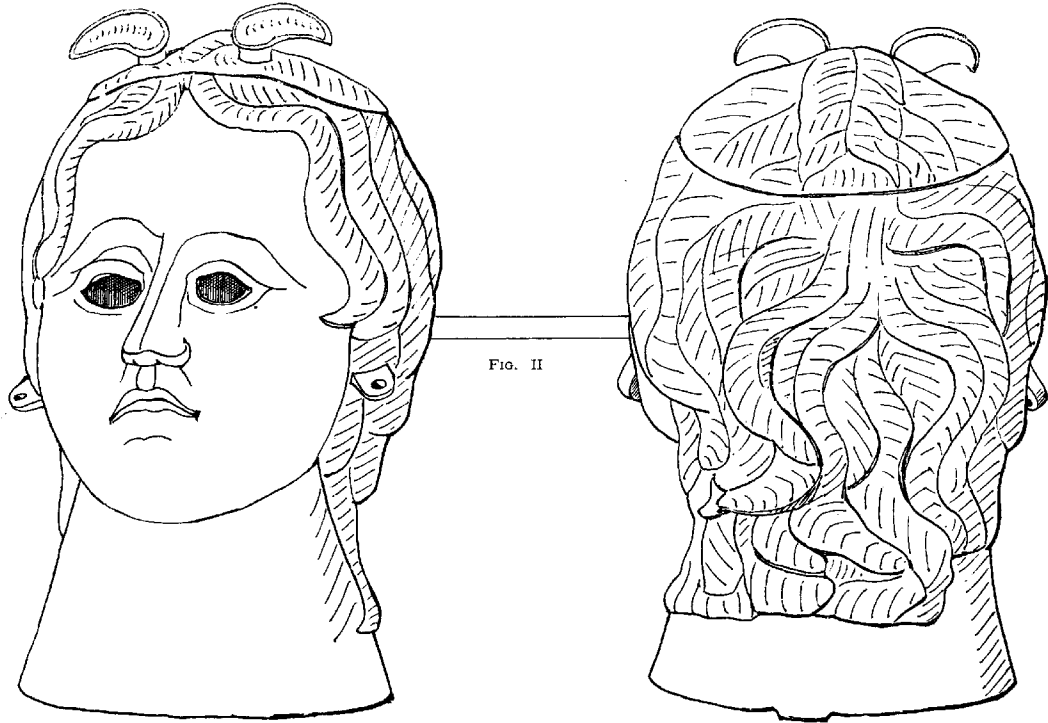


FIG. II

FIGURE EN BRONZE TROUVÉE A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)  
Grandeur naturelle



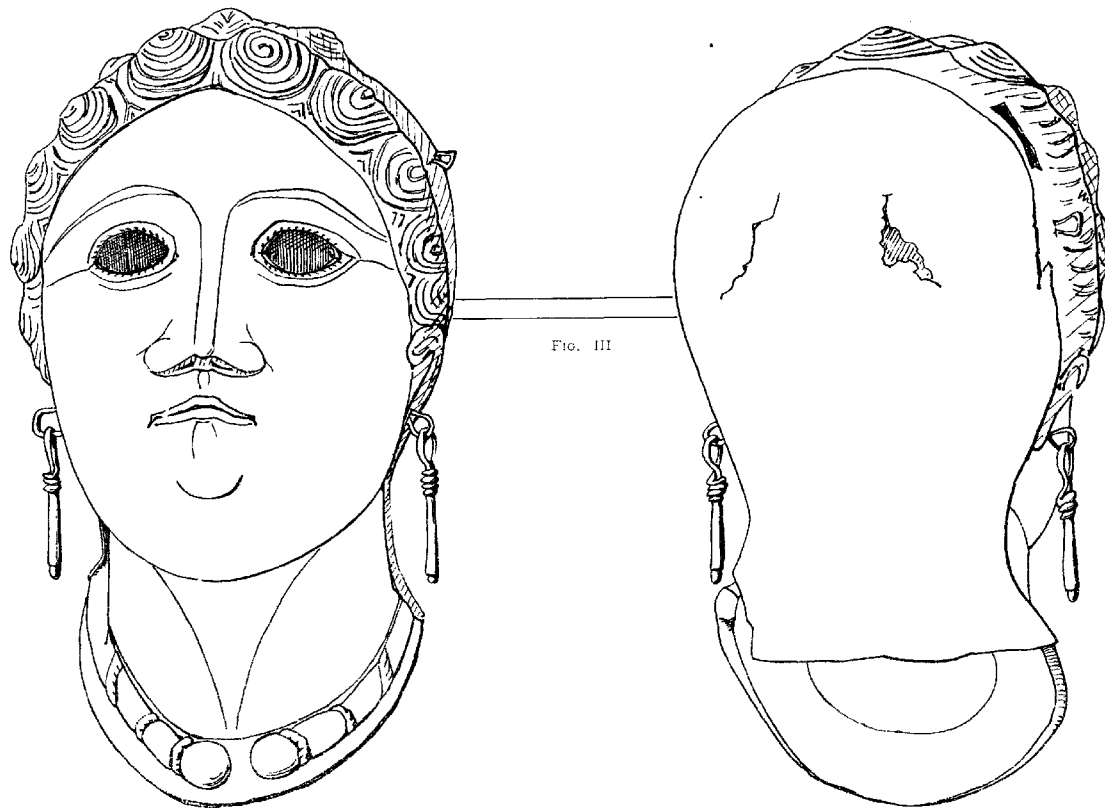


FIG. III

FIGURE EN BRONZE TROUVÉE A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)  
Grandeur naturelle

sage de face, travaillé avec soin. Sous des arcades sourcilières bien accentuées, s'ouvrent des yeux vides aussi de leurs globes, mais bordés de cils nettement accusés.

Quoique rendus avec une certaine sécheresse, le nez et la bouche, qui n'est qu'à demi fermée, se présentent dans d'assez justes proportions. Le menton pointe en avant et, sous lui, apparaît, en lignes très tranchées, le pli d'où part la naissance du cou.

Les oreilles, collées en arrière des joues et n'offrant ainsi qu'un médiocre relief, sont ornées de pendants allongés et mobiles, ne manquant pas d'une certaine grâce, quoiqu'une petite tige de cuivre très simplement façonnée en fasse tous les frais.

Le long des tempes et autour du front, la chevelure s'enroule en boucles ramassées et frisées, formant des saillies alternées et témoignant d'une sorte d'affectation dans le soin de cette coiffure.

Sur les déclivités latérales du crâne, se voient, symétriquement pratiquées, deux ouvertures en fente, l'une à droite, l'autre à gauche, ayant servi, très vraisemblablement, à l'adaptation soit d'un diadème, soit d'un autre ornement ou attribut quelconque.

Mais, en fait d'ornement, il en est un qui, outre les pendants d'oreilles, décore très particulièrement la figure décrite ; c'est un collier qui entoure le cou à sa base, sous la forme la plus caractéristique admise comme étant celle du *torques* gaulois. Il se compose d'une tige métallique arrondie, d'apparence cordelée, dont les extrémités, formées par un renflement en forme de boule légèrement ovoïde, laissent un vide entre elles, pour faciliter l'écartement nécessaire à la pose ou au retrait du collier.

#### IV

Une dernière figure, en fonte de bronze et de pleine bosse, demi ou quart grandeur nature, suivant qu'on l'attribuerait à un enfant ou à un adulte, mais,

en tous cas, d'une dimension de moitié, ou environ, inférieure aux deux précédentes.

Elle présente une tête de face, reposant sur un cou tranché à sa base.

Le nez est relativement bien modelé, la lèvre supérieure un peu longue, la bouche fermée : aux abords de celle-ci, se manifeste une certaine contraction et, sur chacune des joues, existe une petite dépression ronde, en manière de fossette.

Les yeux sont ouverts et, dans leur orbite que le métal a laissée vide, apparaissent le globe, formé d'une espèce de mastic blanchâtre, et la prunelle simulée par une perle de verre bleue-sombre, insérée dans ce mastic ; à l'endroit des cils, se distinguent quelques traits destinés à les figurer.

Le visage, par son agencement et l'effet de la contraction déjà indiquée, offre une physionomie dont l'expression peut convenir au sourire, comme au ricanement.

Les oreilles font défaut ou sont dissimulées par la chevelure, quoique celle-ci n'offre, par elle-même, aucune saillie propre à les faire supposer, ce qui donne au sujet un certain caractère d'aplatissement.

Les cheveux, nettement divisés sur le sommet de la tête, s'allongent en longues mèches ou torsades, autour du visage, pour s'étendre, en larges ondes, sur le haut et à la chute du crâne.

Comme dans la figure n° II (le Mercure), le sommet de ce crâne, par l'effet d'une section régulière et intentionnelle se trouve détaché de la tête et forme aussi une calotte mobile, qui s'y adapte exactement.

Telles sont, dans leurs variétés, les curieuses figures qu'un heureux hasard a fait découvrir, toutes ensemble, à La Croix Saint-Ouen, dans le voisinage de Compiègne.

Que représentent-elles, quelle était leur destination ? C'est là une question qui se pose d'elle même, dès qu'on les a examinées ou décrites.

S'il ne s'agissait de faire, à cette question, qu'une réponse générale et complexe, on y satisferait

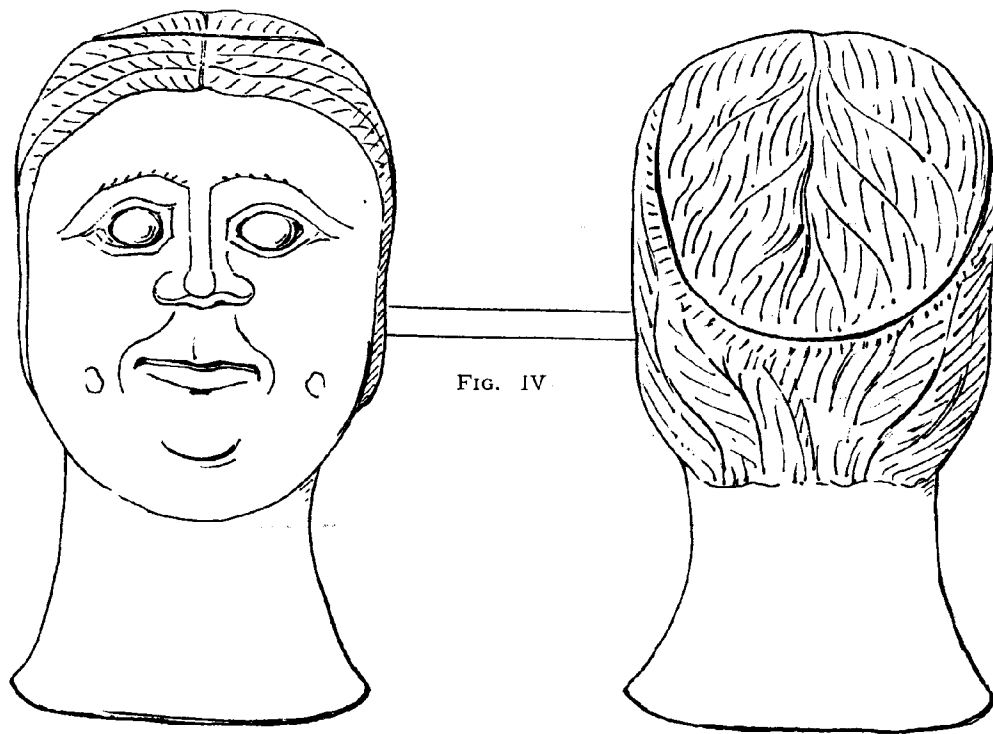


FIGURE EN BRONZE TROUVÉE A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)  
Grandeur naturelle

très suffisamment, en disant que ce sont des divinités gauloises.

En effet, ces représentations de têtes, sur cous tranchés à la base, rappellent un type fréquemment reproduit sur les monnaies gauloises. Ce type, le genre de fabrique, le *torques* caractéristique de la figure de femme et le lieu d'invention lui-même, près duquel on n'a cessé de rencontrer des vestiges gallo-romains, autorisent à les considérer comme étant essentiellement gauloises.

Au milieu de ces figures, on reconnaît, aux petites ailes émergeant de sa chevelure, ce Mercure qui, sous le vocable de Teutatès, était si en honneur dans le culte gaulois et, de son association aux autres figures, il est logique de conclure que celles-ci étaient ses consorts, c'est-à-dire des divinités. On ne saurait le méconnaître, cette association, sans mélange d'aucun autre objet étranger dans la trouvaille, l'analogie de coupe et de fabrication entre les quatre variétés, la section du crâne, commune à deux d'entre elles, tout accuse une identité de caractère et de destination.

Là où commence la véritable et sérieuse difficulté, c'est quand, à part le Mercure ou Teutatès, assez désigné par ses attributs, il s'agit de commenter les trois autres figures, pour spécifier la divinité dont chacune serait la représentation personnelle.

Qu'on propose, pour la grande tête au repoussé, Hésus, Taramis ou Belenus, pour la figure de femme ornée du *torques*, soit une Cybèle ou Isis gauloise, soit la grande déesse mère, soit cette divinité analogue de la Terre, citée par Tacite sous le nom de Hertha, qu'on propose une espèce d'Horus gaulois ou autre jeune divinité, pour la figure de plus petite dimension, ce sont-là des attributions qui peuvent tenter, amener des rapprochements utiles, mais qui ne sauraient être encore des solutions certaines et justifiées.

Jusqu'alors, la théogonie gauloise est loin de nous avoir révélé tous ses dogmes et tous ses mystères. Ce qu'en apprennent les auteurs et les monu-

ments suffit, à peine, à en donner des notions vagues, sommaires et plus ou moins confuses. On pourrait ajouter une autre cause d'embarras et d'erreurs, résultant de la confusion à faire entre le culte vulgaire et les croyances religieuses de la classe supérieure des initiés.

Quoiqu'il en soit, la comparaison des figures de La Croix Saint-Ouen ajoutées au nouveau à ceux déjà recueillis et, peut-être, à ceux qui ont tiré-t-il quelque éclaircissement, en progrès de l'insuffisance des connaissances actuelles.

Dès à présent et, sans le reproche de grande témérité, ne pourra-t-on les considérer sous un point de vue qui n'a pu jusqu'ici préoccuper les érudits et les archéologues de la Triade gauloise ?

C'est un aspect qui séduit, en acceptant la thèse exposée par le savant historien, M. Henri Martin, dans le compte-rendu d'un travail de M. Alexandre Bertrand sur l'autel de Saintes et les triades gauloises. Voici comment il s'exprimait, à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, du 13 novembre 1880.

« Parmi ces représentations (de divinités gauloises), il en est d'un caractère très particulier et très frappant, ce sont les triades qui se montrent sous deux formes.

• 1<sup>o</sup>, trois divinités sont associées sur un autel, tantôt elles paraissent égales, tantôt deux divinités, l'une masculine, l'autre féminine, ont, avec elles, une divinité plus petite, qui semble leur enfant, tantôt c'est une divinité supérieure, entre deux autres d'un ordre inférieur.

« 2<sup>o</sup>, une triple tête semble le modèle de celle qu'Abélard, au moyen âge, considérait comme figurant la trinité chrétienne.

« Les deux systèmes mythiques de la haute antiquité, où la divinité suprême apparaît soit sous la forme masculine, soit sous la forme féminine (grande mère, Alma Mater) sont ici combinés dans plusieurs monuments, une déesse mère, une sorte

« de Cybèle-Cérès, s'y trouve associée au grand  
« Dieu.

« L'examen attentif et la comparaison de ces  
« remarquables monuments, dont on découvre un  
« nombre, chaque jour, plus grand, paraît confir-  
« mer ce qu'avait entrevu Amédée Thierry, à savoir  
« que le polythéisme gaulois, d'après les monuments,  
« paraît se résumer dans une Triade et la Triade  
« dans l'unité.

« Lucain, celui des écrivains classiques qui a le  
« mieux senti et apprécié le génie et les traditions  
« des gaulois, ne cite que trois divinités, Hesus,  
« Taramis et Teutatès.

« Les découvertes archéologiques confirment l'idée  
« de Lucain ; mais les trois noms semblent se con-  
« fondre et la triade se résume dans Hesus, en qui  
« Dom Martin et depuis Jean Reynaud avaient, déjà,  
« reconnu le grand Dieu gaulois. »

La thèse, dont l'exposition est ici reproduite, dans ses termes textuels, semble trouver une nouvelle justification, dans son application aux figures qui font l'objet de cette notice.

On retrouve, en effet, chez trois d'entre elles, une divinité masculine, le Mercure ou Teutatès, une divinité féminine, celle au *torques*, toutes deux de même proportion et une autre plus petite pouvant être leur enfant, divinités réunissant, entre elles, tous les caractères de la triade ci-dessus rappelés et offrant, tant par leur attitude que par leur fabrication, une affinité de nature à en faire de véritables consorts.

Quant à la grande et grave figure au repoussé, elle serait, en admettant les explications qui précèdent, cette divinité supérieure résumant la triade dans son unité qui, sous le nom d'Hesus et d'après les autorités citées par M. H. Martin, auxquelles on pourrait ajouter Lactance, caractériserait le grand Dieu gaulois, qu'on honorait par des sacrifices humains.

C'est là une hypothèse qui peut être contestée, mais qui n'est pas, quant à présent, sans mériter quelque crédit.

Il reste à rechercher la destination et le mode d'emploi des figures dont il est ici question.

Sur ce point encore on ne peut que conjecturer : mais, étant donné leur caractère de divinités, il est permis d'en induire ou qu'elles étaient conservées, privativement, à titre de Dieux Lares, ou qu'elles servaient à un culte public, dans un de ces petits centres de population, dont la région où elles ont été trouvées offre, partout, des traces manifestes.

Très vraisemblablement, dans ce dernier cas, on les exposait de front, montées sur des supports en bois peints ou garnis d'étoffe et, dans l'hypothèse de la triade, la grande figure devait être placée de façon à concentrer et dominer les autres.

Que si on tenait à voir, dans certains de leurs détails relevés à la partie descriptive, des moyens d'accrochement pour des chaînettes, quoiqu'on n'ait de celles-ci rencontré aucun vestige, il n'en résulterait qu'un changement sans importance dans leur mode d'exposition. Elles auraient été présentées suspendues, au lieu de l'être, appuyées sur des supports.

La destination exclusivement religieuse des figures de La Croix Saint-Ouen, si autorisée qu'elle soit, pourra provoquer, néanmoins, quelque discussion. L'antiquité, en effet, nous a laissé bien des objets usuels ou de pur ornement sous des formes, sous des figures religieuses ou mythologiques ; on connaît, notamment, en ce genre, des vases à parfums grecs et romains façonnés soit en bustes, soit en têtes de divinités, de génies, de héros, dont le crâne ou la coiffure forment un couvercle mobile.

Mais ces vases ont un fond solide, adhérent, que n'ont pas et que, même, ne comportent pas les figures ici commentées, en tenant compte de la coupe du cou et, en outre, pour celle au *torques*, de l'arrière tête composée d'une mince feuille de métal sans résistance. D'autre part les parties incisées et détachées, en forme de calottes, sur le Mercure et la petite divinité probablement enfantine, sont impropres à faire office de couvercles ; l'une n'offre



aucune prise à la main et toutes deux s'ajustent, non par emboîtement, mais par un simple rapprochement plus ou moins déclive et qui les expose à glisser, au moindre mouvement.

Ce qui serait bien plus admissible, c'est qu'on eût fabriqué et disposé ces figures, de façon à ce qu'étant une fois fixées sur une base particulière, on put, soit y brûler des parfums, soit y insérer des offrandes, ce qui ne saurait altérer, en rien, leur caractère purement religieux.

S'étendre en dissertations, au delà de ce qui précède, serait sortir de la mesure imposée à cette notice, dont le seul but était de faire connaître les curieuses figures qui en sont l'objet et d'attirer l'attention sur leur intérêt tout à la fois, archéologique et national.

---

A la Réunion des Sociétés savantes de 1881, à la Sorbonne, où cette notice a été lue, on a proposé de considérer les figures qui en faisaient l'objet, comme des ex-voto offerts à certaines divinités, pour obtenir ou reconnaître leurs faveurs, comme cela était si fréquent dans l'antiquité. Cette proposition tout acceptable qu'elle soit, ne saurait infirmer en rien le caractère de divinités qui semble s'imposer aux représentations discutées.

C'est ainsi que s'est propagé, jusqu'à nos jours, l'usage d'offrir et d'exposer, dans les églises, dans les chapelles, des ex-voto, sous forme de crucifix, de Sainte-Vierge, etc.

Mais, ce qui semble inadmissible, c'est qu'on puisse considérer les figures trouvées à La Croix Saint-Ouen, comme les représentations de ceux qui en faisaient hommage, pour une grâce obtenue ou à obtenir. Elles ne sont pas des portraits, mais des types, où se retrouvent des attributs de divinités, et leur caractère typique est attesté par leur présence, en double exemplaire, sur le lieu d'invention, circonstance qui, à elle seule, suffirait à exclure la supposition de représentations privées et individuelles.

---

# ENVOI D'UNE PIERRE DE LA BASTILLE

A LA VILLE DE COMPIÈGNE

EN 1792

PAR M. ALEXANDRE SOREL, MEMBRE TITULAIRE

---

Le 14 juillet 1789, c'est-à-dire il y a près d'un siècle, s'accomplissait à Paris l'un des plus grands évènements de la Révolution Française. La Bastille, cette forteresse que tout le monde considérait comme imprenable, était envahie par le peuple et il avait suffi de quelques heures d'attaque pour la faire tomber aux mains des assiégeants.

Il n'entre pas dans notre pensée de reproduire toutes les phases de cette journée mémorable. Disons seulement qu'à la tête des assaillants se firent remarquer Hulin, directeur de la Buanderie de la Reine, à la Briche, près Saint-Denis, et qui fut plus tard général et comte de l'Empire; Stanislas Maillard, que les journées des 7, 8 octobre 1789 et 2 septembre 1792 ont rendu si tristement célèbre(1); Elie, officier du régiment de la Reine; Santerre, le fameux brasseur, Humbert l'horloger, Cholat le marchand de vin, et Parein, qui, de simple clerc de procureur, devint quelques années plus tard général de brigade.

Comme toujours, quand l'ardeur française est en jeu, il y eut des actes de courage, voire même de témérité, mais aussitôt que le danger eut cessé, et que la capitulation eut été acceptée par l'infortuné gouverneur de Launay, ce fut bien autre chose. Chacun se vanta hautement d'avoir pris la Bastille, et parmi ces terribles vainqueurs de la dernière heure on remarqua surtout un certain Palloy.

(1) *Stanislas Maillard, l'Homme du 2 septembre 1792.* — Notice historique sur sa vie, par Alexandre Sorel. — Paris, 1862.

Pierre-François Palloy, fils d'un marchand de vin, était né à Paris, le 23 janvier 1755 ; il avait donc trente-quatre ans et demi le 14 juillet 1789. En 1776, il avait épousé la fille d'un maître maçon, nommé Robillot, qui lui avait cédé sa clientèle. Aussi Palloy se fit-il recevoir maître maçon à son tour, et quand la Révolution éclata, il prenait le titre d'entrepreneur des bâtiments du Roi, à la Vénèrie.

Le jour de la prise de la Bastille, il demeurait rue des Fossés-Saint-Bernard. Il fut donc à même d'entendre des premiers retentir le canon, et rien ne dut lui être plus aisé que de se rendre dans la rue Saint-Antoine, où la foule se portait ; puis, quand il eût vu tomber le pont-levis de la gigantesque forteresse, il comprit, en sa qualité de maître-maçon, qu'il y avait là une bonne affaire à tenter, et que la pioche pouvait bien achever ce que le canon avait commencé. Il s'entoura donc d'un certain nombre de bras de bonne volonté, et commença de sa propre autorité, la démolition des murailles séculaires. Prendre possession d'abord, régulariser ensuite, c'est là un procédé qui réussit presque toujours en semblable circonstance.

Deux jours se passèrent ainsi, puis, le 16 juillet au matin, Palloy écrivit au corps électoral, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, une lettre ainsi conçue : « Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien joindre à votre proclamation un ordre de continuer la démolition, si vous me croyez capable d'exercer mon courage, je vous puis assurer de mon exactitude, de ma fermeté et de mon dévouement que je mettrai à cette besogne, la regardant à ce moment comme le chef-d'œuvre de notre conquête ; et soyez assuré que je serai toujours pour la vie ferme et inébranlable, et pour la vie je m'engage à ne signer que Palloy, *patriote*. »

A cette demande, le Comité permanent de l'Hôtel-de-Ville répondit sur l'heure :

« Le Comité a arrêté que la Bastille serait démolie par tous les districts ensemble, sous l'inspection cependant du district de Saint-Louis-la-Culture, et

que M. Palloy serait prié de continuer la démolition par lui commencée et que l'ordre lui en serait donné. »

Une fois nanti de cette autorisation, le Patriote Palloy (c'est ainsi qu'il s'appellera désormais), embaucha plusieurs centaines d'ouvriers et transforma l'enceinte de la Bastille en un vaste atelier national ; puis, non content de voir s'effondrer cette prison d'Etat, qui avait été témoin de tant de douleurs, il songea à se faire une propre réclame de sa démolition. A cet effet, il fit exécuter avec une des pierres provenant des cachots, une réduction de l'ancienne forteresse, et le 14 juillet 1790, jour de la Fédération, cette image de la Bastille fut placée sur l'autel de la Patrie. Six semaines après, Palloy l'offrait à l'Assemblée nationale, et le procès-verbal de la séance du jeudi 2 septembre, constata cet hommage en ces termes : « On a introduit à la barre M. Palloy, artiste distingué et citoyen courageux, accompagné de MM. les Architectes employés à la démolition de la Bastille, de MM. les Grenadiers bourgeois de la Compagnie de la section du Jardin-des-Plantes, dont il est membre, et de MM. les Grenadiers du Centre, six par compagnie, ayant la médaille, lequel est venu faire hommage à l'Assemblée nationale d'une représentation de la Bastille, exécutée en bas-relief provenant d'une pierre de la démolition de cette forteresse, avec son plan encadré et ses dépendances ; plus une dalle où est gravé le portrait du Roi ; au pourtour est écrit : *Louis XVI, par la loi constitutionnelle, Roi des Français* ; au haut de cette pierre on lit : *Ex unitate Libertas, anno 1789* ; au bas est écrit : *Cette pierre vient d'un des cachots de la Bastille* ; le tout porté par des ouvriers qui ont travaillé à sa démolition. »

Palloy fit un discours pompeux et déclara, entre autres choses, que son intention était de faire un semblable présent à chaque département. « De patriote sincère il devint patriote enragé, suivant l'expression de M. Tabouriech, archiviste du Gers ; il se fit immédiatement Bastille comme Dieu *s'était fait homme* ;

il eut même des *apôtres* afin de l'aider dans son œuvre de propagande révolutionnaire. »

A chaque envoi d'une pierre provenant de la Bastille, était joint un modèle en plâtre de la prison elle-même ; cette réduction avait trente-huit centimètres de hauteur sur cinquante-sept de largeur. Les moindres détails y étaient fidèlement reproduits. En dehors la forteresse était évidée afin qu'on pût se rendre bien compte de ses constructions intérieures et de leur distribution. Toutes les ouvertures étaient habilement ménagées, et les fenêtres grillées en fil de cuivre qui simulait les barreaux, ainsi que les herses baissées, contribuaient à rendre au bâtiment sa redoutable physionomie.

Les huit tours étaient indiquées par leur nom : Au-dessus du grand pont-levis on avait écrit : « *Epoque de la liberté Française, où cette forteresse a été conquise par les Bourgeois de Paris, le 14 juillet 1789 ; démolie par Palloy, Patriote, qui a fait hommage de ce modèle au département, le 14 juillet 1790.* »

Par un créneau proche le petit pont-levis, on lisait la capitulation du Gouverneur, remise à Elie : « *Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter le quartier et la garnison, si vous n'acceptez pas la capitulation. DELAUNAY, de la Bastille, le 14 juillet, à cinq heures du soir.* »

A la Tour du Trésor était suspendue une échelle, diminutif de celle de Latude, faite d'une de ses chemises qu'il avait cédée à Palloy, avec cette inscription : « *Modèle d'échelle avec laquelle s'est échappé M. de Latude. Elle fut faite par lui-même.* »

Sur une autre figurait une petite cabane en pierre, provenant des pierres de la Sainte-Barbe. On lisait : « *Morceau de pierre provenant de la démolition de la Sainte-Barbe,* » et à côté de cette cabane se trouvait un petit paquet de poudre provenant de celle qu'on avait trouvée sur les tours.

Plusieurs petits morceaux de pierre parsemés sur les mêmes tours, provenaient des créneaux que l'on avait dérasés pour baisser l'affût des canons.

Une échelle destinée à mesurer l'exacte proportion de cette réduction, établissait que la Bastille avait eu 96 pieds de hauteur et deux tiers d'arpents de superficie.

Enfin, on remarquait encore une quantité d'objets destinés à compléter cette réduction, tels que un *billot*, un *poteau en fer*, un *crampon*, une *torture*, quinze *petits canons*, dix *barils*, un *drapeau*, un *carcan* et deux *anneaux*, et même jusqu'à la bougie trouvée sur la Sainte-Barbe, lors de l'envahissement de la Bastille.

On retrouve encore aujourd'hui plusieurs de ces modèles de l'ancienne prison d'Etat, dans certaines villes de France, notamment à Versailles, à Auch, à Rennes, à Amiens, à Caen, à Grenoble, au Mans et à Nancy.

Lorsque le patriote Palloy faisait un semblable envoi, c'était toujours sous la surveillance d'un de ses *apôtres* ou frères d'armes, lequel était escorté d'un ouvrier chargé de déballer et de monter les pièces. Au surplus une instruction générale était jointe à la caisse. On y recommandait notamment au voyageur (c'est ainsi qu'il désignait la personne chargée de faire l'hommage en son nom) de « *tâcher qu'il n'y ait pas beaucoup de curieux lors du décaissement, — de voir dans la paille si les grilles étaient tombées, — de mettre le petit paquet de poudre contre la Sainte-Barbe, — de poser le drapeau dans une des tours nommée la Bassinière et où il y avait un trou pour le recevoir; — de mettre la corde proche la potence et de placer la vierge près la chapelle.*

Cette recommandation toute matérielle était accompagnée d'une autre instruction qui, sous le nom d'*objection*, renfermait la ligne de conduite politique que devait suivre le même voyageur : On lui recommandait notamment de prononcer un discours à son arrivée dans chaque département, de ne pas trop entrer en matière de conversation; d'éviter toute discussion, d'écouter avec attention, de suivre le raisonnement patriotique et de ne rien échapper de

tout ce qui pouvait être utile à la chose publique et aux intérêts de M. Palloy (1).

Chacun de ces envois se faisait *gratis et franc de port*, mais on verra plus loin que ce n'était point Palloy qui en supportait les frais. D'ailleurs en perpétuant ainsi le souvenir de la *prise de la Bastille*, il avait mis à la mode tout ce qui pouvait se rattacher à ce grand événement. Aussi profitant de l'engouement qui se traduisait à cet égard, non seulement en France, mais encore à l'étranger et surtout en Angleterre, il avait fait fabriquer une foule de menus objets avec le fer provenant des chaînes de l'ancienne prison d'Etat, et le tout se débitait avec grand profit pour lui.

Il fit aussi frapper des médailles commémoratives de la journée du 14 juillet 1789, avec les barreaux des prisonniers. Elles étaient du module d'une pièce de cinq francs ; la face représentait au milieu d'un camp, près de la Bastille, la France tenant fièrement un drapeau flottant, sur lequel on voyait un coq entouré de fleurs de lis ; la hampe était surmontée du bonnet phrygien ; la triomphatrice était assise sur un amas d'armes, entre des lauriers et des étendards ; sous ses pieds étaient enguirlandées des chaînes ; en bas, on lisait :

A LA GLOIRE DE LA NATION FRANÇAISE  
ÉPOQUE DE LA LIBERTÉ

Le revers était entièrement rempli par cette autre inscription :

O  
LÉGISLATEURS  
CE MÉTAL PROVIENT  
DES CHAINES DE NOTRE  
SERVITUDE, QUE VOTRE  
SERMENT DU 20 JUN 1789  
A FAIT BRISER LE 1  
JUILLET SUIVANT  
PAR PALLOY  
PATRIOTE.

(1) *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* xi<sup>e</sup> année (p. 395) a publié le texte entier de cette curieuse instruction.

Palloy envoya une de ces médailles à chaque, membre de l'Assemblée nationale, avec un placard où se lisait le passage suivant :

« Monsieur,

« La France s'est régénérée, un peuple libre s'est fait connaître....

« Ils n'existent plus ces tyrans ; les huit tours qu'ils avaient élevées ont disparu, et les vestiges en ont été dispersés sur toutes nos contrées. Les fers qui renfermaient et garottaient les victimes, je les ai fait purifier par le feu et j'ai réduit ces barreaux effroyables en médailles frappées d'un coin qui représente les beaux jours de notre Liberté et fera époque à notre heureuse Révolution, en rappelant le fameux serment du Jeu-de-Paume, du 20 juin 1789..... »

« Le 12 mars 1792, l'an 4 de la Liberté.

« PALLOY, patriote.

Enfin, grisé par le titre d'*artiste* que lui avait conféré le procès-verbal de l'Assemblée nationale que nous avons reproduit plus haut, Palloy voulut réaliser l'idée d'élever une colonne à la Liberté sur l'emplacement même de la Bastille, mais les plans qu'il dressa à cet effet, furent sévèrement critiqués par des gens plus forts que lui ; témoin l'article suivant inséré dans le *oniteur Muniversal*, du 29 juillet 1792 :

« M. Palloy qui est certainement un fort bon patriote n'est pas à beaucoup près un aussi bon artiste. Autorisé par les applaudissements de l'Assemblée nationale, qui s'occupe légèrement de ces objets, il s'est approprié l'emplacement de la Bastille, se charge d'y élever le monument qu'on veut consacrer à la Révolution française, et a déjà commencé quelques travaux. Son plan est mesquin et indigne à la fois de notre Révolution et de la perfection où les arts sont portés en France. Il place le monument à cause d'un rapprochement de nom puéril, sur le lieu qu'occupait la tour qu'on appelait de la Liberté, à l'un des bouts de la place comme si tout l'espace qu'occupait la Bastille et ses fortifications n'était pas également sacré et s'il ne convenait pas mieux à tous égards d'élever la colonne de la Liberté en face du boulevard où elle serait vue de côté et d'autre de fort



loin : le boulevard devant être continué jusqu'à la rivière. Dans le plan de M. Palloy cette colonne reposera sur une figure de la Bastille laquelle reposera sur des rochers factices. Ce n'est point là le style sévère et grand qui doit caractériser l'édifice destiné à parler aux générations futures. Les artistes et tous ceux qui sentent quelque passion pour les beaux-arts se réuniront sans doute, et demanderont que l'entreprise soit confiée à des hommes de génie. »

Ce projet d'ailleurs n'eut aucune suite.

Voilà ce qui se passait pour les chefs-lieux des départements. Arrivons maintenant à ce dont furent témoins les chefs-lieux de district et particulièrement la ville de Compiègne.

Le 10 octobre 1790 le patriote Palloy avait écrit aux membres du Directoire du district une lettre se terminant ainsi : « Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien agréer l'hommage que je vous fais d'un plan encadré dans une des pierres des cachots de cette forteresse, comme une marque de mon inviolable attachement. »

Le district s'empressa de lui répondre, d'abord pour le remercier, et ensuite pour lui dire d'adresser son envoi au citoyen Bertrand, libraire à Compiègne, et secrétaire du Directoire.

Une année se passa sans qu'on entendit parler de l'envoi, quand, le 3 décembre 1791, Bertrand reçut la lettre suivante :

« Monsieur,

« Comme bon patriote je vous adresse la lettre de voiture qui renferme l'objet de l'hommage que je fais au district. Je vous prie de faire déposer cette caisse au Directoire. J'irai incessamment en faire l'ouverture. Signé : PALLOY, patriote. »

A cette lettre était jointe la lettre de voiture ainsi conçue :

« A la garde de Dieu et conduite de François Hognier, voiturier à Noyon, je vous envoie une caisse contenant une pierre des cachots de la Bastille dans laquelle se trouve le plan fait des débris, tant pierres, fer, bois, verre, carton et papiers de cette forteresse, le tout pesant 120 livres ou environ. »

Trois jours après, Palloy écrivait au maire de Compiègne en ces termes :

Ce 6 décembre, l'an III de la Liberté.

Monsieur le Maire,

Vous qui avez reçu du peuple souverain votre nomination à la place de maire, je viens faire part au premier représentant de la municipalité de l'hommage que mon patriotisme me porte à faire au Directoire de votre district ; je vous prie de donner votre adhésion à mon offrande et de prier en mon nom, et au nom du patriotisme, vos collègues pour assister à l'inauguration que mon civisme me porte à faire aux 547 districts de cet empire.

Veillez bien, Monsieur le Maire, en prévenir nos frères de votre municipalité d'assister à cette cérémonie ; vous flatterez infiniment les vrais amis de la liberté qui se sont sacrifiés avec tant de plaisir pour la conserver, ils y verront avec satisfaction un des vestiges du despotisme que la main de la liberté a anéanti. Je ne doute pas que ce tableau représentatif de notre esclavage soit pour les vrais amis de l'ordre, des lois et de la Constitution, regardé avec sensibilité en se rappelant les horreurs que les despotes faisaient souffrir aux malheureuses victimes.

Je suis avec fraternité, Monsieur le Maire,

Votre concitoyen,

PALLOY, *patriote*.

Mais bientôt Palloy, abandonnant le projet de venir lui-même faire l'ouverture de la caisse, députa auprès de la municipalité de Compiègne l'apôtre *Mathey* dont il annonce la prochaine arrivée dans la lettre suivante :

Messieurs,

J'ai l'honneur de députer, auprès de vous mes concitoyens, mon ami et frère d'armes ; je le charge de vous offrir les objets que je vous ai annoncés pour devenir un gage d'union entre tous les départements et entre tous les français amis de la liberté.

M. Mathey a désiré en être l'apôtre. Daignez le recevoir, Messieurs, comme mon interprète et l'organe de tous les sentiments respectueux, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

Paris, 6 décembre, an III de la Liberté, 1791.

PALLOY, *patriote*.

L'envoi fait par Palloy partit de Paris le 25 décembre 1791.

De son côté, Mathey s'empressa d'accourir à Compiègne, mais ce ne fut que le 2 janvier 1792 que la fameuse caisse arriva ; aussitôt les membres du Directoire du district s'assemblèrent et convoquèrent les autorités de la ville pour le jour même à 3 heures du soir, en ces termes :

Messieurs,

Nous vous prions de vouloir bien assister ce soir à 3 heures précises à l'inauguration d'une pierre de la Bastille sur laquelle est gravé le monument du despotisme et qui nous est adressée par le patriote Palloy.

Citoyens libres, nous devons donner à cette cérémonie la plus grande pompe ; en conséquence nous vous prions de vouloir bien le faire annoncer à midi par le son des cloches de la ville et du tocsin ; de faire assembler la garde nationale en armes avec ses tambours et la musique, et de faire, en un mot, tout ce qui est d'usage dans les cérémonies publiques.

2 janvier 1792.

En effet, le même jour, la cérémonie eut lieu à l'heure indiquée. Le procès-verbal suivant en fait foi :

Le lundi 2 janvier 1792, trois heures précises de relevée, le Directoire assemblé, les différents corps et particuliers invités en exécution de l'arrêté de ce matin étant réunis, la séance ouverte, il a été apporté sur une table dressée à cet effet une caisse en bois fermée avec des clous, adressée à MM. du district de Compiègne.

M. Mathey s'étant approché du bureau a ouvert ladite caisse laquelle s'est trouvée contenir une pierre provenant des cachots de la Bastille sur laquelle est attaché un plan colorié de la Bastille encadré en bois et recouvert d'une glace.

M. Mathey prenant la parole a prononcé un discours respirant le plus pur patriotisme et le plus vif amour pour la liberté. et a fini par offrir au nom de M. Palloy la pierre de la Bastille aux administrateurs du district de Compiègne.

M. le Président a répondu au frère Mathey que l'administration recevait avec empressement l'offrande patriotique de Palloy, qu'elle serait placée dans le lieu de ses séances, exposée aux regards des citoyens de ce district. Elle servira à leur rappeler et les maux cruels dont la France est délivrée et le bonheur que

la Révolution lui prépare. Elle leur dira combien est grand le courage de la garde parisienne qui renversa de fond en comble ce monument affreux d'un despotisme plus affreux encore.

M. le Président a fini par assurer le frère Mathey de la vive reconnaissance de tous les citoyens de ce district et l'a prié d'en transmettre les expressions au patriote Palloy.

Le Directoire a arrêté qu'une expédition des présentes serait remise au frère Mathey et envoyée le jour de demain au frère Palloy.

Alors la garde nationale, les gendarmes nationaux précédés des tambours et de la musique se sont mis en marche, suivant immédiatement la pierre de la Bastille portée par quatre grenadiers, entourée par les corps administratifs et judiciaires. La marche était fermée par la Compagnie de sous-officiers invalides et un concours immense de citoyens.

Le cortège en suivant les rues du *Marché-au-Bled*, des *Bonnetiers*, du *Marché-aux-Herbes*, des *Clochettes*, de la *Pannetière*, de *Saint-Corneille*, du *Change*, du *Grenier-à-Sel*, des *Lombards* et du *Plat-d'Étain*, s'est rendu au son de toutes les cloches et au bruit du canon en l'église paroissiale de Saint-Jacques, où étant arrivé, la pierre a été déposée au pied de l'autel dans le sanctuaire. Alors Nicolas Desboves, curé de ladite paroisse en a fait la bénédiction et après les prières ordinaires pour la prospérité de l'Empire, le maintien de la Constitution et la conservation du Roi, le cortège s'est de nouveau remis en marche comme ci-dessus et s'est rendu en la salle du district où avons à l'instant fait et dressé le présent procès-verbal.

Et ont signé le frère Mathey, le procureur-syndic et le secrétaire avec nous.

*Suivent les signatures :*

MOSNIER, *procureur de la commune* ; BERTRAND,  
MATHEY, *apôtre de la liberté* ; WATELLET,  
LANÉGERIE, LECLERC, REY, etc., etc.

Maintenant qu'est devenue cette pierre accueillie avec tant d'empressement par la population compiènoise ?

Nous ne saurions le dire : nos recherches pour en retrouver la trace sont demeurées infructueuses.

Probablement elle a subi le sort de bien d'autres choses de cette époque. Tirée de la poussière de la Bastille, elle est sans doute retournée elle-même en

poussière. Quant à Palloy, en sa qualité de *patriote*, il trouva bon de se façonner à toutes les phases qu'eût à traverser la patrie elle-même.

En 1791, ainsi qu'on l'a vu, il chantait les vertus de Louis XVI. Deux ans après, il écrivait la lettre suivante :

Je vous donne avis, citoyens, en vous faisant l'hommage de la *Déclaration des Droits de l'Homme* sur une pierre de la Bastille que je vous prie d'accepter ; cette dalle remplacera celle qui *portait l'effigie du traître Louis* ; elle rappellera à toutes les nations les époques glorieuses des 14 juillet, 6 octobre 1789, 20 juin, 10 août 1792, 21 janvier et 31 mai 1793 où les français libres ont soutenu avec bravoure et dévouement ce qu'ils ont juré de maintenir : la République une et indivisible — liberté, égalité, fraternité ou la mort.....

C'est de la part de votre frère d'armes, ennemi des rois et l'ami du peuple et qui ne *vie* (sic) que pour mourir républicain.

PALLOY, *patriote*,

Architecte-entrepreneur, citoyen du département de Paris,  
rue des Fossés-Saint-Bernard, section des Sans-Culottes, n° 1228.

D'un autre côté, tout patriote qu'il se disait, il compromit plus d'une fois les intérêts de la nation.

Déjà, après l'affaire du 10 août 1792, Rolland l'avait signalé comme ayant occasionné une perte de plus de 30,000 livres à la Nation, en faisant opérer des démolitions considérables au château des Tuileries, sous prétexte d'arrêter l'incendie qui y avait été allumé. Il avait la bosse de la démolition.

Mais ce qui contribua surtout à le perdre dans l'opinion publique, c'est le rapport que fit au corps municipal, le 13 nivôse an 2 (2 janvier 1794) le conventionnel Cavaignac, membre de la Commission de la révision du compte de la Bastille. Voici en quels termes, ils l'exprime :

« Vous avez chargé la Commission de la révision du compte de la Bastille, d'examiner la question de savoir si la municipalité doit accepter de Palloy la pierre qu'il lui offre : je vais donner une esquisse du portrait de Palloy et cela suffira pour déterminer votre décision :

« Tartuffe habile, Palloy a senti que l'on égarait les peuples avec des mots ; l'un des premiers, il a calculé qu'une Révolution dans les Etats est un champ vaste pour un intransigeant adroit ;

il a essayé d'en tirer parti. On l'a vu tour à tour encenser l'homme du jour ; à son nom accoler sans cesse l'épithète de *Patriote* et c'est à l'aide de ce nom qu'on enchaîne longtemps la surveillance.

« Ce n'est pas assez pour Palloy, d'égarer ses concitoyens sur son compte, il veut que sa réputation de patriotisme parcoure tous les départements ; partout il envoie des pierres sur lesquelles il fait graver le plan de la Bastille, il les envoie en son nom ; partout on reçoit cette offre. On consigne dans les registres des diverses administrations ou Sociétés populaires le nom du *Patriote Palloy*, donataire, qu'il a grand soin de faire graver, pour qu'on ne l'oublie pas ; partout on le croit patriote, partout on est trompé.

« Palloy envoyait des pierres qui appartenaient à la Nation. Quant aux frais que nécessitait le travail de ces pierres, il était acquittés *des fonds de la Nation*. A la vérité, quelques légères dépenses restaient à sa charge, mais Palloy est habile dans l'art de calculer : les différentes pièces que j'ai entre mes mains prouvent qu'il savait se rembourser au centuple.

« Une Commission avait déjà été chargée des comptes de la Bastille ; elle n'y a vu qu'un chaos de dilapidation et de gaspillage ; elle n'a pu atteindre les *fripons*, parce que la crainte retient les dénonciations ; mais je le dirai, Palloy n'est pas seul ; je vous les nommerai tous ; je me ferai des ennemis, je le sais, mais ils doubleront mon courage. Je tiens le fil qui doit me conduire dans les détours de ce labyrinthe ; je ne le lâcherai point que je n'aie mis au grand jour la conduite de ces hommes qui, si longtemps ont réussi à fasciner les yeux.

« La municipalité arrachera sans doute le manteau dans lequel Palloy s'est tenu si longtemps enveloppé ; elle apprendra à toute la République que celui qui tant de fois s'est gratifié du beau nom de *Patriote* n'était qu'un intrigant. Ce n'est point à nous qu'il appartient d'ajouter à nos noms ces épithètes qui caractérisent le civisme et la vertu. Que Palloy apprenne qu'il faut les mériter et que la postérité seule nous la donne.

« Je vous propose d'arrêter que la pierre offerte, étant une propriété de la Nation, et Palloy ayant usurpé le nom de patriote et sacrifié les intérêts de sa patrie aux siens propres, son hommage est rejeté et que le tout lui est renvoyé (1). »

Cette motion fut adoptée.

(1) *Moniteur universel*, du 17 nivôse, an II (6 janvier 1794).

Assurément ce langage ne paraîtra pas suspect de la part d'un homme comme Cavaignac ; d'ailleurs il était tenu à une époque où les idées révolutionnaires étaient à leur apogée.

Après une telle flétrissure il ne restait plus à Palloy que de rentrer dans l'ombre ou de s'ensevelir dans ses prétendus sentiments républicains. Il fit la première de ces choses, mais se garda bien d'accomplir la seconde. Retiré à Sceaux, il attendit les événements et quand l'Empire eut détruit en grande partie ce qu'avait édifié la République, il adressa une *ode à Napoléon* sur la naissance du Roi de Rome : puis l'Empire ayant sombré, le fameux *patriote* composa, en 1814, une pièce de poésie intitulée : *Hommage d'un Français aux souverains alliés*, puis en 1830, il rédigea, toujours en vers, un autre *Hommage à la Reine des Français*, à l'occasion de la Saint-Philippe. Il est vrai, qu'en même temps, il sollicitait, comme un des anciens *vainqueurs de la Bastille*, une pension de 500 fr. qui lui fut octroyée.

Il avait salué avec enthousiasme la démolition de l'ancienne forteresse, il applaudissait également à la chute de chaque régime politique.

Palloy mourut à Sceaux, le 19 janvier 1835, à l'âge de 80 ans, complètement oublié et, comme l'a si bien dit, tout récemment M. Georges Avenel, ayant résumé dans sa personne « le type du cynisme intempérant, du patriotisme en dehors, emphatique, verbeux, hâbleur, théâtral et charlatanesque. »

De tels hommes, et il y en a malheureusement toujours, déshonorent le parti dont ils se constituent les représentants. Le véritable citoyen, celui qui aime sincèrement son pays, ne s'affuble pas ainsi du titre de *patriote*, il ne s'en fait pas surtout une réclame, mais il prouve par ses actes quels sont ses véritables sentiments. En toute chose, parler c'est peu, agir, c'est tout : *Facta non verba*.

---

ANALYSE D'UNE CORRESPONDANCE  
DES  
D' H U M I È R E S  
PROVENANT  
DU CHATEAU DE MONCHY  
PRÈS COMPIÈGNE

PAR LE BARON J. PICION, MEMBRE CORRESPONDANT.

---

La correspondance dont je donne aujourd'hui l'analyse est une épave de celle de l'illustre maison d'Humières (1).

François d'Humières, chef de cette maison au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, étoit investi de la confiance de François 1<sup>er</sup> qui lui écrivoit sur les points les plus essentiels et les plus secrets de la politique. Cette correspondance si importante est depuis longues années à la Bibliothèque. Elle faisoit partie des 2500 manuscrits qu'Henri de Béthune, comte de Selle, légua à Louis XIV. Comment est-elle parvenue à Henri de Béthune? Il est bien permis de croire que *son fidèle ami* (voir 115 et 147) à qui il écrivoit assidûment des nouvelles, lui permit, en échange de cette

(1) La maison d'Humières est éteinte depuis le règne de Louis XIV. Les personnes qui portent ce nom aujourd'hui et qui sont des d'Umières, ou plutôt d'Ulmiers (d'Olmeires) originaires du Rouergue établis en Auvergne vers 1543 portent d'azur à la bande d'or et n'ont pas même eu d'alliance avec les d'Humières. Les d'Humières portoient d'argent freté de sable. Les Crevant d'Humières écarteloient ces armes aux 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup> quartiers avec les leurs qui sont écartelées d'argent et d'azur.

Je dois à M. le comte de Marsy les notes signées My.



complaisance, de prendre ceux de ses papiers qui lui sembleroient les plus intéressants et M. de Béthune choisit bien. C'est dans cette correspondance entrée dans sa collection que se trouvent entr'autres pièces les lettres de François 1<sup>er</sup> à Jean III d'Humières, sur l'empoisonnement du Dauphin. Vers 1650 on n'attachoit guères d'importance aux documents concernant le XVI<sup>e</sup> siècle et il est probable que Louis de Crevant donna avec grand plaisir la correspondance de ses grands parens maternels en échange des nouvelles beaucoup plus intéressantes pour lui que lui avoit envoyées M. de Béthune pendant plusieurs années (1).

Je ne possède certainement pas tout ce qui fut dédaigné par M. de Béthune ou ce qu'il ne vit pas. Une note de M. le vicomte Arthur Beugnot, placée en tête d'une correspondance de MM. de Vineuil (2) et de Villers d'O, (sortes de nouvelles à la main envoyées encore à Louis de Crevant d'Humières, père du Maréchal) porte que ces lettres abandonnées dans une tourelle du château de Monchy-Humières servaient depuis la Révolution à allumer les feux du château (3). Je crois savoir qu'il existe encore des lettres de souverains venant de ces mêmes archives. Quelle est leur importance? Je l'ignore. Peut-être aussi a-t-on fait et conservé d'autres recueils du même genre que le mien. On remarquera, en effet, qu'il y a beaucoup d'années qui ne sont représentées par aucune correspondance. Ainsi nous avons 23 lettres de l'année 1537 mais plus rien de 1538 à 1548,

(1) Frontenac dans la lettre 132 demande à son oncle de lui envoyer copie de quelques-unes des nouvelles que M. de Béthune lui fait parvenir.

(2) C'est ce Vineuil (frère du Président Ardier) qui est cité à plusieurs reprises dans les Mémoires du cardinal de Retz comme dévoué à M. le Prince et comme l'amant très influent de la belle Madame de Montbazou. Tallemant et Mme de Sévigné en parlent aussi.

(3) Le château de Monchy-Humières avait été acheté en 1811 par le comte Curial, lieutenant-général, pair de France, beau-frère du vicomte Beugnot. Au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, on écrivait indifféremment **MONCHY** et **MONCHY** et de préférence **MOUCHY**. De nos jours, d'excellents historiens et notamment M. Pierre Clément ont par suite confondu **Monchy-Humières**, avec **Mouchy-le-Châtel**, canton de Noailles. (My).

année dont nous n'avons qu'une lettre. Nous n'en avons aucune des années 1550, 1554, 1555, 1558 à 1561, 1563, 1571, 1579 à 1584 et *de 1588 à 1615 !* De 1617 on saute à 1622 et, enfin, après des lacunes aussi importantes dans cette série que dans celle du XVI<sup>e</sup> siècle, la correspondance très nombreuse pour 1646 s'arrête brusquement avec cette année.

Il me paroît difficile que les destructeurs aient d'une part tant respecté et de l'autre tant détruit et peut-être trouvera-t-on un jour d'autres parties de cette correspondance. Espérons qu'il en sera ainsi !

Telle qu'elle existe, elle est encore d'un grand intérêt.

Au point, de vue de l'histoire générale et de celle de la Maison d'Humières les lettres du XVI<sup>e</sup> siècle sont de beaucoup les plus importantes. Cinq lettres du cardinal de Tournon font voir avec quel soin il s'occupoit de l'armée. On voit ce grand ministre allant jusqu'à emprunter personnellement une somme fort considérable pour l'envoyer à d'Humières quand la cour ne lui expédioit pas d'argent. On y apprend qu'alors des commandants de places, sur le point d'être assiégés et ne recevant pas d'argent, vendoient des provisions pour pouvoir payer leurs soldats (1). Il le falloit bien, car disoit avec raison un capitaine (2) *on ne les peut faire vivre ne tenir sans cela.*

L'ordre et la régularité financière étoient antipathiques à ces races chevaleresques. Rien de plus fantastique, pour ne pas dire de plus comique, que la façon dont Jean III d'Humières (3), le vrai fondateur, de

(1) Philippe de Créqui à Théroouane, le 5 Juin 1537, vend blé, avoine et orge (L. 7). Le cardinal de Tournon envoie à d'Humières 12.000 écus qu'il a empruntés afin qu'il ne soit contraint de mettre la main aux munitions de Turin. (L. 3).

(2) Lettre 5.

(3) Le Mausolée de Jean III d'Humières a été reproduit dans l'ouvrage de M. de Magnienville et indiqué à tort comme étant celui du maréchal.

Ce monument, élevé dans la chapelle seigneuriale de l'église de Monchy, fut enlevé au moment de la révolution et servit dans le parc de motif décoratif jusqu'à ces dernières années où il a été rapporté dans le vestibule du château et où ses débris ont été réunis. (My).

la grandeur de cette famille, entendoit la comptabilité. On voit par une lettre de Martin de Troyes (commis de l'extraordinaire des guerres en 1536) que d'Humières n'avoit envoyé presqu'aucune quittance des gens qu'il avoit payés. Il n'avoit expédié aucune ordonnance pour les salaires des commissaires du compte des réparations de Piémont et ceux-ci ne vouloient pas approuver les acquits avant d'avoir reçu leurs émolumens. Pour ce dernier fait, le financier excuse volontiers d'Humières : *J'aimerois trop mieux*, dit-il, *que l'argent demeurât en ma bourse que le leur bailler, mais si faut-il que je retire mes acquits* (1).

Au reste, le même désordre existoit dans les affaires particulières de ces braves guerriers. Leurs receveurs et hommes d'affaires les voloient à l'envi. Les lettres des receveurs de Jacques d'Humières (2) sont curieuses sous ce rapport. On ne peut pas vendre de vin, il est à trop bon marché (3) ; on ne peut faire un inventaire parce que le receveur (4) couche dans la pièce où sont les titres. Un troisième garde 3,600 fr., prix de la vente d'un bois (5). Presque tous sont malades, quand il s'agit de rendre leurs comptes. Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir François de Corbie, enseigne de la compagnie des gens d'armes du cardinal de Chastillon, seigneur d'Othes et de Jaigny, gruyer de la forêt de Cuise, écrire le 10 octobre 1575 à Jacques d'Humières, revêtu de tant d'emplois, seigneur de tant de terres : « *Je vous prie regarder à votre fils car s'il n'est habillé au commencement de ce froid, je lui prévois une maladie future, M. de Lynières n'a plus que trois escus* » (6).

(1) L. 24.

(2) Lettres 47 et suiv. 1569-72.

(3) Lettre 48.

(4) Ibid.

(5) Lettre 57.

(6) Lettre 60, — Voir aussi au n° 76 une lettre d'un sieur Petitjean, précepteur du jeune d'Humières dit depuis le Boucher de Picardie. (Voir la notice de M. du Lac.)

La famille d'Humières très puissante à cette époque paroît avoir été fort unie. Charlotte d'Humières mariée en 1524 à François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, gouverneur de l'île de France, étoit très souvent à Monchy, chez ses parens, puis chez son frère, et bien des lettres adressées soit à son mari soit à elle y sont restées et font partie de ce recueil dont elles ne sont pas les moins précieuses. C'est à M. de la Rochepot que sont adressées les lettres de l'amiral d'Annebaut de 1548 donnant des nouvelles d'Écosse (1) et celle non moins intéressante d'un sieur de Compiègne (2), corsaire, partant de Dieppe. C'est à M<sup>me</sup> de la Rochepot qu'écrivait Coligny (n° 35) le cardinal de Chastillon (42), le grand écuyer Boysi (Claude Gouffier, (n° 28). Des trois lettres de son frère, Charles d'Humières, évêque de Bayeux, qui sont dans ce recueil, deux lui sont adressées.

M<sup>me</sup> de la Rochepot paroît avoir conservé pour ce frère, dont la jeunesse avait été très malade et qui étoit resté délicat (3), une grande affection. L'*Histoire des grands officiers de la Couronne* s'est à peu près bornée à énumérer les dignités de Charles d'Humières, évêque de Bayeux et grand aumônier de France. Il y avoit cependant plus à en dire, et Godefroy Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux* a donné sur ce prélat distingué une intéressante notice.

Il avait eu, paroît-il, étant enfant, une singulière maladie. Fernel qui l'a décrite (4) mais sans nommer le malade dans le chapitre 16 du livre II de son traité de *Abditis rerum causis*, attribue cette maladie à la possession du démon.

(1) Lettre 25,

(2) Lettre 26.

(3) Dans une lettre sans date adressée à son frère Jacques, Charles d'Humières écrit qu'il est au château de Creil avec M<sup>me</sup> de la Rochepot, mais qu'ils ne se voyent pas, chacun d'eux gardant la chambre (Lettre 32).

(4) *Io. Fernelii Universa medicina*. Lyon 1602 in 8° pp. 157 et 158 du traité de *Abditis rerum causis*. C'est dans l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, d'Hermant, que j'ai vu que ce passage de Fernel s'appliquoit à Charles d'Humières.

« Un jeune homme d'une famille noble, dit-il, « avoit une convulsion ou ébranlement de corps « qui agitoit si violemment et si vite tantôt un bras « tantôt un doigt seul, quelquefois une jambe ou « les deux ou tout le corps lui même que quatre « hommes avoient peine à le tenir couché. Sa tête « et sa langue étoient libres, son esprit restoit sain, « et tous ses sens très nets, même dans le fort de « la convulsion. Il avoit au moins dix accès par jour. « Dans les intervalles il étoit bien portant, mais brisé « de fatigue. On croyoit à une convulsion voisine de « l'épilepsie et venant des reins.

« Le 3<sup>e</sup> mois, le démon lui inspira de parler grec « quoiqu'il ne connût pas cette langue. Toutes les « fois que son père le visitoit, dans ses crises, avant « même qu'il fut arrivé, le jeune malade crioit : Ren- « voyez-le! Empêchez-le d'entrer ou ôtez-lui son « collier (car l'image de S. Michel (*terrassant le dé- « mon*) pendoit à ce collier comme c'est l'usage des « chevalliers (de l'ordre) de France. Si on lui lisoit « l'écriture sainte il avoit des soubresauts et des mou- « vements d'horreur encore plus furieux. (*Ferociùs « subsaltabat et inhorrescebat*). En dehors des accès il « se désoloit, regrettoit toutes ces paroles et disoit « que le démon avoit été mis en lui par une personne « qu'il ne nommeroit pas et qu'il en sortiroit au « jour fixé. »

Cette singulière maladie ne dura pas, car Charles d'Humières n'auroit pu entrer dans les ordres, si elle eut persisté. Il devint assez jeune évêque de Bayeux, grand aumônier de France et, plus tard, abbé de S. Riquier.

Il étoit souvent à la cour et en Picardie. Il se trouvoit cependant à Bayeux, en 1562, lorsque le duc de Bouillon profita de sa position de gouverneur de Normandie pour livrer Rouen, Caen, Bayeux et bien d'autres villes à la fureur des protestants. Il faut lire dans Charles de Bras le récit des assassinats, des pillages sans nom, des dévastations sauvages que les précurseurs des bandits de 1793 commirent cette année; Charles d'Humières put se sauver du château

de Bayeux avec les principales reliques de sa cathédrale, s'embarquer malgré la poursuite de ces iconoclastes, avec Germain du Val archidiacre de Bayeux et S<sup>r</sup> de Brevannes dont nous avons une belle lettre dans notre recueil (n° 54), et venir se réfugier, je crois, à Abbeville.

Dans les lettres adressées aux d'Humières, il en est qui donnent des renseignements curieux sur différents sujets. Telles sont surtout celles d'un M. de Caumont, sorte d'intendant de Jacques d'Humières (n<sup>os</sup> 85, 86 vers 1570), qui lui parle de ses chevaux, de ses oiseaux de chasse et notamment de son sacre *qui est toujours dans le ciel et descend fort bien*, de ses chiennes grises, dont une se mit dans un terrier de renard, *se blessa et ne veut manger*; puis de trois douzaines d'oiseaux de volière, qu'un de ses amis lui a envoyés *et dont il est mort la moitié*. Il ajoute prudemment : *Je leur fais donner à manger ce qu'il leur est besoing*. — Je me figure que les pauvres oiseaux n'ont pas mangé bien longtemps.

L'histoire des d'Humières est intimement liée à celle de Picardie, aussi trouvons-nous dans leur correspondance bien des détails locaux sur cette province. Ce sont d'abord en cette année 1537, dont nous avons tant de lettres, des pièces relatives à divers capitaines servant en Picardie (5, 6, 9, 10) d'autres sur l'artillerie affectée à la défense d'Abbeville, Corbie, S<sup>t</sup>-Pol et Hesdin (21, 15, 4, 13, 83). Pour 1575, 1576 1577, cinq lettres tout à fait importantes de François Gouffier, seigneur de Bonnavet et de Crèvecœur, lieutenant général et vice-amiral de Picardie; (n<sup>os</sup> 58, 64, 67, 73, 77), voir surtout la lettre 77, où Bonnavet accuse le chancelier (c'est René, depuis cardinal de Birague) d'avoir voulu induire le peuple à blâmer et *indigner* la noblesse; en 1576 le récit dramatique de l'enlèvement de femmes espagnoles, près de la censive de Gruny (66), et une lettre d'Antoine Desprez, abbé de S<sup>t</sup>-Jean d'Amiens, député aux Etats de Blois de cette année (69); en 1577, le récit d'une sédition à Montdidier, où périt J. Cousin, apothicaire protestant, puis une lettre

d'un architecte, nommé Jehan Bruiant (1), qui dirigeoit cette année 1577 la construction de l'église de N. D. de Brebières que *beaucoup de gentilshommes et autres gens de bien trouvoient fort bien* (l. 74). Enfin, pour diverses années les n<sup>os</sup> 32, 45, 65, 62, 79, 89.

Pour l'histoire de la Maison d'Humières, outre les n<sup>os</sup> cités, les n<sup>os</sup> 30 et 34 et une lettre du Marquis del Vasto ou du Gast, célèbre général de Charles-Quint, relatant l'espèce de défi si fier, quoique si courtois, que Jehan d'Humières lui avoit envoyé (n<sup>o</sup> 2).

La partie de cette correspondance, qui est du XVII<sup>e</sup> siècle, offre aussi beaucoup d'intérêt.

Pour l'histoire de Picardie, nous remarquons au n<sup>o</sup> 90 la nomination des attournés de Compiègne en 1604 faite par le Roi, sur une liste de candidats élus par les habitants, mais sans égard pour le plus ou le moins de voix obtenues. En 1615, nous avons deux belles lettres (9 et 29 juillet n<sup>os</sup> 19 et 92) du sieur Alart (2) attourné de Compiègne au Vicomte de Brigueuil, mari de l'héritière d'Humières, qu'il renseigne soigneusement sur ce qui se passe à Compiègne. Dans la dernière, il déplore la division qui existe *entre ceux des villes et ceux des champs* (déjà !) *une grande partie des petits et des grands ayant altéré la bonne affection qu'ils souloient porter au bien du Roy et de son état*. Une lettre de M. d'Entreval (n<sup>o</sup> 93) : seigneur du domaine utile de Pierrefonds, adressée le 2 octobre 1615 à M. de Brigueuil, donne des détails curieux sur le Prince de Condé et le Marquis de Cœuvres, depuis Maréchal d'Estrées.

La lettre de M. Seroux, (3) écrite de Compiègne le 8 septembre 1616 à ce même Vicomte de Brigueuil (Crevant), exprime avec énergie les sentiments d'un sujet fidèle du Roi. Après avoir raconté les agisse-

(1) Je me demande si ce seroit d'un sien fils ou de lui qu'auroit parlé l'amiral d'Annebaut en 1548 (lettre 25). M. Bérard cite Remy Bruiant maître orfèvre à Valenciennes en 1534 (p. 118).

(2) Jacques Alart, avocat, attourné de la Saint-Jean 1615 à 1618.

(3) Seroux, lieutenant de M. d'Humières à Compiègne. Cette famille distinguée existe encore à Compiègne.

ments de la Marquise d'Urfé en faveur du parti des Princes, il ajoute : « Je désirerois qu'il vous plût « nous mander si désormais nous laisserons passer « toutes sortes de courriers, sans passeport. Cela « importe fort au service du Roi. »

L'homme qui portoit cette lettre fut détroussé dans la forêt de Compiègne. On la lui laissa, paroît-il, et il la raporta à Seroux qui y ajouta le 11 un post-scriptum.

En 1636, les Espagnols, encouragés par l'inaction des Hollandais, avoient pénétré en France et avoient pris Corbie le 15 août. L'effroi fut grand à Paris, et Compiègne se crut non sans cause menacé d'un siège. (1) Le 18 août, Phelippeaux de la Vrillière beau-frère du Marquis d'Humières (fils de Brigueil et père du Maréchal) lui faisoit toute sorte de recommandations parmi lesquelles je remarque celle d'enrégimenter les gens réfugiés à Compiègne, de faire contribuer ceux qui avoient de l'argent et qui étoient inutiles ou les chasser de la ville (108).

Pour l'histoire générale, on trouvera quelques petits faits dans la plupart de ces lettres. Celle n° 96 de Longuet au Vicomte de Brigueil est relative à la fin de la faveur de Concini et dans n° 118 bis, La Clavière raconte qu'à Fribourg le duc d'Enghien avoit eu presque tous ceux de sa maison tués ou blessés auprès de lui.

Beaucoup de lettres sont intéressantes pour l'histoire de la maison d'Humières mais celles de Louis IV de Crevant d'Humières, depuis Maréchal de France, au nombre de 5 font voir la bravoure, la sagesse et la raison de ce jeune seigneur de 18 ans et annoncent bien une carrière brillante. (Lettres 133, 135, 138, 140, 143). Dans la troisième de ces lettres, je remarque cette phrase : « Le Prince d'Orange n'a

(1) Roger de Buade de Frontenac, abbé d'Obasine, oncle de Frontenac dont nous parlerons plus loin, écrivant de Pallau à M. d'Humières le 4 août 1636 lui exprimoit le regret d'apprendre que toute sa famille (père, mère, femme et enfant) fût à Compiègne. Voir au n° 107 un extrait de cette remarquable lettre. M. le comte de Marsy notre honorable collègue a donné dans les Bulletins de la Société de l'histoire de Paris le récit des mesures prises à cette occasion, T. VII, p. 53.



« aucune partie de son corps saine, hors le cœur  
« qui est si grand qu'on eut toutes les peines du  
« monde à l'empêcher de partir le lendemain. »

Le jeune d'Humières semble avoir été sous la direction d'un brave officier, M. des Minières, qui rendoit compte à son père, de la conduite et des besoins de son fils. Dans la publication que j'ai faite des avis donnés à Saint-Simon, alors âgé de 8 ans seulement, par son gouverneur, j'ai remarqué avec quel soin on choisissoit alors les personnes chargées de l'éducation de ces jeunes seigneurs et quelle autorité les pères leur laissoient sur leurs enfants. Les lettres de M. des Minières donnent très bonne opinion de son mérite et de ses sentiments et celles du jeune d'Humières une opinion tout aussi bonne du résultat de ses conseils.

Nous avons plusieurs lettres fort intéressantes de Louis de Buade, Comte de Frontenac, qui a joué un rôle assez notable au XVII<sup>e</sup> siècle, car c'est cet habile gouverneur du Canada dont ont parlé Tallemant des Réaux et Saint-Simon et qu'on ne s'attendoit pas à trouver dans ce jeune élégant si raffiné qui, pour mieux faire voir à Mademoiselle ses brillants habits, ne craignoit pas de les étaler sur la toilette de cette princesse : connoisseur et amateur en vaiselle, en cuisine, en un mot dans tous les genres de luxe. (Mémoires de Mademoiselle, Michaud et Poujoulat, p. 230.) Ses lettres à M. d'Humières son oncle (car Isabelle Phelippeaux femme de M. d'Humières, étoit sœur d'Anne Phelippeaux mère de Frontenac) sont remplies de faits et bien écrites, (n<sup>os</sup> 122 à 124, 128, 130, 132, 134). Ces lettres sont de 1644, 1645 et 1646. La plus récente est du 25 juin de cette année. Frontenac qui étoit alors dans l'armée assiégeant Orbitello fut blessé peu après et si grièvement que d'abord le jeune d'Humières le crut mort, mais le 14 août suivant il savoit que son cousin n'étoit que blessé et alloit même beaucoup mieux. Comme notre correspondance s'arrête à 1646 nous ne savons pas ce que Frontenac fit ensuite, mais deux ans après, le 27 juin 1648 il épousoit cette charmante Anne de la Grange, si aimée d'abord de

Mademoiselle de Montpensier (1) et prise ensuite en haine par cette bizarre princesse, après des péripéties que Mademoiselle dans ses *Mémoires*, Tallemant des Réaux, et encore mieux que lui, mon cher et bon ami, feu Paulin Paris, son commentateur, ont racontées (2).

Frontenac qui, suivant Tallemant, avoit de son chef 20.000 francs de rente lorsqu'il épousa une femme beaucoup plus riche que lui, ne sut pas conserver sa fortune, ce qui donneroit assez raison à Mademoiselle sur ce qu'elle dit de son amour effréné pour le luxe. En juillet 1682 il cessoit d'être gouverneur du Canada et revenoit en France. Sa femme et lui étoient alors séparés de biens. Après leur mort, leurs biens tombaient en direction et la terre de Frontenac étoit vendue, 1,000 francs (!) au profit de leurs créanciers, à Jean-François de Carbonnier, le 29 avril 1713 (3).

On voit encore figurer dans notre correspondance un homme de grande espérance qui auroit été encore plus loin qu'il n'alla, s'il n'eut été tué étant encore jeune, c'est Louis Chalon du Blé marquis d'Huxelles neveu de M. d'Humières par sa mère, Claude Pheippeaux, sœur de Mesdames d'Humières et de Frontenac. Né en 1619, il commença à servir à 18 ans et fit 22 campagnes (4). Il avoit obtenu un brevet de Maréchal de France et un de chevalier des ordres, mais il fut blessé en 1658 au siège de Gravelines et mourut quatre jours après.

(1) Lorsqu'en 1652 Mademoiselle entra à peu près de force à Orléans Madame de Frontenac l'accompagnait, Monsieur écrivait à Madame de Fiesque et à elle dont le bon sens soutenoit, disait-il, *la chevalerie* de sa fille : à Mesdames les Comtesses, Mareschalles de camp de l'armée de ma fille contre le Mazarin. (Retz, éd. Poujoulat p. 544.)

(2) Le 18 août 1648 étant maréchal des camps et armées du Roi et mestre de camp du régiment de Normandie, il partageoit les biens de son père Henry de Buade avec sa sœur, Anne de Buade dame de S. Luc et autres enfants héritiers de leur père. (Notaires Cousignet et Richer.)

(3) Cabinet des titres.

(4) Frontenac étant au siège d'Orbitello écrivait à son oncle d'Humières le 25 juin 1646 que le Marquis d'Huxelles avoit eu une balle dans son chapeau et une dans sa botte et que son valet de chambre avoit été tué à côté de lui. Je possède un livre fort rare et des plus singuliers, c'est l'histoire (en vers) de M. Vaillant, apothicaire de M. le Marquis d'Huxelles.

On le voit ici amoureux de la belle Marquise de Nangis (Marie de Bailleul, qu'il épousa en octobre 1645 étant veuf lui même de Gabrielle de la Grange qu'il avoit épousée en 1644 et dont, comme on le voit, il ne porta pas le deuil longtemps. Ils eurent deux fils ; l'aîné mourut à Candie le 2<sup>e</sup> fut le Maréchal d'Huxelles.

Nous avons quatre lettres de ce marquis d'Huxelles aux n<sup>os</sup> 125, 129, 137, et 139, toutes trois adressées à son oncle d'Humières. Les 2, 3, et 4<sup>es</sup> racontent des faits de guerre, la première est relative à son amour pour Marie de Bailleul Marquise de Nangis, dont nous possédons deux tres jolies lettres de 1646. Elle étoit dès lors devenue Marquise d'Huxelles.

Plusieurs personnes notables paraissent encore ici comme correspondant avec les d'Humières. Ce sont, outre celles qui ont été citées plus haut, Henri de Lorraine duc de Guise si connu par sa vie aventureuse, ses succès éphémères à Naples et les Mémoires qu'il nous a laissés (150, 151), la Vidame d'Amiens, mère de la première duchesse de Chaulnes (97) le Maréchal de Guébriant (116), La Vrillière (100), Madame de Saint Luc (120), M. de Chamborant dont il y a deux lettres adressées au S<sup>r</sup> Bardin l'une étant relative à son livre du *Lycée* (104, 106), du 1<sup>er</sup> écuyer Béringhem (131) de Fontenay-Mareuil auteur des Mémoires (117), de Saint-Luc (132), du Ch<sup>er</sup> de Fiesque (152) très spirituelle, de Henri de Béthune Comte de Selle (147) et enfin de ce Borstel, ami de Madame Desloges (146), auquel Tallemant a consacré un article rendu comme tant d'autres bien plus intéressant par le commentaire de P. Paris.

En somme, ce recueil est précieux pour bien des points de notre histoire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et, à la façon dont les documents se perdent ou se détruisent de nos jours, il étoit prudent d'en confier au moins une analyse à l'impression. (1)

Paris, le 25 mai 1882.

LE B<sup>on</sup> J. PICHON.

(1) J'ai acquis ce recueil ainsi que celui des lettres de Vineuil à la librairie Martin, en 1881. (552<sup>e</sup> *Bulletin du Bouquiniste*, n<sup>o</sup> 5767).

## CORRESPONDANCE

1537.

1. *Guillaume de la Bessée*. Lyon, 28 may (1537) à M. d'Humières, lieutenant général pour le Roy en Italie, à Thurin.

Il a remis son paquet à M. le cardinal (de Tournon). Il n'a ordre de fournir le contenu en l'état que vous avez envoyé. « Pour l'artillerie, il ne peut fournir que VII<sup>XX</sup> chevaux et encore est-il bien empesché à les trouver parce qu'il n'a voulu en nulle sorte prendre les chevaux du tirage du sel, disant que les fermiers s'en pourroient excuser (et ne pas payer le roy) — Il ne baillera que 13 milliers de poudre Des pionniers, il n'en a voulu bailler un seul, disant qu'il n'avoit aucun argent pour les payer. — Il me donnera 2 canons et 2 bastardes qui sont à Grenoble. » A quoy, je fis response que puisqu'il me bailloit lesdictes pièces, falloit qu'il me donnat plus gros nombre de chevaux ; il se ravisa et dit qu'il valoit mieux, pour l'heure, ne pas emmener d'artillerie, puisqu'il ne pouvoit fournir que VII<sup>XX</sup> chevaux. — Il n'a voulu fournir que 20 charrettes que jefais rabiller en diligence pour me partir incontinent. Je l'ay adverty de la mort du lieutenant du seigneur Lelyo, (ou Lelyr) qu'il trouve fort étrange.

2. *Le M<sup>is</sup> du Gast*, à M. d'Humières, Lieutenant pour le Roy de France à Thurin. De Montcavel, le 1<sup>er</sup> juin 1537.

Lettre en françois relative à un échange de prisonniers.

« De ce qu'estes très aise que nous approucherons bien tost de près, je vous assure qu'aussy le suis-je.

... Vostre buon (*sic*) amy à vous faire services.

· A. d'*Acalos del Vasto*, signature difficile à lire, mais on peut voir sur le cachet :

DON DAVAL. MAR. VAST. AZ.

3. *François, cardinal de Tournon* [I] (1). De Lyon, ce 2 juin (1537, au dos), à M. de Humières, Lieutenant général pour le Roy en Piémont à Turin.

· « Pour la peyne en quoy je pense que vous estiez du payement de Turin, je vous envoie 12.000 escus pour y

(1) Les chiffres romains placés entre crochets à la suite des noms des auteurs des lettres indiquent l'ordre des correspondances de chaque personnage.

employer, combien que ce ne soit point de l'argent du Roy... En attendant qu'il m'en envoie, j'ai recouvré lad. somme pour la vous envoyer en poste afin que ne soyez contrainct mettre la main à la munition dudit Turin.... Fiez-vous en moy, Monsieur, que à mesure que il me viendra de l'argent je vous en enverrai, et si je n'en eusse trouvé d'autre que celui qui m'est envoyé de la Cour, vous eussiez esté très mal servy.

Vostre entièrement meilleur frère.

4. *De Honcourt* (?), à M. de la Roche (Pot) lieutenant général pour le Roy en son pays de Picardie.

Du château d'Abbeville, le 2<sup>e</sup> jour de juing. Sans année, mais de 1537. (v. 9, 10 et 13).

En vertu de sa lettre, il a receu de Nicolas Griffonyn... de la ville d'Amyens, les deux cullevrines batardes et les 151 boulets, plus les 400 piques qu'il lui a plu envoyer par M. de Cercus et les d. pièces et boulets par M. Willebon. Dès qu'il les eut, il les fit incontinent charger et aujourd'hui les fait dépescher à Hesdin et à Saint-Pol, selon son ordonnance.

5. *H. de Lacroix et Saint-Aubin*, à Mgr de la Rochepot, lieutenant pour le Roy en Picardie. Saint-Pol, 3 juin (1537, au dos.)

Ils ont reçu les lettres qu'il a adressées à M. de la Salle et à eux, pour leur annoncer de l'argent pour payer leurs gens. « On ne les peut faire vivre ni tenir sans cela. Ils seront prêts à marcher.

6. (*Jaillé ?*) *de Lalande*, autre capitaine, à Mgr de la Roche, etc.) Guyse, 3 juin 1537.

Il tiendra ses gens prêts... Tous les jours passent allemands qui descendent droit à Douay (ou Dronay) et tirent à Verlans en Artois Grand nombre de grosse artillerie a passé par Vallenchiennes qui tire le dit chemin, etc.

7. *Philippe de Créquy*, à M. de la Rochepot. A The. (Thérouanne) 5 juin 1537.

Il a fait vendre 600 septiers de blé, 8 ou 900 septiers d'avoine, de l'orge, du houblon, etc, recommande son neveu, M. de Canaples, qui va vers lui et luy dira au long les affaires.

Philippe de Créquy, surnommé le Sage, troisième fils de Jean VI, seigneur de Créquy et de François de Rubempré, sa femme, fut seigneur de Bernieulles, capitaine de 100 hommes des ordonnances, chevalier de l'ordre du roi. Il étoit en 1537, gouverneur, capitaine et bailli de Théroüanne qu'il défendit courageusement contre l'empereur Charles-Quint. Il testa en 1560 et mourut en 1566. Il avoit épousé Louise de Lannoy. — M. de Canaples doit être Jean VIII de Créquy, seigneur de Canaples, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, ambassadeur en Angleterre, qui avoit épousé Marie d'Acigné, dame du Bois Joly, fille de Jean, sire d'Acigné et de Gillette de Coetmen, mariée en 1525. Il mourut jeune en 1555.

8. *François, cardinal de Tournon* [II], à M. de Humières.. à Turin. De Lyon, 7 juin (1537 au dos)

..... Je vous envoie une lettre que le dit seigneur (le roi) escrit à M. de Bottières, que je ne suis pas d'avis que vous lui baillez, tant parce qu'elle contient que le Roy est d'avis suivant le mien, de les casser que aussi parce qu'il s'en remet après sur vous... Le roy croit qu'il sera très bon d'employer les 1,200 francs qu'ils coustoient par mois, au fait de l'artillerie qu'il faut augmenter puisque vous vous mettez en campagne.. le tout est remis à vous — Nos lansquenetz s'acheminent vers vous. — Je feray avancer le plus que je pourray les compagnies de gendarmerie que le roy a ordonné vous estre envoyées. Entr'autres vous aurez bientôt celle du comte de Montravel et celle de M. d'Aubigny qui est à Ostun.

Vostre entièrement bon frère.

9. *Martin de Troyes*, à M. de la Rochepot, gouverneur de Picardie. Fontainebleau, 7 juin (1537 au dos).

Il m'a esté ordonné 21.000 l. pour vous faire tenir, pour payer un mémoire que cy dedans vous envoie, que M. le Chancelier m'a fait escrire soubz lui. Il y a pour les lansquenets du comte Guillaume (de Fustemberg) 2,340 l. pour 354 hommes qui se sont trouvez d'avantage, oultre la montre précédente — chevaux légers estant à Hesdin sous le jeune Villebon, 3,895 l. — les gens de pié du seigneur de Sercus, et ceux estans autour de Therouanne et Monstreuil. On partira dans cinq ou six jours pour Paris et là on advisera où l'on ira.

Martin de Troyes, étant *commis par le Roy* à tenir le compte et faire le paiement des frais extraordinaires de ses guerres, paya le 15 avril 1535 (6) à Jeh. Breton de Villandry (v. ci-après, numéro 17) 364 l. pour avoir, pendant ce mois, contrôlé une partie des monstres des gens de guerre à pied, lansquenet et autres au service du Roy, de çà les monts. (Cabinet des titres).

Le mémoire du Chancelier est sous le numéro suivant.

10. *Mémoire* dicté par le *Chancelier* à Martin de Troyes et annexé à la lettre précédente.

Fault envoyer à Mgr de la Rochepot la somme de 21,000 liv. pour payer les gens de guerre à pié qui sont à Hesdin, S. Paoul, Therouenne, Monstreuil, estant sous les charges des capitaines de Sercus, de Blérencourt et Yville, Saint-Aubin et la Salle, du Biez et autres ; en ce compris 2,340 l. pour 354 hommes lansquenestz sous les ordres du comte Guillaume de Fustemberg qui se sont trouvez outre le nombre de la monstre précédente de May. Faudra aussy payer les 100 hommes montez sur chevaux legiers souz la charge du jeune Villebon estans à Hesdin, montans pour 3 mois 3,895 l. et le reste pour les gens de pied.

11. *Anthoine du Bourg* (chancelier) [II], à M. de la Rochepot, lieutenant pour le Roy en Picardie. De Fontainebleau, le 9 juin 1537.

Il a reseu ses lettres par M. de Marivaulx, présent porteur.

Lui recommande de bien envoyer aux clerks de l'extraordinaire les rôles des montres dèsqu'elles seront faictes. Le paiement des 500 hommes est fait et aussi 2,000<sup>l</sup> pour employer es réparations que verrez plus pressées.

12. *Cristoff, duc de Wirtemberg*, à M. d'Humières, lieutenant général pour le Roy. Mure, 11 juin 1537.

Depuis ce qu'il lui a mandé par Laval, varlet de chambre du Roy, ses bandes n'ont séjourné que 2 jours et ne feust que le roy a ordonné la monstre et revue des dites bandes estre faites à Gappe (Gap) feusse esté de brief auprès de vous. — Il lui demande si les ennemis le peuvent empescher de descendre le Mont-Genèvre, ou autre chemin de là à Thurin, afin qu'il puisse dresser son cas, en telle sorte que l'on congnoisse qu'il a des gens de bien et gens de guerre avec luy et pleins de bon vouloir, etc.

Vostre bon amy.

13. *Estats des munitions* qui ont esté envoyées de la ville d'Abbeville, au chasteau de Hesdin, depuis le 7 may 1537 jusqu'au 11 juin en suivant.

8 mai, 9<sup>xx</sup> 17 poingons de vins. Le 1<sup>er</sup> juin, 400 picques, 524 sétiers d'orge.... plont (sic), poix, 1 balon d'acyer, 50 liv. de fil de coton, fil de fer.

2 couleuvrines bastardes et 100 boulets de fer, 10 demy-caques de poudre.

Voir au sujet de ces envois la lettre n° 4 de Honcourt à M. de la Rochepot.

14. *Anthoine du Bourg*, [II], à M. de la Rochepot, etc. Fontainebleau, 13 juin (1537.)

Vivres envoyées par commandement du Roy par M. d'Estourmel, à Théroutenne, Saint-Pol et Hesdin.

15 et 16. *Jacques de Lamet*, à M. de la Rochepot. — De Corbeye (Corbie), 14 juin 1537).

Lettre et certificat desquels il résulte que noble homme Pierre de la Griffonière, canonier ordinaire du Roy a amené à Corbie, une grande couleuvrine, une batarde et un canon garni de chergois (où chergres), de deux cables avecq 6 pallonyaulx, ensemble une charette, chargée de 42 boulets, avec 2 petits barilz de poudre à amorse.

Jacques de Lamet, seigneur de Henencourt, avait épousé Marguerite de Flandres, fille de Jean, seigneur de Drincamp. Il fut longtemps gouverneur de Corbie. Il fut enterré dans l'église de Henencourt, où il est représenté à genoux, armé de toutes pièces. (La Morlière, 305.)

16 bis. *Anthoine du Bourg* (chancelier). Fontainebleau 19 Juin 1537, à M. de La Rochepot.

M. de Marivaulx porteur lui dira la dépêche qui a été faite pour luy et M. de Rissè (Georges de Créquy, S. des Riceys, dont nous avons une lettre).

(Voir n° 81, une lettre qui pourrait se placer ici.)

17. *Breton*, [I], à M. d'Humières, lieutenant général du Roy en Piémont. De Meudon, 3 aoust 1537.

Le cardinal de Tournon n'aura failly vous annoncer la trêve.... vous serez dorénavant mieux secouru d'argent.... Le Roy vous escript présentement. Grace à Dieu, le dit seigneur se porte maintenant très bien et s'en va du tout guéry.

Le signataire de ces lettres est Jehan Breton, S. de Villandry qui exerça les fonctions de secrétaire des finances et contrôleur général des guerres au moins dès 1533 et encore en 1538. Il avait combattu à Pavie et avait été pris avec le Roi. Lhermite Souliers a dit mal à propos qu'il était mort peu après cette bataille puisqu'il mourut le 19 août 1542.

Lacroix du Maine dit de lui qu'il était secrétaire du Roy en 1537 (c'est précisément l'année où nos lettres ont été écrites) et ajoute que : « Il a écrit plusieurs mémoires et affaires d'Etat sous le règne de son maître susdit duquel il étoit bien aimé et favori. Nous en avons quelques-uns par devers nous escrits de sa main. »

Jean Breton de Villandry laissa plusieurs enfans d'Anne Gedoy.



Chose extraordinaire, c'est cette dame qui était chargée de faire tous les marchés pour la construction du château de Chambord. J'ai eu occasion de voir un de ces marchés assez détaillé (du 9 Mai 1544) où le maître maçon, autrement dit l'architecte de Chambord est nommé Jacques Cogneau. Le Villandry cité par Boileau dans sa satire du repas était de cette maison. Je suis porté à croire qu'une branche au moins (du Pordo et de la Motte-Purnon) établie en Bretagne, existoit encore sous le règne de Louis XVI (j'ai un cachet de cette époque aux armes très particulières de cette maison — d'azur au chevron d'argent au chef cousu de gueules chargé de 3 besans d'or) et existe peut être encore aujourd'hui. Il y a dans un recueil de portraits, chez feu mon ami Grangier de la Marinière un beau crayon de Léonore Breton, fille de Villandry, femme de Claude Burgensis (de Bourges), dame du Goguiier en 1547 et en 1572 dame d'honneur de la reine de Navarre.

18. *Depesien* (ou *eu* ?), à M. de Humières, lieutenant pour le Roy en Piémont. De Bennes, ce 4 aoust 1537.

Hier à 22 heures, M. de Raconix et M. le comte de Bennes partirent d'icy pour aller à Raconix, avec 20 ou 25 chevaux. ils rencontrèrent, de delà de Bra, une imboscade d'Espaignolz de 50 à 60 chevaux, qui les défirent. Le sieur de Bennes passa parmy les ennemys accompagné du comte de Sexe et se sauva à Caramaigne, et à cette heure se trouve à Raconix, dont Mademoiselle de Bennes a esté en grant poyne.

Je vois dans le P. Anselme (IV. 228) Ludovic de Coste (Costa) chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, qui, d'Aurelia Spinola, avait eu Lucrèce de Coste, mariée le 18 septembre 1574, à Florestan de Béthune, seigneur de Congy. Les de Bennes cités dans cette lettre étaient peut être les père et mère de Ludovic.

19. *François, cardinal de Tournon* [III], à M. de Humières, etc. De Lyon, 7 aoust (1537).

J'ay receu (vostre lettre) du 2 de ce mois et ay grand regret à la mort du pauvre Matignon.

Je vous envoie 60,000 fr. pour payer les Italiens. Leurs bandes ne sont pas à demi completes, ainsi que le comte Belingier me le dit en passant icy et le sieur Jehan Paulo ne m'en escrit pas moins. Le roi donne 1,000 escus à Jehan Paulo ; dans le dixième jour, il y aura 100 ou 6<sup>xx</sup> mille francs à Pinerol.

Vostre entièrement bon frère.

20. *Breton* [II], à M. d'Humières, etc. De Meleun, le 8 aoust 1537. — Cachet (pain à cacheter entre deux papiers) chevron et chef chargé de 3 besans ou tourteaux.

Le Roy lui écrit par le comte de Berlinger. « Je suis tout assurez, Mgr, qu'oncques homme ne fust, tenant le lieu que vous tenez, en plus grant peine fascherie et ennuy que vous estes, mais il n'y a remède et j'espère que les choses yront mieulz par cy après vous advisant, Mgr, que j'ay esté très aise d'avoir entendu, par la lettre que m'avez escripte que vous vous trouviez à présent mieulx que n'estiez quand Geiz partit. . . De bref serez du tout guarý. Nous aurons icy ou autre part que le Roy sera dimanche prochain. M. le Dauphin et M. le grand maistre avec luy, lequel vous pourra beaucoup mieulx fere satisfaire que nul autre.

Je crois cette lettre autographe.

21. *François, cardinal de Tournon* [IV], à M. de Humières. De Lyon, 14 aoust 1537.

Je vous envoye une dépesche de M. de Villandry. (1) Vous y verrez le double d'une lettre que le Roy écrit au duc de Wirtemberg. . . Je n'y treuve rien de mal sinon qu'elle est trop gratieuse. — Le Roy vient à Moulins, sans s'arrester à Fontainebleau, ce qui fait espérer qu'il sera bien tost ici et que vous serez mieux secouru que ne l'avez été par le passé. Par Jehan Paulo, mauvaises nouvelles de Florence.

Vostre entièrement bon frère.

22. . . et *des Bartes*, capitaines de bandes, à M. d'Humières. De Prat Gellat, le 16 août 1537.

M. de Bouttières les a empêchés de prendre le chemin de Turin, gâté par les ennemis; ils attendent les ordres de M. d'Humières.

23. *Breton* [III], à M. d'Humières. De Fontainebleau, 30 aoust 1537. Cachet comme au n° 20.

M. de Langoy peut être arrivé devers vous, par lequel vous aurez entendu des nouvelles du Roy et son vouloir. Depuis, M. de Lézigny est arrivé qui a longuement parlé et devisé avec le Roy des affaires de Pymont et pense que de brief on vous satisfera; vous verrez ce que ledit s<sup>r</sup> vous escrira et pareillement le grand maistre.

(P. S.) M. de Lezigny eut hier la fièvre bien fort.

(1) C'est sans doute la précédente du 8 août.

24. *Martin de Troyes* [II], à Mgr de Humières, chev. de l'ordre. Paris, 15 octobre 1537 (v. n° 9).

Mgr, Sanson va de ma part et de la sienne vous supplier de l'aider des quittances d'aucunes parties qu'il a payées de vostre commandement à M. le duc de Virtemberg.

Comme vous savez, Mgr, ni estat ni aucune ordonnance faite par vous ou autre lieutenant général du Roy ne peut servir sans les quittances des parties. »

Beaucoup d'irrégularités signalées dans l'administration d'Humières ; il n'avoit pas donné les pièces nécessaires pour les dépenses suivantes :

1° paiement de 100 hommes au château de Verzeil, sous le capitaine Blanche.

2° idem de 200 hommes, à Saluces, sous Francisque de Clairmont.

3° 300 escus pour la réparation de Quiers.

4° Il n'avoit jamais expédié aucune ordonnance pour les salaires des commissaires de controle des réparations de Pymont (Piémont) « et ils ne veulent maintenant expédier les acquits en forme sans estre entièrement payés. J'aurois trop mieux, Mgr, que l'argent demeurast en ma bourse que le leur bailler, mais si faut-il que j'eretire mes acquits et aussi, si je leur paye sans ordonnance, ce serait autant perdu pour moi ». Il s'excuse de son importunité.

(Voir sous les n<sup>os</sup> 82 et 83, deux lettres de 1545, environ).

1548.

25. *L'amiral d'Annebaut*, à M. de la Rochepot, lieutenant pour le Roy, en Picardie. Haubecret (ce n'est pas Chamberet-Brogie), le 5 septembre (1548, au dos).

Il lui envoie le fils bastart de Maistre Bruyant, qu'il a nourry et le prie de l'envoyer à Boulogne, à son père qui le demande. Par lettres de M. d'Essay (Montalembert) et par le capitaine Gaillard, qui est allé d'Ecosse vers le Roy, j'ai eu seur advertissement que la deffaicte que noz gens ont faicte (fait subir aux Anglois), en Escosse, a été beaucoup plus grande que les Anglois n'ont fait courir le bruyt, car elle a esté de 3,000 chevaux, la fleur de tout le pays d'Angleterre.

Votre entièrement bon amy.

1549.

26. *De Compiengne*, à Monseigneur (de la Rochepot), Dieppe, lundi 17 juin 1549. Empreinte, en blanc, d'un cachet écartelé: aux 1 et 4; bande, accompagnée de six billettes; aux 2 et 3, trois huchets, lettres I. S. à coté de l'écu. (Ce n'est donc pas le sceau de ce Compiègne).

Il a reçu sa lettre et 25 escus sol. moyennant lesquelz il espère parachever à vitouailler ses navires..... je ne fauldré à ce soyr ou bien demain à me mettre vers l'eau en espérance jointe avec bonne volonté de rencontrer quelque bonne aventure.

1551.

27. *C. de Humières*, évêque de Bayeux [I], à madame sa sœur, madame de la Rochepot. Monchy, 16 juillet 1551.

J'ai receu vostre lettre à Compiègne. ! ... Mad' nostre mère désire fort vous veoir avant se retirer vers la Royne, qui lui a commandé ce faire. N'eust esté sa maladie, elle vous fust allé trouver à Bresle. MM. de Guise et d'Aumale sont allés reconnoistre le camp de l'Empereur. (Bochetel, Laubespine, Coignet, ou Crignet.)

28. *Boissy*, (Claude Gouffier seigneur de Boissy) grand escuyer de France, connu comme amateur de livres, etc., à madame de la Rochepot, sa cousine. Chantilly 25 octobre (1551).

Il s'excuse de ne pouvoir aller à l'enterrement de M. de la Rochepot.

1552.

29. *C. d'Humières*, évêque de Bayeux [II], à madame de la Roche-Pot, à Humières. Blois, 8 janvier 1551 (1552 N. S.)

Il a parlé au connestable et au cardinal de Chastillon pour ses francsiefs et nouveaux acquets de Bourgogne. (Le roi prenoit ces droits quand ils n'avoient pas encore été payés.)

On a voulu mettre la ville de Parme entre les mains de l'empereur ; le traistre a esté décapité. Le Roy doit faire un camp volant d'ici à un mois du costé de la Champagne, où se fera le grand effort de la guerre, cette année. Il lève 24 ou 25,000 François, 14 ou 15,000 Suisses, et 10 ou 12,00 Allemands et 1,800 chevaux légers.

L'empereur fait aussi grande assemblée de cavalerie.

Vostre bien humble frère.

30. *Jean Neret*, à Madame de la Rochepot, à Monchy. Compiègne, 23 aoust (1552).

A mon retour des champs, j'ay veu vos lettres par lesquelles me mandez me trouver aujourd'hui à Monchy pour compter avec vous. Il vous plaira entendre que n'ay autre compte à rendre sinon que les vous ai rendus le 29 octobre 1550, dont le paiement est escheu au jour d'ascension N. S. 551, montant à la somme de 8<sup>xx</sup> 17<sup>liv.</sup> (177<sup>liv.</sup>) 13 s 3 d dont il appartient moitié au Roy, et l'autre moitié à feu M. de la Rochepot, montant à 88<sup>liv.</sup> 10 s 7 d et les chablis et autres marchés vendus depuis ledit jour jusqu'au dernier jour d'aoust dernier passé montent à 7<sup>xx</sup> 3 liv. 4 s. par., dont moitié au Roy qui fera pour votre part et moitié 71<sup>liv.</sup> 11 d p. sans comprendre 2 marchés à Guillaume Costerel et Loys de Billy, montant à 105<sup>liv.</sup> parce que le Sgr de Saily disoit luy avoir esté donné par feu Monsieur, que je vous ai payé à Amiens, sur lesquelles sommes de 88<sup>liv.</sup> 17 s 7 d ob par. d'un coté et 71<sup>liv.</sup> 12 s. p. d'autre, feu Mons. m'a donné pour récompense de deniers par moy receus et voyages par moy faists 100<sup>liv.</sup> et je ay payé suivant vostre mandement à l'ostel de l'Escu de France à Compiègne, 35 liv. 5 s. t. et encore par autres parties 20 liv. et le reste est deu par les marchands dénommés au greffe, dont faut faire recouvrement et faut que M. le receveur Sallart vous tienne compte des ventes de bois de Fuillé et marchez délivrez le 29 oct. 1549, courant l'année 1550. N'eust esté que suy fort empêché à la collation du role des deffaulx et amendes de ceste année par le commandement de M. le récepteur de Vallon, je vous feusse allé veoir.

1553.

31. *Ch. de Humières*, évêque de Bayeux [III], à son frère M. de Humières, gouverneur des prévôtés de Péronne, Montdidier et Roye, capitaine de cinquante hommes d'armes. Creil, le 8 mars 1552. (1553 N. S.)

Il envoie ce laquet à leur mère, pour lui dire que la fièvre l'a quitté. Il envoya Lacaille à la poste de St.-Leu, qui y a trouvé un secretaire du maréchal de Saint-André, qui est à

Andres, avec 1200 chevaux et 4000 hommes de pied, pour le ravitailler. Dedans peu de jours, il espère mettre ensemble 4,000 chevaux et 10,000 hommes de pied. On envoie à Péronne 4 enseignes de gens de pied. Gordes et Becherens sont deux des 4 capitaines. Il est venu à Cambrai plusieurs enseignes de hauts-allemands pour venir à Péronne, il engage son frère à s'occuper de cette ville. Il ne voit point leur sœur, Mme de la Rochepot. Elle ne bouge de sa chambre, ni lui de la sienne.

32. *Les maieur et jurez* de la ville d'Encre (sic, aujourd'hui Albert), à Madame de la Rochepot. Encre, 12 aoust 1553.

M. de Breulx est décédé. M. de Buignicourt a son gouvernement Demandent une recommandation pour obtenir de lui le renouvellement de leurs lettres de sauvegarde. (Les noms des officiers municipaux ne figurent pas dans cette lettre).

Ponthus de Lalain, seigneur de Bugnicourt, habile général de Charles-Quint. Ce fut lui qui détruisit Théroouann 5 après l'avoir prise, pendant l'armistice.

1554.

33. *Vieilleville* (François de Scepeaux, depuis Maréchal de), une des figures les plus brillantes du XVI<sup>e</sup> siècle, auteur de mémoires très curieux, à M. d'Humières. Metz, le 12 février 1553. (1554 N. S.)

« Les affaires du Roy à Metz vont aultant bien qu'il le scauroit désirer. »

1557.

34. *Peequet*, à Mme de la Rochepot, à Creil. Ancre, 19 mars 1556. (1557 N. S.)

Suivant la lettre de M. de Lonvyller, votre maistre d'hostel, je vous envoie quatre patés de truytes, avec deux grandes carpes des plus belles que j'ay pu recouvrer. M. de Beillet votre maistre d'hostel est de présent (à) Arras prisonnier des gens de M. de Busy. M. de Humyères a esté adverti que le batart de Myromon avoit un prisonnier soudart de la compagne dudit S<sup>r</sup>. de Busy, et en a escript audit batart pour voir s'il pourra ravoit M. le maistre (sic) homme pour homme.

35. *Chastillon* (Gaspard de — depuis Amiral de Coligny), à Mme de la Roche (Pot) à Chastillon. Rue, 9 avril 1556. (1557 N. S.)

Il a quitté Abbeville ce matin et est venu coucher à Rue, s'acheminant à Ardres. Il fait son compte d'estre revenu à Abbeville, la veille de Pasques.

Vostre obéissant nepveu et bien seur amy.

Ce *seur amy* commandoit à Caen en 1562, pendant qu'on poursuivoit et traquoit Charles d'Humières évêque de Bayeux (voir la Préface). Sa mère étoit la sœur de M. de la Rochepot c'est pourquoy il signoit *vostre nepveu*.

36 et 37. *Charlotte d'Arces*, fille unique de Nicolas d'Arces, baron de Ferrières et d'Anne le Veneur, femme, le 20 janvier 1554, de *Louis d'Humières*, seigneur de Contay, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle se remaria à Gilles des Ursins, seigneur d'Armenières.

Deux lettres, peut-être autographes, signées « vostre très humble et très obéissante fame, Charlotte d'Arces » à son mari. De Paris, 5 octobre 1557.

M. de la Bastye vous a demandé le bénéfice de Saint-Aubin de Tenney, comme le plus petit de ceux que tenoit feu M. l'Archidiacre, mon oncle, pour un de ses cousins, nommé Jehan d'Arces. D'après les partages que j'ay faits cet hiver dernier en Normandie avec Mme de la Rivière, touchant son douaire sur la baronnie de Ferrières, la présentation dudit St-Aubin luy est demeurée... Quant à celui de Boysne, je vous supplie pour la première requeste que je vous feiz jamais de mon bien, que je y présente, tel qu'il me plaira.... M. de la Bastye n'ayant pas de parent fort proche ne trouvera estrange que m'accordiez ma première requeste.

Cette lettre accuse une grande froideur entre les époux. La première est une variante. Une note détachée dit : *Ceste lettre qui est marquée en la marge d'ung A* (c'est celle analysée) *semble estre la meilleure.*

1562.

38. *Reprinses* contenues es-comptes de Villefranche, pour l'an 1558, finissant 1559, etc., jusqu'en 1562.

Religieux de Dammartin. Maladrerie du Val d'Abbeville, Florent Le Noir — la veuve Nicolas de la Porte, puis Pierre le Grand, fermier de la terre et seigneurie du Crotoy.

En tout 870 septiers de divers grains et 1,957 liv. 10 s; plus, faut repèter de Maillart 447 l. 4 s.

Au dos : Mémoire des remises (sic) baillées par Villefranche en la reddition de ses comptes. Novembre 1574.

39. *Il generale dell or (dine) di Pred (icato) ri.* Di Drolo (Drèux ?) 20 di agosto 1562, à l'Evêque de Bayeux, Ch. d'Humières, en italien.

Il faudrait que le Roi T. C. obtienne un bref apostolique.

1564.

40. *François Chemal*, receveur général de l'abbaye de Saint Riquier [I] à M. d'Humières.

Rendra ses comptes le jour S. Jehan Baptiste prochainement venant.

1565.

41. *Pierre Ysoré* (moine de Marmoutiers ?), à Mme d'Humières, à Belin. A l'enfermerie de Maremoustier, le 19 may 1565. (Il y a une famille Isoré alliée à celle de Bethune.)

Le prieur retirera en sa main ce qu'il avoit baillé à rente perpétuelle au S. de Saint Bouhaire. Ni Mme d'Humières ni sa partie adverse n'auront rien.

Il lui recommande sa cousine du Plessis, dès sa jeunesse, dédiée à lui faire service.

Il se recommande à ses bonnes graces et à celles de Mlle sa sœur.

42. *Le Cardinal de Chastillon*, (évêque de Beauvais, depuis marié et conservant son titre de Cardinal). à M. de Humières, chevalier de l'ordre du Roy, Chastillon, 1<sup>er</sup> octobre 1565.

Le sieur de Tessey (Tessé) jouit du fief du Boullay, appartenant au S. de Joué, qui est de mes bons amys, soubz couleur d'un despit de fief. Ce fief réuni à la terre du Boullay doit être par la coutume restitué au S<sup>r</sup> de Joué; etc. Le sieur de Joué n'étoit qu'usufruitier et M. d'Humières, propriétaire de ce fief.

Au dos : pour porter au Mayne et parler à Tessey.



1566.

43. *Jean Jacob*, receveur, à Mgr d'Humières. De Belin, 20 avril 1566.

Le mari de Mademoiselle de Talvande est à Paris. — La comtesse de Sancerre poursuivoit d'Humières pour un rachat pour lequel il avoit composé à 70 liv. Elle avoit les baronies de Chasteaux et de S. Christophe. Humières tenoit de Chasteaux ou des fiefs en dépendant la disme de Charnay. On lui demandoit foy et hommage du petit Pin. Le grand Pin étoit saisi pour défaut d'hommage et paiement de rachat, etc. — De Saint-Christophe, il tenoit Cerizay, etc.

1567.

44. *Castelneau de Mauvissière*, auteur des Mémoires. 12 Novembre 1567.

Lettre pourrie et trouée.

45. *Anthoine Bertin*, à Mgr d'Humières, à Péronne. Montdidier, 27 novembre 1567.

J'ay ordonné que Jehan de Formeries, dit Baulde, prisonnier, seroit mis es mains du sergent, présent porteur, pour vous estre mené et faire de luy tout ce qu'il vous plaira, et ne s'en vouloit le sergent charger... On a faict du jour d'hyer recherche dans les maisons des Huguenots pour se saisir de leurs armes, mais cela n'a servi de rien, pour avoir trop attendu et aussi qu'ils en estoient bien advertys... Nos ennemys sont dans notre ville et se vantent de la trahir et (menacent) de mettre le feu aux quatre coins. Demande de secours.

Antoine de Bertin, lieutenant général au bailliage de Montdidier, joua un rôle très important dans cette ville sous Charles IX et Henri III. Il se montra constamment l'adversaire déclaré des huguenots et la lettre qu'il écrit à d'Humières n'est postérieure que de quelques jours à la démission d'Antoine de Brouilly, seigneur de Mesviller, protestant, capitaine de la ville. A cette époque, dit V. de Beauvillé (Hist. de la ville de Montdidier, T. I., p. 220, 1<sup>re</sup> éd.), Bertin et le maire disposaient de tout dans la ville et aux environs. (My.)

1568

46. *Jehan Martin*, à M. de Launay, au bourg d'Averton. De Maienne (?), 18 octobre (1568 ?)

Lettre horriblement mal écrite, parlant d'un rachat fait par M. de Guise. Serait-ce un rachat de Mayenne d'où auroit relevé quelque fief à M. d'Humières ? (Voir le n° 49.)

1569

47. *Gilles Amaury*, homme d'affaires [I] à son frère. Belin, 24 juin 1569.

Récit de ce qu'il a fait pour faire rentrer de l'argent ; mauvaise foi de la femme d'un receveur. Il se recommande à MM. de Briges, de Gallamet et tous autres gentilshommes et serviteurs du logis.

Albert de Briges, vicomte de Choisy, chevalier du Saint-Siège, lieutenant de roi de Compiègne.

48. *G. Amaury* [II], à M. d'Humières. Belin, 24 juin 1569 — même date que la précédente.

Les affaires de M. d'Humières. Le receveur de Cheveigny près Chateaudun. — Certification des maieur et eschevins de Péronne portée à Blois à M. de Chaumont.

M. de Moullierant, bailli de Vienne, pour M. d'Humières. Le receveur de Cheveigny ne payoit pas les rentes dues à Blois et laissoit saisir les terres de M. d'Humières ; s'excuse sur son emprisonnement et sa maladie. — On demande 250 liv. pour les termes échus des rentes de Blois. La métairie de la maison saisie.

Le vin est à rien, le tonneau (2 poingons d'Orléans) du meilleur vin se vend 9 ou 10 liv. t. Il se pourra gaster ; pas de caves — vignes bien faites et belles. Jehan Jacob, le receveur de Belin, va mieux, mais ne peut se tenir sur ses jambes. Il ne se soucie pas de faire inventaire des titres qui sont partie dans le cabinet de céans et partie dans la chambre où il a coustume de coucher. M. de Cossé dit qu'il faut faire cet inventaire.

Il ira demain au Perray, pour les affaires de Mlle de Belin. M. de Pezè est au Grand Bouchet, pays du Perche.

Il portera les lettres à la Lucazière, pour les lui faire tenir.

49. *Claude Delaunay*, homme d'affaires [II], à M. d'Humières. Du bourg d'Averton, 23 juillet 1569. (Voir n° 46.)

J'envoie 2,200 livres que vostre argentier trouvera à Paris qui est le tout et le plus que j'ai sceu faire. M. et Mme de Pezè sont à la Lucazière et M. de Jarzé à Courcyte, le baron de Vassé, etc.

1570

50. *Lanssac*, à M. d'Humières. Paris, 3 avril 1570.  
Signé : votre humble frère et compaignon à vous  
fère service.

Il lui envoie des lettres de la reine montrant qu'il n'a pas oublié de lui écrire du propos dont il lui avait parlé ; le prie d'aider son fils à avoir une bonne et prompte résolution de ce qu'il poursuit, afin qu'il lui en ait la principale obligation. Ce doit être Louis de S. Gelais, s. de Lanssac, très employé ainsi que son fils, par la Reine mère. Il fut surintendant de sa Maison, ambassadeur à Rome et Brantôme a dit de lui qu'il était *un vieil registre des antiquités de la court et de la France*.

51. *Claude de Warlusel*, à M. de la Garrigue, secrétaire de M. d'Humières à Paris. Monchy, 29 novembre 1570.

Il s'occupe d'envoyer de l'argent à Madame d'Humières. Il a reçu 485 liv. etc.

52. *Jehan d'Acigné*, à M. d'Humières, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances. Paris, 18 novembre 1570.

Cachet blanc, armes d'Acigné et collier de Saint-Michel.

Il a donné à Clouet, solliciteur de M. d'Humières, une lettre pour son bailli de Sillé, afin qu'il lui donne du temps pour bailler son aveu.

1571

53. *Claude Delaunay* [II], à M. de Humières, etc., à Monchy. Au Mans, 6 janvier 1571.

Il a envoyé 4,200 liv. à M<sup>e</sup> Nicole Clouet ; ceux de Maienne poursuivent pour faire les obéissances (aveux) tant pour Outhé que pour le bourg d'Averton. Il va essayer à avoir un délai.

1572

54. *Germain du Val*, à M. d'Humières, chevalier de l'ordre, lieutenant du Roi à Montdidier, etc. Paris. 11 avril (sans année, mais sans doute 1572). Cachet en blanc aux armes des Duval de Fontenay Mareuil.

Le porteur lui dira son indisposition, laquelle l'empêche de lui faire service, comme il y est tenu et le désire. M. Lelievre et moy, avons prié M. de Saint-Patère de vous aller trouver pour vous descouvrir complètement de vos affaires et entendre votre volonté afin qu'au voyage qu'il espère faire de brief à Bayeux, il puisse donner ordre à ce qu'il trouvera. M. Lelievre vous escrit bien amplement.

Ce G. du Val étoit seigneur de Brevannes et doyen de Bayeux. On le voit cité dans la lettre n° 56, comme commissaire pour les comptes de l'évêché vacant de Rennes et mêlé aux affaires de Bayeux.

Cette lettre doit être de 1572 ou de 1573 et se rattache à la succession de l'évêque de Bayeux.

55. *Lelièvre*, à M. d'Humières, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, etc., à Encre. Paris, 11 ou 25 avril (1572, voir n° 54.)

Je vous ay fait entendre par M. de Saint-Pataire, l'état de vos affaires de par deçà et depuis est advenu la mort de Madame la comtesse de Maulevrier, qui décéda samedi sur les 8 heures du soir, surprise et accablée d'une forte apoplexie, épilepsie et paralysie, qui sont trois maladies suffisantes pour faire mourir le plus fort homme. Vous passerez, s'il vous plait, la procuration mentionnée en ma dernière lettre et adviserez ce que voulez estre fait touchant les lettres patentes qu'il faut obtenir touchant les réparations de Bayeux, car, les 3 mois passés, le procureur du roi dudit lieu ne faudra de tourmenter vos pleiges. M. de Nançay est aux champs et, pour le paiement de ce qui vous est dû, il faut vous adresser au gentilhomme que je pense estre gascon qui estoit présent lorsqu'on vous fit le premier paiement. Il demeure à Saint-Amand. Je n'ai sceu encore nouvelles de Desbordes. Vos procès contre M. de Myraumont et Pécoul s'instruisent avec la plus grande diligence.

Quelle est cette comtesse de Maulevrier ? Je serois porté à croire que ce seroit Jacqueline d'Averton, première femme de Charles Robert de la Marck, second fils de Robert de la Marck, 4<sup>e</sup> du nom et de Françoise de Brézé, comte de Maulevrier et de Braine.

Son mari s'étant remarié en 1574 à Antoinette de la Tour, veuve de Jean d'Avaugour, elle a dû mourir vers l'époque où a été écrite cette lettre. Cette dame de Maulevrier était sœur de Renée d'Averton, femme de Jacques d'Humières et il paroît assez étonnant qu'on annonce à un supérieur, sans plus de précaution ni d'émotion, la mort de sa belle-sœur.

Ce Lelièvre doit être de la famille des Lelièvre de la Grange, famille distinguée dans la robe d'abord, puis dans l'épée.

56. *François Chemal*, receveur de l'abbaye de Saint-Riquier [II], à M. d'Humières,... à la part qu'il sera la présente soit portée. Saint-Riquier, 25 septembre 1572.

Pour raison des différends qui estoient entre vous et M. Boulle, commissaire à l'administration de l'esglise et abbaye de Saint Riquier pour le trespas de Mgr de Baieux, mes comptes sont demeurez à arrester jusqu'à présent et pour ce que êtes d'accord avec Mgr de Nançay, je vous écris pour vous faire entendre que j'ai été trouver M. de Brevannes à Paris, à son retour de Bayeux, pour voir mes comptes quand cela vous plaira... Après le décès de Mgr de Rennes,... mondit Sgr de Brevannes fust estably commissaire, comme ledict Boulle l'est de la dite abbaye.

1573.

57. *Socquet*, à M. d'Humières. Myraumont, 19 octobre 1573.

Receveurs qui ne payent pas. Jean de Haussy garde 3,600 liv. de la vente du bois de Pozières.

58. *François Gouffier*, seigneur de Bonniwet et de Crèveœur, troisième fils et le plus remarquable des enfants de l'amiral Bonniwet.

Elevé enfant d'honneur des enfants de France, il avoit commencé à servir sous M. de Lansac, lorsque l'empereur descendit en Provence. Il suivit le dauphin en Piémont et était au Pas de Suze en 1537 — à l'assaut d'Hesdin, la même année, puis au siège de Coni sous l'amiral d'Annebaut, à celui de Perpignan, au secours de Landrecies en 1543.

À Cerisolles, n'ayant pu trouver un cheval convenable, il combattit la pique à la main à la tête de l'infanterie et y acquit beaucoup de gloire.

L'armée du roi se trouvant en face de celle de l'empereur, un capitaine allemand sortit des rangs pour défier un françois. Bonnivet le combattit et le tua, après avoir été blessé au bras. Devant Montreuil, il renversa et fit prisonnier un comte de Montfort qui avoit voulu jouter avec lui. Il se distingua au siège de Metz en 1552. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Saint-Quentin en 1557, y fut fait prisonnier et s'échappa ; se distingua aux sièges de Calais, Thionville et Orléans, et aux batailles de Dreux et de St-Denis et mérita le titre de chevalier sans reproche.

Il fut fait chevalier de l'ordre à Poissy, le jour de St-Michel 1560. Le roi lui fit don de 12,000 liv. le 18 juillet 1575 et le fit lieutenant-général et vice-amiral de Picardie en 1577 et chevalier du St-Esprit à la première promotion. Il remit au roi en 1586 sa charge de lieutenant général de Picardie et eut le 24 mars de la même année un brevet de maréchal de France pour la seconde place qui viendrait à vaquer.

La ligue devenant trop puissante en Picardie, il eut de nouvelles provisions de lieutenant-général en cette province, le 18 octobre 1588. C'est en sa faveur que la terre des Deffends fut érigée en marquisat. Il mourut en 1594 et fut enterré à Crevecoeur. Il étoit habituellement désigné sous le nom de M. de Crevecoeur. Il avoit épousé Anne de Carnazet dont il eut quatorze enfants.

[I]. A M. de Humières, chev. de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur de Péronne, Montdidier et Roy. Crevecoeur, 9 septembre 1575. Lettre signée de 2 pages 1/2 et deux lignes autographes.

Le Roi a fait une déclaration sur quelques droits et prééminences que prétendoit à l'arrière-ban le sieur de Sanzay, révoquant ce que le feu Roy lui avoit accordé. Recommandations très sages sur l'arrière-ban « Et cependant observez de près les actions de ceulx qui se tiennent prests de monter à cheval, afin que s'il est possible, nous y soyons devant eulx. »

59. *C. Corret*, à madame d'Humières, à Monchy. Paris, 12 septembre 1575.

A pourvis d'une obligation sur le comte de Maulevrier.

60. *François de Corbie* [I], à M. d'Humières. De Paris, 10 octobre 1575.

« Depuis ma lettre du 7, il ne s'est rien passé sinon que M. de Villeroy est arrivé ce matin et a rapporté comme Mgr de Montpensier est revenu de devers Mgr le duc, auquel il a promis de se trouver à Blois, où est la Reyne, pour re-

garder à pacifier ce royaume et mande la Reyne monseigneur de Montmorency qui la va trouver à Blois. Toutefois les reistres ne diffèrent pour cela d'approcher... ils sont à Sissonne, M. de Guyse à N.-D. de Liesse.

Les reistres (20,000 chevaux) sont partis de ceste court. M. de Thoré les mène. Ils l'ont tenu assiégé dans une église tout un jour et vouloient le tuer. Le duc de Guise en a pris 30 à 40. M. le Prince fait encore une levée de 6,000 reistres, le roi en fait autant. Si nous n'avons la paix, je prévois une future ruine. On dit que la guerre sera en Picardie, mais ils vont vers la Loire rejoindre les troupes de M. le Duc.

Je vous prie regarder à votre filz, car s'il n'est habillé au commencement de ce froid, je lui prévois une maladie future. M. de Linières m'a mandé par Antoine qu'il n'a plus que trois escus. J'en parlerai à mad. de Fontenay, pour lui en fère bailler, attendant que y aurez pourveu. »

61. *François de Corbie* [II], à M. d'Humières. Paris, 27 novembre 1575.

M. Dupuy a présenté lui-même son placet au Roi qui l'a accordé et signé. Je ferai expédier incontinent les lettres. Le chancelier n'a rien scellé depuis bien 12 jours, qui est cause que je vous renvoie les lettres de M. de Villers. — On laisse à votre trésorier 600 liv. pour payer les casaques. — M. de Biron apporta hier la confirmation de la trêve. MM. de Chatte et Rambouillet sont allés à Bourges pour parler aux habitans et à beaucoup de gentilshommes qui ne la veulent rendre. Je vous supplie que M. de Fontenay ne soit pas mal content, il devoit être *exécuté*.

62. *Decourt*, lieutenant général du prévot, à Mgr d'Humières, à Monchy. Montdidier, 3 déc. 1575.

Procès de Salomon Patou, dans lequel Jehan Beaurepaire et son frère se trouvent chargés. Je lairai les choses afin de lui donner moyen de vous faire service à charge de se représenter quand il en sera requis et de déposer une somme de deniers, attendant un autre temps pour faire le deu de ma charge.

63. *Postscriptum* d'une lettre du Roy du 24 déc. 1575, à M. de Crevecoeur (Bonnivet).

« Ces gens là marchent toujours de sorte que sans m'attendre à la tresve, je me munis de ce qui m'est nécessaire... L'orage tombera de ce costé. »

1576.

64. *François Gouffier, seigneur de Bonniwet* [II], à M. d'Humières. Crevecœur, le 23 août 1576. L. S. 4 lig. autogr.

Le roy escript que le Transilvain ayant été nommé roy de Pologne envoie des ambassadeurs qui pourroient passer par ici. Qu'on les retienne en les entretenant le plus gracieusement que faire se pourra jusqu'à ce que S. M. soit avertie.

65. *François de Conty, seigneur de Rocquencourt*, à M. d'Humières. Rocquencourt, 28 octobre 1576.

A mon retour de la cour, j'ai trouvé M. de Crevecœur à Luserche, dont je vous envoie des lettres.

Le roy a trouvé bon tout ce qui s'est fait de nostre part à l'assemblée. — Envoyer les procès-verbaux des assemblées, afin de faire congnoistre aux estats comme les assemblées ont esté libres et seures pour tous ceulx qui y sont intervenus. Il ne peut estre à la signature à Montdidier, parce qu'un sien amy l'a prié d'aller le trouver pour une procuration.

Ce François de Conty est cité par Lebeuf comme ayant été seigneur de Rocquencourt en 1576. Il doit être le fils de Jean de Conty, seigneur du dit lieu, en 1550, et d'Anne Herbelot.

66. *Cornet et Hennicque*, lieutenant et procureur du Roi à Roye, à M. d'Humières. Roye, 8<sup>e</sup> novembre 1576.

Récit très dramatique de l'enlèvement de femmes espagnoles étant dans un chariot, près la cense de Gruny. Femme emmenée en croupe, mari blessé, etc.

67. *François Gouffier, seigneur de Bonniwet* [III], à M. d'Humières. Crevecœur, 19 novembre 1576. Lett. sig. d'une page 1/2 dont 12 lignes autographes.

Il a reçu lettres du Roi qui s'achemine à Blois pour y recevoir toutes les doléances de son peuple.

Si quelqu'un est en doute ou crainte du retour de Mgr (le duc d'Alençon) auprès de S. M., vous les rassurez du bon vouloir et intencion d'Elle et de Mondit Sgr.

La Roynne a eu l'alarme si chaude à Chenonceaux qu'elle n'est pas osée partir tant pour le passage des uns et des au-



tres, qui vont vers le roy de Navarre que pour autre lieu. Ceux de la religion se sont emparés de la Charité.

Gentilhomme envoyé par le Roi à Montdidier pour faire sortir de ce gouvernement le chastelain de Valenciennes. Le roi a mandé à M. d'Estourmel de veiller à ce que des gens qui font mine de se jeter sur les gens du chastelain n'en fassent rien.

68. *Rubentel*, à M. d'Humières. Paris, 23 novembre 1576.

Revenu d'Auvergne depuis deux jours, il a reçu de M. le trésorier de Bray, une assignation pour le paiement de la compagnie d'Humières, sur le receveur général de Berny, d'Amiens.

69. *Anthoine, abbé de Saint Jehan*. De Blois, ce 29 de novembre 576. (Voir le n° 73.)

Le Roy m'a fait fort bon accueil... il a une singulière attente de nostre costé... Beaucoup voudroient interrompre les estats, mais le Roi les desire absolument et à bonne raison. Les adversaires font courir le bruit que si l'on touche à l'édit de paix, c'est entrer en guerre.

Anthoine Desprez, 35<sup>e</sup> abbé de Saint Jean d'Amiens, député aux Etats de 1576.

70. *Jehan Hennegrave*, procureur du Roy à Montdidier, à M. d'Humières. Montdidier, 3 décembre 1576.

Il ne lui répondra pas par escrit sur le personnage dont Humières lui a écrit. Il a tant fait auprès du prévost des mareschaux qu'il a obtenu de lui de surseoir aux poursuites jusqu'au premier voyage de M. d'Humières. Ainsi, le personnage en question est bien tenu lui faire service, etc.

Un Hennegrave, peut-être, était-ce le même, se distingua au siège de Péronne en 1536 et fut anobli, avec concession d'armoiries, rappelant ce fait d'armes. (V. de Beauvillé. Hist. de Montdidier. T. I. 199. 1<sup>re</sup> éd.) (My).

1577.

71. *M. d'Entraques*. Paris, 8 janvier 1577.

Lettre déchirée et incomplète.

72. *Les Maieur et Eschevins de Montdidier (Bloquet et Bucquet)*, à M. d'Humières. Montdidier, 15 avril 1577.

Le jour d'hier (c'était Quasimodo, au dos), sur les 7 ou 8 heures du soir, revenant des processions, le peuple se trouva mal édifié et irrité de quelques propos scandaleux tenus par un nommé Pierre Cousin, apothicaire, contre l'honneur de Dieu .. Cousin, pensant tirer un coup de pistolet sur ceulx estant en la rue, tua sa femme; le peuple le tua et menaça ceulx qui, comme lui n'avaient pas fait leurs pasques. Pour leur sûreté, on les enferma à l'Hôtel-de-ville. Faut-il les mettre hors de la ville, ou les garder?

Pièce intéressante.

Bon Blocquel, maire et l'un des signataires de cette lettre, avait été obligé, pendant cette émeute, de se réfugier dans la maison d'un nommé du Castel. Il y fut cerné et soutint une sorte de siège. La ville de Montdidier dut plus tard payer au propriétaire une indemnité de 22 livres 14 s. pour les dégâts commis à cette occasion. (V. de Beauvillé. Histoire de Montdidier, T. I. 233, 1<sup>re</sup> éd.) (My).

73. *François Gouffier, seigneur de Bonnavet et de Crevecoeur* [IV], à M. d'Humières, etc. Crevecoeur, le 13 juin 1577. L. s. avec 5 lig. aut.

M. de Brosse doit être à la cour, c'est le dixième jour qu'il est parti d'ici. (M. de Crevecoeur) a arrangé le différend de MM. de la ville d'Amiens avec M. de Saint-Jehan et celui du chapitre et de l'évêque. Il s'en est peu fallu qu'on en soit venu à une sédition, qui eut été une risée pour entre nous catholiques qui n'avons pas besoin de telles alarmes. M. de Mauvissière lui écrit que la Reyne d'Angleterre se laisse fort aller aux persuasions de ceux de la religion françoys. — Infinité de corsaires, avec commission du roi de Navarre et du prince de Condé. — Querelle d'Allemagne, etc.

Très intéressante et bien écrite.

74. *J. Bruiant*, à Mgr de Humières, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Péronne, etc. à Paris. D'Encre, le 6 septembre 1577.

Dernièrement je vous envoyai la copie du plan et établissement de N.-D. de Brebière et vous mandez (*sic*) comment les machonneries estoient levées à 6 pieds près de la hauteur qu'il les convenoit lever pour commencer à vaulser (*sic* pour vouster ?), c'est assavoir le cœur (*sic*) et la chapelle St-Jacques. Depuis ce temps nous avons érigé et établi le (*sic*) nef et portail, ensemble rempli les arches jusqu'à la hauteur des hautes machonneries... nous n'avons point eu de vos nouvelles... Je vous supplie avoir esgard sur les pouvres ouvriers; vous sçavés qu'il fait cher vivre... qu'on nous baille quelque argent... Je suis bien assuré,

quand vous aurez vu les ouvraiges, vous en serez fort content. Beaucoup de gentilzhommes et aultres gens de bien les treuvent fort bien, etc.

M Bérard, dans son Dictionnaire des artistes français, nomme Remy Bruyant, orfèvre et ciseleur de Valenciennes, vivant en 1534. Il a pu être père de Jean.

75. *De Montoncillier*, à M. d'Humières. D'Amiens, le 8 octobre 1577.

Me trouvant à Paris avec M. Le Roy, trésorier de l'extraordinaire des guerres, il disoit qu'il désiroit grandement que les gouverneurs de Picardie fussent payés, je lui dis que, s'il le vouloit, je les ferois payer par les receveurs particuliers de cette généralité.

76. *Petiteau* (précepteur du jeune d'Humières?). De Paris, 13 octobre 1577.

Vous avez peu entendre par Madame le bon portement de M. vostre fils, depuis vostre départ de ceste ville, M. Lerouge, avant son despart pour le Mans, laissa promesse à son cousin, pour la somme de 500 liv. qu'il me doit fournir, en partie de laquelle je doit faire provision de environ 15 muids de vin et le reste je l'emploierai à la despence. Ledit sieur Lerouge, ayant crainte que M. Marchand ne voulut encore haulser les 500 liv. qu'il demandoit de loyer de son logis si seulx qui y avaient envoyé en offroient davantage, reprint hier, avec M. Maignant, ledit logis à ferme pour 3 années commençantes à Pasque prochain, à raison de 500 liv. par an.

77. *François Gouffier, Seigneur de Bonnicet* [V], à M. d'Humières. — Crèvecœur, 16 novembre 1577. 1 page signée et 4 lignes autogr.

Il n'a pas passé Abbeville et est rentré chez lui, à cause d'un fascheux rhume, pour se faire un peu médeciner. — Il lui semble que tous ne désirent pas mieulx que d'estre exempts de presches. — Les villes commencent fort à se plaindre de cette traicte de bledz et de vins et de l'excès des monnoies auxquels j'entens que M. le Chancelier a respondu qu'il ne sçait comment (y) pourvoir d'autant que les plus grands de Picardie sont ceulx qui en abuzent le plus. Je ne sçay comme il l'entend, congnoissant bien peu d'entre nous qui facent traficq de ceste marchandise là, mais je crains que ce ne soit une invention, pour couvrir ceulx qui en font les faultes, et, avec cela induire le peuple à en blâmer et indigner la noblesse.

1578

78. *Du Val*, à M. d'Humières. De Paris, ce 28 mars 1578.

Longue lettre sur les moyens d'obtenir l'assignation et le paiement des sommes à lui dûes par le Roy.  
Je crois que c'est Tristan du Val, m<sup>e</sup> des comptes, frère et héritier de Germain du Val, dont nous avons une lettre au n<sup>o</sup> 54.

1584

79. *De Brebant*. Corbie, 6 mars 1584.

Peu lisible et paraissant peu intéressante.

1587

80. *André de Toulouse*, à M. d'Humières, à Monchy. De Paris, ce 22 août 1587.

Lui demande 11,382 liv. qu'il lui doit tant par promesse que parties fournies depuis un an. Vous m'avez promis depuis Pasques que, dedans la St-Jehan, je serois payé principalement de 3,000 et tant d'escus que me devez de longue main, etc. Il vous plaira, Mgr, de fère payer ladicte somme à mon homme. Vous ne m'avez jamais aidé en plus grande nécessité. Vous savez que je ne puis payer mes debtes, si je ne reçois de ceulx qui me doivent, etc.

LETTRES SANS DATE, DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

81. *Georges de Créquy*, à M. d'Humières, lieutenant pour le Roi en Italie. Paris, le 2 aoust (1537). Lettre autographe signée, cachet écartelé de Créquy et d'Amboise.

Il va à Monchy voir Madame d'Humières et de là, à Amiens, trouver M. de Laroche, en attendant que son rapporteur soit prest à faire ses enquestes. Son conseil, en pré-

sence de M. Disque, (sans doute François Disque, conseiller au Parlement, en 1538), a été d'avis qu'il doit emporter la moitié de Vandœuvre et les levées et le sixiesme pour le moins des terres de Touraine.

Cette lettre devrait être placée après le n° 16 bis.

Ce Georges de Créquy, fils de Jean VI, Seigneur de Créquy et de Marie d'Amboise et frère de Philippe de Créquy (n° 7), Seigneur des Riceys, chambellan du duc d'Anjou et lieutenant de la Compagnie du comte de Vaudemont, avait épousé le 21 août. 1535, Jeanne d'Humières, fille de Jean et de Françoise de Contayt C'est pourquoi il signe « votre très humble et très obéissant filz. »

82. Lettre d'un homme d'affaires, à M. de la Rochepot, sans date. 1545 à 1550.

Il a été à la cour des comptes voir des titres sur Encre.

83. *Jehan de Raconis*, à M. de la Rochepot, lieutenant général pour le Roy en Picardie. Paris, le 8 septembre, sans date, 1545 environ.

Je receus hier 1 coulevrine bastarde, deulx faulcons, telz qu'ilz sont et d'autres pièces rompues de hacquebutes à crocq, en tout 14 pièces. Vous m'avez mandé que je pèse tout. Le fondeur, M<sup>e</sup> Etienne Taneguy est ici, attendant sa despesche pour besoigner. Il me faudra le poids du Roy pour peser tous les cuivres ; cela fait, je vous enverrai le poids. Si j'eusse eu argent pour en faire la despense, je l'eusse faicte (Au dos, *pièces envoyées de Péronne*).

84. *Nicolas F(umée)*, évêque de Beauvais, à M. d'Humières, gouverneur de Montdidier. Beauvais, le dernier juing (sans date).

Lettre de procédure. Il faudrait présenter requête au parlement. — Biens d'église qu'Humières vouloit avoir et qui avoient été vendus sans qu'il le sût.

85. *De Caumont* [I]. Mouchy, 20 février. — Avant 1572, M. de Bayeux étant mort le 5 décembre 1571 ; sans doute, vers 1570.

Détails d'administration rurale.

J'ai baillé vos chiens aux garenniers, lesquels se plaignent, disant que. par l'estat fait par Madame avec eulx, ils ne doivent nourrir chacun que 2 couples de chiens pour chasser en terre qui ne sont de si grand despense. Quant aux fiens (fumiers) des vuignes, n'est plus temps de charrier, ce serait plus dommage que prouffit du récepteur. Il dit

n'avoir rien prins de la disme de vos vins. Si vous voulez qu'il paye vos fiens, il sera en perte... Il seroit bon en parler à M. de Bayeux. Vos chevaux font bonne chère et se portent bien.

86. *De Caumont* [II], à M. d'Humières, à Paris. Egalement sans date.

Même genre. Vos chevaux sont gras. Il étoit bien temps que Brise vint pour les mener dehors, autrement, ils se fussent gâtés. Guillot va aux champs, quand le temps est propre. Vos oiseaulx, le bastard, le sacret volèrent hier qui prindrent 2 perdrix que je vous envoie. — Le faucon a pris un oiseau de rivière. Votre sacre est toujours dans le ciel et descend fort bien. De vos chiens, il en i a quatre de fort bons. Ils furent vendredi au bois d'Oisemont, si chassèrent les regnars très bien et en feirent terrer un. L'une des chiennes grises se mit dans le terrier et se blessa en sorte qu'elle ne vœult point manger. On luy fait bouillir du lait. M. de Bermas (?) a envoyé 3 douzaines d'oyseaulx, il en est mort la moitié. Je leur fais donner à manger ce qu'il leur (est) besoin.

87. *AVIS des Conseillers de Paris*, sur l'appel interjeté par M. de Lacheny, contre M. de Morainvillier. S. d.

Biens assis ès baillages d'Amiens et de Péronne.

88. *Olivier Burault*, à M. de Humières. Hesdin, 25 octobre, sans année.

Bocquet, fermier d'Humières, a été emprisonné. Il envoie 200 liv.; il lui est dû beaucoup d'argent.

89. Lettre d'une dame qui signe « votre humble et obéissante cousine » (peut-être est-ce *Entragues* ?) à M. d'Humières, chevalier de l'ordre, vers 1570.

Vos gens n'ont point retiré de mon avocat la ratification de M. d'Avaugour, laquelle je vous envoie, ensemble un acquit de luy de 451 liv. 1 s. 6 d., afin qu'il vous plaise me renvoyer le mien que vous avez de pareille somme... Je croy que Mademoyselle d'Entragues n'a point oublié, comme elle m'a dit, de vous faire entendre comment j'ai payé le dit S. d'Avaugour de la somme de 13,000 liv. tourn. de quoy j'ai son acquit que je voudrais bien que vous P'eussiez retiré en m'envoyant pareille somme, car je me suis beaucoup *endettée pour le mariage de ma fille* et pour ce que j'ai avancé pour vous (cette somme) ou autrement ledit accord ne se fut fait... Et pour acquitter la promesse que m'en a

faicte M. de Bayeux et Mlle d'Enragues, je m'attends que vous n'en ferez plus de longueur, salluant humblement vos bonnes graces et de madame d'Humières, à Paris.

1604

90. *Le Roi* a choisi Emmanuel Thibault, Frédéric Charmolue et Pierre Barbe, pour gouverneurs et attournez de la ville de Compiengne, dans le nombre des 6 nommés à cet effet et a ordonné au sieur de Palaiseau, gouverneur, de recevoir leur serment. 1<sup>er</sup> juillet 1604.

Federicq Charmolue	avait eu	90	voix
Anthoine Crin		75	»
Siméon du Mont		69	»
Anthoine Charmolue		60	»
Emmanuel Thibault		63	»
Pierre Barbe		57	»

1615

91. *Alart* [I], au vicomte de Brigucil. Compiengne, 9 juillet 1615.

Il doute que la Reine soit avertie de ce qui se trame. Des capitaines font des levées. M. du Meulx fait diligenter l'accommodation de la quantité nécessaire d'armes, arquebuses, etc. M. d'Elincourt a été à la conférence de Sedan. M. le marquis (Concini ?) sera dimanche en cette ville.

Le vicomte de Brigueil, Louis de Crevant, mari de Jacqueline d'Humières.

92. *Alart* [II], à M. le vicomte de Brigueil à Paris. (Compiègne), 29 juillet 1615.

La conférence a commencé lundi sitost l'arrivée de M. de Villeroy, qui avait couché à Blérencourt. M. de Bouillon a fait doute de s'approcher à Noion. Madame la Princesse, mère et fille ont sollicité plusieurs.

Le capitaine St-Paul a esté en cette ville dimanche ; il étoit accompagné du sieur de Montigni qui est à M. de Longueville. Il prend sa réfection à l'hôtel de la Croix d'or.

M. de Villeroy, arrivant, dit que le traité est désespéré et qu'il faut fermer les portes. Divisions entre ceux des villes et des champs, une grande partie des petits et des grands ayant altéré la bonne affection qu'ils souloient porter au bien du Roy et de son estat.

93. *Entreval*, à M. le vicomte de Brigueil. 2 octobre 1615.

Il raconte qu'il a veu Monseigneur le prince qui lui fit plusieurs questions. Il dit qu'il est seigneur utile de Pierrefons, où le roi a un château que tient M. le marquis de Cœuvre (d'Estrées). Sa maison étant au pied d'iceluy, cela l'obligeoit à n'avoir encore rien fait, du moins jusqu'à ce qu'iceluy se fust déclaré. Le prince me répondit que je n'étois des moins avisés et me demanda si je savais de quel parti étoit le marquis de Cœuvre.

Il va trouver Cœuvre à Laon, feignant lui demander une chambre au chasteau pour retirer ses meubles. Il le trouve accompagné de M. de La Tour Brumetel et plusieurs autres gentilshommes ; mais il choisit entr'autres La Tour et moi, et nous mena en son jardin et nous assura qu'il ne seroit jamais autre que très fidèle serviteur du roi. Château-Thierry est en leur possession.

1616

94. *Seroux*, au vicomte de Brigueil, marquis de Monchy-Humières, capitaine des 100 gentilshommes de la maison du Roi, à Paris, rue de la Monnoie, au bout du Pont-Neuf. Compiègne, 8 septembre 1616.

La marquise d'Urfé est passée ici, venant de Soissons et allant à sa maison de Mortemé, laquelle m'a dit que Monseigneur de Guise a été du jour d'avant-hier déclaré chef du parti des princes en la ville de Coucy. Le duc de Bouillon est allé en Allemagne, et par tous les pays ils ne laissent aucuns soldats. Madame d'Urfé m'a dit que M. de Mayenne a été adverty que l'on ne vouloit icy de garnison, lequel lui a donné charge de nous dire que nous n'en aurions point et qu'il n'entreprendroit sur nous en aucune sorte et que le traficq demeureroit libre. — Je luy ay fait réponse que nous suivrions la volonté et commandement du Roy. . . . On a fait couper et charier force fresnes de la forêt de Coucy pour faire eschelles et picques. Le cardinal de la Rochefoucault et M. de Chanvallon s'en vont trouver Messeigneurs les Princes de la part du Roy. « Je désirerois qu'il vous plût nous mander si désormais nous laisserons passer toutes sortes de courriers sans passe-port. Cela importe au service du Roy. »



P. S. daté du 11 septembre 1616 :

Cette (lettre) m'a esté rendue par le porteur qui a esté vollé dans la forest. A toute heure ces Messieurs passent sans que nous puissions faire le service du Roy. Un gentilhomme de M. du Maine nous a tenu les mêmes paroles qu'à Madame la marquise d'Urfé et vouloit que je le fisse parler aux eschevins, ce que je n'ay voulu. Je lui ay dit qu'il ne falloit plus venir nous tenir ce langage.

Antoine Seroux, lieutenant du vicomte de Brigueil, à Compiègne. Il fut le dernier titulaire de cette charge et, lors de sa suppression, on le nomma major de Compiègne. C'est chez lui que descendoit M. de Brigueil. Nous avons dans les comptes de la ville les menus des diners donnés à cette occasion. (My).

1617

*Longuet* [I], à M. le vicomte de Brigueil. De Paris, 4 mars 1617.

Il a retiré de M. de Brisacier, commis de M. de Richelieu, la commission des 60 chevaux-légers qu'on lui donne et l'a fait mettre au nom de M. d'Humières... Je persuadé aussi à Madame de demander à la Reyne 25 paires d'armes, comme Madame de La Frette et autres en ont eu de celles de l'arsenac, mais je crains qu'elle et M. d'Humières craignent de se rendre importuns. Il demande pour un fort galant homme une place d'un des 100 gentilzhommes vacante par la mort du sieur de Gaucourt, dont le fils, le sieur d'Argicourt, qui estoit prisonnier l'an passé à Compiègne, ne se soucie.

M. d'Humières est sans doute le fils de M. de Brigueil, Charles Hercule, tué au siège de Royan, en 1622.

96. *Longuet* [II], au vicomte de Brigueil. 7 août 1617.

Il a vu MM. de Richelieu, Barbin et de Loménie, peu disposés à répondre. Il n'est point besoin de cérémonies. Les plus advisez pensent qu'on ne sortira pas d'icy. On croyoit hier que M. le maréchal d'Ancre s'en alloit en Normandie, mais cela s'est asseuré aujourd'hui, ses mulets ayant esté chargez et deschargez. Hier, au soir, fut donné congé à la nourrice du Roy, à son mary et à sa fille, avec défense de ne plus se trouver à la Cour. Il s'y passa de grands pleurs, la cause en est secrète.

1622

97. *Madame de Chaulnes* (vidame d'Amiens), à M. de Brigueil. Amiens, 16 septembre 1622.

Remerciements. Sa fille est guérie ; elle a esté à l'extrémité et si couverte de verolle qui ne ce pourroit plus. Dieu, par sa grâce, l'a préservée et n'en sera gastée en nulle façon.

Madame de Chaulnes est sans doute Louise d'Ognies, fille de Charles d'Ognies, comte de Chaulnes et d'Anne des Ursins, dont la fille, née en 1606 (Charlotte-Eugénie d'Ailly), porta le vidamé d'Amiens à Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et maréchal. Elle l'épousa en 1619 et mourut le 17 septembre 1681.

1623

98. *Lévesque*, à M. le vicomte de Brigueil (sic), chevalier des ordres du Roy, Capitaine de 100 gentilzhommes de sa Maison, gouverneur de Compiègne, en son chateau de Monchy. De Paris, 14 août 1623.

Ayant appris que M. de Bellingen (Beringhem) estoit en ceste ville, il est allé le trouver pour lui faire entendre la procédure de M. de Sorel, mais il étoit allé à Charenton ; il y retournera en attendant que Brigueil lui escrive ainsi qu'au connestable ce qui s'est passé.

1625

99. *Jonquière*, à M. le vicomte de Brigueil. De Jonquière, 18 septembre 1625.

Je seray bien mary d'entrer en procès contre qui que ce soit, mais bien résolu de conserver mon droit qui est très clair.... Je ne le puy mettre en compromis, il est très aizé à ceulx qui n'y ont rien.

Jonquières, localité près de Compiègne et de Monchy (canton d'Estrées-Saint-Denis).

1628

100. *M. de la Vrillière* [I], à M. Bardin. Herbault, le 13 avril 1628.

Lui envoie les vers du sieur Gomin. Il se rend à l'armée où il souhaite avec plus de passion recevoir la nouvelle de l'heureux accouchement de sa sœur que de la prise de la Rochelle. Je m'assure que vous arriverez assez à propos pour avoir part à la plus importante affaire de ce règne.

Bardin paraît avoir été d'abord l'intendant de M. de Brigueil et depuis avoir occupé une position plus importante, il est auteur de divers ouvrages : 1<sup>o</sup> du Lycée; 2<sup>o</sup> du Tombeau de Monseigneur de Mayenne. Saintes, Bichon, 1621, in-8. Voir aussi n<sup>os</sup> 104, 106 et 155.

101. *Raymond Phelipeaux*, S<sup>r</sup> d'Herbault, secrétaire d'Etat et beau-père de d'Humières, à M. d'Humières, premier gentilhomme de la Chambre du Roy. Au camp devant la Rochelle, 9 août 1628.

Vous pouvez vous acheminer à 6 ou 7 lieues d'icy, en la maison de l'ung de vos amys, où vous arresterez pour apprendre à qui arrivera de ceste flote (anglaise), et, si elle paroist, vous vous rendrez icy pour estre de la partie. Vous y verrez le Roy, comme si de rien n'estoit et, si on vous parle de quelque chose où vous ne voudrez répondre, nous rejeterons cela sur M. vostre père.

1629

102. *Boisleroy*, au baron de Cingé. Paris, 25 décembre 1629.

Lettre insignifiante.

102. *Cingay*, le père, à M. de Cingay, page de la chambre du Roy. A Cingay, 30 décembre 1629.

Votre mère et moy, nous vous renvoyons vostre laquet habillé... Voyez Monsieur et Madame d'Urfé, Monsieur et Mademoiselle de Loches... Vous estes à nécessité d'argent pour avoir chosses de castor et linge. Au jour de l'an le Roy vous donne tout sella (*sic*). J'écris à mon frère et le supplie vous donner ce qui sera nécessaire; en attendant, je vous envoie deux pistoles. Considérés que l'argent est très dif-

ficile à recouvrer. Nous ne toucherons pas hun sou de 3 ans de nos greffes de Busansois. . . . Souvenez-vous toujours de le bien prier (Dieu) et de ne vous point débocher.

(La mère interrompt). Mon fils, je ne vous die rien autre chose que de vous recommander de bien bon cœur à Dieu et supplie la Vierge qu'elle conduise toute vos asions. Je suis vostre très bonne mère. *G. Prévost.*

Louis de Crévant, à qui cette lettre est adressée, fut tué en duel en 1632, étant encore page de la chambre du Roi.

1631

104. *J. Chamborant* [I], à M. (je crois que c'est Bardin). Strasbourg, 13 may 1631.

La plupart tesmoignent une extrême envie de vous connoistre. Vostre livre divertit icy tous les jours plusieurs personnes et moy particulièrement qui essay à prendre ma part des bons préceptes que vous y avez mis. (Son frère est resté en arrière). — Nous marchions pour rejoindre l'armée de M. de Rohan près Brisac.

C'est Jacques de Chamborant, Seigneur de Chamblet, tué au siège de Corbic en 1636. L'abbé d'Obasine parle de sa mort au n° 107.

1634

105. *Guestin*, à Bonneau, bailly de Preuilly. 3 février 1634.

Demande de l'argent pour payer une dette du marquis d'Humières à M. du Verger.

106. *J. Chamborant* [II], à M. Bardin, à Monchy. Paris, 9 juin 1634.

Le bruit de la mort de l'Empereur est faux — M. de Rohan est icy. On lui veut donner quantité d'emplois pour le faire consentir au mariage de sa fille avec M. de la Meillerais. J'ay plus de desplaisir de la mauvaise opinion que vos filles ont de moy.

1636

107. *Frontenac*, abbé d'Obasine, à M. d'Humières. De Pallau, le 4 août 1636.

La Fontaine étant en ce pays, j'envoyai aux nouvelles, il m'affligea beaucoup quand il me dit que toute votre famille estoit à Compiègne, hors votre personne, père, mère, femme et enfans. Ils devroient estre en Touraine, je ne me consoleray jamais de ne pas estre avec vous.

Je n'ai pas si mauvaise opinion de nos affaires. J'ay toujours creu et par raison et par expérience que la France se peut diviser pour ses intérêts domestiques, mais elle se réunit où il y va de la réputation de ses Roys et de la sûreté de leurs subjects. J'ay aussi merveilleuse confiance en Monseigneur le Comte. Cette grande naissance et cette valeur incomparable redonneront courage et vigueur à nos gens, et puis il y va du salut public.

Si Monsieur de Sardiny est dans l'armée et que vous le voyez, obligez-moi de l'assurer que je l'honore avec passion, que je respecte sa vertu et souhaite son amitié. Je partirai la semaine prochaine pour Herbault. J'ai eu grande douleur de la mort de M. de Chamborant. J'y ay perdu un amy et prends part au desplaisir de MM. de la Clavière, etc.

Jacques de Chamborant dont on annonce ici la mort et dont ce recueil renferme deux lettres (nos 104 et 106) étoit le fils de Pierre de Chamborant, seigneur de la Clavière. Il avoit deux frères : Etienne, gouverneur de Philipsbourg, le plus brillant de cette noble famille, et Claude, abbé d'Userstel, près Landau et bon soldat aussi.

108. *La Vrillière* [II], au marquis d'Humières, son beau-frère. De Paris, le 18 août 1636. L. a. s.

Il a lu au Cardinal sa lettre du 15 de ce mois ; qu'il fasse travailler nuit et jour à la confection de la poudre. S'il ne peut se faire un régiment avec les personnes réfugiées dans Compiègne, qu'il prenne le meilleur pour remplir le régiment de Brézé. — Faire contribuer ceux qui ont moyen et qui sont inutiles, ou les chasser de la ville. Employer les 1,000 écus de M. de Chavigny à l'achat des armes, mais s'il veut les tirer de Paris, il est bien tard. (Très belle lettre).

109. *Ardier* (le président), à M. d'Humières. Beauregard, 2 octobre 1640.

Se plaint de sa santé et de celle de sa femme. Se félicite que Madame d'Humières aille mieux.

Tallemant des Réaux en a parlé. C'étoit le frère de Vineuil (Ardier de). (V. p. 79, note 2).

110. *Linières*, à M. d'Humières. Paris, 24 novembre 1640. — Cachet, un écu parti : au 1<sup>er</sup> coupé de... et des Ursins, au 2<sup>e</sup>, un lion.

J'espère que, quand vous serez las des plaisirs de la campagne, vous viendrés chercher ceux de Paris. Vous y avez de bonnes intelligences. M. de Vyneuil m'a dit qu'il vous informoit soigneusement de toutes choses.

Le Roy a acheté Brisac, et la Motte Houdancourt en sera gouverneur. On parle de faire des ducs et pairs, MM. les Maréchaux de Brézé, de la Meilleraie, de Chastillon. — M. le comte de Guiche, maréchal de France. — Mme de Guise n'a pu avoir permission de revenir en France, ni de renvoyer le corps de son mari ni de ses enfants... Gacyon (sic pour Gassion) s'est battu en duel contre Palluau, lieutenant des chevaux-légers de Son Eminence. Rumigny servoit Palluau qui (eut ?) avantage sur l'escuyer de Gassion et a esté séparer les autres. Palluau étoit un peu blessé au bras, mais avoit porté l'austre par terre. Voilà une assez longue lettre pour une personne qui a peut-être envie d'aller courre un chevreuil vers la Roche-posé, ou vers la Guerche. J'espère que vous viendrez cet hyver à Paris et que ne ramenant pas madame votre fame, comme l'on dit, vous prendriez logis au faubourg Saint-Germain (1), tant à cause de plusieurs de vos amys qui y sont logez qu'à cause des beaux sermons qu'il y aura ce carême à Saint-André ; et que de plus il y a une douzaine des plus jolies fames de France qui sont logées en ce quartier et qui ne sont point des demoiselles crottées, toutes plus que (nobles ?) et telles que vous les demandez.

1642

111. *Chantemesle d'Entragues*, à son cousin M. d'Humières. Malesherbes, ce 2 ... 1642.

Estant en ceste maison, à son retour de Saumur, un homme lui a dit la perte que M. d'Humières avoit faite. Il n'y a que Dieu qui puisse soulager sa peine.

Il s'agit de la mort de madame d'Humières, née Phelippeaux. (Voir n<sup>os</sup> 112, 113, 114 et 115).

112. *Le duc de Sully*, à M. le marquis d'Humières. Paris (1642). Cachet armorié.

Condoléances sur la mort de sa femme. S'il n'estoit obligé d'attendre M. de Lesdignières qui doit passer par Sully, il l'auroit été voir.

(1) Chez M. de Liencourt ? v. n<sup>o</sup> 118.

113. *Phelippeaux*, au marquis d'Humières. Paris, 3 novembre 1642. Lettre cachetée de rouge, avec lacs de soie tannée.

Ayant l'honneur d'être ce que je suis à la défunte...  
Lettre d'un Phelippeaux relative à la mort de madame d'Humières.

114. *Léonor d'Estampes*, archevêque de Reims, à M. d'Humières. 29 novembre 1642.

Compliments de condoléance au sujet de la mort de sa femme.

115. *Béthune* (comte de Selle ?), à M. d'Humières. Selle, 4 décembre 1642.

Lettre de condoléance.

116. *Le maréchal de Guébriant*, à M. le marquis d'Humières. Brisach, le 27 may 1643. L. aut. sig. petit cachet avec bâtons de maréchal.

Il profite du retour de madame de Guébriant, pour le remercier de son souvenir.

117. *Fontenay*, à M. le marquis d'Humières. Rome, 23 juillet 1643.

Il est presque impossible d'obtenir l'expédition gratuite des bulles pour l'abbaye donnée à son fils.

François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, auteur des mémoires.

118. *M. de Linières* [II], à M. d'Humières. Ce 9 décembre (1643).

Je vous envoie une lettre de M. de Liencourt où vous apprendrez la joie qu'il a eue de votre souvenir. • Il vous offre un appartement en son logis. Vous savés la triste nouvelle de la mort du maréchal de Guébriant. Après sa mort, le duc Charles a attaqué le quartier du Roy, pris 23 pièces de canon ; le reste de l'artillerie en fuite. Ransau (Rantzau) pris ; Syrop (Claude Letouff?) emp. (*sic*) les marquis de Vitry, Nermoutiers, Maugeron, tous les officiers des 3 compagnies du régiment des gardes ; tous les bagages (pris ?) ; tout cela arrivé sans combattre. — M. de Marsillac a 18,000 liv. de

pension du Roy et de la Reyne. On ne parle plus du pauvre M. de Beaufort. Assurez MM. de Béthune et de Montrésor de la passion que M. de Liencourt a de les servir.

118 bis. *La Clavière*, à (M. d'Humières). Au camp devant Fribourg, le 6 août 1644.

P. A. a joint le maréchal de Turenne et tous deux ont attaqué les ennemis. Ils y ont perdu Gaspard de Mercy, frère du général Jean de Vert, blessé aux machoires. Le vicomte de Lamet y a été blessé de 2 coups, l'un luy rompit un poulle, l'autre la peau du ventre, sans entrer. M. le duc a eu tous ceux de sa maison presque tués ou blessés auprès de luy.

C'est sans doute ce vicomte de Lamet dont le cardinal de Retz parle dans ses Mémoires, comme d'un parent et d'un ami intime, qui l'accompagna dans plusieurs actions périlleuses. (P. 126, 252, 293 et 301).

1644

119. *M. de Linières*, à M. le marquis d'Humières. Du camp de Gravelines, le 7 août 1644.

M. d'Elbœuf est arrivé, mais sans ses troupes. On dit qu'on pourra bien envoyer des nostres secourir les Hollandois qui ont assiégé le Sas de Gand.

120. *A. de Buade-Frontenac* (dame de Saint-Luc), à son oncle M. d'Humières. 26 septembre 1644.;

Comme elle sait que son oncle d'Obasine est près de lui et qu'il lui montrera sa lettre, elle ne lui parle point de l'affaire de M. de Saint-Luc, sinon que M. le cardinal lui a dit qu'il reconnoitroit s'il avoit du pouvoir. Comme tout le monde sait qu'il en a beaucoup, l'affaire est sûre.

Anne de Buade, fille d'Henry de Buade, comte de Palluau, marquis de Frontenac et d'Anne Phelippeaux, mariée en 1643 à François d'Espinay, comte de Saint-Luc, chevalier des ordres, lieutenant général en Guyenne et gouverneur de Périgord, mort en 1670. Elle mourut le 6 janvier 1665.

121. *M. de Saint-Luc*, à M. d'Humières, à Stade (?) 13 novembre 1644.

Il s'excuse de ne pas lui avoir écrit plustôt au sujet de son indisposition.  
Mari de l'auteur de la lettre précédente.



122. *Frontenac* à son oncle d'Humières. Lisle, 30 décembre 1644.

Il profite de la lettre de M. d'Obasine, pour assurer son oncle de son dévouement.

Louis de Buade, comte de Frontenac, filleul de Louis XIII, époux de la belle mademoiselle de la Grange (citée dans les Mémoires de Mademoiselle et dans Tallemant), gouverneur du Canada, né en 1620 mort en 1698. (Voir l'introduction).

1645

123. *Frontenac* [II], à son oncle d'Humières, au camp devant Rose, le 24 avril 1645.

Nouvelles militaires. Le petit Menou...

124. *Frontenac* [III], à son oncle d'Humières, au camp devant Rose. Juin 1645. Cachet, 3 serres d'oiseau.

La maladie de M. d'Obasine (Frontenac) lui a donné beaucoup d'inquiétude. Le bon air d'Auteuil lui fera recouvrer entièrement ses forces. La prise de Roses et le bruit de notre retour en Italie lui fait penser qu'il pourra s'approcher du Limousin. La prise de Roses livre la Catalogne à la France.

125. *Huxelles* [I], à M. d'Humières. Saint-Dizier, le 25 août 1645.

Il ne seroit pas juste que le pays froid où je vais entrer diminuast la chaleur que jay pour cette belle marquise de Nangy et comme les lettres ne peuvent plus si bien exprimer la passion qu'un si bon procureur comme vous, à qui je m'adresse vous suppliant, devant que de partir, luy bien bailler cette impression afin que mon absence ni la votre ne puisse rien altérer en cette affaire. J'espère que cette commission vous sera agréable.

Ce d'Huxelles, car il n'y en a qu'un de possible, puisque celui que je vais désigner n'avoit pas de frère et que son père étoit mort en 1629, est Louis Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, né le 25 décembre 1619. Très brave et très connu, il fut tué au siège de Gravelines, le 9 août 1658. Veuf de Gabrielle de la Grange, il épousa par contrat du 26 octobre 1645 cette belle marquise de Nangis, dont il parle dans cette lettre et qui va figurer sous le n° 145 de cette collection.

126. *M. de Cingay* [I] (Crevant de Cingé), à son neveu M. d'Humières. Cingay, 20 novembre 1645.

Dès qu'il a reçu la lettre de M. d'Humières adressée à son père et à lui, il l'a envoyé à sa femme à Blois; si elle ne peut trouver une occasion plus proche de faire passer l'argent, elle le remettra à M. de Rochefort qui doit être à Paris mardi prochain. Elle témoigne la bonne envie qu'elle a de sortir son fils de cette malheureuse affaire et, si M. de Lorbardemont (*sic*) a voulu traiter, d'accorder; la somme qu'il demande est assez de considération pour attendre quelques jours. Je vous en escri par M. de Rochefort ce qui s'est passé de M. de Lavilledieu et de ma figle (*sic* fille). Ils sont à sète ure (heure) dans leur maison. Dieu veuille que cela continue.

127. *Cingay* [II], à son neveu M. d'Humières, à Paris. D'Azay, 29 novembre 1645.

Il parle de l'avarice de sa femme et de la facheuse position où est son fils et dont il voudrait le tirer.

1646

128. *Frontenac* [IV], à son oncle d'Humières. Toulon, 22 avril, 22 avril 1646.

Fragment de lettre. Il se plaint d'un capitaine qui lui a désobéi et demande qu'il soit puni. Il ne peut faire sa charge, si on ne lui obéit pas; se recommande à Monthésor, il tâchera de le faire passer pour présent à toutes les revues.

129. *Huxelles* [II], à son oncle d'Humières. En rade de Savone, le 2 may 1646.

Le prince Thomas s'embarque aujourd'hui sur l'Amiral et donne l'espérance d'une prompte descente.

130. *Frontenac* [V], à M. d'Humières, son oncle. De la Tour de la Nasse, le 11 may 1646.

Ils ont débarqué après avoir pris deux forts, Palencon et la tour de la Nasse. Ils vont investir Orbitello. S'il avoit pu trouver du papier, il auroit écrit à Saint-Luc et à ses sœurs. Ses excuses à M. de Bellinguen. Le marquis d'Huxelles auroit écrit s'il avoit trouvé de quoy.

131. *Béringhen*, à M. d'Humières. S. l. 24 mai 1646.

Demain, Monsieur part pour aller à Amiens et nous lundi, pour y arriver mardi. Nous ne savons pas si on passera outre ; il s'en parle. Je viens de Monchy avec M. Germin, le commandeur de Jars et M. du Boulé. Il vient demain un secrétaire d'Etat du roy d'Angleterre, nommé Digbi. M. de Souvré et moy, prendrons la liberté de lui faire donner une chambre dans vostre logis. Je vous envoie des lettres pour M. vostre fils.

Tout semble indiquer que cette lettre est datée de Compiègne où Louis XIV s'est trouvé le 12 mai et jours suivants. De plus, le logis, dont il est question, doit être l'habitation de M. d'Humières à Compiègne. (My).

132. *Frontenac* [VI], à son oncle d'Humières. Du camp devant Orbitello, le 27 may 1646.

Il lui envoie une relation du siège (elle n'y est pas). Il lui demande quelque copie des lettres que M. de Béthune lui écrit. Ils ont beaucoup de malades et, après la prise d'Orbitello, on ne pourra rien entreprendre. Si cela est, on nous renvoiera nous rafraîchir en France et je ne me désespère pas de courre quelques cerfs.

133. *Le jeune d'Humières*, depuis le maréchal [I] à son père. Calais, 11 juin (1646).

Il attend un vaisseau de guerre. Il a rencontré M. d'Estrades à Lusarche. Il alloit à Paris donner ordre à son équipage. Je crois que vous trouvés bon que je me mette tout à fait avec luy. Je laisserai pourtant cela à la disposition de M. de la Tuillerie.

134. *Frontenac* [VII], à son oncle d'Humières. Du camp devant Orbitello, le 25 juin 1646.

Le siège n'avance pas ; les ennemis ont brulé notre pont pour la troisième fois. Le marquis d'Huxelles, qui estoit de garde, a eu une balle dans son chapeau et une dans sa botte. Son valet de chambre a été tué à côté de luy. Relation intéressante de combats. — Il blâme l'incapacité des généraux. Villongnon, mort de maladie ; c'eût été un joli garçon.

135. *D'Humières* (depuis le maréchal) [II] à son père. De la Haye, le 25 juin (1646).

Lui annonce l'assassinat du pauvre M. de Lespiné par le prince Philippe, cadet des Palatins. L'on n'a jamais vu une personne plus digne de commisération que la reine de Bohême, puisqu'il ne restoit plus à sa maison que l'honneur

que cet infâme a perdu. Le prie de remercier M. d'Her(Ar) mainvilliers ; sans la lettre de mon cousin de la Clavière, je crois que nous eussions esté à l'aumône de M. de Vicfort estant un très honnête homme. Pour Coppin, il n'est pas des plus valables et en fort peu de crédit.

Je crois que c'est Wicquefort, auteur du livre intitulé *L'Ambassadeur* ; il étoit alors ambassadeur du Roi en Hollande.

136. *Des Minières* [I], à M. d'Humières. De La Haye, 25 juin 1646.

Son fils ira avec l'ambassadeur à Breda, visiter S. A. Il pourra voir Amsterdam, Utrec, Leide, Erlem (*sic*). M. d'Estredes a témoigné beaucoup de bonté à son fils ; mais M. d'Armainvilliers lui en a donné des marques tout extraordinaires. Il a pris la peine de lui choisir un cheval qui est bon et à bon marché. Sans M. de Vicfort et la lettre de M. de la Clavière, M. vostre fils auroit esté en grande peine et réduit, dans son commencement de campagne, à l'emprunt, le correspondant de Copin n'ayant pas voulu acquitter sa lettre de change, ni mesme donner 500 liv.

M. vostre filz a promis audit M. de Vicfort que vous acquitteriez son billet, aussitôt que vous l'aurez reçu et en belle monnoie. Dans deux mois, vous pourrez vous servir de la mesme voie. Je ne croy pas qu'il en aye pour d'avantage, quand on aura payé les chevaux, dont le plus cher ne coutera pas 250 liv. et tout ce qu'il a fallu acheter... La dépense de bouche de M. vostre fils et de sa suite et son logement se montent à bien près de 100 liv. la semaine. Le change est à 25 0/0 Les plus raisonnables ne prennent que 22. Si on avoit apporté des escus d'or, on auroit bien épargné ; ils valent 4 liv. 12 s. et les pistoles 8 liv. 10 s.

Je vous envoie la funeste relation de l'horrible assassinat de M. de Lespinay (voir lettre N° 135). M. vostre fils en a été très sensiblement touché. Ils s'estoient promis grande amitié tous deux. Le prince d'Orange et le prince Guillaume son fils en sont extraordinairement plaints. La reine de Bohême l'est au dernier point. Le prince Guillaume est à présent aussi au désespoir d'avoir fait cette action.

137. *Huxelles* [III], à M. d'Humières, son oncle. Du camp d'Orbitello, 3 juillet 1646.

Nouvelles militaires.

138. *Humières* (depuis le maréchal) [III], à son père. Au Sas de Gand, 20 juillet (1646.)

Jolie lettre. Le prince d'Orange n'a aucune partie de son corps saine, hors le cœur qui est toujours si grand qu'on eut

toutes les peines du monde à l'empescher de partir le lendemain.

139. *Huxelles* [IV], à M. d'Humières, son oncle. Au camp de Talamon, le 22 juillet 1646, cachet 3 chevrons.

J'ay bien à vous remercier de votre seule et unique de vos lettres que j'aie reçu il y a quelques jours et de la Gazette qui a divertit notre pauvre blessé (Frontenac?). Pour moy, dans l'état misérable où je suis, il me faudroit bien des divertissements pour m'apporter de la joie. — Ils ont battu en retraite sur l'ordre du prince Thomas, jusqu'ici où ils vont s'embarquer pour le Piémont.

140. *Humières* (depuis le maréchal) [IV], à son père. Au Sas de Gand, le 24 juillet (1646).

Se plaint d'être sans nouvelles. Je sais bien que ce ne vous est pas une petite courvée d'écrire. M. le maréchal de Gramont est arrivé avec une armée de 6,000 hommes. Nous allons ensemble faire un siège et partons demain.

141. *Des Minières* [II], à M. d'Humières. Au Sas de Gand, le 24 juillet 1646, cachets cassés.

Il est inquiet de ne ne pas avoir de ses nouvelles, mais il pense qu'il est à Fontainebleau. Son fils est en parfaite santé et continue de mieux en mieux sa façon de vivre. Le 19, le maréchal de Gramont est venu joindre l'armée de MM. des Estats. M. votre fils en fût très bien reçu, comme aussi de M. de Chastillon, maréchal de camp de cette petite armée. On croit qu'on va à Anvers. — M. de la Thuillerie s'en retourne.

M. d'Estrades m'a offert pour M. votre fils les courtoisies qu'il recevait de M. l'ambassadeur qui estoient très grandes; il le nourrissoit et logeoit comme son fils, sans s'en pouvoir défendre.

142. *Des Minières* [III], à M. d'Humières. A une lieue de Vultz, le 14 août 1646.

Il croyoit ne plus avoir à lui écrire, son fils ayant quitté l'armée de Hollande pour suivre le maréchal de Gramont qui s'en est séparé pour repasser à Courtray et de là joindre M. d'Orléans, mais il a dû revenir sur ses pas. Il continue de plus en plus à bien traiter M. votre fils; il lui a témoigné de la reconnaissance qu'il l'a suivi. Assurément, il a besoin de ces braves gens auprès de luy. — Vous devez être satisfait de sa campagne. Il s'est fait un petit

siège d'un château qui a duré 24 heures, où il a fait voir qu'il estoit de bonne façon à la tranchée... Je n'ay point veu de siège où il fit plus chaud, ny où l'on fût plus à découvert. Il y a eu 150 soldats et 4 officiers tués ou blessés. MM. d'Estrades, d'Armainvilliers, de Chastillon, de Chemerault lui ont fait des offres de service, un matelas, etc.

Lettre curieuse pour les débuts du maréchal d'Humières, alors âgé de dix-huit ans.

143. *Humières* (depuis le maréchal) [V], à son père. Au camp de Lochson (Loxum), sans date.

J'ay esté tellement surpris de la malheureuse nouvelle de la perte de mon cousin *Frontenac* que j'en seray en toutes les peines du monde jusqu'à ce que j'en aie apprie des nouvelles certaines par vos lettres. — Demande des nouvelles de la santé de son père et de celles de son frère l'abbé qui lui donne une extrême inquiétude. Ils sont à Lochson, gros bourg entre Gand et Anvers

Cette lettre doit être écrite très peu de temps après le n° 140.

144..... (nom déchiré). Cachet. Armes écartelées : Au 1 et 4 de la Vieuville, aux 2 et 3 de vair (?), sur le tout sept losanges, posés 3,3 et 1. A Monsieur le marquis d'Humières. Au camp de Mardic, le 23 août 1646.

Lettre tachée et déchirée. Condoléances de la blessure de M. de Frontenac et de la mort de M. de la Rocheguyon.

145. *Marie de Bailleul, marquise d'Huxelles*, à M. d'Humières. Cormatin, terre des d'Huxelles, les 12 octobre et 2 novembre 1646. — Lettre autographe signée.

Vous nous faites connoître par votre silence que votre solitude est si agréable que ce seroit vous desplaire que de vous en détourner par une mauvaise lettre comme la mienne... Je croy m'en aller à Paris au commencement du mois de novembre... Elle l'assure de la passion avec laquelle elle est sa très humble et très obéissante niepce et servante.

Le comte de Montreval et le marquis de Saint-Martin sont icy où nous nous divertissons assez bien. Nous faisons la guerre aux chevreuils tous les jours.

Elle lui envoie cctte lettre (la précédente, du 12 octobre), quoique un peu vieille, n'ayant pas le temps d'en faire une autre. Excusés donc sa vieillesse et son peu d'éloquence. Je ne vous ferois pas un tel compliment si je ne connoissois

votre naturel un peu moqueur. Je pars pour Paris dans six jours et y serai logée admirablement. Voilà tout ce je vous puis dire et que j'ay bien du desplaisir de tous ces pauvres gens qui sont morts en Flandre. A Cormatin, ce 2 novembre.

Marie de Bailleul, fille du surintendant de Bailleul, fut mère du maréchal d'Huxelles et d'un fils aîné, né le 29 août 1648 et mort à Candie en 1669. Elle mourut le 29 avril 1712, âgée de 86 ans.

146. *De Borstel*, à M. le Marquis d'Humières.  
8 août, sans lieu ni année.

Je ne suis plus de Picardie et ne perds pas l'espérance d'habiter en Touraine un jour. La liberté m'ayant esté rendue tout entière, je ne la veux engager désormais qu'auprès de vous. Ayant bien eu le pouvoir de rompre l'un des plus indissolubles liens, ce désir sera capable de vaincre tout autre obstacle. L'excellent M. d'Esvry pourra vous dire le surplus, etc.

Ce Borstel, gentilhomme de la légation du prince d'Anhalt étoit un ami de la célèbre Madame des Loges et on a imprimé des lettres de lui dans le Tallemant de P. Paris. Cette lettre nous apprend ce que je n'ai pas vu dans Tallemant, c'est-à-dire que son mariage fut rompu.

147. *H. de Béthune*, [II], à son très fidèle amy, M. le Marquis d'Humières, à Azay. De Paris, le 28 octobre (1646).

Les choses s'adouciennent pour M. de Montrésor, ayant obtenu permission de parler au Fiat, son valet, que vous connaissez. Mort du Prince d'Espagne (1). Je vous envoie la copie d'une lettre de la Reine de Suède, dont M. le Duc d'Anguien m'a envoyé l'original par M. de Miossens. comme une chose curieuse.

Je sors d'un grand diner chez M. le duc de Rouanois, où estoient priés M. le comte d'Harcourt, MM. les ducs de Brissac, de Boisdauphin, de la Vieville, les deux frères de la Case, de Ronville, de Mata, d'Avangour, de Vardes, d'Amilly, mon neveu d'Estrées et moy, qui m'ont tous chargé, me séparant d'eux pour vous venir escrire, de vous assurer, etc.

M. le marquis de Bourdeilles a la jaunisse.

C'est Hippolyte de Béthune, comte de Selle, le même qui a donné au Roi la fameuse collection de Béthune, où est la

(1) Balthazar C. D. P. V. Luc, fils de Philippe IV, mort en 1646. — La détention de Montrésor est aussi de 1646.

belle correspondance des d'Humières, avec François I<sup>er</sup>. etc. Il étoit né à Rome en 1603 et mourut le 24 septembre 1665. Sa sœur Marie, morte en 1628, à 26 ans, avoit épousé François Annibal d'Estrées, depuis duc, pair et maréchal de France.

LETTRES SANS DATE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

148. *Villongnon*, au Vicomte de Brigueil.

Sur les chevaux, les palfreniers, etc.

Villongnon étoit l'écuyer de M. de Brigueil. Frontenac annonce sa mort dans la lettre n° 134.

149. *Madame de Montmorency*, s. d.

C'est une des copies de la lettre écrite après le supplice de son mari, qui circuloient alors.

150. *Henry de Lorraine* [I], à M. d'Humières. Sans lieu ni date.

Le remercie de lui avoir presté des chiens. Nous avons pris force chevaux avec un extrême plaisir. Je les eusse garday d'avantage, n'eust esté que la misère de mes chevaux m'a obligé de les faire herber tous, afin de m'en pouvoir servir à l'arrivée de mes chiens, lesquels je mènerai bientôt à Ourscamp.

Je vois cinq Henri de Lorraine existant à notre époque : 1° le marquis de Moy, que Ligneville a cité comme grand chasseur. 2° Le fameux duc de Guise, de Naples, dans les ordres jusqu'en 1640 et *abbé d'Ourscamp*, en même temps que de beaucoup d'autres abbayes. 3° le duc de Mayenne, tué à Montauban, en 1621. 4° Un deuxième fils de Charles, duc d'Elbeuf, abbé d'Homblières, en Picardie. 5° Henri, comte d'Harcourt, 1601-1666.

Le duc de Guise étoit alors abbé d'Ourscamp cité dans cette lettre et il me semble que cette lettre et la suivante doivent lui être sûrement attribuées.

151. *Henri de Lorraine* [II], à M. d'Humières, à Humières.

Compliments.

152. *Le chevalier de Fiesque*, à son frère..... Malte, le jour de la Saint-Jehan (pas d'année).

Lettre autographe signée, très spirituelle. Nostre religion est plus combattue de la beauté des Grecques que de la



force des Turcs. Leur beauté fait plus *suer* que *brûler* et la cruauté des dames de France ne fait pas tant souffrir que la facilité de celles de ce pays.

C'est sans doute Jean-Louis de Fiesque, chevalier de Malte, tué au siège de Mardick, le 13 août 1646, fils de François, comte de Lavagne et de Bressuire et d'Anne le Veneur (mariée en 1609), dame d'atours de Madame la duchesse d'Orléans et gouvernante de Mademoiselle. Son frère étoit Charles-Léon, comte de Fiesque, marié en 1643 à Gillonne de Harcourt. Il avoit aussi un beau-frère, le marquis de Bréauté, mort en 1640 et un autre frère abbé de Lonlay.

153. *Renaud de Pons*, à M. d'Humières. Sans lieu ni date.

Compliments et ceux de M. de la Caze.

154. *Isabelle de Crevant*, dite de Saint-Benoît, religieuse à Jouarre, à son père, M. le marquis d'Humières, à Paris. — Sans lieu ni date.

Elle le remercie du soin qu'il a eu d'elle, pendant sa maladie. Sa santé s'est rétablie dès qu'elle a eu reçu le saint habit de religion ; parie de sa joie, l'appelle mon bon papa et le prie de la venir voir. Sa sœur le supplie aussi de les venir voir.

Elle fut nommée en 1671, abbesse de Monchy-le-Pierreux, puis de Marquette, près Lille, en 1684. (Voir vie de Madame d'Humières (Anne-Louise de Crevant) abbesse et réformatrice de Monchy. Paris, Estienne, 1711, in. 8.)

155. *Le vicomte de Briquiel* (père du marquis d'Humières), à M. Bardin. Le 6 juin, lundi au soir.

Il a reçu ses lettres et est en peine de n'en pas avoir de M. d'Herbaut (Phelippeaux). Il lui demande de faire en sorte qu'il ait des lettres du roi, lui commandant de se défaire du prieuré de No...., sans qu'on sache qu'il l'a désiré et demandé. M. de Bobers, — le chevalier de Boismorant, — Il envoie à son cousin de Valory des lettres de son père. Signe : votre plus affectionné et meilleur amy.

---

# TABLE DES NOMS D'HOMMES

## CONTENUS

### DANS LA CORRESPONDANCE DES D'HUMIÈRES

---

Les chiffres correspondent aux lettres. Ceux compactes indiquent les noms des auteurs des lettres ; les romains ceux des personnages seulement cités.

- Acigné (Jehan d'), **52**.  
Alart, **91, 92**.  
Alençon (le duc d'), **67**.  
Amaury (G.), **47, 48**.  
Amilly, **147**.  
Ancre (d'), **92, 96**.  
Ancre (les maieur et échevins d'), **32**.  
Annebaut (l'amiral d'), **25**.  
Arces (Charlotte d') marquise d'Humières, **36, 37**.  
Arces (Jean d'), **37**.  
Ardier (le président), **109**.  
Argicourt (d'), **95**.  
Armainvilliers, **135, 136, 142**.  
Aubigny (d'), **8**.  
Aumale (le duc d'), **27**.  
Avalos (Alponse d'), **2**.  
Avaugour (d'), **89, 147**.  
  
Barbe (Pierre) **90**.  
Barbin, **96**.  
Bardin, **100, 104, 106**.  
Bartes (des), **22**.  
Bastye (de la), **37**.  
Baulde, voy. Formeries.  
Bayeux (l'évêque de), voy. Ch. d'Humières.  
Beaufort, **118**.  
Beaurepaire (Jean) **62**.  
Beauvais (voy. Fumée).  
Becherens, **31**.  
Beillet, **34**.  
Belin (Mlle de), **48**.  
Belingier (le comte), **19, 20**.  
  
Bennes Costa (de), **18**.  
Béringhen d'Armainvilliers, **98, 130, 131**.  
Bermas, **86**.  
Berny (de), **68**.  
Bertin (Antoine de), **45**.  
Bessée (G. de la), **1**.  
Béthune-Selle, **115, 118, 132, 147**.  
Béthune-Sully, **112**.  
Biez (du), **10**.  
Billy, **30**.  
Birague (le chancelier de), **77**.  
Biron, **61**.  
Blanche, **24**.  
Blérancourt, **10**.  
Blocquel, **72**.  
Bochetel, **27**.  
Bocquet, **88**.  
Bohème (la reine de), **135, 136**.  
Bois-Dauphin, **147**.  
Bois-le-Roy, **102**.  
Bois-Morant, **155**.  
Bonneau, **105**.  
Bonnivet, **58, 64, 65, 67, 73, 77**.  
Borstel, **146**.  
Bottières, **8, 22**.  
Boubers, **155**.  
Bouillon (le duc de), **92, 94**.  
Boulé (du), **131**.  
Boulle, **56**.  
Bourdeilles, **147**.  
Bourg (Antoine du), **11, 14, 16 bis**.  
Boysi (Cl. Geoffier de), **28**.

Bray (de) 68.  
Brebant, 79.  
Breton de Villandry, 17, 20,  
21, 23.  
Breulx, 31.  
Brevannes, 56.  
Brezé, 110.  
Briges, 47.  
Brigueil, 98, 155.  
Brisacier, 95.  
Brise, 86.  
Brissac (le duc de), 147  
Brosse (de), 73.  
Bruiant (Jean), 74.  
Brumetel (la Tour) 93.  
Bruyant, 25.  
Bucquet, 72.  
Buignicourt, 31.  
Burault, 88.  
Busy, 34.

Canaples, 7.  
Case (la), 147.  
Castelnau, voy. Mauvissière.  
Caumont, 85, 86.  
Chamborant, 104, 106, 107.  
Chantemesle d'Entragues, 111.  
Chanvallon, 94.  
Charmolue, 90.  
Chastillon (Coligny), 35.  
Chastillon (le cardinal de) 29,  
42.  
Chastillon, 110, 141, 142.  
Chattes, 61.  
Chaulnes, 97.  
Chavigny, 108.  
Chemal, 40, 56.  
Chemerault, 142.  
Cingay, ou Cingé, 102, 103, 127.  
Clairmont (Francisque de), 24.  
Clavière (Chamborant de la),  
107, 118 bis, 135, 136.  
Clouet, 52, 53.  
Cœuvres (le marquis de), 93,  
147.  
Coignet, 27.  
Compiègne (de), 26.  
Conty (François de) 65.  
Coppin, 135, 136.  
Corbie (François de), 60, 61.

Cornet, 66.  
Corret, 59.  
Cossé, 48.  
Costa, voy. Bennes.  
Costerel, 30.  
Cousin (Pierre), 72.  
Créquy, 7, 81.  
Crevant (Isabelle de), 154.  
Crèveœur, voy. Bonnavet.  
Crin (Antoine), 90.

Decourt, 62.  
Delaunay (Claude), 49, 53.  
Depesieu, 18.  
Desbordes, 55.  
Desprez (Antoine) 69.  
Digby, 131.  
Disque, 81.  
Dumont, 69.  
Dupuy, 61.

Elbœuf, 119.  
Elincourt, 91.  
Encre, voy. Ancre.  
Enghien (le duc d'), 147.  
Entragues (d') 71, 89.  
Entreval, 93.  
Essay (Montalembert d'), 25.  
Estampes (Léonor d'), 114.  
Estourmel (d'), 14, 67.  
Estrades (d'), 133, 136, 141,  
142.  
Estrées, voy. Cœuvres.  
Esvry (d'), 146.

Fiesque (le chev. de), 152.  
Fontaine (la), 107.  
Fontenay, 61.  
Fontenay-Marcueil, 117.  
Formeries (Jehan de) dit Baul-  
de, 45.  
Frette (la), 95.  
Frontenac, 122, 123, 124, 128,  
130, 132, 134, 139, 144.  
Frontenac (Anne de) dame de  
Saint Luc, 120.  
Frontenac (Albert d'Obasine),  
107, 120, 122, 124.  
Fumée (Nic.), 84.  
Furstemberg, 9, 10.

- Gaillard, 25.  
Gallamet, 47.  
Garrigue, (la), 51.  
Gassion, 110.  
Gast (le marquis du) voy.  
Avalos.  
Gaucourt, 95.  
Germin, 131.  
Gomin, 100.  
Gordes, 31.  
Gouffier, voy. Bonnavet, Boysi  
et Crevecoeur.  
Gramont (le maréchal de), 140,  
141, 142.  
Graut ou Grout, 38.  
Griffonyn, 4, 15, 16.  
Guébriant, 116, 118.  
Guestin, 105.  
Guiche, 110.  
Guillaume (le comte), voy.  
Furstemberg.  
Guillaume (le prince), 136.  
Guillot, 86.  
Guise, 27, 46, 60, 94, 110.
- Harcourt (d'), 147.  
Haussy (de), 57.  
Hennegrave, 70.  
Hennique, 66.  
Henri III, roi de France, 63.  
Henri IV, 90.  
Herbault, 101.  
Houcourt (de) 4.  
Humières (Ch. d') évêque de  
Bayeux, 27, 29, 31.  
Humières (le futur maréchal  
d'), 133, 135, 138, 140, 143.  
Humières, voy. Arcees.  
Huxelles (d'), 125, 130, 134,  
137, 139, 145.
- Jacob (Jehan), 43, 48.  
Jars (le commandeur de), 131.  
Jarzé, 49.  
Jonquières, 99.  
Joué (le sieur de), 42.
- Lacaille, 131.  
Lacheny, 87.
- Lacroix, 5.  
Lalande (de), 6.  
Lamet (Jacques de), 15, 16.  
Lamet (le vicomte de), 118 bis.  
Langey, 23.  
Lansac, 50.  
Laroche (de), 81.  
Laubardemont, 126.  
Laubespine, 27.  
Laval, 12.  
Lelièvre, 54, 55.  
Lelyo (ou Lelir), 1.  
Lerouge, 76.  
Leroy, 75.  
Lesdiguières, 112.  
Lepinay, 135, 136.  
Letouf, 118.  
Lèvesque, 98.  
Lezigny, 23.  
Liancourt, 118.  
Linières, 60, 110, 118, 119.  
Loches, 103.  
Lomenie, 96.  
Longuet, 95, 96.  
Longueville, 92.  
Lonvillier, 34.  
Lorraine (Henri de), 150, 151.
- Maignant, 76.  
Maillart, 38.  
Maine (du), 94.  
Marchand, 76.  
Marcillac, 118.  
Marivaulx, 11, 16 bis.  
Martin (Jehan), 46.  
Mata, 147.  
Matignon, 19.  
Maugeron, 118.  
Maulevrier, 55.  
Mauvissière, 44, 73.  
Mayenne, 94.  
Meilleraye (la), 106, 110.  
Menou, 123.  
Mercy, 118 bis.  
Meux (du), 191.  
Minières (des), 136, 141, 142.  
Miossens, 147.  
Montalembert, voy. Essay.  
Montigny, 92.  
Montmorency, 60, 149.

Montonviller, **75**.  
Montpensier, 60.  
Montravel, 8.  
Montrésor, 118, 128, 147.  
Montrevel, 145.  
Morainvillier, 87.  
Mothe-Houdancourt (la) **110**.  
Mouillerant, 48.  
Myraumont, 34, 35.

Nançay (la Chastre de), **55, 56**.  
Nangis (la marquise de), 125.  
Neret (Jean), **30**.  
Noir (le), 38.  
Noirmoutiers, 118.

Obasine, voy. Frontenac.  
Orange (le prince d'), 136, 138.  
Orléans (le duc d'), 142.

Palatins (princes), **135, 136**.  
Palluau, 110.  
Paolo (Jehan), 19, 21.  
Patou (Salomon), 62.  
Pecoul, 55.  
Pecquet, **34**.  
Petitcau, **76**.  
Pezé, 48, 49.  
Phelippeaux, **113**.  
Pierrefonds, **93**.  
Plessis (Mademoiselle du), 41.  
Pologne, voy. Transilvain.  
Pons (R. de), **153**.  
Porte (la), 38.  
Prêcheurs (le général des frères), **39**.  
Prévost (Gabrielle), **103**.

Raconis, 18, **83**.  
Rambouillet, 61.  
Rantzau, 118.  
Richelieu, 95, 96.  
Rissé (de) ou Ríceys (des),  
16 bis.  
Rivière (de la), 36, 37.  
Rochefoucault (le cardinal de),  
94.  
Roche-Guyon (la) **144**.  
Rocheport (la), 10, 28, 30.

Rohan, 104, 106.  
Ronville, 147.  
Rouannois (le duc de), 147.  
Rubentel, 68.  
Ruvigny, 110.  
Sailly (de), 30.  
Saint-André (le maréchal de),  
31.  
Saint-Aubin, **5, 10**.  
Saint-Bouhaire, 41.  
Saint-Luc, 120, **121, 130**.  
Saint-Martin, 145.  
Saint-Pater, 54, 55.  
Saint-Paul, 92.  
Sallart, 30.  
Salle (de la), 5, 10.  
Sancerre (la comtesse de), 43.  
Sanson, 24.  
Sanzay (le sieur de), 58.  
Sarcus, 4, 9, 10.  
Sardini, 107.  
Seroux, 94.  
Sexe (le comte de), 18.  
Sirot, **118**.  
Socquet, **57**.  
Sorel, 98.  
Souvré, 131.  
Suède (la reine de), 147.

Tanneguy (Etienne), 83.  
Talvande (Mademoiselle de),  
43.  
Tessé (le sieur de), 42.  
Thibault (Emm.), 90.  
Thomas (le prince), 129, 139.  
Thoré, 60.  
Thuillerie (la), 133, 141.  
Toulouse (André de), 80.  
Tour (la), 93.  
Tournon (le cardinal de), 1, **3**,  
**8, 17, 19, 21**.  
Transilvain (le), 64.  
Troyes (Martin de), 9, 10, **24**.  
Turenne, 118 bis.

Urfé (d'), 94, 103.

Val (du), **54, 78**.  
Vallon (de), 30.

- Valory, 155.  
Vardes, 147.  
Vassé, 49.  
Verger (du), 105.  
Verth (Jehan de), 118 bis.  
Vieilleville (le maréchal de), 33.  
Vieville (la), 147.  
Villandry, voy. Breton de.  
Villebon le jeune, 4, 9, 10.  
Villefranche, 38.  
Villeroy, 60, 92.  
Villongnon, 134, 148.
- Vineuil, 110.  
Vitry, 118.  
Vrillière, (la), 100, 108.
- Warlusel (Claude de), 54.  
Wicquefort, 135, 136.  
Wurtemberg (Christophe, duc de), 12, 21, 24.
- Ysoré (Pierre), 41.  
Yville, 10.
-

## NOTICE SUR LES FIEFS

• RELEVANT

# DU CHATEAU DE PIERREFONDS

SITUÉS A COMPIÈGNE

PAR M. ADRIEN BOITEL DE DIENVAL,

MEMBRE TITULAIRE

---

L'histoire de Compiègne présente ce caractère assez remarquable que cette ville a toujours été du Domaine Royal, sans avoir jamais appartenu à des Comtes particuliers comme les villes voisines de Soissons, de Crépy, de Clermont, de Montdidier et autres.

On peut, je pense, en donner l'explication suivante : Charles-le-Chauve, en sanctionnant par le capitulaire de Quierzy l'existence de la féodalité, a du chercher à se réserver certains points auxquels il tenait particulièrement. Or l'on sait qu'elle était l'affection que ce roi portait à Compiègne et à sa forêt.

Mais Charles-le-Chauve ne prit pas assez bien ses précautions et ne put empêcher la féodalité de porter ses avant-postes jusqu'aux portes de Compiègne et de tenir en échec la ville royale.

Les seigneurs de Pierrefonds dont les domaines s'étendaient bien au-delà de Compiègne avaient établi près de cette ville plusieurs fiefs auxquels ils avaient dû accorder de l'importance, car ils avaient donné à leurs seigneurs les droits *d'hommes jugeans*, *Pairs de Pierrefonds*, non moins qu'à leurs puissants vassaux, les seigneurs de Montgobert, de Maureux, du Fayel et autres.

A vrai dire, l'histoire de ces fiefs est nulle; je me bornerai donc à signaler leur existence et autant que possible rechercher leur assiette, d'après diverses pièces des Archives Nationales, Cartons R<sup>4</sup> 20,155, 20,156, 20,157 — 20,160 ancien numérotage.

Leur existence est implicitement indiquée dans la charte de commune de Compiègne accordée par le roi Louis VII en 1153 (1). Elle dit : *Burgensibus villæ consentimus communiam et omnes intra firmitatem sive extra in burgo manentes quantumcumque villa creverit, exceptis militibus Drogonis de Petra fonte et hominibus suis capitalibus, in eodem sacramento precepimus* ». En voici la traduction : « ..... Nous avons octroyé une commune aux bourgeois de la Ville et nous avons prescrit que tous fussent liés par le même serment, soit qu'ils aient leur demeure dans l'intérieur des murs, soit qu'ils habitent dans le bourg, quelque extension que prenne la ville; à l'exception des chevaliers de *Dreux de Pierrefont* (sic) et de ses hommes qui lui payent le cens. » Nous voyons donc une partie des Faubourgs de Compiègne occupée par les guerriers et les vassaux de Dreux de Pierrefonds.

Le fief qui paraît avoir eu le plus d'importance est celui qui était nommé des Domeliers, du nom d'une famille qui l'avait occupé. — Il portait aussi les noms de Breyne, Breine, la Granche ou la Grange.

Il a eu primitivement un chef-lieu dont il est question dans une des séances des assises de Pierrefonds (2) en 1426, époque de l'occupation anglaise.

(1) Peigné-Delacourt, *Fac-simile de quatre Chartes*, page 6.

(2) Arch. Nat. Carton R<sup>4</sup> 20,156.



Il était alors tenu par Regnault l'illeul, à cause d'Adeline Leboucher, sa femme.

En l'an 1573, un acte de réception de foi et hommage fut dressé pour Guillaume Picart, fils de Flourens (sic) Picart (1). Cet acte est en copie collationnée produite à l'appui d'une sentence du 3 janvier 1638 laquelle oblige Césart (sic) Le Féron à se désister au profit de Hiérosme Picart de la quarte partie dudit fief qu'il prétend lui appartenir à cause du Douaire acquis par le mariage de Flourens Le Féron et de Barbe Picart, ses père et mère.

Le 6 avril 1639, Hiérosme Picart donne procuration à l'effet d'être reçu à faire foi et hommage pour un quart du fief des Domeliers ou de Breyne, à lui venu par la succession de Florent Picart, huissier royal à Compiègne.

Du 18 avril 1639 est daté un certificat du prévôt des marchands de la ville de Paris à Hiérosme Picart, marchand orfèvre en l'Isle du Palais, paroisse de Saint-Barthélemy, à Paris, pour l'exemption du ban et de l'arrière ban, comme bourgeois de Paris.

Hiérosme Picart avait un quart du fief; le reste était possédé par son compétiteur Le Féron.

En 1646, un acte de foi et hommage fut prêté par Louis Le Féron, lieutenant de la maréchaussée de l'Isle de France et de Courte Robbe (sic) résidant à Compiègne, succédant dans ses charges à son père, à cause du fief des Domeliers, de Breyne et des Granges, relevant en plein fief du château de Pierrefonds.

Du 15 décembre 1646, un dénombrement en 95 articles, qui sont maisons à Compiègne, maisons, terres, vignes et prés à Cléroy, Bienville, Margny, Venette, Royaulieu et Saint-Germain. Les redevances et censives montant à 3 l. 3 s. 7 d. Il n'est plus question de chef-lieu.

Un second fief, situé à Compiègne, était celui nommé des Tournelles.

Dans la liste des hommes jugeans aux assises de

(1) Arch. Nat. Carton R<sup>4</sup> 20,160 Liasse Compiègne.

Pierrefonds, du 4 octobre 1518, il est attribué à Baudechon de la Chapelle.

En 1563, fut fourni un dénombrement de ce fief commençant par les paroles usitées. — C'est le dénombrement d'un petit fief situé en la ville de Compiègne, faubourgs d'icelle et terrouër de Venette, qui fut Maître Jehan Louvet (1) en son vivant demeurant à Compiègne, puis à Marguerite Louvet, Gauthier Louvet, frère et enfant de Pierre Louvet et de Loyse le Père; et puis à Damoiselle Marguerite de Jouengnes veuve dudit Maître Jehan Louvet; pour moitié indivise que Maître Robert Crin et Antoine son fils déclarent tenir en fief de très haute et puissante dame de Médicis, Roïne de France, à cause de son chasteau de Pierrefonds.

Dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle il fut possédé en partie par Claude de Mondésir, qui en fit hommage à Catherine de Médicis, sans date.

En 1584, il appartenait en partie à la veuve et aux héritiers de Messire Charles d'Humières (2).

En 1606, à Antoine Crin.

Du 4 octobre 1648, est daté un dénombrement du fief des Tournelles relevant en plein fief du château de Pierrefonds, fourni par Claude Bourdon, à cause de Marie Crin, sa femme, héritière de Antoine Crin et de Christofe (sic) Crin, son frère, pour les deux tiers et un vingt quatrième au total par acquisition de Emmanuel d'Esta (3) et de Catherine de Mondésir, sa femme; le surplus aux héritiers de Jacques du Feu et Claude Crin et autres.

Ce dénombrement comprenait 69 articles.

Article 1<sup>er</sup> : Chef-lieu; une mesure sur laquelle il y a deux petites tournelles en pierre et au-dessous grand porte gettant (sic) sur la rue de Pierrefonds; le jardin élevé en plate-forme pour les fortifications de la ville de Compiègne.

(1) Maître Jehan Louvet est nommé seigneur de Jaux et Venette dans les registres des assises de Pierrefonds.

(2) Assises tenues à Pierrefonds en ces années.

(3) Le nom de d'Esta se retrouve souvent à cette même époque aux registres de Paroisse de Pierrefonds.

Article 2 : Seigneurie ; forage, vinage et autres droits seigneuriaux en l'étendue du fief à la charge de 24 s. de rente envers les héritiers de Jehan de la Barre.

Les articles 3<sup>e</sup> et suivants sont censives, montant à un lot de vin de vinage, un lot de vin de forage plus 3 l. 5 s. 9 d. presque tous parisis, assis sur 30 maisons à Compiègne, rues des Domeliers, de Pierrefonds et d'Estrées, près les remparts, en ne comptant les maisons de la cour Viveret ou Vivenel, que pour une maison, y compris 3 maisons sur lesquelles il n'y a que droit de seigneurie sans censives, plus une grange et 3 jardins à Compiègne.

Item, une pièce de vigne de 20 verges à Saint-Germain ; Item, 2 pièces de vigne à Cléroy ; Item, 4 maisons et 24 pièces de vigne, terre ou pré à Venette.

L'article 68 est un arrière-fief sis à Monchy, consistant en 16 mines de terres tenues par les héritiers du sieur d'Humières.

L'article 69 est mention faite d'un arrière-fief relevant, sis à la porte de Pierrefonds, duquel dépend le corps de logis du devant de l'hôtel du Dieu d'Amour.

Nous sommes bien renseigné sur l'emplacement du chef-lieu de ce fief : Il était dans la rue de Pierrefonds tout près des remparts qui existent encore.

Un autre fief des Tournelles existait à Monchy, près du gros arbre au bout de la chaussée.

Était-ce la dépendance du fief sis à Compiègne (article 68 précédent) ?

Du 18 janvier 1648 est daté un dénombrement commençant ainsi : C'est le dénombrement d'un petit fief nommé des Tournelles que nous, Antoine Bourdon et Hérault Poulletier le jeune advouent tenir, sçavoir : moi Bourdon, pour les deux tiers en total comme fils esné de deffunt (sic) Claude Bourdon, mon père, etdamoiselle Marie Crin, ma mère, et le dict Poulletier, pour l'autre tiers à cause d'Antoinette Bourdon sa femme, aussi fille des dicts defuncts.

Les fiefs des Tournelles et des Domeliers situés près des remparts de la ville avaient été acquis en partie d'abord, puis entièrement par la ville de Compiègne ; nous voyons, en 1680, MM. les officiers du Roy et de Monseigneur le duc d'Orléans chercher noise au Corps de ville pour formalités non remplies dans ces acquisitions.

20 avril 1680, requête du substitut du procureur du Roy pour obtenir sentence.

19 octobre 1680, sentence rendue portant condamnation contre les maires et échevins attournés de la ville de Compiègne à payer 96 l. pour droit de quint et de requint, pour l'acquisition par eux faite du fief des Domeliers par contrat du 2 juin 1680 et celle de 416 l. 13 s. 4 d., pour l'indemnité de ce fief et de celui des Tournelles aussi par eux acquis pour les fortifications de la ville. Enfin, blâme des gens du Roy contre le dénombrement de ces fiefs.

Cette pièce se termine ainsi : « après cela, il n'y aurait pas apparemment beaucoup de difficultés à réformer le dénombrement en question ; ledict substitut donnera volontiers ses mains à la vérification et d'autant plus tost que le dict fief n'est composé que de cens et sur cens sans domaine et sans chef-lieu. Il n'y a donc plus de chef-lieu. Il était encore indiqué au dénombrement de 1648.

Enfin, le 24 août 1785, à la veille de la révolution, les maire, lieutenant de maire, échevins, assesseurs et officiers municipaux de la ville de Compiègne, prêtèrent foi et hommage à Monseigneur le duc d'Orléans, duc de Valois, pour les fiefs des Domeliers et des Tournelles.

Un troisième fief relevant de Pierrefonds était celui nommé du Traveil, Travail ou Travers.

Il y a acte de foi et hommage prêté par Flourens Mullot à Madame Loyse, comtesse d'Angoulême dame d'Épernay et de Romorantin pour la tutelle et curatelle de son fils (1).

(1) Ce fils qui fut François I<sup>er</sup> avait reçu du roy Louis XII le duché de Valois en 1499. (Carlier 2<sup>e</sup> vol. page 520).

Ce même Flourens Mulloz fournit dénombrement en 1502. Ce fief lui venait d'Adam Mulloz son père qui était successeur de Laurent de l'Église. Il figure comme homme jugeant aux assises de Pierrefonds de 1518 et de 1527.

Un dénombrement du fief du Traveil fut fourni le 12 janvier 1576 par Radegonde Le Féron, veuve de Gilles Gombert (ou Gambier), vivant secrétaire de la chambre du Roy. Il comprenait 20 articles :

1<sup>er</sup> Article ; chef-lieu : une maison, lieu et pourpris assis au dict Compiègne faisant le coin de la rue de Soissons touchant la rue Amisart, franche de forage, rouage et tonnelieu, les cens, surcens montant à 9 s. 9 d. sur 9 maisons à Compiègne, terres à Margny et Venette, une pièce de terre au Buron, terroir de Compiègne vers Choisy ; une maison, jardin, 6 mines de terre et prés à Bienville, droit de forage et rouage, sans justice. Le seigneur du Traveil en 1584 était M. Antoine Le Féron.

Un autre dénombrement de 1602 ne diffère pas de celui de 1576. En 1606 le fief appartenait à M. Charles Chapelain.

Dans un autre dénombrement de 1676, le chef-lieu est au coin de la rue de Soissons et de la rue Videbourse ; les censives sont assises sur deux maisons voisines, sur un hôtel situé au coin de la rue des Lombards et des Domeliers nommé l'hôtel des Orgues. L'hôtel de la Croix-d'Or, situé de l'autre côté et qui existait encore il y a une vingtaine d'années, relevait du fief des Tournelles.

Du Traveil relevaient encore une série de maisons sur la rue des Lombards jusqu'à un hôtel situé au coin de la rue des Lombards et de celle d'Estrées (1) et appelé l'hôtel de Sainte-Barbe, appartenant à Michelle de Billy, veuve de Simon Potier, puis plusieurs maisons rue d'Estrées, appartenant à Pierre Emmanuel et Jean Jacques Thibault.

A la suite de ce dénombrement se trouve un blâme des gens du Roy sur ce que la maison chef-lieu,

(1) Aujourd'hui rue des Cordeliers.

qui dans les précédents actes est dite au coin des rues Amisart et de Soissons, se trouve dans le présent indiquée au coin de la rue de Soissons et de la rue Vuidebourse.

La rue de Soissons était celle nommée aujourd'hui des Grandes-Ecuries. La rue Vuidebourse était la rue d'Alger. Où était la rue Amisart? Était-ce la rue actuelle du Paon ou une rue plus éloignée? Quoiqu'il en soit, la partie de la rue de Soissons en dedans des remparts était assez courte. Nous connaissons donc à peu près l'emplacement du fief du Travail à ces deux époques.

Un quatrième fief fut celui dénommé Jehan Quillet, quelquefois Thomas Quillet. Dans les assises tenues à Pierrefonds le 20 mai 1584, on trouve parmi les hommes jugeant le seigneur du fief qui fut Thomas Quillet appelé le fief des Pinchots et du Courroy, assis à Compiègne, appartenant aux religieux de Saint-Corneille.

Thomas Quillet en personne figure aux assises de Pierrefonds de 1424. Dès 1426, 16 avril, un dénombrement du fief de Jehan Quillet ou Guillet, assis à Compiègne au Marché aux fruits, vis-à-vis Saint-Corneille, nous donne l'emplacement de ce fief. — Le Marché aux fruits était à l'emplacement actuel de la rue du portail Saint-Antoine. — Le fief était donc à l'endroit où est aujourd'hui la rue des Anges.

Dans ce dénombrement, les pièces sur lesquelles sont assises les cens et surcens sont déclarées par tenants et aboutants — (très difficiles à lire). Au total 271 articles; 1<sup>er</sup> article: une maison chef-lieu; 2<sup>o</sup> article: une maison attenante, etc., etc.

Un dénombrement non daté fut fourni par les religieux de Saint-Nicolas, au Pont de Compiègne. Il y est dit que ce fief appartenait autrefois à Valérian l'Escrivain, puis à Thomas Quillet, puis à Jehan de Jouengnes. Il n'est plus mention de chef-lieu.

En 1509, il était à Robert Tourotte (1).

(1) Assises tenues à Pierrefonds en 1509 — 1532 — 1584 — 1606.

En 1532, à Baudechon de la Chapelle, à cause de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, représenté par G. de Boursezel; en 1606, à Jean de Saint-Pol.

Dans un dénombrement de 1678, fourni par les religieux de Saint-Corneille, il est fait mention de 9 articles à Compiègne dont un arrière-fief, nommé du Couroy; ce fief du Couroy consistait en une portion de l'hôtel des Rats et de l'hôtel du Four.

L'hôtel des Rats était possédé par damoiselle Louise Fère ou Fève, veuve de noble homme Hiérosme Le Caron, vivant, sieur de Brissancourt (1) prévost forain de Compiègne.

L'hôtel du Four est ainsi indiqué : Item, damoiselle Marie Poullétier, veuve de Maître Denys Godfroy, vivant maître particulier de la forest de Cuijse, pour une portion de la maison nommée l'hôtel du Four, tenant d'un côté audit hôtel des Rats, d'autre à l'Escu des Bourguignons, par-devant sur la rue du Change, par-derrière à la rue des Cordeliers, tenue en plein fief des religieux de la dite abbaye de Saint-Corneille, à cause du fief Thomas Quillet.

Un cinquième fief fut celui nommé le plus souvent fief Jehan Loingtier — (par erreur de copiste, Jehan le Louvetier.)

C'est celui qui est mentionné dans Muldrac (2) sous le nom de fief de la Seurier. Je trouve aux assises de Pierrefonds de 1532 — hommes jugeants — .... le seigneur du fief qui fut Jehan Loingtier assis à Saint-Germain, nommé le fief de la Sevrière.

Il a porté aussi le nom de fief des Chevreuils.

Une pièce du carton R<sup>1</sup> 20.164 (Liasse fief de la Sevrière) rappelle un dénombrement de 1578 fourni par Jehan de Saint-Pol, marchand, demeurant à Compiègne, donataire de Gilles Touret et de Marie Thibaut, sa femme; il y est dit que l'éperon ou boulevard construit pour la fortification de la ville est assis

(1) Brissancourt était un fief situé à Choisy-au-Bac près l'Eglise, à l'emplacement de la propriété actuelle de M. Binder.

(2) Muldrac, Valoys Royal, page 15.

sur un terrain dépendant dudit fief — qu'il était sis à Saint-Germain, à l'opposite de la Croix-Blanche.

Un autre fief, fournissant des hommes jugeans aux assises et situé à Compiègne, était celui nommé de Jehan Fère ou Fève; ses seigneurs étaient :

En 1527 et 1532, André de Cléry.

En 1584, les hoirs André de Cléry pour moitié et les hoirs Raoul Le Féron pour l'autre moitié.

En 1606, les héritiers Paul Le Féron et Andrée Le Cierge.

En 1470, déclaration fut fournie pour ce fief, sis à Compiègne, Claroy et Bienville et présentée par Jehan Fère : 7 articles; maison à Compiègne : chef-lieu.

Déclaration sans date d'un fief qui fut à Jehan Fère, assis à Compiègne avec trois arrière-fief (écriture du XV<sup>e</sup> siècle.)

Un fief dit de la Tranchée, sis à Compiègne, fut en 1639 saisi féodalement sur Antoine Darimi, de Compiègne.

Le fief dit de Jehan Foissel fut saisi féodalement le 1<sup>er</sup> septembre 1634 sur le sieur de Boisancourt, prévost forain de Compiègne.

Ayant terminé cette aride nomenclature, me permettra-t-on de faire une excursion dans le champ des hypothèses pour résumer ce travail et conclure.

Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, au moment de l'apogée de la puissance des Nivelons, quel était à peu près le tracé de l'enceinte de Compiègne ?

Quittant la rivière d'Oise près de la tour de Charles-le-Chauve, elle devait suivre à peu près la rue d'Austerlitz, puis s'infléchir pour contourner la butte du Change. La rue des Cordeliers doit marquer à peu près l'emplacement des fossés. Arrivée vers le bout de la place de l'hôtel de Ville, elle devait tourner à gauche en laissant en dehors la plus grande partie du terre où se trouve l'Eglise de Saint-Jacques. — Je ne la suis pas plus loin.

Or, les seigneurs de Pierrefonds, possesseurs d'une longue bande de terrain, à peu de distance de cette en-



ceinte, l'avaient partagée entre un certain nombre de fiefs, munis chacun d'un chef-lieu fortifié, où ils avaient placé quelques-uns de leurs fidèles les plus sûrs. Comme ces tenanciers auraient eu quelque peine à vivre, réduits aux petits domaines qui les entouraient, ils leur avaient donné des dotations dans les riches terroirs de Jaux, Venette, Margny, Clairoux, Bienville.

Le fief de Jehan Loingtier, à Saint-Germain, surveillait l'Oise, celui qui fut Thomas Guillet, près de Saint-Antoine, la route de Paris. Les Tournelles dominaient le chemin de Crépy et de Pierrefonds; les Domeliers établissaient les communications entre ces derniers. Enfin le fief du Traveil maitrisait le chemin de Soissons. — Tous étaient bien disposés pour recevoir des secours les uns des autres et de Pierrefonds. Tout cela constituait, on peut le voir, un ensemble très rationnel au point de vue des seigneurs de Pierrefonds, mais qui dut plus d'une fois gêner le roi et les bourgeois de Compiègne.

Lorsque, par la mort d'Agathe de Pierrefonds, vers 1182 ou 1183, la royauté hérita de sa chatellenie, tout cet appareil offensif et défensif n'eut plus sa raison d'être. Les postes fortifiés tombèrent en ruines, la ville, sortant de son enceinte, les engloba dans ses accroissements. Les formalités traditionnelles de la féodalité seules subsistèrent longtemps et laissèrent des documents écrits. Ce sont eux qui nous ont permis de retracer quelques linéaments d'un état de choses depuis si longtemps disparu.

---

# AVRICOURT

---

Les Fiefs, le Château, les Seigneurs, l'Église, la Commune,  
Annales, Statistique.

PAR LE COMTE FERNAND BALNY D'AVRICOURT

MEMBRE TITULAIRE

---

## CHAPITRE I

### AVRICOURT

Avricourt tire son nom actuel de celui de la petite rivière d'Avre qui traverse le village et du mot *Curtis*, qui à l'époque mérovingienne et carlovingienne, désigne un domaine rural ou simplement un enclos autour d'une habitation.

Toutefois le nom primitif de *Diviscourt*, qui lui est donné au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, dans la charte de fondation de l'église (1), par Simon I de Vermandois, évêque de Noyon et de Tournay, ne peut donner lieu qu'à des conjectures. Il faut peut-être y voir le nom d'un lieu consacré primitivement à la divinité : *Diviscourt*, désignerait une « enceinte sacrée » ; l'explication n'est en tous cas point dénuée de vraisemblance, car cette région était jadis couverte de forêts qui s'étendaient des rives de la

(1) Pièces justificatives n<sup>o</sup> I.

Seine aux confins de la Belgique et les Druides pouvaient très bien avoir choisi cette localité pour y célébrer leurs mystères. C'est, quelques siècles plus tard, dans le bois entre Avricourt et Candor, que, suivant une tradition qu'il est d'ailleurs assez difficile de justifier, aurait péri, au moyen-âge, une sainte du nom de Sainte-Brigide, en mémoire de laquelle se célèbre encore chaque année le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> dimanche de mai dans l'église de Candor, un pèlerinage jadis assez fréquenté (1).

Quoi qu'il en soit, le nom d'Avricourt a subi des altérations successives, dont il est facile de suivre la trace dans les différents siècles qui suivirent. En 1210, nous trouvons le nom de *Diviscort*, dans une charte de Jean, chatelain de Thourotte (2). Dès la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle, on employa indistinctement *Deviseort* et *Denscort*, puis *Devicourt*, *Denicourt*, ce dernier nom plus particulièrement appliqué au biens de la seigneurie. Ce n'est, que vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, que le nom de *Auricourt* ou *Avicourt* commença de prévaloir.

Avricourt est actuellement une commune du département de l'Oise et de l'arrondissement de Compiègne, qui dépend du canton de Lassigny, et qui forme, avec les communes voisines d'Amry et de Margny, la limite septentrionale de ce département, qui confine à la Somme. L'ancienne chaussée romaine de Noyon à Roye (3) qui prolonge, vers le nord-ouest, jusqu'à Amiens, sa ligne inflexible et droite, passe à Avricourt et sépare le territoire de

(1) Graves, *Statistique du Canton de Lassigny*, page 46.

(2) Pièces justificatives n<sup>o</sup> III.

(3) Route départementale n<sup>o</sup> 132, large de 20 mètres. C'est l'ancienne chaussée romaine d'Agrippa, établie par le premier Drusus, qui conduisait de Lyon à Boulogne-sur-Mer, en passant par Soissons (Augusta Suessionum), Noyon (Noviomagus), Roye (Rhodium) et Amiens (Samarobriva). Consultez dom Grenier, *Introduction à l'histoire de Picardie* Coët, *Histoire de Roye*, page I et suivantes et la carte de M. Peigné Delacourt, volume IV, des *Comptes-rendus du Comité Archéologique de Noyon*, page 11. Voir aussi Graves, *Statistique du Canton de Lassigny*, pages 74 et 75.

cette commune de celui de Margny-aux-Cerises et des terres de la Bouvresse. Au sud-est, le territoire de Candor, au sud-ouest, les bois de Balny (1), les terres d'Haussu (2) et d'Amy, celles de Verpillière et de Roiglise, au nord-ouest, forment ses autres limites.

Le village, situé au pied des plateaux que couronnent les bois d'Avricourt et d'Amy, débris de l'antique forêt de Bouvresse (3) qui couvrait encore au commencement de ce siècle toute la contrée depuis Crapeaumesnil jusqu'à Esmery-Hallon, se compose de plusieurs rues et ses habitations, séparées les unes des autres par des jardins ou héritages, sont principalement groupées autour du château et du parc qui les abrite de son ombrage séculaire.

Nulle part le contraste entre l'Île de France et la Picardie n'apparaît plus frappant que dans cette contrée, qui formait autrefois la limite des deux provinces : lorsqu'on vient de Noyon et qu'on arrive à la hauteur des prés d'Avricourt, à l'endroit précisément où la route qui conduit au village se détache, sur la gauche, de la vieille chaussée de Noyon à Roye, le chemin accidenté jusque là s'aplanit tout-à-coup ; aux coteaux du Noyonnais, qui se prolongent sur la droite de la chaussée jusqu'aux massifs boisés de Beaulieu et de Champien, succèdent brusquement les plaines fertiles du Santerre s'étendant à l'infini et profilant à l'horizon les clochers de villes et des villages qui seuls désormais viennent rompre la monotonie du paysage. Les bois d'Amy, d'Avricourt et de Beaulieu marquent l'arête séparative des bassins de la Somme et de l'Oise ; l'altitude du village au-dessus du niveau de la mer est de 85 mètres ; sa distance de l'océan n'est pas

(1) Balny autrefois Balenni, Balni, Baleny ; hameau dépendant de Candor. Le fief de Balny relevait au XVI<sup>e</sup> siècle de la seigneurie d'Amy, mouvant du marquisat de Nesles.

(2) Ferme dépendant d'Amy, dont ce fief relevait autrefois.

(3) Graves, *Statistique du Canton de Lassigny*, page 92.

moindre de 25 lieues, cependant des vents venant de ce côté s'y font déjà sentir, particulièrement en automne.

La rivière d'Avre, que d'anciens titre désignent sous le nom de *Hama*, *Aurègne* ou *Avrègne*, prend naissance dans les bois, à deux kilomètres du village; l'une de ses sources est située, près du hameau de Balny, à un endroit où l'abbaye d'Ourscamp possédait autrefois une ferme ou cense; l'autre sort des terres d'Haussu. Ces deux ruisseaux, réunis en amont du village, alimentaient jadis un étang; puis, la rivière entrait dans le parc et baignait les murs du château. Mais l'insuffisance de ses eaux l'a fait détourner à une date déjà éloignée. Aujourd'hui, la rivière coule parallèlement à la ferme du château, puis, par un brusque détour, à la hauteur de l'église, elle se dirige au nord-ouest, vers Roye, parallèlement à la chaussée d'Amiens, à travers une étroite prairie marécageuse plantée de peupliers. A Roye, ce n'est encore qu'un ruisseau, mais augmentée bientôt par le tribut des sources de Saint-Mard, de Saint-Aurin et de l'Echelle, elle devient navigable à Moreuil et se divise en deux bras, au pied des ruines du château de Boves. Une branche se rend directement dans la Somme, l'autre va se perdre dans les marais, au sud d'Amiens (1).

Un vieux souvenir se rattache à cette rivière : c'est dans ses eaux que se désaltérèrent, près de Saint-Mard, les cohortes romaines campées pendant quarante jours sous les ordres de Crassus dans l'enceinte du Vieux-Catil (2). Par d'immenses travaux, les Romains la rendirent navigable de Roye à Moreuil, afin de transporter à Amiens les grains provenant des riches plaines du Santerre.

Sous Henri IV et le ministère de Sully, on mit à

(1) Pour plus de détails consulter l'*Histoire de Roye*, par E. Coët, volume II, page 59.

(2) Pour plus de détails consulter l'*Histoire de Roye*, par E. Coët, volume I, pages 9 à 11.

l'étude le projet de compléter l'œuvre des Romains et de canaliser l'Avre, depuis Noyon jusqu'à Avricourt, pour mettre cette rivière en communication directe avec la Somme. Quoique l'exécution de ce plan ne semble pas offrir de grandes difficultés il ne fut même pas commencé. De même, en 1788, l'assemblée provinciale de Picardie proposa sans succès d'entreprendre cette canalisation. La rivière est restée, en amont d'Avricourt, un simple ruisseau souvent tari l'été pendant plusieurs semaines.

Avant la révolution, Avricourt faisait partie au temporel de la prévôté, du bailliage (1) et du grenier à sel de Roye et suivait la coutume et la mesure de cette ville. Compris dans la généralité de Paris, son chef-lieu d'élection était la ville de Péronne ; au spirituel, la paroisse réunie à celles d'Amy et de Margny relevait du doyenné de Nesles et de l'évêché de Noyon.

Il n'existe pas de titre qui fasse mention d'Avricourt avant le XII<sup>e</sup> siècle et la charte la plus ancienne est celle que nous avons rappelée de Simon I de Vermandois, concernant l'église d'Avricourt et qui porte la date de 1146.

Les chatelains de Noyon et de Thourotte étaient, à cette époque, possesseurs de biens assez considérables à Avricourt ; ces biens devinrent, en partie, par suite de dotations successives, la propriété du chapitre de Noyon et de l'abbaye d'Ourcamp.

En l'année 1210, Jehan, châtelain de Thourotte et Odette, sa femme, léguèrent au chapitre de Noyon, une rente de deux muids (2) de froment à Avricourt (3).

(1) Les *bailliages* et prévôtés étaient le premier ressort judiciaire civil et criminel des tribunaux royaux au-dessus des justices seigneuriales ; l'*Election* était la juridiction relative aux impôts, tailles, aides, gabelles. Chaque généralité en comprenait plusieurs.

(2) Le muid en usage à Avricourt pour mesurer le blé contenait 4 hectolitres 83, 82. Le muid était aussi employé comme mesure agraire ; il indiquait alors la quantité de terres pouvant êtreensemencée avec un muid de grain. Au moment de la révolution, il correspondait à 8 setiers.

(3) Pièces justificatives n<sup>o</sup> III.

Dans une ordonnance relative à la valeur des biens de l'évêché de Noyon faite en 1308, on lit :

Item l'ordenanche des biens de Devicourt croissent et décroissent.

Grange : en no grange se le tient le feme le Leu XXXII muis, les II pars blé et le tierch avoine

Dismes : item pour les menues dismes IIII livres X sous.

Chens : item pour les chens du Noël X capons.

Argent : item en argent XX deniers.

Blé : item II sestiers de blé et demi et tout de chens au fuer LII deniers le sestier. Somme : X sous X desniers (1).

En 1218, Guillaume, chevalier, fils de Jean, chatelain de Noyon et de Thourotte, vendit aux moines d'Ourscamp, avec le consentement de sa femme Béatrix de Beaumont, dame d'Offémont, une partie des terres que son père lui avait laissées et consistant en douze bouverées (2) de terre sises à Devicourt (3). Vermond du Chessoy et Pierre de Ribercourt s'en constituèrent « pleges » ; cette vente fut approuvée la même année, par Etienne I de Nemours, évêque de Noyon (4).

En 1255, nouvelle donation faite à l'abbaye d'Ourscamp, de un bonnier et soixante verges de terre situés le long du bois qu'on appelle « les Alues » (Bois Laleu) au terroir de Denicourt (5) par Gaucher de Thourotte « pour le salut de son âme et celui de sa femme et de ses ancêtres. »

Nous n'insisterons pas sur ces illustres châtelains de Noyon et de Thourotte, alliés à ceux de Coucy, de Roye et de Nesles qui ont été inhumés à l'abbaye d'Ourscamp. M. Peigné Delacourt, dans son *Histoire d'Ourscamp*, a transcrit, en ce qui les concerne, le texte du manuscrit d'Antoine de Torcy, religieux

(1) Archives de l'Oise. *Inventaire sommaire*, G 559.

(2) Les bouverées appelées aussi bouvières, bouviens, bonniers, en latin Bovaria, désignent la quantité de terres pouvant être labourées en un jour par un attelage de bœufs. Au XIV<sup>e</sup> siècle c'était une mesure de quatre arpents.

(3) Pièces justificatives n<sup>o</sup> IV.

(4) Pièces justificatives n<sup>o</sup> V.

(5) Pièces justificatives n<sup>o</sup> VI.

d'Ourscamp, écrit en 1678 et nous renvoyons à cet ouvrage pour les détails qui ne peuvent trouver ici leur place. D'après le même auteur, les armes des chatelains de Thourotte, qui surmontaient leur tombeau, figurent un écusson d'azur chargé d'une fasces d'or, accompagnée de 3 molettes d'argent. Les sceaux de la collection de Gaignières présentent quelques variantes.

Au mois de septembre 1277, maître Robert, dit Sarazin, médecin à Saint-Quentin, ayant donné, par acte de dernière volonté, pour l'aumône de la porte d'Ourscamp, une cassette pleine d'argent, Guillaume, abbé d'Ourscamp, assigna, pour la garantie de ce legs, les biens du monastère à Avricourt, consistant en 30 journaux, ainsi que d'autres biens situés à Curchy et Etalon (1).

En 1278, l'abbaye d'Ourscamp reçut encore de Jean de Catigny, escuyer, fils de Pierre de Catigny (Perron de Catheni), pour le salut de son âme et celui de ses ancêtres, deux muids de blé à la mesure de Noyon, à prendre en sa grange de Deniscourt, pour les aumônes (2). Le sceau de Jean de Catigny, qui figure à la collection de Gaignières, représente un écu à la croix chargée de 5 coquilles.

Les biens, que l'abbaye d'Ourscamp possédait à Avricourt, furent vendus, en 1570, à Claude de Villers-Saint-Pol, seigneur de Roiglise, Chilly, Maucourt, La Bruyère et Verpillière en partie, par les religieux d'Ourscamp, sous l'abbé commendataire Charles I<sup>er</sup> de Bourbon, légat d'Avignon et archevêque de Rouen, afin de payer les 3,000 livres, que devait l'abbaye dans sa cotisation de un million et demi accordée au Roi, par le Pape. Il en sera question tout-à-l'heure sous le nom de fief du Petit-Ourscamp.

(1) Pièces justificatives n<sup>o</sup> VII.

(2) Pièces justificatives n<sup>o</sup> VIII.



## CHAPITRE II

### LES FIEFS

La terre et seigneurie d'Avricourt était primitivement divisée en plusieurs fiefs, dont il est facile de retrouver l'existence dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

Ces fiefs étaient :

- 1° Le fief de *Denicourt* proprement dit, appelé *le Grand fief*, comprenant le château, etc.
- 2° Le fief de *la Mairie*.
- 3° Le fief de *Voyenne-les-Denicourt*.
- 4° Le fief de *Salineux*.

Ces quatre fiefs relevaient de l'évêque de Noyon, comte et pair de France.

- 5° Le fief du *Petit-Ourscamp* relevant de l'abbaye d'Ourscamp.

Tous ces fiefs, primitivement possédés par des seigneurs différents, furent successivement réunis au château, par suite des acquisitions faites, à différentes époques, par les propriétaires du grand fief qui, seuls s'intitulaient seigneurs d'Avricourt ; de sorte qu'au moment de la révolution, à l'exception du fief du Petit-Ourscamp, qui relevait de l'abbaye de ce nom et ne fut absorbé que plus tard, la terre et seigneurie d'Avricourt, avec tous ses fiefs et arrière fiefs, ne formait plus qu'un seul et même domaine, relevant, en plein fief, de l'évêché comté de Noyon, pairie de France.

Un mémoire rédigé à cette époque, à l'occasion d'un procès qu'eût à soutenir le seigneur d'Avricourt contre la commune, fait connaître l'importance de la terre d'Avricourt (1).

La dite terre, est-il dit, comprend quatre fiefs, dont la déclaration et l'estimation s'en suivent : *Le premier fief est celui du Château* et consiste : 1° En un château fermé de fossés, pont-levis,

(1) Archives du château d'Avricourt, n° 59.

basse-cour, tours, colombiers, étables, lieu et pourpris, séant au dit Devicourt, et le tout enclos de murailles. 2° 165 journaux, tant terres que prés ; 3° 306 setiers de bois ; des droits seigneuriaux et féodaux sur les terres et censives et en fiefs. Treize fiefs relevaient de ce premier fief, dont dix avaient été acquis par les seigneurs d'Avricourt et trois appartenaient à des particuliers.

2° *Le fief appelé la Mairerie*, dont la maison avait été détruite ; et la place réunie au parc, consistant : 1° En 60 setiers de terre qu'il devaient le terrage et la dime à Mgr l'évêque de Noyon. Toutefois, à la suite d'une transaction survenue en 1630 entre le seigneur d'Avricourt et l'évêque de Noyon, le terrage et la dime avaient été supprimés et convertis en redevances ; 2° En un droit sur la grange dixmeresse consistant en 24 setiers de blé, tous les fourrages, les pailles, etc ; 3° En trois muids de blé, 9 setiers d'avoine, 49 chapons ; des censives et droits seigneuriaux.

3° *Le fief de Voyenne* consistant 1° En une maison, jardin, grange, colombier, vivier, le tout brûlé anciennement et cité pour mémoire, la place en ayant été réunie au Château ; 2° En 120 journaux de terre et 2 journaux de bois ; 3° En 10 livres d'argent, 16 chapons et demi, une poule avec un setier d'avoine ; des censives et droits seigneuriaux ;

4° *Le fief de Salineux* consistant en dix journaux, 7 verges de terre et 18 journaux de bois.

Nous allons reprendre l'histoire de chacun des fiefs ainsi que celle du fief d'Ourscamp qui ne fut absorbé en partie qu'après la Révolution.

## I. LE GRAND FIEF DE DENICOURT.

Le premier seigneur d'Avricourt, dont il soit fait mention, est *Jacques d'Esmerly*, seigneur de Denicourt en 1360. Son père, *Pierre d'Esmerly*, chevalier et homme de fief de l'évêque de Noyon, chargé de la tutelle de son fils alors mineur, consentit, cette même année, à la vente, à Pierre l'auconnier, demeurant à Amy, par Jehan d'Aridiaus, fils de Jehan d'Aridel, jadis demeurant à Amy, d'un arrière fief assez considérable, mouvant de la seigneurie d'Avricourt (1).

Antérieurement à cette époque, Jean Thomas avait déjà servi en 1341 un dénombrement en une pièce de

(1) Archives du château d'Avricourt, pièces justificatives, n° IX.

parchemin du fief de Denicourt à cause de Jeanne Leleu, sa femme (1). Pendant trois générations les Jean Thomas, ainsi nommés de père en fils, servirent encore des dénombremens des fiefs de Denicourt en 1392, et de la Mairie en 1372, 1384 et 1410. Mais, il faudrait connaître le texte de ces documents pour savoir à quel titre ces dénombremens ont été servis. Il est probable que les Jean Thomas n'étaient autres que des maires féodaux de l'évêché de Noyon, auquel ils devaient à ce titre des dénombremens (2) ; on retrouve, un peu plus tard, dans les aveux du grand fief de Denicourt au XVI<sup>e</sup> siècle (3) le nom d'un Jean Thomas rappelé comme ayant possédé un arrière fief réuni depuis au domaine principal.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins certain que la seigneurie d'Avricourt alors appelée Devicourt, appartenait aux seigneurs d'Esmery (4) au XIV<sup>e</sup> siècle et qu'au commencement du XV<sup>e</sup> siècle une fille de cette maison nommée Anthoine ou Antoinette l'apporta en dot à Charles d'Athies, seigneur d'Andechy, petit neveu de Gérard d'Athies, XXXIII<sup>e</sup> abbé de Saint-Eloy de Noyon, puis archevêque de Besançon.

Le premier seigneur du nom d'Esmery, dont il soit fait mention, est Jean I d'Esmery qui, dans un aveu de 1341, est rappelé comme obligé à l'hommage envers Jehan de Molin sevreux ou sentex et qui « reconnaît tenir 4 viviers de bos à Esmery, au lieu dit le Caisnoy (5). »

(1) Un inventaire de l'Evêché de Noyon au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui se trouve aux archives de l'Oise sous la série G 559, indique l'existence de ces anciens documents qui, malheureusement, paraissent avoir été égares ou perdus.

(2) Voir sur les attributions des maires féodaux, la note placée au paragraphe 2 de ce chapitre, *Fief de la Mairie*.

(3) Pièces justificatives n<sup>o</sup> XVI.

(4) On trouve une famille d'Esmery originaire de Normandie maintenue en sa noblesse, le 6 mars 1669 dont les armes étaient : « de sable au croissant d'or accompagné de 5 molettes d'éperon du même posées 2, et 1 ». Nous n'oserions affirmer que ces armes appartenaient à la famille qui nous occupe.

(5) Archives Nationales, aveux du Vermandois, page 47.

Puis, Pierre d'Esmer, homme de fief de l'évêque de Noyon, tuteur de son fils Jehan II d'Esmer, seigneur d'Avricourt en 1360, et dont il vient d'être question.

Jehan II d'Esmer donna, en 1361, un dénombrement, qui existe aux Archives Nationales, pour une maison située derrière le béguinage de Roye.

D'après Louvet, un dénombrement du Comté de Beauvoisis fait ensuite mention d'un fief possédé par Jacques d'Esmer, fils de feu Jean d'Esmer, qui en possédait un autre à Devicourt.

On trouve ensuite Antoine ou Anthoinette d'Esmer, épouse de Charles d'Athies et mère de Marguerite, dont il est parlé plus loin.

Puis Catherine d'Esmer, mariée à Aubert de Folleville, et qui concéda aux Célestins, en 1422, un fief de Vicourt, situé à Saint-Georges, près de Roye. (1)

La coutume de Dordart, en 1556, désigne encore un seigneur nommé François d'Esmer, sire de Blumlatare.

Enfin Jean d'Esmer, chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur de Chauny, qui fut nommé en 1572 à la cure de Mesnil-Gaudin.

Quant aux seigneurs de la maison d'Athies, dont M. de Cagny a rapporté en partie la filiation (2), cette puissante famille possédait alors des biens considérables dans toute la contrée ; Gérard d'Athies, dit du Fay, seigneur de Moyencourt et de Goussencourt, possédait aussi les seigneuries de Gredinville

(1) Il y avait à Saint-Georges, près Roye, un fief de Vicourt, qui, en 1732, passa des Célestins d'Amiens au Chapitre de la Cathédrale. Ce fief se composait de terres et de droits de justice, il avait été concédé aux Célestins par Aubert de Folleville et Catherine d'Emery, sa femme, en 1422. Les religieux l'avaient baillé à cens le 14 février 1498 à noble homme Vincent Boytel, sieur de Verpillière et du Petit-Champy ou Sempy, demeurant à Roye, qui le revendit moyennant 1,209 livres tournois. (Coët, *Histoire de Roye*, tome II, page 52). Ce fief tirait évidemment son nom du fief de Devicourt ou Avricourt qui appartenait à cette époque à la famille d'Esmer. Ce même fief est mentionné par Beauvillé (*Documents inédits sur la Picardie*, tome II, page 226), parmi les fiefs tenus du Roi en 1654, dans la Chastellenie de Roye.

(2) De Cagny, *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, Athies; pages 261 et suivantes.

et de Candor. Un autre membre de cette famille avait épousé, en 1455, Jeanne de Soyecourt.

Dans un acte, en forme de transaction, rapporte le bourgeois Scellier, Gérard d'Athies, qualifié noble et puissant seigneur, fit don à demoiselle Marguerite d'Athies, sa nièce, femme de Hue de Mailly, des terres et seigneuries d'Andechy et de celles qu'il possédait, ou que possédait Charles d'Athies, son frère, père de la dite Marguerite, à Bouchoirs, Parvillers, Quesnoy, Devicourt et autres lieux. La même Marguerite, par un acte de 1457, transporte à demoiselle Gilette Hennequin, veuve de Jacques de Hacqueville les biens et seigneuries qu'elle possédait à Becquigny et à Gratibus.

*Marguerite d'Athies*, fille de Charles d'Athies et de Antoinette d'Esmery, avait, en effet, épousée en premières noces, Hue de Mailly, en son vivant, chevalier, seigneur de Bouillancourt, de Lorsignol, gouverneur de Montdidier. Devenue veuve, elle se remaria à « Jehan Normandeu, Escuyer de l'Ordon-  
« nance du Roi Louis XI, soulz la charge de Mgr le  
« Connétable » et c'est quelques années après, le 19 septembre 1474, qu'elle vendit « à l'unourable homme  
« et saige Maistre Nicolas de Hacqueville, notaire et  
« secrétaire du Roi, la terre et seigneurie de Devi-  
« court, ainsi qu'elle s'étend et comporte, avecques  
« toutes et chacunes les appartenances et appendan-  
« ces d'icelle, c'est assavoir les terres de Marigny, la  
« terre et seigneurie que la dite dame a à ..., Amy,  
« Crapeaumesnil, et au pays d'environ, avecques un  
« champ de terre séant entre Bus et Popincourt, à  
« une lieue de Roye, au bailliage de Vermandois,  
« moyennant le prix et somme de trois mille trois cent  
« livres tournois, monnoie courant, deux aulnes  
« d'escarlate, du prix de six escus d'or chacune  
« aulne, et quatre aulnes de drap noir, du prix d'un  
« escus d'or l'aulne, pour icelle somme convertir,  
« mectre et emploier en l'achat et acquisition de la  
« terre et seigneurie de la Normandelle en Poictou,  
« au prouffit des dicts escuyer et dame. »

L'acte ajoute que la terre et seigneurie d'Avricourt appartenait à Marguerite d'Athies « de son conquest, et par don à elle fait, par feu Messire Charles d'Athies, Chevalier, et dame Anthoine d'Esmerly, « ses pères et mère, au traité du mariage faiz avec feu Messire Hue de Mailly. » (1)

Le même jour, ou seulement l'année suivante, d'après le bourgeois Scellier, Marguerite d'Athies vendait également, au même Nicolas de Hacqueville, sa terre et seigneurie d'Andechy.

La famille de Hacqueville se trouva ainsi substituée à la maison d'Athies, dans les terres et seigneuries qui lui avaient précédemment appartenu (2).

La terre d'Avricourt, acquise en 1479 par *Nicolas de Hacqueville*, n'avait pas, à cette époque, l'importance qu'elle acquit dans la suite, elle comprenait seulement les fiefs de Denicourt et de la Mairie. Le château actuel, qui remplaça les édifices primitifs, ne fut construit que soixante-cinq ans plus tard, sous le règne de François I<sup>er</sup>.

*Raoul de Hacqueville* succéda à Nicolas, comme seigneur de Denicourt et mourut en 1511.

*Jacques de Hacqueville*, son fils mineur et son héritier, servit, les 18 et 21 juin, par l'entremise de Jacques Le Lievre, son tuteur, à l'évêque comte de Noyon, les deux premiers dénombrements de la terre d'Avricourt que nous possédions (3). Le premier est daté du 18 juin et concerne le fief de la Mairie. Il en sera parlé plus loin. Le second, fourni quatre jours plus tard, le 22 juin, concerne « le Grand fief de Denicourt. »

(1) Pièces justificatives n° XI.

(2) Les armes de cette noble et ancienne maison de Picardie sont ainsi décrites par La Morlière : « d'argent à 3 fasces de sable, à la bande de gueules brochant sur le tout. »

(3). Beauvillé (*Documents inédits sur la Picardie*, tome IV, page 455) cite deux autres dénombrements :

1° L'un du 1<sup>er</sup> octobre 1481 : dénombrement par Jean Le Bon et Agnès d'Avricourt sa femme, fille aînée de Jeanne Lhoste et de Pierre d'Avricourt, au duc de Lorraine d'un fief sis à Cayeux mouvant de Boves ;

2° Autre dénombrement de la même Agnès veuve en 1503. Beauvillé confond évidemment Avricourt en Lorraine et Avricourt en Picardie.

Il est ainsi conçu :

*Aveu et dénombrement serci à l'Evêque de Noyon, par Jacques le Lièvre, tuteur et curateur de Jacques de Hacqueville, fils mineur de Raoul de Hacqueville, du grand fief de Denicourt, 18 juin 1511.*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront Jehan Fournet, Licencié ès Loix, bailliy de la Comté de Noyon pour Révêrend père en Dieu (1) Mgr l'Evêque et Comte du dit Noion, per de France, salut.

Savoir faisons, que aujourd'hui, datte de ces présentes, nous, pour et au nom du Révêrend père, avons reçu de honorable homme Jacques le Lièvre, tuteur et curateur de Jacques de Hacqueville, fils mineur d'ans de feu Raoul de Hacqueville, le dénombrement et déclaration d'un certain fief nommé *le grand fief de Denicourt* appartenant au dit mineur d'ans, duquel denombrement la teneur s'en suyt :

C'est le dénombrement et déclaration d'un fief séant à Denicourt et terroir d'environ que je Jacques Le Lièvre, tuteur et curateur de Jacques de Hacqueville, fils mineur d'ans de feu Raoul de Hacqueville, seigneur du dit Denicourt, faiz et baille à Révêrend père en Dieu Mgr l'Evesque seigneur et comte de Noyon per de France, que le dit Le Lièvre, ou dit nom, tient et advoue à tenir en foy et hommage d'icelluy seigneur de Noyon à cause de sa conté Rollant (2) icelluy fief venu, succède et escheu au dit Jacques, mineur d'ans, par le trespas et succession et hoirie du dit feu Raoul de Hacqueville son père, qui se comporte et estant en plusieurs terres labourables, prez et bois, ainsi qui s'ensuyt.

Et premierement, en une maison, tour, granges, estables, lieu et pourpris ainsy qu'il s'estend et comporte séant au dit lieu de Denicourt tenant d'une part à Thomas Roguée, seigneur de Ville, d'autre part à l'Éritaige où demeure Valentin de Villette et de tous autres sens sur rue.

Item ung journal et 66 verges (3) de terre nommée *la Maladerie*, de présent amasée tenant à présent aux terres du dit myneur, d'autre à Jehan de Forest et de tous autres sens sur rue.

(1). Charles de Hangest, évêque de Noyon.

(2). La Tour Roland à Noyon servait de Tour de justice. C'était là le chef-lieu du siège suprême de l'administration de la Comté Pairie.

Il existe deux autres tours Roland aux environs de Noyon, l'une à Quierzy et l'autre à Lassigny.

L'origine de ce nom ne paraît avoir rien de commun avec le héros des épopées carlovingiennes. Roland dérive des mots allemands *Ruthe* qui signifie baguette et *Land* pays. C'est le baton de commandement sur le pays.

(3). Un journal ou journal de 100 verges, verge de 20 pieds 8 pouces de Roi (mesure de Roie) valait 45 ares, 06, 90, il faut donc 2 journaux 21 verges 9 dixièmes ou 222 verges, pour faire un hectare.

Item six vingt vergues de terre séant ou terroir du dit Denicourt, tenant d'une part aux terres sire Christoffe de Ravenel, d'autre part aux terres de l'Eglise du Montel, d'un bout aux terres Jehan de Roay, chevalier seigneur, de la Boissière, d'autre bout au dit sire Christoffe de Ravenel.

Item deux journeux et soixante unze vergues de terre nommées *le camp de la Bricqueterie* séant à l'Ourmelet de la vingne, tenant aux terres qui furent Jehan de Voyenne de présent à Thomas Roguée d'autre part au chemin qui mayne du dit Ourmelet au Fourdre, d'un bout aux terres de l'église du dit Denicourt et d'autre au chemin qui mayne du dit Ourmelet à la Motte (1) dont de présent y en a partie en jardin.

Item dix vergues de terre séant à la Flaque au Cessier tenant d'une part aux terres d'Ourscamps et au chemin qui mayne du flos Mahieu à Roye.

Item deux journeux quarante cinq vergues de terre prises en ung camp de trois journeux et demi et quarante cinq vergues tenant d'une part à l'autre journeux et demi de reste du dit camp, et d'autre au dit sire Christoffe de Ravenel.

Item ung autre camp séant à la voye qui mayne de Denicourt à Margny contenant vingt quatre vergues de terre ou environ nommé *Poitrencousture*, tenans aux terres du dit sire Christoffe de Ravenel, d'autre aux terres de l'abbaye d'Ourscamps et aux terres de l'Eglise du dit Denicourt.

Item ung autre camp contenant neuf quartiers de terre séant au lieu nommé *l'Ourmelet de la Cloche* tenant aux terres de l'Eglise du Montel d'autre aux terres de l'Eglise et cure du dit Denicourt, d'autre à le cauchie qui mayne du dit Noion à Roye et d'un autre sens au dit sire Christoffe de Ravenel.

Item ung journal et cinquante une verges de terre ou environ séant au lieu nommé *Lonnechon*, de présent nommé *le Fourdre*, tenant d'une part aux terre du dit Thomas Roguée, d'autre aux terres du dit myneur et d'autre au dit Roguée et au lieu nommé *le Fourdre*.

Item six journeux et quarante trois vergues de terre ou environ séant aux *Fortes terres* tenant au long du bois de *Falliouel*, d'autre aux terres du dit sire Christoffe de Ravenel et au chemin qui mayne du dit Denicourt à la justice du dit lieu et aux *Pres de Ravenel*.

Item un journal et soixante nœuf vergues de terre séant à la fosse *Belotte*, la longue tenant d'une part aux terres du dit Thomas Roguée, d'autre aux hoirs Jehan de Villette, d'un bout et d'autre au dit myneur.

Item un autre camp assez près de la cauchie qui mayne du dit Roye à Noion contenant six journeux et quatorze vergues de

(1). La Motte, petite Ile entourée de larges fossés, paraît avoir été dans le principe une enceinte fortifiée. Nous n'avons pu trouver aucune indication à cet égard.



terre ou environ tenant d'une part aux terres du dit sire Christoffe de Ravenel, d'autre à Jehan de Pretsz (?) du dit Roye, d'autre aux terres d'Ourscamp et d'autre à la dite cauchie.

Item à *la voye qui croise* deux journeux nœuf vergues tenant d'une part à dix huit journeux appartenant au dit myneur d'autre, à l'esseau qui mayne de *la Motte* dedans la ville ; et sont les dits esseaux appartenant audit myneur.

Item ung autre camp assez près de la cauchie qui mayne du dit Roye à Noion contenant quatre journeux demi et quarante sept vergues de terre ou environ tenant d'une part au terres de l'hostel Dieu du dit Noion, d'autre au dit sire Christoffe de Ravenel, d'un autre sens aux terres de l'Eglise du dit Denicourt et à la dite cauchie.

Item deux journeux quarante quatre verges de terre ou environ séant au lieu nommé *l'Éguillon* tenant d'une part aux terres du dit Thomas Rognée, d'autre au dit myneur et au dit Rognée.

Item quatre journeux et demy de terre ou environ séant au près du bois nommé *le Froc* que l'on nomme à présent *l'Anglet* de Candoire, tenant d'une part au dit myneur, d'autre à Jehan Varlot le jeune, à cause de certaines terres qu'il tient à rente du trésorier de la Croix.

Item trois journeux cinquante une vergues de terre ou environ séant auprès des bois nommé *Laleu et Thilloz* tenant de deux sens au dit myneur, d'autre au chemin qui mayne du dit Denicourt au *près de Ravenel* et aus dits bois de *Laleu et Thilloz*.

Item sept journeux de terre ou environ, dont y en a partie amasé et le résidu en prés et en riez, que détiennent à cens fonciers Jehan Vavyn dit Hennequin et les héritiers Jehan Porier parmy cinquante sept solz chacun an, au jour Saint-Remy tenant d'un côté au cours de *l'eau de Poictière*, d'autre au chemin du *Quesne de la Procession* et de tous autres sens audit myneur.

Item cinq journeux et demy de terre ou environ, dont de présent en y a partie amasé et où demeure Pierre Regnard, tenant au dit Quesne de la Procession, d'autre au camp nommé le *camp rouge* appartenant audit myneur, d'autre à Jehan Varlot le cune, à cause du pré qu'il tient à rente du trésorier de la Croix et d'autre à l'héritage Pierre de Villette et en doit chacun an, au jour Saint-Remy, quarante trois sols quatre derniers obole tournois.

Item quarante huit septiers (1) de terre ou environ séans au terroir de Candoire, tenant d'une part à sept journeux de prez cy-aprez déclarés, d'autre aux terres de *Préfontaine* auquel lieu souloit avoir une maison et héritage.

Item sept journeux de prez ou environ séants au terroir du dit Candoire, au lieu nommé *les prez de Villers*, tenant d'une part

(1) Le setier de 70 verges, la verge de 22 picds 7 pceucs 7|8 mesure de Noion valait 37 ares 91,50.

aux quarante huit setiers de terre dessus déclarés, d'autre au bois de *Cachouet*, d'un sens à Guyot Macquerel de Candoire et à Jehan Aubert.

Item soixante six journeaux de prez ou environ nommé *les prez de Villers* tenant d'une part aux terres du dit Préfontaine, de tous autres sens aux bois de Cachouet, de la Faulde et à la queue de Préfontaine appartenant au dit myneur.

Item douze vingtz seize journeux de bois ou environ nommé *le Cachouet et le Forestel* tenant d'une part au long de l'usaige de Poictière et au long du bois Guillaume de Lannyn, seigneur de Blérencourt, et d'autre audit myneur.

Item cinquante journeux de bois en trois pièces, l'un nommé *le bois Saint-Eloy* tenant au bois du trésorier de la Croix, d'autre aux terres labourables de Candoire ; l'autre nommé *le bois de Laleu* tenant audit trésorier, d'autre au dit bois de *Thilloy* et au dit sire Christoffe de Ravenel ; et l'autre pièce nommé *le Bois de Falliouel* (1) tenant d'une part au dit Thomas Roguée et d'autre audit sire Cristoffe de Ravenel ; esquels bois de Saint-Eloy et Laleu, le seigneur de Thilloy a le moictié de l'argent quand on les vend et se paye le blé pour an, au jour de Noël ; et ne peuvent copper ne abattre nulz quesnes jeunes ne vieux ne quelque arbre portant fruit, sur peine d'amende de soixante solz parisés et autre telle que ou cas appartient ; à cause du quel fief iceluy Jacques, myneur d'ans, a toute justice et seigneurie, haute moyenne et basse ; est assavoir de soixante solz Parisés, sept solz six deniers parisés, deux solz six deniers parisés, et autre telle amende que à ung hault justicier compecté et appartient tant au dit lieu de Denicourt, prez, terres, bois, que es autres héritaiges dessus déclarés.

Et, avec ce, a iceluy Jacques, myneur d'ans, ung droit nommé *le Chergne* qui s'estend en toute la dite ville et terroirs du dit Denicourt, ainsi qu'il est accoustumé de long temps, et vingt huit hostises sur les quelz iceluy Jacques, myneur d'ans, a droit de prendre, chacun an, au terme Saint-Remy, deux muids de blé et nouf setiers d'avoine, mesure de Roze, et sept sols de cens et au

(1). Les noms des lieuxdits pour les bois se sont perpétués jusqu'à nos jours, tels sont les bois Laleu, le Tilleul, bois Saint-Eloy, le Cachouet, le Forestil, le Fallouis, les Prés de Villers, le bois Langlet, etc. Au contraire, les noms de terres, tels que le camp de la Briqueterie, l'Ourmelet de la vingne, le Fourdre, la Maladrerie, la Flaque au Cessier, le Flos Mahieu, le Poitrencousture, l'Ourmelet de la Cloche, le Lonnechon, la Fosse Belette, la voie qui croise l'Eguillon, le Quesne de la Procession, se sont totalement perdus. Nous espérons dans une autre étude pouvoir reconstruire le terroir avec ses anciens lieux-dits.

terme de Noël, quarante nœuf chappons, avec quatre solz nœuf deniers de cens.

Item a iceluy Jacques, myneur d'ans, droit de prendre et avoir par chacun an, au villaige du Cus, un muid de blé sur treize aissins de terre séant à Cus et terrouer d'environ.

A cause duquel fief dessus déclaré sont tenus du dit Jacques, mineur d'ans, *six fiefs* et six hommaiges c'est assavoir :

Vingtsix journeux de bois, appartenant à François de Barbenchon, escuyer, seigneur de Laffrete, séant auprez des bois du dit myneur tenant au dit bois de Laleu.

Item ung autre fief contenant trente deux journeux et demi tant terres labourables, prez que jardins, appartenant au dit sire Christoffe de Ravenel avec deux maisons et héritaiges séant au dit lieu de Denicourt;

Item ung autre fief contenant quarante sept journeux et une maison et héritaige séant au dit Denicourt et terroir d'environ qui fut et appartint à ung nommé Pierre Faulconnier ;

Item ung autre fief contenant une maison, jardin, lieu et pourpris séant audit lieu de Denicourt qui fut à ung nommé Bernard ;

Item ung autre fief contenant journal et demy de terre ou environ séant ou terroir dit Denicourt, qui fut à un nommé Jehan Thomas.

Tout lequel fief, ainsy que dessus est dit, je Jacques Le Lièvre, ou nom que dessus, baille et dénombre au dit Révérend père en Dieu, sauf le plus et le moins, protestant, si plus en scet, de le dénombrer le plus tost que à ma connaissance viendra.

En tesmoing de ce, j'ai scellé ces présentes de mon scel et seigné de mon seing manuel, le mercredi dix huitiesme jour de juin, l'an mil cinq cens et unze. Ainsi signé en bas : J. Lelièvre.

Et sy estoit escript aussi em bas ce qui s'en suit : nous Guillaume des Noiers et Jacques de Saint Yon, notaires du Roy notre sire ou Chastellet de Paris, certiffions à tous à qui il appartient que, ce jour d'hui en noz présences, honorable homme bourgeois de Paris a seigné de son seing manuel et scellé de son scel dont il use ce présent dénombrement.

Fait le Mercredi dix huitiesme jour de juing mil cinq cens et unze, ainsy signé : G. des Noiers et J. de Saint-Yon.

En tesmoing de ce, nous avons scellé ces dites lettres de recepissé du scel et du contre scel du dit bailliage, néantmoins le procureur du dit Révérend père a protesté de iceluy impugner et débatre quand besoing sera et sauf tous droits ; et partant, la main du dit Révérend père, qui mise et apposée estoit sur le dit fief, avons levée et ostée, levons et oston, par ces présentes et, dès maintenant, le mettons à plaine délivrance au prouffit du dit Jacques, myneur d'ans. Ce fut fait le vingt deuxième jour de juing l'an mil cinq cens et unze. *Signé VERIERES.*

*(Original en parchemin, avec sceau et contre sceau du bailliage du Comté de Noyon).*

Comme on le voit, il y avait six fiefs mouvants dès cette époque du Grand fief d'Avricourt. Ce nombre fut, plus tard, porté à treize, dont dix devinrent la propriété des seigneurs, par suite des acquisitions successives faites par Claude de Hacqueville, les Cornet et Jean de Rune d'Offoy.

Le nom de ces arrière fiefs s'est en partie perdu, celui de quelques-uns nous est, au contraire, parvenu ; tels sont les fiefs des Prés de la Motte, de Plançy, de Fallouis, le fief de Ravenel.

Messire Christophe de Ravenel, chevalier, seigneur de Fouilleuse et de Bury, demeurant à Rantigny (1), qui devait hommage à Jacques de Hacqueville, en 1511, pour le fief de 32 journaux et demi qu'il possédait à Denicourt, avec deux maisons, devait également hommage à Messire Thomas Roguée, seigneur de Voyenne et de Ville, pour un fief de 14 journaux, relevant de la seigneurie de Voyenne-lès-Denicourt. Il possédait en tout cinq fiefs et d'autres biens en censives, tant terres que bois, situés au village et terroir de Denicourt, qui furent vendus, le 7 septembre 1516, par son fils, Antoine de Ravenel, escuyer, seigneur de Fouilleuse et de Rantigny, à François de la Vieville, seigneur de Porquéricourt (2).

Ces biens se composaient de 109 journaux de terres, 14 journaux de prés, dont le grand pré de Ravenel (les hauts prés) et quelques parcelles de bois, en tout 125 journaux environ. La moitié de ces terres était louée, en 1505, à Claude Censier et l'autre moitié à Locart Mouton.

Par suite de quelles circonstances Madame d'Amerval, veuve de Messire Louis de Mouy, gouverneur des ville et château de Ham, devint-elle, en 1596, l'usufruitière de la ferme de Denicourt, appartenant pour le fond à M. d'Orvillers, nous l'ignorons. Peut-

(1) Ravenel porte : *de gueules à 6 croissants montans d'or, posés 3 de chaque côté l'un sur l'autre, surmontés chacun d'une étoile de même et une étoile aussi d'or à la pointe de l'écu.* (La Chesnaye des Bois.)

(2) Archives du château d'Avricourt.

être avait-elle été mariée, en premières noces, à quelque membre de la famille de Vieffville d'Orvillers. Ce qui est plus certain, c'est que les Vieffville d'Orvillers, tous dévoués à la Ligue, fournirent aux villes de Roye et de Ham, des Capitaines-Gouverneurs, qui luttèrent contre Henri IV et, qu'à cette époque, leur ferme d'Avricourt fut brûlée et leurs terres ravagées (1).

En 1643, le 20 juillet, Claude de la Vieffville, chevalier, seigneur d'Orvillers, Boismont, Sorel, Roumigny, baron de Sermaize et de Porquéricourt, et dame Louise de Vignacourt, son épouse, (2), vendirent à Jean de Runes, seigneur d'Offoy, les biens que les Vieffville d'Orvillers tenaient des Ravenel, depuis un siècle et demi, et qui consistaient alors en plusieurs fiefs situés à Avricourt, Verpillière et Fresnoy. Ces biens firent ainsi retour au domaine d'Avricourt (3).

Quant aux autres fiefs mouvant du Grand fief d'Avricourt en 1511, celui de Nicolas de Barbençon, (4), comprenant 28 journaux de bois, le fief de Pierre Fauconnier, avec une maison et héritage séant à Denicourt, avec 47 journaux, celui du nommé Bernard, comprenant une maison, lieu et pourpris, ils avaient été ou furent réunis au domaine d'Avricourt dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. Seul, le petit fief d'un journal et demi, qui avait appartenu à Jean Thomas, était encore en 1581 la propriété d'Antoine Girard, de Champien, qui en devait hommage au seigneur d'Avricourt.

Un autre lieu-dit, l'héritage Baudequin, qui comprenait une partie du bois du Vavin, fut également acquis par Claude de Hacqueville, frère de Jacques, dont il vient d'être parlé.

(1) De Cagny, *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, page 191; Coët *Histoire de Roye*, tome I, page 305 et 311.

(2) Vieffville d'Orvillers : *Fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules en chef, brochant sur les première et deuxième fascés* (Haudicquer de Blancourt).

(3) Archives du château d'Avricourt, pièce 40.

(4) Barbençon : *de gueules à 3 lions d'argent couronnés et armés d'or*.

*Claude de Hacqueville*, conseiller du Roi et maistre ordinaire de ses comptes, seigneur de Denicourt, Andechy, La Neuville-sur-Matz et Attichy-sur-Aisne, avait, en effet, hérité de la terre d'Avricourt, après la mort de son frère Jacques, décédé en bas âge et sans postérité, en 1528. Cet héritage donna lieu toutefois, à quelques difficultés ; Claude de Hacqueville dut obtenir du roi François I<sup>er</sup>, le 22 juillet 1530, des lettres pour la recherche et le recouvrement de ses droits. C'est en vertu de ces lettres, qui furent mises à exécution le 29 juillet 1530, que les habitants de Denicourt furent assignés à comparaître le mardi suivant, en l'hôtel seigneurial, par devant Médard Lefèvre et Jean Desorel, notaires au Gouvernement de Roye, du temps d'Antoine Carton, garde du sceau royal de la Baillie du Vermandois établi à Roye, pour déclaration de leur héritage. Le 3 août 1530, les habitants de Beaulieu, Candor et Amy, ainsi que ceux d'Andechy, pour le vendredi suivant, reçurent les mêmes commandements, et leurs déclarations furent reçues par les notaires sus-nommés, en présence de Charles Cornet, conseiller, bailli et garde justice des seigneuries de Denicourt et d'Andechy. Les déclarations de ceux qui devaient la dime et le champart au seigneur de Denicourt portent, pour la dime, 8 du cent, et pour le champart, 12 du cent. (1).

Lorsqu'il fut rentré dans tous ses droits, Claude de Hacqueville se fit rendre compte, par Guillaume Lesueur, de l'administration qu'il avait fait, en 1535 et 1536, des terres et seigneurie d'Andechy et de Denicourt. Peu d'années après, en 1540, il faisait bâtir le château actuel. L'histoire du Grand fief de Denicourt se confond dès lors dans celle du château, dont nous nous occuperons plus loin.

(1) *Notes du bourgeois Scellier*, bibliothèque de Montdidier.

## II. LE FIEF DE LA MAIRIE

Le fief de la Mairie (1) ou Mairerie est connu depuis le même temps que le fief de Denicourt. Les Jean Thomas en fournirent aux évêques de Noyon des dénombrements, dont il est fait mention, en 1372, 1384 et 1410, et il suivit, depuis cette époque, les mêmes vicissitudes que le Grand fief d'Avricourt. Nous avons vu quelle était son importance en 1789. Le dénombrement du 18 juin 1511, fourni à l'évêque et comte de Noyon, par Jacques Le Lièvre, tuteur et curateur de Jacques de Hacqueville est particulièrement intéressant en raison des nombreuses clauses féodales qu'il contient.

En voici d'ailleurs le texte, d'après une copie authentique du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Aveu du fief de la Mairie de Denicourt, servi à l'Évêque comte de Noyon, par Jacques le Liepvre, tuteur de Jacques de Hacqueville, mineur, 18 Juin 1511.*

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jehan Fournet, licencié es loix, Bailly de la comté de Noion pour Révérend père en Dieu Monsieur l'évesque et comte de Noion, pair de France, salut.

Scavoir faisons que aujourd'hui, date des présentes, nous, pour et au nom dudict Révérend père, avons receu de honorable homme Jacques le Liepvre, tuteur et curateur de Jacques de Hacqueville, filz mineur de feu Raoul de Hacqueville, le dénombrement et déclaration d'un certain *fief nommé la Mairie Denicourt*, appartenant audict mineur, duquel dénombrement la teneur s'ensuit :

C'est le dénombrement et déclaration d'un fief, séant à De-

(1) Le maire féodal était, à l'origine, une sorte d'intendant, chargé de l'administration et de la police dans les terres d'un seigneur. Son emploi fut érigé en fief mouvant de la seigneurie dont il faisait les affaires, vers le onzième siècle. Le maire fieffé était tenu d'assister aux plaids de son seigneur, de faire tenir les ajournements aux parties intéressées et de donner les saisines, d'opérer les saisies de fiefs et de terres, quand le cas échoit, de veiller à la police des marchés et le tout à ses frais. Le seigneur, dont il était le vassal, l'indemnisait en lui concédant des redevances, quelquefois des biens, et souvent des droits ou des privilèges assez importants.

nicourt et au terroir d'environ, nommé audict lieu *le fief de la Mairie*, que Jacques le Lieuvre, au nom et comme tuteur et curateur de Jacques de Hacqueville, filz mineur de feu Raoul de Hacqueville, seigneur de Deniscourt, fait et baille à Révérend père en Dieu, Monseigneur l'évesque et comte de Noion, pair de France, lequel fief, audict nom, tient et advoue tenir à foy et et hommage d'icelluy seigneur, à cause de sa comté Rollant, icelluy fief venu, succédé et eschu audict Jacques, mineur, par le trespas, succession et hoierie dudict feu Raoul de Hacqueville, son père, qui se comporte et estend en terres labourables, maisons et héritages, ainsi qu'il s'ensuit.

*Premièrement* en une maison, grange, estable et pourpris, ainsy qu'il s'estend et comporte, que détient et occupe à présent ung nommé Pierre de Villette, séant audict lieu de Deniscourt, nommé le lieu de la Mairie, tenant d'une part à Cornille le Fort d'autre part à Vallentin Villette, et par devant sur la rue de l'église et d'autre sur la rue qui mayne à la cense Thomas Rogues.

*Item*, cinq journaux de terre ou environ tenans au chemin qui mayne dudict Deniscourt à Roye, d'autre part *aux terres de l'église* dudict lieu et, en tous autres sens, aux terres dudict mineur.

*Item*, deux journaux et demy, au lieu dessusdict, et tenans aux diets cinq journaux d'un côté, d'autre à sire Cristophle de Ravenel, et d'autre aux terres de l'église dudict Denicourt et audict mineur.

*Item*, quatre journaux de terre ou environ tenant d'une part aux *terres de l'église et cure du Montel*, d'autre audict mineur, aboutant au chemin qui mayne dudict Denicourt au moulin dudict lieu.

*Item*, cinq quartiers de terre ou environ tenant d'une part à sire Cristophle de Ravenel. d'autre à Estienne le Josne de Beaulieu auparavant à Collard Thorel, et d'autre audict seigneur de Ravenel.

*Item*, sept journaux de terre ou environ séant au camp nommé le *camp du Roussoy*, tenant d'une part à Thomas Rogues, d'autre aux de Hangest aboutant au c.... les Trois Poiriers.

*Item*, deux journaux de terre ou environ tenant d'une part au chemin qui mayne du dict Denicourt à Saint-Georges, d'une part à Thomas Rogues et d'autre à sire Christophe de Ravenel et audict mineur.

*Item*, sept quartiers de terre ou environ tenans d'une part aux cinq quartiers dessus dictz, d'autre part au dict Estienne le Josne qui furent au dict Thorel, et d'autre part aux *terres de l'Eglise* dudict Denicourt et aux *terres et prés de l'Eglise de Montel*.

*Item*, deux journaux et demy de terre ou environ séant aux *fortes terres*, tenant d'une part au chemin qui mayne dudict De-



nicourt à Noion, d'autre aux *bois de Tilloy*, et de tous autres côtés audict mineur.

*Item*, cinq journaux de terre ou environ séant assez près des *fortes terres*, tenant au chemin qui mayne dudict Denicourt aux *bois de Laleu*, d'autre aux héritiers feu Jehan le Censier, paravant à Jehanne Deshalles, aboutant de présent à Laurent le Fort.

*Item*, ung journal et demy de terre ou environ tenant de présent au bocquet de l'église dudict Denicourt, d'autre part audict mineur, d'autre sens aux dictz héritiers Jehan le Censier et à deux journaux et demy de terre cy après déclarés.

*Item*, deux journaux et demy de terre tenant au journal demy dessus déclaré, d'autre part à François Godelot, paravant au petit Gillot.

*Item*, deux journaux tenans à Thomas Rogues, d'autre aux hoirs Jehan le Censier, paravant à Dourdron, aboutant au chemin qui mayne *du Fourdre* à Saint Georges lez Roie et d'autre audict mineur.

*Item*, trois journaux de terre ou environ tenant de deux sens à Thomas Rogues, d'autre à Jehan Dequerel de Roye, auparavant aux héritiers Huttin le Leclerc, d'autre à sire Christophle de Ravenel.

*Item*, cinq quartiers de terre ou environ séant assez près du *Flos Mahieu* et y tenant, d'autre au chemin qui mayne à *la Flaque au Cessier*, d'autre audict sire Christophle de Ravenel et aux terres de Messieurs d'Ourscamp.

*Item*, trois journaux de terre séant assez près du chemin qui mayne à *la flaque au Cessier*, tenant d'une part à Thomas Rogues, d'autre aux terres du curé dudict Denicourt et d'autre audict mineur.

*Item*, cinq journaux de terre ou environ séant et tenant à la voye qui mayne dudict Denicourt à *Verxillères*, d'autre part aux terres de Messieurs d'Ourscamp, d'autre à Thomas Rogues et audict mineur.

*Item*, deux journaux de terre tenant en deux sens à sire Christophle de Ravenel, d'un autre sens à Thomas Rogues et audict mineur.

*Item*, cinq journaux de terre ou environ tenant d'une part aux terres d'Ourscamp, d'autre à sire Christophle de Ravenel, d'un autre sens aux *terres de l'église dudit Denicourt*.

Toutes lesquelles terres dessus déclarées en ce compris trois journaux de bois tenant audict Jacques, myneur, d'autre aux bois de Ravenel, montent en somme à quinze *bonnières* et demy de terre ou environ; et sont les terres dessus dictes à l'usage de quinze jarbes selon la nature et coustume dudict terraige deu audict seigneur de Noion avecq le dixme et avecq la maison dessus desclarée. Ledict Jacques mineur dict a quatre deniers parisis de cens sur l'héritage où demeure à présent Cornille le Fort tenant à la maison dessus déclarée et de tous autres sens sur la rue; et doit ledict fief ou celluy qui le tient une fois un service d'un cheval

et son serviteur et dix livres tournois ; avecq ce doit, aux seigneurs qui ont droict en la grange dismeresse dudit Denicourt, ung cheval, une carette, et ung varlet pour mener ladicte carette, ung huchet, ung pot, ung hanap à boire, une crémelle, deux draps, une touaille, et de herbergier et mettre les ablaids dedans ladite grange à son despens ; et à cause de ce est iceluy Jacques, mineur dict, maire feutable auxdicts seigneurs et pour ce icelluy Jacques doit avoir et a droict de prendre en laditte grange dixmeresse touteffois que la charrette vient chargée devant laditte grange, au descharger, on compte les jarbes et vuaratz hors de laditte grange, et, sy tost que on a compté jusques'à douze, la treizième appartient audict Jacques de quelque grain que ce soit, et pareillement tout le grain qui chet hors de laditte grange ; et aussy, toutesfois que laditte charrette charrie, la dernière jarbe deschargée de quelque grain que ce soit et de quelque part qu'elle eschet, appartient audict Jacques, mineur dict, et s'il advenoit qu'il ne vint que une jarbe le jour où ung quarteron de poix fut à cul ou à terre, soit ung vuarat, de febye, pois, vesche ou une jarbe d'avoine il appartient et les doit avoir icelluy Jacques. Après ces choses, icelluy Jacques ou ses commis doivent prendre et quérir trois gens de bien, preudhommes à leur essient pour battre et mettre à point les biens d'icelle grange, leur donner fuer et pris raisonnable, tellement qu'ilz puissent sacquer et mettre à point les grains et biens d'icelle grange au profit desdicts seigneurs et d'iceux prendre la foy et serment. Mais ledict mineur doit avoir et luy appartient tous les vieux fourages de quelque grain que ce soit, et s'il estoit ainsy qu'il y eust vesche ou poix et lesdicts seigneurs s'accordent à partir ensemble, notwithstanding ce icelluy Jacques, mineur dict, doit avoir et luy appartient le tiers vuarats, et s'ils s'accordoient au vendre doit pareillement avoir le tiers denier, et s'ils s'accordoient au battre icelluy mineur doit aussy avoir tous les vieux fourages ; et quant le blé est battu et vanné et le vient au mesuré, icelluy Jacques, mineur dict, doit avoir sur la partie appartenant aux trois, seigneurs la quantité de seize septiers de blé et ce ce fait, le hautton on le bat trois jours à plain pas ; et syle vanne on ce qui chet du vant appartient audict mineur, et du blé qui vient en laditte grange on en fait deux vannées, et, à chacune fois, icelluy Jacques, mineur dict, ou ses commis ont droict et doivent avoir ung repas ou convoy, c'est assavoir luy, sa femme, son serviteur, et sa chambrière, et servy de deux paires de mets ou viande tel qu'il appert ou appartient pour le jour, de deux paires de vin et tous les oustieux et vaisselles qu'il convient avoir à tel repas ou convoy, soit pour avoir viande servie à table, feu et candelle. Lesditz seigneurs ayans droict à la grange dismeresse se doivent fournir et livrer audict mineur et sur le deu appartenant audict seigneur de Noion icelluy Jacques, mineur dict doit avoir et lui appartient toutes telles droictures comme il a sur ladicte grange, excepté qu'il n'y a que ung past et huit

septiers de blé; et sy la dernière jarbe ou deux escheoient sy appartiennent-elles audict Jacques mineur comme dessus est dit. Et avecq toutes ces choses icelluy Jacques mineur a en laditte ville de Denicourt quatre hostizes et manoirs y compris le lieu dessus déclaré desquelz luy, son bailly et officiers ont droict et autorité de recepvoir les droicts quy s'en font et de bailler les vestes et saisines quant le cas y eschet; et a en iceux icelluy Jacques mineur le droict de foraigne (1), avecq cognoissance de tous adjournemens, actions et exécutions et les amendes de sept solz six deniers et aux dessoulbz; et sy doit icelluy Jacques mineur ou son commis recepvoir les cens deubz audict seigneur de Noion audict Denicourt, au jour de Noël et les porter à Ercheu; et pour sallaire, icelluy mineur ou ses commis doivent avoir ung cappon; et a audict fief dessus déclaré ledict Jacques mineur toute justice et seigneurie, haulte, moienne et basse. Et le quel fief j'ay, Jacques le Liepvre, au nom que dessus, fait et dénombré audict Révérend père en Dieu, sauf le plus et le moins, car se plus ou moins y sçavoys, vollontiers le dénombrerois et feray si tost que à ma cognoissance viendra. En tesmoing de ce, j'ay scellé ces présentes de mon scel et signé de mon seing manuel le dix huictiesme jour de juing l'an mil cinq cens et unze. Ainsy signé en bas: J. le Lièvre; et sy estoit escript au bas:

Ce qu'il s'ensuict nous Guillaume Desnoyers et Jacques de Saint Yon, nottaires du Roy nostre sire au Chastelet de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra que ce jourd'huy, en nos présences, hounnorable homme Jacques le Liepvre, bourgeois de Paris, a signé, de son seing manuel, et scellé, de son seau dont il use, ce présent dénombrement, le mercredi dix huictiesme jour de juing l'an mil cinq cens et onze; signé: Desnoyers et de Sainction. En tesmoing de ce nous avons scellé ces présentes lettres de récépissé du scel et contrescel dudict bailliage, néanmoins le procureur dudict Révérend père a protesté de icelluy impugner et débattre quant besoing sera, et sauf tous droictz. Et par tant la maing dudict Révérend père, qui mise et apposée estoit sur ledict fief, avons levé et osté, levons et oston par ces présentes et dès maintenant le mettons à plaine délivrance au proffit d'icelluy mineur dict. Ce fut fait le vingt deuxiesme jour de juing l'an mil cinq cens et onze. Signé et scellé.

*(Copie du XVI<sup>e</sup> siècle, Archives du château d'Avricourt.)*

Lorsque le château d'Avricourt fut construit, en 1540, la maison occupée en 1511 par Pierre de Vilette fut rasée et la place réunie au château. Le

(1) Ce droit était perçu sur les foyers, ou sur les foyards et autres bois de chauffage coupés dans les forêts.

dénombrement de 1581 n'en fait même plus mention, son histoire se confond dès lors avec celle du château et nous renvoyons à ce chapitre pour les détails.

### III. LE FIEF DE VOYENNE

Le fief de Voyenne, paraît avoir donné son nom sinon avoir pris le sien de celui de la famille en faveur de laquelle il fut érigé ; il appartenait en effet en 1390 à Marie veuve de Renaud de Voyenne et en 1410 à Jean de Voyenne ; et tous deux en fournirent, à ces dates, des dénombrements, à l'évêque de Noyon. Ce fief passa ensuite, en 1418, dans les mains de Jean de Champluisant (1) dont le frère, Simon, né à Noyon fut, en 1422, Président du Parlement de Paris.

En 1454, le fief de Voyenne était devenu la propriété de Regnaud de Roguée, dont les descendants devaient le posséder pendant sept générations, jusqu'au moment où il fut à son tour vendu et réuni à la seigneurie d'Avricourt, par Antoine Cornet, seigneur de Saint-Georges.

Voici, dans l'ordre chronologique, les Roguée qui furent seigneurs de Voyenne : Il y eut d'abord :

*Regnaud Roguée* (2), dont il vient d'être parlé et qui fournit un relief, le 12 mai 1454.

*Thomas Roguée*, seigneur de Voyenne-les-Denicourt et de Ville en partie, fils du précédent, qui fait le relief, en 1465, des fiefs de Voyenne et de Fal-louël, situé es ville et terroir de Denicourt, dont il avait hérité de son père (3).

*Christophe Roguée*, escuyer, fils et héritier de Thomas Roguée, fournit le relief des mêmes fiefs, le 20 novembre 1519, et en rend hommage, en 1534, à l'évêque comte de Noyon.

(1) Champluisant porte, d'après Blanchard : *Eloges des Présidents du Parlement de Paris*, page 61 : *d'hermine au sautoir de gueules chargé de cinq étoiles à 8 rais d'or*.

(2) Roguée : *de gueules à la fasce d'argent* (Haud. de Blancourt).

(3) Pièces justificatives, n° X.

Puis, vient *Jean I de Roguée*, chevalier, seigneur de Ville, Neuflicux, Chigny, et capitaine de 50 Chevaux-Légers et gouverneur de Noyon en 1545.

En 1567, *Jean II de Roguée*, son fils, est nommé à son tour gouverneur de Noyon le 3 décembre. De son mariage avec Marie de Brouilly, il eut :

*Pierre de Roguée*, chevalier, seigneur de Neuflicux, Chigny, et de Ville, également gouverneur de Noyon et enseigne de Cent Gentilshommes de la maison du Roi. Ce ligueur fameux, s'illustra par la belle défense qu'il fit contre Henri IV de la ville de Noyon, en l'année 1591 (1).

En 1590 il avait donné à bail, pour 12 années, à Méry du Giron, laboureur, demeurant à Passel et à Baticme de la Paix, sa femme, son fief de Voyenne, qui se composait alors d'une maison avec chambres, granges, étables, cour, jardin et colombier, avec 126 journaux de terre labourable et deux journaux de bois, moyennant une redevance annuelle de 8 écus d'or soleil et 20 sous tournois et 18 muids de blé 10 muids d'avoine bonne à brasser (2). En 1538, il fit opposition à la saisie de la terre et seigneurie d'Avricourt, alors possédée par Françoise de Hacqueville (3).

Il avait épousé, le 4 septembre 1575, Jossine du Chemin, dont il eut :

*Gabriel de Rojuve*, chevalier, capitaine des gardes du duc de Mayenne ; celui-ci vendit, en 1621, à Antoine Cornet, écuyer, seigneur de Saint-Georges, son fief de Voyenne, qui fut réuni à la seigneurie d'Avricourt (4).

Gabriel avait épousé, en premières noces, Françoise de Blécourt, et, en deuxième noces, Marie

(1) *Antiquités de Noyon*, par Moët de la Forte Maison, page 128 et suivantes.

(2) Archives du château d'Avricourt, titre n° 27.

(3) Archives du château d'Avricourt, original en parchemin de l'adjudication de la terre d'Avricourt, titre n° 29.

(4) Pièces justificatives, n° XVII.

d'Aumale (1); sa sœur, Jacqueline de Roguée épousa Jean de Rouville.

Ses fils « *Louis de Roguée*, marquis de Ville où « il demeure, et *Jean de Roguée*, baron de Ville, de-  
« meurant à Porquéricourt, ont produit des titres de  
« six races et de très beaux services depuis 1505 »  
dit Haudiquier de Blancourt.

Le nom de cette famille est écrit de différentes fa-  
çons; on trouve Rogues, Roguée et Roguet; ils por-  
taient comme armes: « *de gueules à la bande d'ar-  
gent* ».

Les bâtiments du fief de Voyenne n'existaient plus depuis longtemps au moment de la Révolution, ils avaient été brûlés anciennement, dit le mémoire cité précédemment (2), mais les fondations en ont été mises à jour dernièrement, au moment du nivellement du Parc en 1880. Ils occupaient une partie de la Pelouse, vers le saut-de-loup. Les décombres se trouvaient mêlés à des grains, dont une partie seulement étaient brûlés; il est probable que ces bâtiments furent incendiés pendant les guerres de la Ligue, sous Henri IV, ce qui détermina peut être Gabriel de Roguée à vendre ce fief aux seigneurs d'Avricourt; peut être encore cet incendie, fut-il allumé en 1653, sous la Fronde, lorsque le Prince de Condé, marchant sur Roye, à la tête de 25,000 hommes, mit à feu et à sang, tous les villages environnants. Une inscription placée dans l'église d'Amy et la tradition locale ont conservé le souvenir de ce désastre, dont Avricourt dut naturellement souffrir, comme les vil-  
lages voisins de Beuvraignes, d'Amy, Verpillières, Margny et Beaulieu (3). Il en sera question plus loin.

#### IV. LE FIEF DE SALINEUX

Ce fief appartenait à la famille de Voyenne, il était possédé en 1390, par Marie, veuve de Renaud de

(1) *Notice sur Ribécourt* par M. Mazières, 5<sup>e</sup> volume des *Comptes-rendus du Comité archéologique de Noyon*, page 157, et histoire manuscrite le Chauny par le père Christophe Labbé, prieur de Saint-Martin.

(2) Archives du château d'Avricourt, titre n<sup>o</sup> 59.

(3) Coët, *Histoire de Roye*, tome I, p. 354 et 358.

Voyenne, qui en fournit un dénombrement à l'évêque de Noyon, le 1 septembre.

Il consistait en 7 verges de terre et en 18 journaux de bois. Il fut réuni à la seigneurie, à une époque qu'il est difficile de déterminer, car le souvenir s'en est totalement perdu.

## V. LE FIEF DU PETIT OURSCAMP

Les biens que l'abbaye d'Ourscamp possédait à Avricourt, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, ont constitué ce qu'on appela le fief du Petit-Ourscamp, situé à Avricourt.

Ils provenaient principalement des libéralités faites aux religieux, par les chatelains de Noyon et de Thourotte (1) ; ces biens consistaient en trente journaux, en 1277.

Vers l'année 1565, sous le règne de Charles IX, l'abbaye ayant été obligée de recourir à un emprunt pour payer la somme de 3,000 livres, montant de sa cotisation dans la somme d'un million accordée au Roi de France par le Pape, Charles I de Bourbon, légat d'Avignon et archevêque de Rouen, qui en était abbé commendataire, vendit à Claude de Villers, seigneur de Royglise, Chilly, Maucourt, La Bryère et Verpillière en partie, les biens que l'abbaye d'Ourscamp possédait à Avricourt, à la charge de 25 sols et 6 livres, chacun an, envers cette abbaye.

Telle est l'origine du fief du Petit-Ourscamp, qui releva dès lors de l'abbaye d'Ourscamp, aux charges et conditions sus-indiquées.

Quelques années plus tard, le 28 décembre 1585, ce fief, composé d'une maison, lieu et pourpris, et de 60 journaux de terre labourable, en plusieurs pièces, fut vendu de nouveau et acheté, de Messire Christophe de Lannoy et de dame de Villers Saint-Pol, sa femme, dame de Royglise, par Jacques de

(1) Pièces justificatives, IV, V, VI, VII, VIII.

Ronty (1) escuyer, seigneur de Suzy, dont les descendants le conservèrent pendant deux siècles.

L'existence de ce fief, dont les propriétaires avaient droit de justice, haute, moyenne et basse, sur leurs terres, ne manqua pas de porter ombrage aux seigneurs d'Avricourt. Les archives du château sont pleines de pièces qui se réfèrent aux procès qui naquirent de cette rivalité (2).

Ce ne fut cependant qu'en 1769 que l'ancienne maison fut rasée et remplacée par un petit château de 70 pieds de longueur, sur 18 et demi de largeur, bâti en briques et pierres de taille, avec dépendances, un jardin entouré de charmilles, qui se prolongeaient jusqu'à la chaussée de Noyon, distante seulement de 200 toises (3).

Cette œuvre, où la vanité des seigneurs du Petit-Ourscamp paraît avoir trouvé son compte, devait leur coûter cher.

Douze années plus tard, Hubert Gilles Goffin de Le Roy, chevalier du Saint-Empire, qui avait épousé Françoise-Catherine Havart, dame d'Ourscamp, arrière petite-fille de Pierre de Ronty, était réduit à mettre en vente le fief du Petit-Ourscamp, et à en proposer l'acquisition au seigneur d'Avricourt, François de Campagne, qui répondit avec hauteur « qu'il n'avait qu'en faire et que, s'il l'achetait, ce serait pour démolir la maison! »

Le 12 mars 1781, la terre et seigneurie du Petit-Ourscamp était vendue, pour la somme de 39,800 livres, à Pierre-Charles Hennique, écuyer, seigneur de la Planque, et à dame Marie-Jeanne-Louise-Charlotte Pincepré de Hauteville, son épouse.

L'ancien fief du Petit-Ourscamp survécut, comme propriété, à la Révolution, mais il devait, finalement, comme les autres fiefs d'Avricourt, être réuni partiellement à la terre d'Avricourt.

(1) De Ronty, seigneur de Suzy : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'or* (Haudiquet de Blancourt p. 460).

(2) Archives du château d'Avricourt (pièces 43 et 45).

(3) Communication de M. Moreau.



Le 27 juillet 1838, la maison seigneuriale du Petit-Ourscamp, avec 4 hectares de terres environnantes, fut vendue par Madame Moreau, fille de Antoine-Pierre Hennique, percepteur des contributions, vivant à Lagny, et petite-fille de Pierre-Charles Hennique, écuyer, au comte de Louvencourt, qui fit raser l'étage et démembra les terres environnantes qu'il vendit à divers. Cette construction existait encore il y a quelques années, elle a été complètement démolie en 1879.

Le lieu dit La Fosse de Ronty, une partie des Prés de la Motte et le bois du Courtil-à-Renard appartenaient à la terre du Petit-Ourscamp, dont l'importance ne dépassa guère le chiffre de 60 journaux, qu'elle avait dans le principe.

Voici, dans l'ordre chronologique, la série des seigneurs du Petit-Ourscamp, telle que nous avons pu la recueillir d'après des documents authentiques :

1<sup>o</sup> *Claude de Villers*, seigneur de Royglise, achète, des religieux de l'abbaye d'Ourscamps, le fief dit du Petit-Ourscamp, vers l'année 1564.

2<sup>o</sup> Messire *Christophe de Lannoy*, et dame de Villers-Saint-Pol, sa femme, dame de Royglise, vendent le fief du Petit-Ourscamp, le 6 décembre 1584, à

3<sup>o</sup> *Jacques de Ronty*, escuyer, seigneur de Suzy, qui eut, entre autres enfants, Antoine et Jacques de Ronty.

4<sup>o</sup> *Antoine de Ronty* devient seigneur du Petit-Ourscamp, par suite de la renonciation que fit, en 1625, son frère Jacques de Ronty, seigneur de la Maison Rouge, à la part qui pouvait lui revenir dans le fief d'Ourscamp. Antoine de Ronty, écuyer, conseiller du Roi, et, après lui, ses enfants, soutinrent, de 1641 à 1671, un long procès, contre Jean de Runes, seigneur d'Offoy et d'Avricourt.

5<sup>o</sup> *Pierre de Ronty* et Marie Touvain, sa femme, sont, de nouveau, en procès, avec M. d'Offoy, pour une place à l'église. Ils eurent, pour enfants, d'après les registres paroissiaux d'Avricourt :

a. Marie-Anne-Elisabeth de Ronty, née le 3 janvier 1683, et dont l'article suit :

b. Pierre-Louis de Ronty, né le le 20 janvier 1684.

6° *Marie-Anne-Elisabeth de Ronty*, mariée à Antoine de Monchy, apporta à son mari la seigneurie du Petit-Ourscamp. Ils eurent pour enfants :

a. Charlotte-Madeleine de Monchy, dont l'article suit, née le 29 mai 1699.

b. Anne-Catherine de Monchy, née le 17 avril 1703.

7° *Charlotte-Madeleine de Monchy*, dame du Petit-Ourscamp, se maria deux fois. De son premier mariage, avec Thomas Havart, elle eut :

a. Louise-Marie-Françoise, née le 13 avril 1721.

b. Louis-François, né le 4 septembre 1722.

c. Françoise-Catherine-Charlotte, dont l'article suit, née le 10 octobre 1723.

d. et e. Louis et Claude, enfants jumeaux, nés le 13 novembre 1724.

f. Marie-Charlotte, née le 7 décembre 1726.

De son second mariage, célébré le 11 novembre 1732, avec Simon-Charles Lesueur, elle eut :

g. Marie-Françoise-Charlotte, née le 17 décembre 1732, six semaines après le mariage.

h. Louis-Charles, né le 20 mai 1735 (1).

Cette prolifique dame mourut le 17 mai 1753, à l'âge de 54 ans, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Hubert de l'église d'Avricourt.

8° *Françoise-Catherine-Charlotte Havart* de Popaincourt (2), ayant épousé Hubert Gilles Goffin de Le Roy (3), chevalier du Saint-Empire, tous deux vendirent, le 12 mars 1781, le fief et la Maison seigneuriale du Petit-Ourscamp, qu'ils avaient reconstruite.

(1) Registres paroissiaux d'Avricourt.

(2) Havart de Popaincourt ; de sinople au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent posées 2 et 1. (Coût. *Histoire de Roye*, t. II, p. 260).

(3) Goffin de Le Roy timbrait ses lettres d'un écu à une rose tigée et ouillée en chef et à trois losanges en pointe.

9° *Pierre-Charles Hennique* (1), escuyer, seigneur du fief de la Planque et à dame Marie-Jeanne-Louise-Charlotte Pincepré, de Hauteville, son épouse.

10° et 11°. On a vu comment leur petite-fille, fille de Antoine-Pierre Hennique, vendit, le 27 juillet 1838, au comte de Louvencourt, la maison seigneuriale du Petit-Ourscamp, qui fut détruite peu après.

Une partie des terres de cet ancien fief est restée la propriété de la famille Moreau.

---

(1) Hennique : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois roses de gueules, 2 en chef et une en pointe.*

### CHAPITRE III.

#### LE CHATEAU — LES SEIGNEURS

« De la route d'Amiens, dit un auteur contemporain (1), on aperçoit, sur la gauche (en allant de Noyon vers Roye) à travers un épais bouquet d'arbres la silhouette élancée de ce manoir féodal. Attiré instinctivement on quitte la chaussée, on traverse le village d'Avricourt et l'on perce l'épaisse ceinture de feuillage pour embrasser dans son ensemble cette demeure seigneuriale à laquelle la Renaissance a imprimé son cachet à la fois élégant et grave.

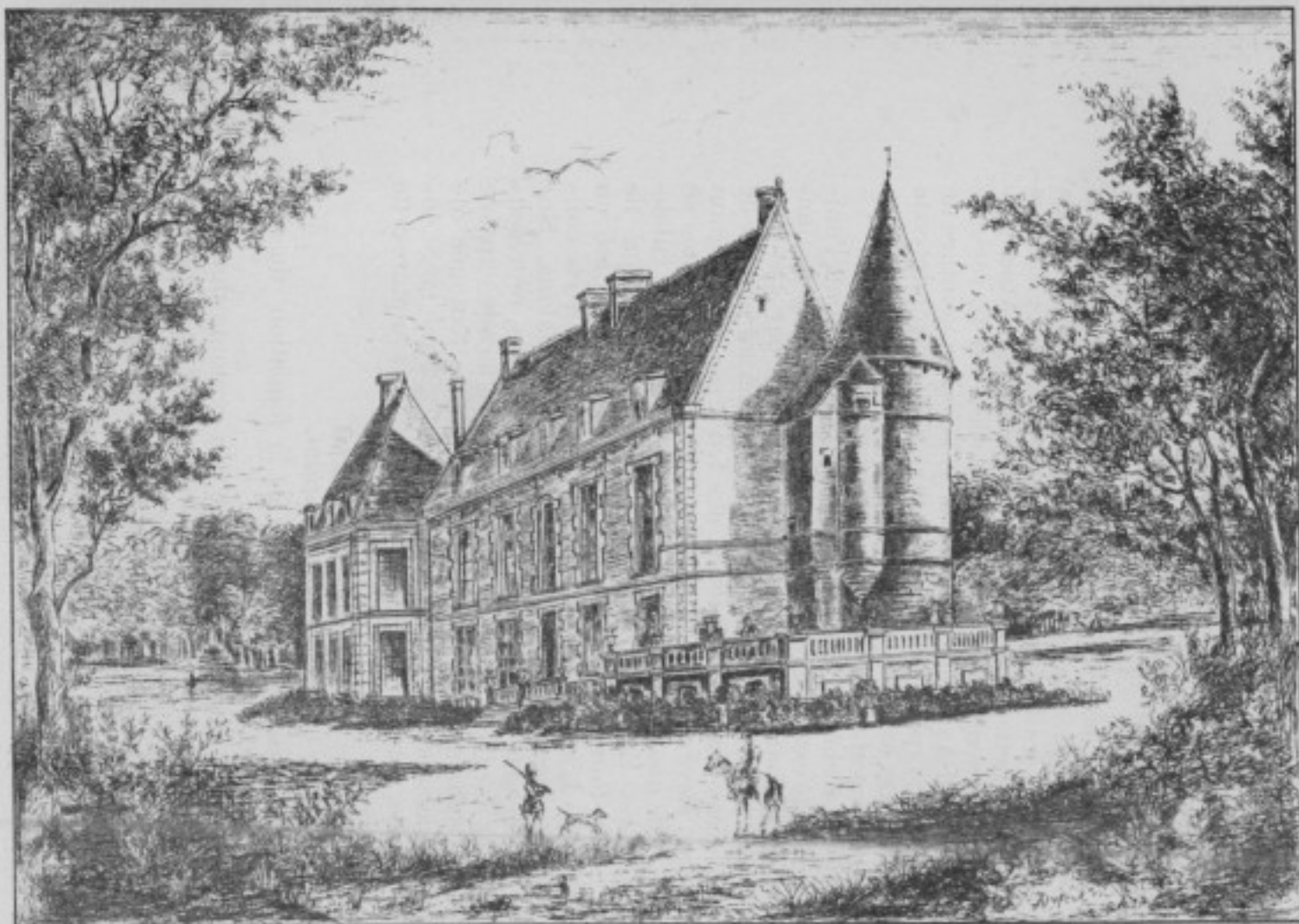
« Le château est construit en briques dont l'uniformité est interrompue par des losanges plus foncés et dont la teinte sombre est adoucie par des corniches, des encorbellements et des encadrements de pierres blanches autour des fenêtres. Le pignon fort élevé est orné de chimères. Sur l'un des côtés se greffe une petite tourelle qui se termine en cul-de-lampe. Le principal corps de logis est flanqué de deux tours. D'un côté un pavillon a été ajouté en 1758. L'autre aile est restée inachevée et a été convertie en terrasse de plein pied avec les salons. Sur la façade septentrionale cinq médaillons représentent des figures allégoriques. » Sur la façade exposée au midi au-dessus de la porte d'entrée flanquée de deux colonnes doriques et surmontée d'une large coquille, on lit dans un encadrement de sculpture cette devise :

*Portio mea domine sit  
in terra viventium.*

et au-dessous le millésime de la fondation du château, 1540.

La construction de ce château remonte donc au règne de François I<sup>er</sup>. Elle fut l'œuvre de *Claude de*

(1) *Journal des Mères* du 1<sup>er</sup> décembre 1881. Étude sur les châteaux de France, par Borel d'Hauterive.



*Alexandre Duffot, d'après une photographie de Ch. Hideux.*

*imp. H. Lefebvre à Compiègne (Oise)*

**CHATEAU D'AVRICOURT**  
(FACADE NORD)

*Hacqueville*, conseiller du Roi et maître ordinaire de ses comptes, seigneur de Denicourt, Andechy, La Neuville-sur-Matz et Attichy-sur-Aisne (1).

Antérieurement à cette époque nous avons vu précédemment que la terre et seigneurie d'Avricourt possédée au XIV<sup>e</sup> siècle par la *famille d'Esmerly* passa par mariage à *Charles d'Athies* et fut vendue par sa fille *Marguerite* en 1474 à Nicolas de Hacqueville. Charles était le neveu de Gérard d'Athies seigneur de Hangest, d'Ercheu, de Moyencourt, du Quesnoy, etc., abbé de Saint-Eloi de Noyon, puis en 1392 archevêque de Besançon.

Rappelons seulement que Claude, petit-fils de Nicolas de Hacqueville, avait hérité de la terre d'Avricourt, vers l'année 1528, par suite de la mort de son frère Jacques, à qui elle avait été laissée, en 1511, par leur père Raoul.

*Claude I<sup>er</sup> de Hacqueville* mourut en 1555, laissant pour fils Louis de Hacqueville, qui devint seigneur de Neuville et Claude II de Hacqueville, qui hérita de la terre d'Avricourt (2).

*Claude II de Hacqueville*, escuyer, seigneur de Denicourt, Andechy (3) et Attichy-sur-Esne (sur Aisne) fut capitaine-gouverneur des ville et château de Roye, de 1564 à 1575, sous le règne de Charles IX. Il fut chargé en cette qualité d'assister à la rédaction de la coutume de Péronne (4). Cette assemblée où les

(1) Voir aux arch. du chât. d'Avricourt n° 20, l'aveu et dénombrement fourni par Claude de Hacqueville, le 14 juin 1535, du fief de Denicourt. Cet aveu est copié sur celui du 22 juin 1511 et se trouve lui-même reproduit dans l'aveu du 6 septembre 1581 qui comprend dans un seul dénombrement le grand fief d'Avricourt et celui de la Mairie. Naturellement on a dû substituer aux noms de Thomas Roguée et de Christophe de Ravenel, décédés depuis, celui des nouveaux seigneurs, Christophe de Roguée et Jehan de Vieville. Il faut aussi remarquer que M. de Vieville d'Orvillers n'est désigné que sous le nom de Vieville alors que, dans l'aveu de 1581, il est de préférence désigné sous le nom d'Orvillers.

(2) Inventaire analytique : deux dénombrements mentionnés à la date de 1555 des fiefs de Denicourt et de la Mairie.

(3) La monographie d'Andechy a été faite par M. Alcuis Ledieu, bibliothécaire à Abbeville. C'est un village du département de la Somme situé entre Roye et Montdidier.

(4) Coët, *Histoire de la ville de Roye*, volume 1, pages 133 et 237.

trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-état furent représentés, ne comptait pas moins de 500 députés. Elle se réunit le 15 septembre 1567, sous la présidence de de Thou, président du Parlement de Paris. Avec Claude de Hacqueville, capitaine-gouverneur des ville et château de Roye, qui comparut par de Fricques son procureur, figuraient encore parmi les députés de la noblesse Claude de Villers, seigneur de Roiglise, et Messire François de Soyecourt, seigneur de Tilloloy, comparant par Mathieu de Cressonnière ; Gabriel Cornet, seigneur de Fransart, y assistait également comme député du tiers-état.

De son mariage avec Marie Tronson, Claude de Hacqueville avait eu quatre enfants dont un fils Louis, dont l'article suit, et trois filles : Françoise, dont il sera parlé plus loin, Antoinette, mariée à Antoine de La Motte, escuyer, et Jeanne, femme de François de Lancey, escuyer (1).

*Louis de Hacqueville*, escuyer, seigneur de Denicourt, Andechy et Attichy-sur-Esne, gentilhomme servant de la reine Catherine de Médicis, fut, comme son père, capitaine-gouverneur des ville et château de Roye, de 1585 à 1589. Le 6 septembre 1581, il servit à l'évêque comte de Noyon Pair de France, le dénombrement de sa terre d'Avricourt « lequel fief il tient et advoue en foi et hommage de son dit seigneur, à cause de sa comté *Rollant*, et qui se comporte et estant ainsi qu'il s'en suict : Et premièrement, en un château fermé de fossés et pont-levis, tours, colombiers, greniers, granges, étables, lieux et pourpris ainsi qu'il s'étend et comporte, etc. » (2).

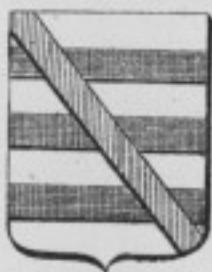
A cette époque, Henri de Bourbon, prince de Condé, chef des huguenots, voulant aller prendre possession de son gouvernement de Picardie, qui lui avait été donné par Henri III, grâce à l'appui

(1) Cette filiation est rapportée dans l'adjudication de la terre d'Avricourt du 15 juin 1611. Archives du château d'Avricourt, n° 29, à l'inventaire analytique.

(2) Pièces justificatives n° xvi.

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

ATHIES



HACQUEVILLE



CORNET



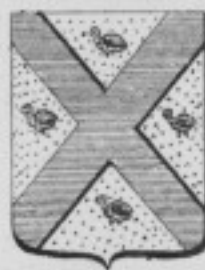
RUNES



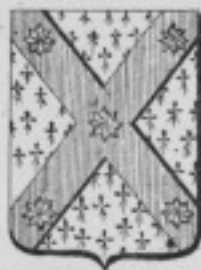
CAMPAGNE



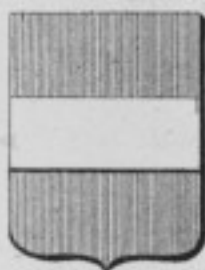
LOUVENCOURT

BALNY  
D'AVRICOURT

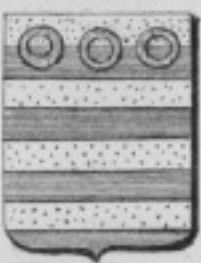
CHAMPLUISANT



ROGUÉE



RAVENEL

VIEFVILLE  
D'ORVILLERS

BARBENÇON

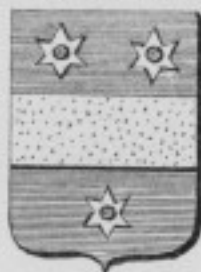


ARMORIAL D'AVRICOURT



## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

THOUROTTE



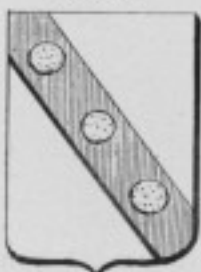
CATIGNY



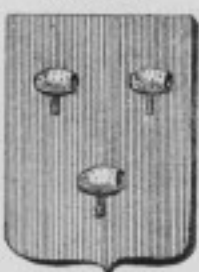
VILLERS-S'-POL



RONTY



MONCHY



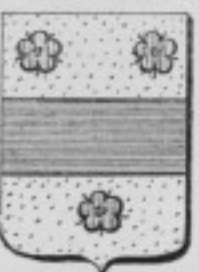
HAVART



LARRAY



HENNIQUE

GOFFIN  
DE LE ROY

RASSE



FOUQUESOLLES



MORTAGNE



## ARMORIAL D'AVRICOURT

du duc d'Anjou, devenu Roi de Pologne, Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, soutenu par le duc de Guise et par la noblesse du pays, refusa d'ouvrir les portes aux troupes de la garde du prince. Les habitants s'emparèrent même du château et résistèrent aux ordres royaux, ne voulant pas que leur ville fut au pouvoir des hérétiques.

Par suite de ces événements, les seigneurs de Picardie, sentant le besoin de s'unir, furent convoqués par Nicolas d'Amerval, dans son château d'Aplaincourt. On y discuta les bases d'un acte d'association, qui reçut le nom d'*acte de la Ligue*. Ce traité de la Sainte Union fut définitivement arrêté et signé à l'Hôtel-de-Ville de Péronne, le 13 février 1577. Les seigneurs « jurèrent, la main sur l'Évangile, sur leur vie et leur honneur, de combattre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour assurer le triomphe de la religion catholique » et de s'opposer à l'entrée du Prince de Condé dans son gouvernement de Picardie.

Louis de Hacqueville, seigneur d'Avricourt, fut l'un des signataires, avec François Hannique, de Belloy, seigneur d'Amy, de Belleforière, seigneur de Tilloy.

C'est là l'origine de la Ligue bientôt proclamée dans toute la France, aux États de Blois, par le roi Henri III (1).

De son mariage avec Marguerite Marcel, Louis de Hacqueville n'avait pas laissé d'enfants et, dès le 18 janvier 1596, sa sœur Françoise de Hacqueville, mariée à Charles de Beauval, et veuve de Jacques de Renty, en son vivant, gouverneur de Nesles, se dit héritière de la terre d'Avricourt, par suite du décès de son frère.

Cette succession fut l'occasion d'un long procès qui aboutit finalement, pour cette famille, à la perte

(1) Dans la compagnie de Jacques d'Humières, gouverneur général de Péronne, Montdidier et Roye, on trouve parmi les archers Simon du Fresnes demeurant à Avricourt, prévôté de Roye, qui touche 4 livres. Cette mention faite le 22 août 1569, au lieu de Binge près Saint-Seine sur Vingeanne (Côte-d'Or), est rapportée par Beauvillé, *Documents inédits sur la Picardie*, tome 3, page 542.

des terres et seigneuries qu'elle possédait depuis plus d'un siècle, à Avricourt, Andechy et Attichy.

Déjà, en effet, en 1594, la seigneurie d'Attichy avait été vendue, par la famille de Hacqueville, au maréchal de Marillac, dont la sœur Valence ayant épousé, vers 1598, Octavien Doni, avait apporté la seigneurie d'Attichy à ce financier italien, venu en France, à la suite de Catherine de Médicis. Mais, cette terre était restée grevée d'une rente de mille livres au profit du président Luillier. Comme héritière de feu Louis de Hacqueville, son frère, François de Hacqueville était tenue d'acquitter cette dette de la succession et d'en libérer l'immeuble appartenant à Octavien Doni. A la suite d'une procédure qui ne dura pas moins de treize années, les terres d'Avricourt et d'Andechy furent saisies et mises en vente, par arrêt du Parlement de Paris, rendu à la requête d'Octavien Doni, seigneur d'Attichy. La terre d'Avricourt fut définitivement adjugée, le 11 février 1611, au profit de Messire Louis Cornet, aumônier du Roi, et d'Antoine Cornet, escuyer, seigneur de Saint-Georges, pour la somme de quarante mille livres (1). Nicolas de Lau, seigneur de Rosoy-en-Beauvoisis, de Villers-les-Roye, président et trésorier des finances à Amiens et conseiller du Roi, s'était, de son côté, rendu adjudicataire de la terre d'Andechy, le 16 septembre 1611. La terre d'Avricourt achetée, en 1474, par Nicolas de Hacqueville, s'était perpétuée dans cette famille pendant cinq générations, jusqu'à 1611, c'est-à-dire pendant 137 ans.

Après la vente des terres d'Avricourt, d'Andechy et d'Attichy, les Hacqueville ne sont plus connus que comme seigneurs d'Ons-en-Bray (canton d'Auneuil, Oise), et ils ont leur généalogie dans d'Hozier et La Chesnaye-des-Bois. Mais, elle n'offre plus d'intérêt pour Avricourt.

(1) Arch. du chât. d'Avricourt, grosse en parchemin rapportée à l'inventaire analytique sous le n° 29. Le sceau de Claude de Hacqueville figure au bas du dénombrement servi par lui à Jean de Roguée en 1591 avec sa signature autographe ; ses armes portent « d'argent au chevron de sable chargé de cinq aiglons d'or accompagné de trois têtes de paon d'azur. »

Les nouveaux seigneurs de la terre d'Avricourt ne paraissent pas avoir beaucoup vécu dans leur domaine : *Louis Cornet*, aumônier du Roi, chanoine, puis doyen de la collégiale de Roye, demeurait à Roye. Quant à *Antoine Cornet*, seigneur de Saint-Georges, Denicourt et Fransart, l'un des cent gentilhommes du Roi Louis XIII, il résidait de préférence à Fransart, lorsque son service ne l'appelait pas à la Cour. Ce dernier, cependant, auquel resta toute la terre d'Avricourt après la mort de son frère, survenue en 1631, l'augmenta considérablement par différentes acquisitions, dont la principale fut celle du fief de Voyenne-les-Denicourt, qui avait appartenu jusque-là aux Roguée, seigneurs de Ville, et qui fut réunie au domaine d'Avricourt, par l'achat qu'en fit Antoine Cornet, de Gabriel de Roguée, capitaine des gardes du duc de Mayenne (1).

On voit à l'église Saint-Pierre de Roye, dans la chapelle de la Vierge, sur un vitrail, représentant les apôtres, les armoiries des Cornet, qui sont : « *Ecar-telé aux un et quatre, d'azur au cornet d'or, au 2, de gueules à 3 navettes d'argent parées de sable posées en pal, alias à 3 farces d'argent et au 3, d'azur à la croix pattée d'or.* »

Antoine Cornet avait épousé Charlotte de Runes (Laval). Il mourut vers l'année 1635, laissant ses terres et seigneuries d'Avricourt et de Fransart à Charlotte, sa fille, mariée, le 16 mars 1629, à Jean de Runes, (2), seigneur d'Offoy son cousin issu de germain, d'une famille qu'une légende, rapportée par le bourgeois Scellier, fait descendre de l'une des 24 tribus dans lesquelles on choisissait jadis les Rois de Danemark. Nous n'avons que peu de renseignements sur cette époque, où la terre d'Avricourt et le château durent souffrir, comme les pays

(1) Arch. du chât. d'Avricourt. Inventaire analytique, n<sup>os</sup> 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39.

(2) De Runes porte : *d'argent au sautoir d'azur accompagné de quatre aiglettes de gueules*. Le contrat de mariage est aux archives de la Somme, série B, 549.

voisins, des ravages commis, sous les guerres de la Fronde, par les troupes du prince de Condé, en 1653. Cependant, les magnifiques bâtiments de la ferme d'Avricourt, qui datent de l'année 1648, ne paraissent pas avoir souffert de ces désastres. Ils furent construits avec les matériaux provenant en grande partie des démolitions du château de Tilloloy, rasé en 1636, par ordre de Louis XIII, à la suite de la prise de Corbie, où le comte de Soyecourt s'était laissé surprendre par les espagnols. On voit encore, sur quelques poutres, les armes des fondateurs de l'ancien château de Tilloloy. C'est d'abord un écu *d'or à trois chevrons de sable*, qui sont les armes de la famille de Rasse, accolé à un écu *chargé de trois roses*, qui sont celles de la famille de Fouquesolles. En effet, la seigneurie de Tilloloy avait appartenu, dans la seconde partie du quinzième siècle, à François de Rasse, de la famille des comtes de Hainaut, seigneur de la Hargine, maître d'hôtel des rois Louis XII et François I<sup>er</sup>, et à sa femme, Anne de Fouquesolles. Après eux, et à défaut d'enfants mâles, Antoinette, leur fille, hérita de leurs possessions qu'elle apporta en dot à Jean III, seigneur de Soyecourt, et c'est ainsi que le domaine de Tilloloy passa dans la maison de Soyecourt, avec les terres de Saucourt et de Dancourt.

Un autre écu figurant *une croix ancrée* doit être celui des Mortagne, alliés à la famille de Rasse (1).

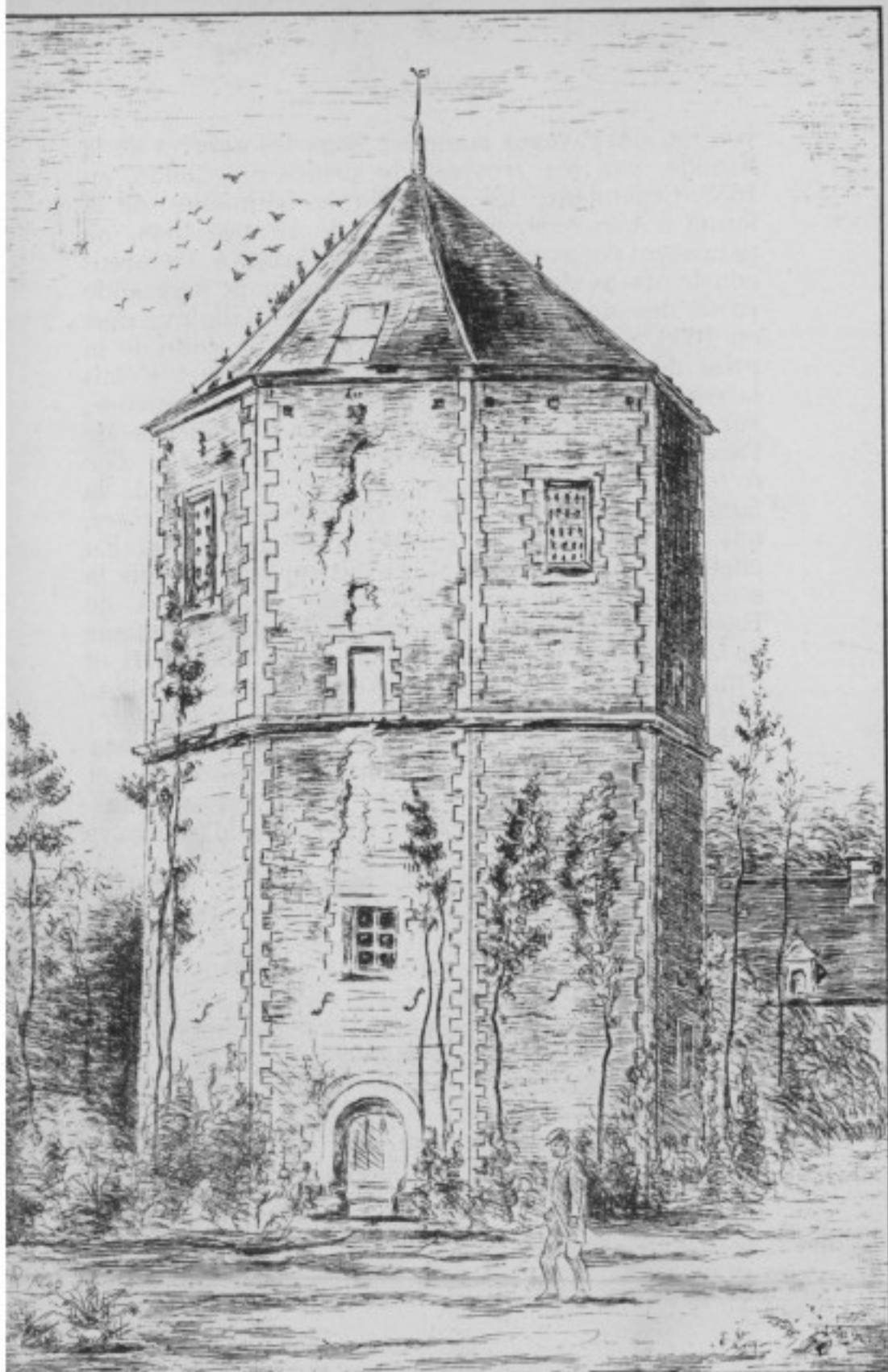
Ces vastes constructions de la ferme d'Avricourt avaient été rendues nécessaires par l'acquisition qu'avait faite, en 1643, Jean de Runes d'Offoy des terres ayant appartenu précédemment aux Vieville d'Orvillers et qui consistaient en cinq fiefs, dont trois à Avricourt, un à Verpillière et un autre à Fresnoy (2).

*Charlote Cornet* épouse de *Jean de Runes d'Offoy* (3) possédant de son chef la terre d'Avricourt,

(1) Communication de M. le comte d'Hiinnisdal.

(2) Arch. du chât. d'Avricourt. Invent. analytique, n° 20.

(3) Offoy est une commune du département de la Somme, voisine de Ham. La terre d'Offoy appartenait en 1245 à Mathieu de Saint-Simon



Alexandre Duflot, d'après un dessin de P. Laferrière.

Imp. H. Lefebvre à Compiègne (Oise)

## COLOMBIER D'AVRICOURT

fit don de ce domaine à Anne et Marie-Madeleine de Runes, ses filles cadettes ; mais, Marie-Madelaine étant décédée, *Anne de Runes, dame d'Offoy, Avricourt, Fransart et autres lieux*, apporta cette terre en dot à *Louis Lenet, marquis de Larray* (1), colonel du régiment de Conti, par contrat de mariage passé le 14 octobre 1674. Messire François de Runes, chevalier, seigneur de Warsy, et sa femme, Jeanne-Françoise de Runes, cousins issus de germain de la fiancée, du côté maternel, furent témoins de ce mariage. Le marquis de Larray était le fils de Pierre Lenet, conseiller d'Etat, qui joua un rôle important sous la Fronde, auprès du prince de Condé et a laissé de curieux mémoires publiés pour la première fois en 1729, et souvent réédités depuis. Le marquis de Larray devint lieutenant général des armées du roi (Louis XIV), gouverneur du Mont-Dauphin, inspecteur général de l'infanterie et mourut en 1702, sans laisser de postérité. Sa veuve, continua de résider à Avricourt où elle passa la plus grande partie de sa vie. C'est elle, dit-on, qui construisit le colombier d'Avricourt. Ce curieux édifice féodal subsiste encore aujourd'hui et frappe d'étonnement, par ses vastes proportions. Il est de forme octogonale et mesure 7 m. 50, par côtés, soit 60 mètres de circonférence, sur 13 mètres de diamètre. La hauteur, du sol au sommet, n'est pas moindre de 22 mètres et les murs, à la hauteur de la voûte, au rez-de-chaussée, ont une épaisseur de 1 mètre 50 centimètres. Le 20 octobre 1715, la marquise de Larray assista au mariage de sa cousine, Françoise de Runes de Warsy, avec Messire François-Robert de Campagne, chevalier, seigneur de Cotte-Brune (2), qui quitta

Elle passa ensuite aux Luxembourg sous le titre de seigneurie et une fille de cette maison la porta en dot à un Montmorency. Decagny, *Hist. de Péronne*, page 369.

(1) Lenet marquis de Larray (Bourgogne) porte : *d'azur à la face ondée d'argent accompagnée de trois quinte feuilles d'or*. (Rietstap, armorial général). Le contrat du mariage est aux arch. du chât. d'Avricourt, n° 44. Invent. analytique.

(2) Contrat de mariage de François-Robert de Campagne (arch. du chât. d'Avricourt, n° 48. Invent. analytique).

dès lors le service du roi, pour venir avec sa femme se fixer à Avricourt, auprès de sa tante.

Quelques années plus tard, Anne de Runes, marquise de Larray, parvenue à un âge fort avancé, vendit, le 31 mars 1726 (1), par acte passé devant Pierre Hérissier, notaire à Roye, qui s'était, à cet effet, transporté au château d'Avricourt, à Messire Robert de Campagne et à Françoise de Runes, sa femme, « demeurant tous deux à Avricourt, pour la somme de 140,000 livres, tout le domaine et seigneurie d'Avricourt, consistant, entre autres choses, en un château seigneurial, lieux et pourpris, enclos, pigeonnier, moulins, censives, haute, moyenne et basse justice, terres labourables, près, bois et généralement ses annexes et dépendances, droits et tout ce qui y a été réuni et incorporé, le tout sis paroisse et bailage de Roye. »

Le 23 avril de la même année, Anne de Runes instituait les susdits acheteurs ses légataires universels. Elle mourut, quatre mois plus tard, à Avricourt, le 24 juillet 1726. Son testament, rempli de donations et de legs à employer pour de bonnes œuvres, fut l'occasion d'un long procès (2).

La terre d'Avricourt passa ainsi dans la maison de Campagne. Elle était entrée dans la famille Cornet en 1611 et s'était perpétuée, par les femmes, dans cette famille, pendant cent quinze ans, à travers trois générations.

*François-Robert de Campagne*, escuyer, seigneur de Cotte-Brune, de la terre d'Avricourt, de Vienne, de la Salle, de Ponthieu, de la ville de Roye en partie, baron de Planey, le nouvel acquéreur de la terre d'Avricourt, était d'une famille originaire du Boulonnais. Fils cadet d'Antoine de Campagne escuyer, seigneur de Godinethum, du Bouthillier, pairie de Boulonnais, il devint, plus tard, chef de sa famille, par

(1) Arch. du chât. d'Avricourt, n° 50, Inventaire analytique.

(2) Arch. du chât. d'Avricourt, numéros 51, 52, 54. Inventaire analytique.



suite de décès d'Antoine, son frère aîné (1) ; commandant d'une compagnie dans le régiment de Villequier, quand ce régiment fut dissous, en 1709, il était entré dans la cavalerie qu'il quitta bientôt après, avec une pension de la cour, pour se marier, comme on l'a vu, à Françoise de Runes de Warsy, fille de messire Antoine de Runes, escuyer, seigneur de Warsy et du Chaussoy, et de dame de Pingré, sa mère. Robert-François de Campagne mourut à Avricourt, où il est enterré, dans l'église, le 24 novembre 1738, à l'âge de 50 ans. Anne-Françoise de Runes, sa femme, ne lui survécut que deux années et mourut aussi à Avricourt, le 20 décembre 1740, également âgée de 50 ans. Leurs enfants naquirent tous à Avricourt, c'étaient :

1° *Anne-François* de Campagne qui hérita de la terre d'Avricourt et est rapporté plus loin.

2° *Charles-Marie-Antoine* de Vienne, qui servit d'abord, dix ans, dans l'armée, entra ensuite dans l'état ecclésiastique et devint grand vicaire de M. de Bourzac, évêque de Noyon, qui le pourvut d'un canonicat. Il était né à Avricourt, le 14 mars 1718.

3° *Charles* de Campagne, escuyer, seigneur de Prez-de-la-Motte, né à Avricourt, le 29 décembre 1719, et marié à Elisabeth Villecot de Riquesent, veuve de Simon de Flahaut, escuyer, seigneur de la Cory. Il n'y eut pas de progéniture de ce mariage. Charles des Prez-de-la-Motte était entré au service militaire en 1738, comme lieutenant en second au régiment d'infanterie de Condé. Chevalier de Saint-Louis, en 1753, il fut nommé, la même année, inspecteur des haras du Boulonnais, puis major de la ville et du château de Boulogne, en 1756. Il fut activement mêlé aux événements de la guerre de succession d'Autriche, en Hollande, en Bavière et en Provence, où il fut fait prisonnier.

4° *René-Joseph* de Campagne, né le 23 mars 1723, à Avricourt, probablement mort en bas âge, car il n'en

(1) Campagne porte « de gueules semé de fleurs de lys d'or à trois croix ancrées d'argent. Arch. du chat. d'Avricourt. Généalogie manuscrite de la maison de Campagne.

est pas parlé dans la généalogie de la maison de Campagne.

5° *Anne-Ursule-Apolline*, née le 29 mars 1725, dont il n'est pas question d'avantage.

6° *Louis-Marie-Antoine*, chevalier d'Avricourt, né à Avricourt, le 17 janvier 1728. Officier au régiment de Biron, il prit une part active aux événements militaires de la succession d'Autriche et à la guerre de sept ans. Il assistait aux batailles de Fontenoy et de Raucoux en 1746 ; embarqué à Toulon, il fit le siège de Mahon, en 1750 ; revenu en France en 1757, il assista aux batailles de Crefelt et de Loukeberg, en 1758 et fit toutes les campagnes, de 1758 à 1761. Chevalier de Saint-Louis en 1760, il fut, plus tard, lieutenant du Roi à Ham, puis à Péronne, où il mourut en 1792.

L'aîné, *Anne-François* de Campagne, seigneur de Cotte-Brune, de la terre d'Avricourt de Vienne, de la Salle, et Ponthieu, de la ville de Roye, en partie, et seigneur de Plancy, né à Avricourt, le 27 août 1716, avait hérité de la terre d'Avricourt, à la mort de son père. Après quelques années de service dans la cavalerie il se retira à Avricourt. Il avait épousé, le 28 juin 1752, Anne Huault de Bernay, fille d'un conseiller au Parlement de Paris. Les deux pavillons du château, dont l'un est resté inachevé, furent construits par lui ; il vécut, d'ailleurs, presque constamment en désaccord avec sa femme, dont il eut pourtant deux enfants rapportés plus loin. Il mourut à Roye le 12 fructidor an IX, sans avoir été inquiété autrement par la Révolution que par un long procès qu'il eut à soutenir contre les revendications de la commune d'Avricourt.

Son fils, *Anne-Jean-Victor* de Campagne, écuyer, seigneur d'Avricourt, ne se maria pas. Se disant homme de lettres, il composa, paraît-il, une tragédie intitulée *Caton* qui ne fut jamais représentée, mais qui paraît l'avoir beaucoup occupé. Recherché sous la terreur, il se fit délivrer, par les autorités de Pernes (Pas-de-Calais), un certificat de civisme, où il est



CHATEAU D'AVRICOURT

(Façade au Midi).

dit qu'il a donné les preuves d'un citoyen fortement attaché à la constitution républicaine (1). Né le 9 juin 1753, il mourut peu de temps après son père, à Montpellier, en nivose an XI, après avoir répudié la succession paternelle. Avec lui s'éteignit, dans les mâles, la maison de Campagne. Sa sœur était :

*Elisabeth-Antoinette* de Campagne, née à Avricourt, le 6 mars 1756. Mariée, en 1782, au comte Jacques-Eustache de Louvencourt, officier au 3<sup>e</sup> régiment de cheveau-légers; elle divorça sous la Révolution et ne fut plus connue que sous le nom de Madame d'Avricourt. En vertu d'un acte de licitation, daté de 26 fructidor an IX, et par suite de sa renonciation à la succession de son frère, le 1 ventôse an XI, elle recueillit tout l'héritage de son père. A sa mort, survenue le 11 décembre 1815, la terre d'Avricourt passa, par l'héritage qu'en fit son fils aîné, dans la famille de Louvencourt (2). La famille de Campagne avait possédé cette terre pendant quatre-vingt-neuf ans, de 1726 à 1815.

Aux termes de l'acte de partage fait le 2 mars 1817, à la mort de Madame Elisabeth-Antoinette de Campagne, l'aîné de ses fils, *Jules-Augustin-Jacques* de Louvencourt recueillit le tiers du domaine d'Avricourt et devint, en partie, propriétaire du reste, par l'acquisition qu'il en fit à sa sœur, née en 1785 et mariée en 1813 à Edouard de Briois d'Hulluch, et à son frère Anne-François-Eugène, chef d'escadrons aux cuirassiers d'Angoulême.

Né le 3 juillet 1783, *Jules-Augustin-Jacques* de Louvencourt épousa Marie-Louise-Aubert de Marquivillé, dont il eut deux enfants, le comte *Charles-Jacques-Marie* de Louvencourt et une fille mariée à M. A. Bouzief d'Estouilly (3); après avoir obtenu le

(1) 1<sup>er</sup> Registre du Conseil municipal d'Avricourt, page 186.

(2) Louvencourt porte d'azur à la fasce d'or chargée de trois merlettes de sable et accompagnée de trois croissants du second émail.

(3) Bouzief d'Estouilly porte d'azur à trois bandes de vair appointées.

grade de capitaine aux hussards de Monsieur, en 1816, il quitta le service et se retira à Avricourt, dont il devint maire puis conseiller général de l'Oise. Il mourut le 12 juillet 1849.

Le château et une partie de la terre d'Avricourt furent vendus par son fils à Louis-Christophe-Léopold Balny qui restaura le château qui menaçait ruine et s'efforça de reconstituer l'ancien domaine, qu'il augmenta même considérablement par suite d'acquisitions successives sur le territoire des communes voisines.

Né le 11 janvier 1811, Louis-Christophe-Léopold Balny (1) avait épousé, en 1844, Mademoiselle Dubois, de Villevêque, dont il eut quatre enfants : *Fernand-Léopold* comte Balny d'Avricourt, chevalier de la Légion d'honneur, premier secrétaire d'ambassade, ancien conseiller général de l'Oise, etc. ; *Gaston-Léopold*, maire d'Avricourt ; *Adrien-Paul*, enseigne de vaisseau, capitaine de l'*Espingole*, illustré par ses exploits au Tonkin et par la prise de Hai-Dzuong, tué le 21 décembre 1873, sous Ha-Noï, dans une sortie qu'il fit avec Francis Garnier, contre les pirates chinois, appelés Pavillons-Noirs (2); et *Charlotte*, mariée à M. Paul Lenglet.

Eloigné longtemps des affaires publiques par de grandes entreprises industrielles, agricoles et forestières, M. Léopold Balny devint cependant maire d'Avricourt et conseiller général de l'Oise et trouva dans l'exercice de ces fonctions, dont il s'occupa

(1) Balny porte « d'or au sautoir d'azur cantonné de quatre merlettes de gueules. » Cette famille a relevé le nom d'Avricourt par décret du 9 août 1877, inséré au bulletin des lois et jugement du tribunal de Compiègne du 8 janvier 1879. Invent. analytique n° 65, Paillot, *Science des armoiries*, page 455.

(2) On lira avec intérêt le récit de cette étonnante conquête du Tonkin par une poignée d'hommes et des circonstances de la mort d'Adrien Balny d'Avricourt et de Francis Garnier dans l'*Histoire de l'Intervention française au Tongking*, par Romanet du Caillaud (Challamel, 1880), dont un abrégé a paru dans le *Tour du Monde*, en 1877 et dans l'ouvrage plus récent de M. H. Gautier : *Les Français au Tonkin* (Challamel, 1884), voir aussi un petit livre illustré de M. Barbou (Duquesne, 1884), *Les Héros de France au Tonkin*.

activement jusqu'à sa dernière heure, une diversion au cruel chagrin qu'il avait ressenti de la mort glorieuse, mais terrible, de son fils Adrien. Il mourut au château d'Avricourt, le 16 septembre 1879, entouré de tous les siens, honoré et respecté de tous (1).

(1) *L'Ami de l'Ordre* des 18 et 21 septembre 1879 ; *Echo de l'Oise*, des 19 et 23 septembre ; *Progrès de l'Oise* des 17 et 20 septembre.

---

## CHAPITRE IV

### L'ÉGLISE

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la paroisse d'Avricourt, réunie avant la Révolution à celles d'Amy et de Margny-aux-Cerises, relevait du doyenné de Nesles et de l'évêché de Noyon. Elle fait aujourd'hui partie du diocèse de Beauvais.

L'église située au centre du village, dans une enclave de l'enceinte du château auquel elle dut servir primitivement de chapelle, est dédiée à Saint-Eloi et aurait été donnée, vers 970, suivant Graves, au chapitre de Noyon, par l'évêque Hadulphe.

Cette assertion est contredite par une charte de 1146, par laquelle l'évêque Simon I de Vermandois fit don de cette église, ainsi que de celles de Quinquery, Margny-aux-Cerises, Dives, Evricourt et Lasigny, au chapitre de Noyon, pour célébrer son anniversaire, ceux de ses père et mère et de son frère Henri (1).

Quoiqu'il en soit, il ne subsiste aujourd'hui que fort peu de chose de l'église primitive, mais ce qui en reste, c'est-à-dire les pleins-cintres du chœur et de la nef intérieure reposant sur quatre piliers, paraît d'une époque antérieure à 1610, date indiquée par Graves, sur la foi d'une inscription placée en 1828, derrière l'église, lors de sa restauration.

Le portail, bâti en pierres de taille, et le clocher, en charpente recouverte d'ardoise, qui le surmonte ont été en partie refaits en 1778 ; l'écusson qu'on remarque au-dessus de la porte d'entrée appartient bien du reste au style décoratif du xviii<sup>e</sup> siècle. Les deux chapelles latérales, et les bas-côtés bâtis en briques, ainsi que la sacristie, sont également modernes. Le chœur, orné de boiseries, est décoré, au-dessus du maître-autel, d'une vierge en bois doré et

(1) Pièces justificatives, I.

sculpté, don de l'impératrice Eugénie en 1860. Une pierre tombale, placée dans le chœur, indiquait la place où fut enterré Robert-François de Campagne, seigneur d'Avricourt, mort en 1738 (1), et probablement aussi celle de Anne-Françoise de Runes, sa femme, morte deux années après lui. Cette pierre tout-à-fait fruste a été déplacée, lors d'une restauration ancienne du dallage, et placée dans la chapelle latérale de la Vierge. Une seconde pierre tombale, qui se trouve dans l'allée près du chœur, a été également déplacée ; elle se trouvait primitivement dans la chapelle consacrée à Saint-Hubert et marquait la sépulture de Charlotte-Madeleine de Monchy (2), dame du Petit-Ourscamp, décédée le 19 mai 1753.

L'autel de la Vierge est surmonté d'un tableau qui mérite une mention, c'est en effet, une copie assez bien faite d'une œuvre de Raphaël, dont l'original existe au musée du Louvre. Au contraire, le tableau qui décore l'autel de Saint-Hubert est des plus médiocres.

Saint-Eloi, sous l'invocation duquel était placée l'église d'Avricourt, n'a pas d'autel.

Le bénitier en granit, formant double cuvette et muni d'un pivot, est une ancienne mesure de capacité.

Des trois cloches, la grosse seule est ancienne et porte cette inscription : *J'ai été refondue en 1767, dans le mois de décembre, bénite par Jean Picart, curé d'Amy, natif de Champten et nommée Christine-Jeanne*. Les deux autres sont de l'année 1825, la plus petite a été nommée *Anne-Marie* et la moyenne *Augustine-Jeanne* ; ces deux cloches ont remplacé celles qui furent envoyées à Noyon, sous la Révolution, pour y être fondues.

Telle est, dans son ensemble, l'église fort modeste d'Avricourt, qui appartient un peu à toutes les époques, ainsi qu'on peut en juger par ce qui précède.

(1) **Registre de la mairie d'Avricourt (décès).**

(2) **Registre de la mairie (décès).**



Avant la Révolution, l'église possédait différents biens à Avricourt, concurremment avec le chapitre de Noyon et l'église de Montel, localité voisine de Margny-aux-Cerises, aujourd'hui complètement disparue.

Ces biens se décomposaient ainsi : 1° 7 journaux 20 verges de terre donnant un revenu annuel de 50 livres ; 2° 17 journaux 24 verges de terre à 6 setiers et 6 boisseaux de blé à la sole, c'est-à-dire tous les trois ans, produisant pour chaque année 36 setiers (18 hectolitres) ; 3° un titre de mille livres sur le Clergé de France au denier 20, soit 50 livres (1).

Le revenu de la cure était de mille livres.

La dîme se partageait également entre le curé, l'abbaye de Saint-Eloi et le seigneur d'Avricourt.

La présentation appartenait au chapitre de Noyon.

Aujourd'hui, le revenu de la fabrique est insignifiant.

Dans le cimetière qui entoure l'église, au milieu d'un square, élevée au-dessus du sol, se trouve la sépulture de la famille Balny d'Avricourt, surmontée d'un sarcophage en granit qui rappelle le tombeau de Scipion, et, dans une enclave du parc fermée par une grille, plusieurs tombes des membres de la famille de Louvencourt.

Le presbytère, construction récente achevée en 1856, est situé en face de l'église avec laquelle il communique par une porte donnant sur le cimetière.

Avant cette époque, la paroisse était desservie par le curé d'Amy. Antérieurement à la Révolution, les curés d'Avricourt, primitivement logés par le seigneur, résidaient dans le village.

Voici, dans l'ordre chronologique, la liste des curés d'Avricourt : (2).

1610. — Messire *Cochli*, curé de Vicourt (*sic*), ainsi dénommé dans la charte d'adjudication de la terre et seigneurie d'Avricourt en 1611.

1660-1663. Florent *du Rosil*, décédé à Avricourt.

1663 — *Tourbier*, curé desservant Avricourt par intérim.

(1) Registres de la paroisse.

(2) Registres de la paroisse.

1663 — 1671 — Les actes de la paroisse, qui commencent à cette époque, sont dépourvus de la signature du curé.

1671 — 1680 — Pierre *Guilbert*. Il a laissé à l'église une rente de 5 livres par an sur  $\frac{2}{3}$  de journal de terre labourable à Margny.

1680 — 1705 — *Hervillers*.

1705 — 1736 — Claude *Fixoie*, chapelain de Saint-Florent de Roye. Le 24 juillet 1726, ce prêtre reçut le testament de la marquise de Larray. Il mourut subitement le 14 juillet 1736 et fut inhumé dans le cimetière d'Avricourt, vis-à-vis de la croix, du côté du portail.

1736 — *Soyer*, curé de Margny, est chargé de l'intérim.

1736 — 1739 — Jean-Jules *Couillaux de Saint-Jean*, originaire de Saint-Brieuc, en Bretagne ; en 1739, le 2 décembre, il permuta avec le curé de Carrepuis.

1739 — 1743 — *Douchet*, ancien curé de Carrépuis.

1743 — 1761 — *Guillis*.

1761 — 1762 — Pierre-Remy *Hadingue*.

1762 — 1767 — Agnan *Poly*, qui permuta en 1767 avec le curé d'Ecuvilly.

1767 — 1783 — Pierre *Beaudrimont*, ci-devant curé d'Ecuvilly. C'est sous son ministère qu'eut lieu la grande restauration de l'église en 1778. En 1856, des vieillards d'Avricourt se souvenaient encore de lui.

1783-1793 — Louis-Michel *Jongleux*. Le dernier acte de ce prêtre populaire est du 12 janvier 1793. Au mois de septembre de la même année, le culte de la Raison ayant été décrété, M. Jongleux disparut avec sa sœur et se cacha, nous en reparlerons plus loin.

1811 — Pierre-Claude *Feuillet*, curé d'Amy, puis *Benard*, curé de Candor, desservent Avricourt.

18.. — 1824 — *Gorlet*, curé d'Amy, desservant Avricourt.

1825 — 1856 — *Triboulet*, curé d'Amy, desservant Avricourt.

1856 — 1879 — *Decressonnière*, curé d'Avricourt.

1879 — Jean-François *Eloi*, curé d'Amy, chargé de l'intérim, ancien volontaire à l'armée de l'Ouest, blessé à l'ennemi en 1871.

1880 — *Lenté*, curé actuel.

(A suivre.)

---

# ÉLINCOURT-SAINTE-MARGUERITE

---

## NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PAR M. J.-J.-A. PEYRECAVE, MEMBRE TITULAIRE.

---

### P R É F A C E

*Tempus edax, homo edacior.*

Au milieu de l'agitation et du désordre causés par les événements considérables, qui se sont accomplis à la fin du siècle dernier, bien des documents précieux ont disparu. Les archives seigneuriales et celles des établissements religieux ont été dispersées, trop souvent détruites. La paroisse d'Elincourt n'a point été épargnée ; ses archives ont été brûlées à Monchy-Humières ; un enfant du pays se vante, dans un opuscule de peu de valeur (1), d'avoir présidé à leur destruction. Le prieuré a été aliéné comme propriété nationale.

Sauver de l'oubli, les principaux documents relatifs à notre commune, tel a été notre but en écrivant cette notice.

(1) DUBOIS. Histoire du marais d'Elincourt. Paris, Auffray, 1831.

Notre travail est divisé en neuf chapitres dans lesquels se trouvent groupés tous les renseignements que nous avons pu recueillir.

I. *Découvertes d'instruments et de tombes appartenant soit à l'époque celtique, soit à l'époque gallo-romaine.*

II. *Paroisse.*

III. *Prieuré de Sainte-Marguerite.*

IV. *Maladrerie.*

V. *Fief de Francières. — Fief du Bos.*

VI. *Fief et manoir de Marfontaine.*

VII. *Châtellenie de Beauvoir.*

VIII. *Mont d'Arlin.*

IX. *Lieux-dits.*

---

## CHAPITRE PREMIER

Découvertes d'instruments et de tombes appartenant, soit à l'époque celtique, soit à l'époque gallo-romaine.

### § 1. *Instruments celtiques.*

La Gaule était à peine habitée, quand, de l'Asie déjà trop peuplée, émigraient de nombreuses tribus, qui vinrent prendre possession du sol de notre pays, auquel elles donnèrent leur nom de Gaëls.

Celle dont nous descendons portait le nom de Bellovaques. Elle s'établit dans la région qui forma plus tard le Beauvaisis, le Vexin français, une partie de l'Amiénois et du Santerre. Le village de Bratuspance en était le chef lieu, Moliens le lieu sacré.

Ces peuplades, à moitié sauvages, n'avaient d'autre arme pour pourvoir à leur subsistance et défendre leur vie qu'un instrument en pierre, à peine aiguisé à l'une de ses extrémités.

A la pierre brute a succédé la pierre polie. C'est à cette époque de notre histoire, que se rapporte une hache gauloise trouvée en 1873 à Elincourt au jardin du S<sup>r</sup> Devillers (section F, n<sup>o</sup> 218).

Epaisse au milieu, s'amincissant sur les bords, cette hache aiguisée d'un côté, présente, dans la partie tranchante, la forme donnée encore aujourd'hui aux instruments du même genre.

### § II. *Sépultures celtiques.*

Des sépultures anciennes, appartenant vraisemblablement à la période celtique, ont été découvertes à Elincourt, en ces derniers temps.

En 1842, au lieu-dit le Rosier (section G, n<sup>o</sup> 355, 356, 357), on a trouvé dans un terrain sablonneux, à 0.40 c. de profondeur au plus, dix-huit squelettes, rangés sur une seule ligne, très rapprochés les uns des autres, les pieds au Sud. Absence complète d'armes et de poteries.

A peu près à la même époque, et trente mètres au-dessus, au Nord, découverte d'une excavation de la forme d'un four dans un terrain formé de roches. L'intérieur de cette excavation avait subi l'action du

feu. Au milieu était placé un vase rond, en terre noire, d'une capacité de 8 à 10 litres.

Ce vase, au premier contact, est tombé en morceaux, ce qui peut donner à penser qu'il n'était pas en bonne terre cuite.

Cette excavation n'est pas naturelle ; on n'en trouve jamais dans ces sortes de terrains.

Le 15 janvier 1872, à 240 mètres à l'Ouest, nous avons assisté à la découverte d'une nouvelle sépulture aux angles bien accusés. Elle était profonde d'un mètre. Sa largeur mesurait 0.70 c., et sa longueur 0.90 c. La partie supérieure se composait d'une couche de cendres peu épaisse, puis venait une couche de pierres et, au-dessous, le squelette. Le corps y avait été déposé plié en deux, la tête penchée sur les genoux, les pieds au Sud. Au-dessous se trouvait un nouveau lit de pierres, sous lesquelles nous avons remarqué un amas considérable de cendres, produit évidemment par un feu de longue durée. Quand le corps a été placé, le feu était éteint, car les ossements découverts ne présentaient aucune trace d'incinération.

En 1873, on a trouvé d'autres sépultures anciennes dans ce même terrain : elles ressemblaient à la dernière de celles que nous venons de décrire. Une découverte du même genre a été faite au Plessier-de-Roye en 1873. La sépulture avait 2 mètres 60 c. de profondeur, 2 mètres de largeur et autant de longueur. La partie supérieure était remplie par une grande quantité de pierres calcinées, mêlées de cendre formant une épaisseur d'un mètre. Plus bas, un squelette dans la position précédemment observée à Elincourt. Un seul objet travaillé, un vase en terre noire, tourné, à bords étroits et à pause rebondie, des dents de cheval, des ossements d'animaux, une énorme défense de sanglier. Au-dessous, une grande quantité de cendres et de pierres mélangées. Le squelette ne présentait aucune trace d'incinération.

Mentionnons aussi la découverte de deux monnaies gauloises anépigraphiques en or.

La première, trouvée à Chelles, est au type du cheval figuré sous le n° 79, dans l'*Atlas du Diction-*

*naire archéologique de la Gaule*. Elle est attribuée généralement aux Nerviens, bien que certains auteurs la considèrent comme appartenant à la Bretagne insulaire.

La seconde, trouvée à Belloy, porte d'un côté une tête et de l'autre un cheval ailé (n° 103 de l'*Atlas du Diet.*). On la suppose frappée chez les Bellovaques et elle offre une grande analogie avec les types du Parisis (1).

### § III. *Période gallo-romaine.*

A la suite de la conquête de la Gaule par Jules César (50 ans av. J.-C.) les romains se sont établis dans notre pays ; ils ont occupé Elincourt, mais dans de modestes proportions.

Autour du château de Bellinglise, on découvre tous les jours des tuiles romaines. Au pied de la montagne Ghéremie, on voit encore un four garni de tuiles.

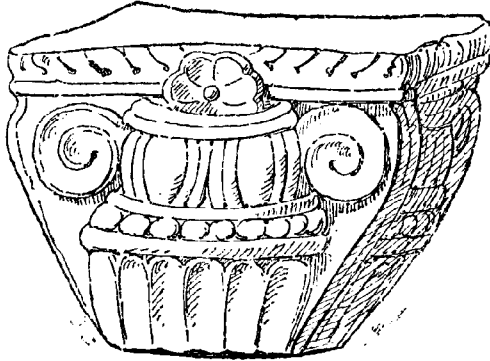
Le 17 janvier 1861, un sarcophage gallo-romain a été découvert à 1,200 mètres au Nord-Est du château de Bellinglise. Etabli tout en pierres, il reposait sous une épaisseur de 0.50 c. de terre, il était intact, long de 1.75 c., large de 0.65 c., profond de 0.75 c., mesuré intérieurement ; il contenait un squelette de femme ; la tête était tournée à l'Est. Aux pieds se trouvaient des ossements de coq et, sur les côtés, treize vases de formes, de dimensions et de matières différentes (2).

Au mois de mai 1875, au lieu dit le Jonquoy, sur un plateau peu élevé, dominant la vallée du Matz, à un mètre 60 c. environ de profondeur, des ouvriers, occupés à extraire de la glaise, découvrirent en creusant le sol, un chapiteau de pierre parfaitement conservé. Les faces du chapiteau, d'inégale grandeur, diffèrent entre elles par l'ornementation. Deux feuilles

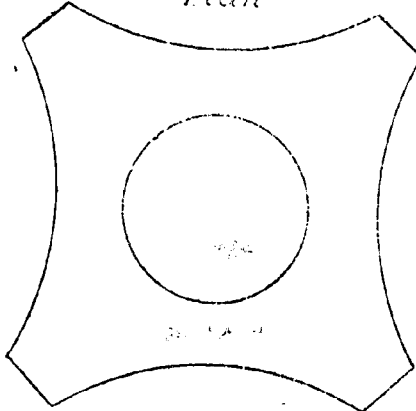
(1) Il est à remarquer que toutes les pièces de monnaies de cette époque, qu'elles soient d'or ou d'argent, sont toujours au même titre (750 millièmes), ce qui annoncerait qu'alors les connaissances scientifiques étaient plus étendues qu'on ne le pense généralement.

(2) *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*. T. II, p. 20. Les vases ont été offerts par Mme Barrillon au Musée Vivenel de Compiègne.

recourbées en volutes entourent sur trois de ses faces deux oves, sur la quatrième une seule ove, mais de plus grandes dimensions; dans la partie inférieure, des lobes arrondis; entre les feuilles et les lobes, une bordure de perles sur trois côtés et sur le quatrième une simple bordure.



Plan



au 10<sup>ème</sup> d'exécution

La forme, le dessin de ce chapiteau lui donnent quelque ressemblance avec ceux du IX<sup>e</sup> siècle et du X<sup>e</sup>, mais celui-ci a plus d'ampleur et de grâce.



Ce chapiteau est analogue à celui de Saint-Jean de Poitiers qui est regardé comme un des monuments remarquables de l'époque mérovingienne.

Après de ce chapiteau, se trouvaient deux pierres, dont l'une d'un seul morceau. Elles étaient dressées en face l'une de l'autre, mais espacées d'un peu moins d'un mètre ; les côtés en présence arrondis en forme de demi-colonne. Au milieu un caniveau formé de deux pierres de côté, posées sur la glaise, recouvertes d'une troisième, le tout sans ciment ; de plus un instrument en fer en forme de couperet, avec une douille de 0.09 c., incomplètement fermée, encore garnie de bois. Ça et là quelques débris de tuiles romaines, mais en petite quantité, et divers fragments de poterie rouge et de poterie plus commune ; un de ces vases orné d'animaux ; enfin un anneau avec attache (1).

Trois ans auparavant, des travaux de même nature avaient mis à découvert un puits entouré d'un dallage. Le puits et le dallage ont été de nouveau recouverts de terre.

Le lieu-dit actuellement la Chapelle, appelé antérieurement le Château Gauthier, paraît avoir été pendant la période gallo-romaine le point le plus important de l'occupation. Au-dessus se trouve un cimetière gallo-romain.

Un anneau a été trouvé dans le Rone. On a également découvert dans les bois de Bellinglise, une grande quantité de médailles romaines, principalement aux effigies de Tibère, Néron, Claude, Antonin, Trajan, Marc-Aurèle, Constance, Domitien (*Dom Grenier. Introduction à l'histoire de Picardie*).

---

(1) Ces terres firent postérieurement partie de la donation des comtes de Camp d'Avène de Saint-Pol, qui en disposèrent en faveur d'un établissement hospitalier, la Maladrerie.

## CHAPITRE II

### Paroisse.

§ I. *Aquilinicurtis. Propriétés de Saint-Corneille et de Saint-Riquier à Elinecourt.*

A l'époque de l'organisation départementale en 1790, Elinecourt fut compris dans le département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Ressons. Le 3 ventôse an X (22 février 1802), il en fut distrait pour entrer dans le canton de Lassigny, dont il fait encore partie.

Le village d'Elinecourt était du nombre des 33 paroisses composant l'élection de Compiègne, la sixième de la généralité de Paris. Il dépendait de l'évêché de Beauvais, de l'archidiaconé de Breteuil et du doyenné de Coudun.

*Aquilinicurtis* est son premier nom connu. Il faisait vraisemblablement partie, lors de l'occupation romaine dans les Gaules, du domaine des empereurs, d'où il passa, par droit de conquête, dans celui des rois francs.

*Aquilinicurtis* est une forme latinisée du nom gaulois ou germanique *Elinecort*, le courtil, la ferme, le siège de l'exploitation d'*Elin* ou *Alin*. Elin était-il le propriétaire du pays avant la conquête romaine, ou un soldat enrichi de l'empire, originaire des bords du Rhin, ou mieux un compagnon de Clovis ? Nous posons la question. Notre région ne manquait pas de semblables propriétaires. Citons Canetun ou Canectan à Canectancourt, Civin à Chevincourt, Drauslin ou Draislin à Dreslincourt, Everin à Évricourt, Porquérin à Porquéricourt, Ribert ou Ragembert à Ribécourt, Teuhérin à Thiescourt, Wandelin ou Baldanin à Vandélicourt, etc.

*Aquilinicurtis* est mentionné pour la première fois en un titre de 922.

Le 29 juillet de cette année, le roi Charles III, dit le Simple, séparant du domaine royal le village d'Elincourt, le donna aux religieux de Saint-Corneille de Compiègne, avec la chapelle de Sainte-Marguerite et d'autres biens (1).

Le grand nombre des domaines, donnés par Charles-le-Chauve et ses successeurs à l'abbaye de Saint-Corneille, avait fait espérer à Rothard, prévôt de cet établissement, qu'il pourrait, sans danger, en distraire une partie à son profit.

Il s'empara donc de Canny-sur-Matz, Gury, Mareuil, Marcest-sur-Matz, *Morsellum*, (peut-être Manseau, hameau de La Berlière), Marigny-sur-Matz et Elincourt, des églises de Sainte-Marie, Saint-Denis, Saint-Médard et Sainte-Marguerite, situées en ces villages, des dîmes de leurs territoires, du droit de travers sur l'Aronde, du moulin dit Frost, des terres bordant les deux rives de l'Aronde et d'une place appelée Coudun, où il avait bâti un château-fort. Il annexa ce domaine à son titre de prévôt, promettant,

(1) *De Morogindo et de Elincuria et de aqua Compendiensi.*

In nomine sancte et individue Trinitatis. Karolus, divina Providentia, Francorum rex. Cum quidam nostrorum antecessorum, ob suarum remedium animarum per spatium regni, modo, gratia Dei nostri, ecclesias condiderint rebusque propriis honorabiliter dotaverint, nos deinde hujusmodi donis concessis aliquid addere volumus, ut, Deo propitiante, salutis eorum participes esse possimus. Cenobium igitur quod ab avo nostro, Karolo, imperatore gloriosissimo, in Compendio palatio, in honore sancte Dei Genitricis et sanctorum martirum Cornelii et Cypriani, situm esse cognoscimus, de fisco nostro ampliare magnificentissime volumus. Concedimus itaque predicto Ecclesie, ad fratrum subsidium, in pago Belvacensi villam Morogildim cum capella, et Aquilnicurtem cum capella sancte Margarete, et in villa Compendii, à confluentibus aquis contra villam Clarisium usque ad pontum Venete, flumen cum utrisque ripis et piscatoria et navium transitu. Et ut hec nostre auctoritatis preceptio firma et inviolabilis permaneat, propria manu nostra subtus confirmantes, annulo regie dignitatis mandavimus insigniri.

Signum (*Monogramme*) Karoli Francorum gloriosi regis. Actum Compendio palatio, anno trigesimo primo, regnante Karolo rege glorioso, quarto kalendas augusti, indictione decima.

Bibliothèque nationale de Paris, *Cart. de Saint-Corneille*, numéro 124. Cette chartre est datée du palais royal de Compiègne.

il est vrai, une redevance annuelle, au monastère, mais avec l'intention bien arrêtée de n'en jamais rien payer. Elincourt (Aquilincurtis) et l'église de Sainte-Marguerite étaient, comme nous venons de le dire, au nombre des biens détournés. Rothard échangea son titre de prévôt de Saint-Corneille contre celui d'évêque de Meaux. Les clercs de l'abbaye de Compiègne, craignant de voir le nouveau prévôt continuer les injustices de son prédécesseur, s'adressèrent au roi pour obtenir la confirmation de leurs droits de propriété. Louis IV d'Outremer, après avoir pris l'avis d'Hugues, dit le Grand ou l'Abbé, duc de France son premier ministre, de Walbert, évêque de Noyon, de Bernard l'un de ses conseillers et d'Ermenfred, prescrivit la restitution des biens ravés à Saint-Corneille et renouvela divers privilèges antérieurement accordés aux clercs. Son ordonnance, rédigée au palais de Compiègne, est du 25 décembre 936 (1).

(1) *Ludovicus IV rex, filius Karoli III regis. De Marisco, de Marolio, de Elincurte, de cultura Karoli et de aqua Compendii et de fisciis regis emendis a nobis et tenendis.*

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ludovicus, superni regis preordinante clementia, rex Francorum. Si sancte Dei subvenientes ecclesie concedimus aliquod honoris et restaurationis donum, necnon et ipsis qui in eo debent morari catholice, et pro statu hujus regni et cristianitatis sublimatione supremi regis Jhesu Christi, cum sanctorum ipsius clementissima intercessione illius clementie munus debent devoti efflagitare, porrigimus manum nostre celsitudinis ac pietatis ne opprimantur quorundam violentia ilegaliter et injuste; nobis id temporaliter ad honoris augmentum, et eternaliter tenemus firmissime profuturum. Dinoscatur namque tam presentium quam et futurorum sollertia, quod fratres Compendiensiis cenobii, dum illic primum venimus, ante celsitudinis nostre culmen se clamaverunt de Rothardo, Meldensium episcopo, jam antea ejusdem loci preposito, de terra illorum propria, que debet esse pertinens ad subsidium illorum, victus atque vestitus, que ibidem almae Dei Genitricis et intemerate Virginis Marie et pretiosissimis martiribus Cornelio et Cipriano, ad opus fratrum ibidem deservientium, a progenitoribus nostris fuit concessa, scilicet de villa que dicitur Calni, et item de Guri, et de Maroilo, et de Marisco, de Morisello, et de Madriniaco super Mas, et de Aquilinicurte, et de ecclesiis in ea sitis, videlicet sancte Marie, sancti Dyonisii, sancti Medardi, sancte Margarite, et de decimis earundem, et de transversu fluvii Arone, et molendino, quod Frost

Une charte de l'abbaye de Saint-Riquier près Abbeville nous donne les noms de plusieurs témoins, parmi lesquels nous trouvons Payen d'Elincourt. Cette charte est relative à un accord entre Ans-

nuncupatur, et de terra, que eidem loco adjacet citra predictum fluvium et ultra, simulque de area juxta predictum fluvium, in qua domum firmaverat, que videlicet area Cusdunus vocabatur. Hec enim omnia, dum ministerialis jamdicti loci debuit esse, quasi sub censu, sibi detinuit et usurpavit, de quo etiam unquam nichil solvit. Nos autem hec audientes atque communi consilio fidelium nostrorum fruentes, scilicet Hugonis, dilectissimi nostri et Francorum ducis, qui est in omnibus regnis nostris secundus a nobis et Walberti, fidelissimi nostri pontificis, necnon et cum consilio prudentissimi viri Bernardi, in fidelitate nostra multum utilissimi, atque Ermenfredi, reddimus eis, ad communem portionem fratrum ibidem Domino deservientium, omnem jamdictam terram cum omnibus supradictis, ut ab hodierna die et deinceps, sine ullius contradictionis molestia, ipsam terram et omnia supradicta ad subsidium victus et vestitus illorum per succedentia tempora possidendo teneant. Insuper etiam jamdictis fratribus concedimus ut de prebendis liberam potestatem tribuendi habeant atque omne servitium pro ipsis datum ad proprios usus illorum teneant, veluti rex Karolus, paternoster gloriosissimus, eis in precepto renovationis concessit. De ministeriis quoque loci commendandis eandem potestatem habeant, exceptis preposito et decano, thesaurario et cantore; et hec cum consilio majorum fratrum et electione ceterorum clericorum. De mansionibus vero donandis inter se, seu de terra infra castellum et extra ad eosdem fratres pertinente, similiter habeant. De castello autem et propugnaculis ejus et de terra exteriori inter murum et fossatum, et ut nullus exercitus ejusdem loci quasi ad providendum castellum principatum accipiat, et nemo ibi mansionem accipiat, concedimus eis. De cultura vero, quam habent ad exteriores usus et ut mansiones illorum nullus intrare presumat; de cambis ibi constructis vel construendis, de tabernis vinariis intra castellum et extra castellum, teloneum quod ad partem predecessorum nostrorum venire solebat, concedimus eis. A confluentibus vero aquis contra villam Clarisium usque ad pontem Venitte flumen cum utrisque ripis, et piscatoria, et navium transitu, et ubicumque retia extra fluvium trahenda fuerint, sive crescat aqua, sive decrescat, et inde usque ad Magnicurtem ita concedimus eis, et ut nullus ibi piscari aut venari absque licentia fratrum presumat. Et si bestia aliqua fugiens sine venatoribus ibi devenerit, ad fratrum mensam deferatur. Et quicquid a confluentibus aquis contra Clarisium usque ad Magnicurtem inventum fuerit, similiter concedimus eis. Concedimus etiam licentiam, ut si quis fiscalinus de alode suo voluerit tradere vel vendere illi sancto loco, vel illius loci canonicis, liberam potestatem id fa-

chaire, 25<sup>m</sup>e abbé de Saint-Riquier (1098-1136), et Raoul (1) fils de Hugues, sire de Coudun.

Anschaire avait confié la garde du domaine de Chevincourt, propriété de son monastère, à l'un de ses religieux nommé Guy. Celui-ci, se laissant circonvenir par Raoul de Coudun, fils d'Hugues, lui abandonna, sa vie durant, moyennant une redevance annuelle de quatre sous, payable au premier octobre, la jouissance d'une terre que l'abbaye exploitait à Elincourt in *Aquilinicurte*. Quand l'abbé Anschaire apprit cette convention frauduleuse, il défendit les intérêts de ses religieux, et, sans annuler l'emphytéose accordée à Raoul, il exigea de lui la reconnaissance de leur droit de propriété. (2)

ciendi habeat, et factum perpetualiter manea, sicut patert noster, Karolus rex, olim stabilivit atque per preceptum inibi concessit. Si vero aliquis hec statuta violare presumpserit, et que pater noster stabilivit, et sancto Romane Sedis papa Johannes in privilegio suo concessit, et violare temptaturos excommunicavit ac maledixit, cum Juda, traditore Domini, portionem habeat et anathema maranata sit, et exclusus a consortio fidelium in penis infernalibus perpetualiter existat concremandus. Et, ut hec nostre auctoritatis preceptio firma et inviolabilis eternaliter absque metu maneat, propria manu nostra subtus confirmantes, anulo regie dignitatis nostre mandavimus insigniri.

Signum Ludovici (*Monogramme*) regis gloriosissimi. Actum Compendio, regis palatio, die Nativitatis Domini nostri Jhesu Christi, indictione decima, anno primo, regnante Ludovico, rege gloriosissimo.

(Bibl. nat. *Cart. de Saint-Corneille*, lat. 9171. Ch. 136.)

(1) Hugues, père de Raoul, vivait vers 1030 ; il était frère cadet de Jean de Coudun et aïeul de Marie de Coudun, dame d'Elincourt en 1250, qui épousa Wattier Hamel de Bellinghse.

(2) *De terra culture Sancti Richarii in Aquilinicurte*. Circa ann. 1100.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ancherus, Dei permisio, abbas sancti Richarii. Noverit omnium ordo fidelium, quod dum aliquando cuidam fratri nostro, nomine Guidoni, monacho, commissemus custodiam nostre ville, que vocatur Civinicurtis, Radulfus, filius Hugonis Cosdunensis, ab eodem fratre nostro, Guidone, monacho, extorsit sibi dari, sub redditione census, id est, quatuor solidorum, terram culture nostre, que sita est in Aquilinicurte, tali quidem pacto, ut per singulos annos vite sue, in kalendis octobris, predicti quatuor solidi persolvantur, et post mortem ipsius Radulfi, terra nostra ex integro cum edificiis redeat solida et quieta.

## § II. *L'Église primitive.*

Un règlement de 1110 prescrit des réparations à faire à l'église d'Elincourt et en outre attribue 50 livres au chapelain (*D. Grenier* T. CCI, n° 58 et suiv.)

Cette mesure trop tardive devint inefficace, car la ruine de l'édifice était complète avant 1127.

Cette église, construite vers le VI<sup>e</sup> siècle ou le VII<sup>e</sup> sur un terrain du domaine royal, avait été, comme c'était l'usage alors, dotée d'un presbytère et des revenus nécessaires aux frais du culte et aux besoins du prêtre qui la desservait. Ces biens consistaient, comme nous le verrons plus loin, en 18 mines 22 verges de terre.

Cet établissement était situé au milieu du village entre la place de l'église, la ruelle Strabot, à gauche la ruelle dite montant à la montagne et enfin, en retour à gauche, le chemin de Ressons à la place.

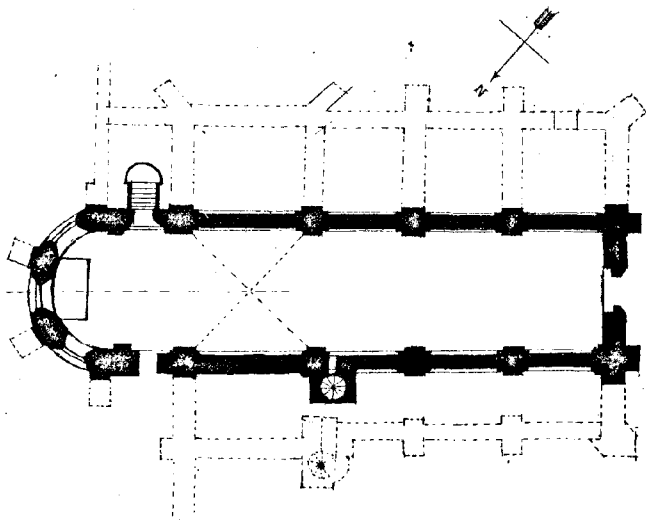
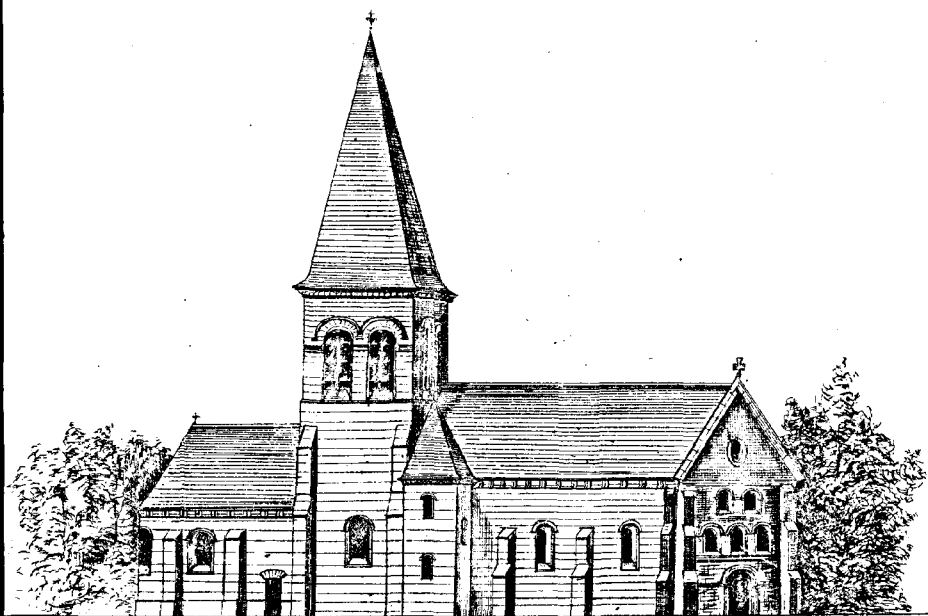
Il ne reste de cet établissement religieux qu'un ancien portail qui a été enclavé dans l'église actuelle, que l'on allait construire et les caves de l'ancien presbytère aujourd'hui démolies.

Deux de ces caves à voûtes en plein cintre sont contemporaines de l'église et extrêmement remarquables.

Unde, licet sine nostro consilio et absque fratrum licentia factum sit, ne in pejus res deveniat, cartulam nostram conscripsimus, ut notum sit universis qualiter, me ignorante, gestum sit, et quam digna justitia sit ut ecclesia S. Richarii terram suam statim post mortem Radulfi recipiat; huic denique conditioni testes et auctores interfuerunt Bernardus de Mariniaco, Matheus senescallus, Balduinus medicus, Paganus de Aquilinicurte, Robertus major, Paganus frater ejus, Jotbertus carpentarius, Wadso, Paganus, quondam dapifer. Qui igitur post mortem ipsius Radulfi obtinuerit et contradixerit, ne terra nostra ad nos redeat, auctoritate omnipotentis Dei et omnium sanctorum Dei, anathema sit. Fiat. Fiat.

*Chronique de Saint Riquier par D. Victor — D. Grenier*  
T. CXCIII p. 98.

ÉGLISE D'ÉLINCOURT-SAINTE-MARGUERITE



Nota. — Le tracé en noir, sur le plan, indique les constructions primitives, vers 1127; les parties en pointillé, les agrandissements faits à des époques postérieures.



### § III. *L'Église actuelle.*

La construction de l'église actuelle date de 1127. De pieuses personnes du voisinage avaient eu soin, avant la ruine de l'ancienne église, d'en retirer les reliques de sainte Marguerite pour les replacer plus tard dans le nouveau sanctuaire. Deux seigneurs du pays, Bernard de Marigny et André de Dives peuvent en être considérés comme les fondateurs (1).

L'église d'Elincourt offre un beau type de l'architecture en usage au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

Elle n'avait primitivement qu'une seule nef (2).

Son abside était disposée pour avoir cinq fenêtres, mais elle n'en a jamais reçu que quatre ; elles sont à plein cintre, ornées au dedans et au dehors de colonnettes romanes, surmontées d'une corniche à corbeaux saillants portant chacun une croix. Le portail est formé d'une grande arcade romane, que supportent des colonnettes à chapiteaux ornés de feuillage. Au-dessus l'on voit un premier rang de trois fenêtres romanes simples, que surmonte un second rang de deux autres fenêtres liées par un ornement à dents de scie. A cette époque les bas côtés n'existaient pas. L'édifice ne recevait de jour que par les fenêtres du chœur et du portail. Extérieurement l'entablement était orné de figures grimaçantes (3). Le dallage en pierre était de 0.15 c. plus bas que celui qui existe actuellement. Le chœur a gardé sa forme primitive. La nef avait une voûte en bois, en forme de berceau, dont les amorces en pierre sont encore visibles. L'église d'Elincourt réalise la première idée des contreforts qui permirent au XV<sup>e</sup> siècle la hardiesse de nos cathédrales. On y contrebuta la poussée de la voûte en berceau dans la nef principale, seule

(1) D. Bertheau. *Histoire de Compiègne*, fol. 105 recto.

(2) Eugène Voillez, *Eglises romanes du Beauvoisis*, pages 31, 33, 37 et 39.

(3) Les vestiges de l'ancien plan existent encore, mais les toits des bas côtés empêchent de les apercevoir.

existante alors par de simples mais robustes arcades en plein cintre qui traversent maintenant les collatéraux. Cette voûte était elle-même renforcée de légers arcs-doubleaux, supportés par des pilastres ou consoles.

Le clocher était posé entre l'abside et la nef qui se terminaient l'une et l'autre par quatre très forts piliers.

Un escalier en limaçon, dans une tour intérieure, mettait en communication les combles de la nef et ceux du chœur. La tour était adossée au premier pilier du mur latéral, du côté de l'évangile. Dans le chœur, sous la baie feinte, se trouvait une porte mettant en communication l'église avec le couvent de Sainte-Marguerite ou la maison de Saint-Corneille.

La même disposition se reproduisait du côté opposé, et une porte, percée sous la fenêtre, du côté de l'épître, conduisait au presbytère par un escalier de huit marches (1) aboutissant à une cour demi-circulaire, pavée en grès.

Ainsi les religieux et le curé avaient accès séparément dans l'église, sans avoir besoin de sortir de leurs demeures.

L'église servait à la fois aux moines et au curé.

#### § IV. *Le Village, du XII<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup>.*

Nous avons vu plus haut Raoul, fils d'Hugues de Coudun, autorisé à garder en emphytéose une terre de l'abbaye de Saint-Riquier, sise à Elincourt; nous le retrouvons en 1165 parmi les garants d'une convention faite entre Raoul d'Ailincourt et l'abbaye de Saint-Yved de Braisne.

Raoul d'Ailincourt, d'accord avec Hesceline, sa femme, Hugues, leur fils aîné, Raoul, Guy, Pierre Robert et Hesceline, leurs autres enfants, remit entre les mains de Barthélemy de Montcornet, évêque de Beauvais, tous ses droits sur la dime d'Aiguisy

(1) Cet escalier existe encore; il a été découvert à la suite de travaux exécutés récemment, puis recouvert.



ÉGLISE D'ÉLINCOURT

Portail

(hameau de la Chelle), pour les offrir en aumône aux religieux, du consentement de Jean *de Cuceio*, son seigneur. En retour l'abbaye de Braisne lui accorda une redevance de 4 muids de blé, du meilleur après le blé de semence, à prendre en la grange d'Aiguisy, dont elle était propriétaire ; mais elle exigea de lui la promesse de ne jamais vendre cette redevance sans lui donner la préférence sur tout autre acheteur, à prix égal, et le récompensa de cette promesse faite en le gratifiant de 12 livres 10 sols. Les plaiges ou garants de cette convention furent Raoul de Coudun, Hugues et Raoul ses fils, Thomas et Hugues Dureboise et Guillaume de Ressons. Au nombre des témoins nous trouvons Jean, archidiacre, Nicolas, prieur de Sainte-Marguerite d'Elincourt ; Baudoin, Robert et Nicolas, chanoines de Braisne ; Pierre, chapelain de l'évêque de Beauvais ; Gautier, frère de l'évêque ; Goscelin, chantre ; Guillaume de Gerberoy, Robert du Bourg ; Geoffroy, doyen de Coudun ; Robert Malefoison ; Hugues de Bâincourt. L'acte fut passé à Sarron, *apud Cerron*, propriété de l'évêque de Beauvais, en l'année 1165 (1).

(1) *De donatione Radulfi de Ailincort et venditione.*

1165. — Bartholomeus, Belvacensis episcopus, universis fidelibus in perpetuum. Notum fieri volumus tam futuris, quam presentibus, quod Radulfus de Ailincurte, concedentibus uxore sua Hescelina et filio eorum Hugone, ad quem pertinebat hereditarie, et fratribus ejusdem, Radulfo, Guidone, Petro et Roberto, et sorore ipsorum Hescelina, cum omnibus liberis suis, quidquid habebat in decima de Aguisi, vel habere poterat, crescente territorio ipsius decime, in manu nostra reddidit, et concessione Johannis de Cuceio, a quo decimam illam tenebat, et illorum, quos prescripsimus, illam Branensi ecclesie in elemosinam dedit, tali conditione, quod quatuor modios frumenti melioris post sementem, ad mensuram Compendii, persolvendos in grangia de Aguisi, ab eadem ecclesia singulis annis habeat et insuper de beneficio ecclesie, duodecim libras et decem solidos tali tenore recepit, quod de prefatis quatuor modis nulli nisi ecclesie jamdictae elemosinam fieri, nulli eos vendi vel invadiari licebit, quamdiu ecclesia inde tantum, quantum alius, dare voluerit. Preterea idem Radulfus et fratres ejus, fide interposita, promiserunt, quod prefatam elemosinam ecclesie acquiescarent ad usus omnes illos, qui ad placitum et ad justiciam inde venire vellent, et hujus rei obsides dederunt, qui testes

Le roi Philippe-Auguste, venant de Paris ou de Compiègne, se rendant à Nesle, en septembre 1200, traverse Elincourt, seule route possible alors (Coët. *Histoire de Roye*, T. I. p. 170).

1207-1208. Établissement d'une maladrerie par le comte de Saint-Pol de Camp d'Avène. (Graves. *Stat. Lassigny*, p. 56.)

Le village d'Elincourt jouit un des premiers du bénéfice de l'affranchissement des communes par Philippe-Auguste.

Nous le voyons, dès 1209, faire partie de la baillie de Renaud de Béthisy, l'une des quatre baillies instituées par ce prince en 1190.

C'est la plus brillante époque de notre village. La puissante famille des *Flamens* habite son château de Beauvoir.

Au pied de ce manoir s'étendent les fiefs de Mont-d'Arlin, de Francières et de Marfontaine. Ce dernier, sans importance alors, allait bientôt sous la famille des Bellinglise, qui succédèrent aux *Flamens* en prenant leur nom, réunir tous les fiefs et toute la puissance seigneuriale d'Elincourt.

Le prieuré de Sainte-Marguerite s'achève ; il domine l'église. De nombreuses donations contribuent à sa prospérité. Les malades ne sont pas oubliés ; la maladrerie richement dotée, grâce aux libéralités du comte de Saint-Pol, leur assure les soins qui leur sont nécessaires.

sunt, videlicet Radulfum de Cosduno, Hugonem et Radulfum filios ejus, Thomam et Hugonem Dureboise, Guillelmum de Recons. Ut igitur hec prescripta constitutio firma et inconcussa in perpetuum maneat et a nullo violari aut in aliquo commutari valeat, eam presentis pagine testimonio confirmavimus et sigilli nostri patrocinio communivimus, et ad ampliorem confirmationem testes subscribi fecimus. S. Johannis, archidiaconi, S. Nicholai, prioris sancte Margarite ; S. Balduini et Roberti et Nicholai, canonicorum de Brana ; S. Petri, capellani nostri ; S. Gauteri, fratris nostri, S. Goscelini, Cantoris ; S. Guillelmi de Gerboredo ; S. Roberti de Burgo ; S. Gaufridi, decani de Cosduno, S. Roberti Malefoison, S. Hugonis de Baincurte. Actum apud Cerron, anno incarnationis Domini M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> sexagesimo V<sup>o</sup>.

*Cartulaire blanc de Saint-Yved de Braisne*, Arch. Nat. LL. 1583, de Aguisi, p. 170.

En 1193, Robert, chanoine de la collégiale de Roye, fait don à l'abbaye d'Ourscamp d'une maison qu'il possède à Roye, sise en face l'église de Saint-Pierre. Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens, notifie ce don. Une nouvelle charte est rédigée l'année suivante (1194), par les soins de Bernard, doyen du chapitre. La famille y donne son assentiment. L'acte revêtu du sceau du chapitre de Roye est déposé sur l'autel de Sainte-Marguerite à Elincourt (1). Parmi les témoins, nous trouvons Odon, prêtre d'Ailincourt, *Odo, presbiter de Ailincurt* (2).

En 1263, l'abbé d'Ourscamp cède au portier de son abbaye, entre autres biens, une vigne qui avait appartenu à Simon le Cornu et que Florent le Cochon avait léguée à l'église d'Ourscamp. Cette vigne était située à Elincourt, au lieu dit le Croc ; elle était tenue en fief de Rogon de Francières (3).

Une lettre de Charles VI du 24 juin 1396 transféra à Compiègne le grenier à sel existant à Noyon ; il fut ouvert au mois de juin 1407. Elincourt fit partie des 78 paroisses qui en ressortirent (4).

Le 10 décembre de l'année 1420, vers la nuit, messire Carados de Quesme, Charles de Flavy, le bâtard de Tournemine, accompagnés de 500 combattants environ, sortirent de Compiègne. Ils passèrent à Elincourt vers minuit, chevauchèrent vers la ville de Roye, la surprirent, faute de guet, y pénétrèrent par des échelles et s'assemblèrent au milieu de la place en criant : « Vive le Roy, vive le Dauphin. »

#### §. V. — *Le Village depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.*

1506. — Les quatre grands bailliages établis en 1190, divisés une première fois sous Philippe-Auguste, furent démembrés et réformés au commencement du seizième siècle.

A partir de cette époque, Elincourt fut de la prévôté de Thourotte, chatellenie de Compiègne et de

(1). Peigné-Delacourt. *Histoire d'Ourscamp*. p. 151.

(2). *Cartulaire d'Ourscamp*. ch. 304 et 156.

(3) *Cartulaire d'Ourscamp*, ch. 23, p. 171.

(4). L'impôt de sel a été établi par Philippe VI en 1344.

Choisy. Cette prévôté secondaire relevait pour la justice du bailliage de Compiègne, dont les officiers allaient rendre la justice à Thourotte, le jeudi de chaque semaine. Le bailliage de Compiègne relevait à son tour du grand bailliage de Senlis. Elincourt avait fait partie de la chatellenie de Choisy dès sa création, lorsqu'on érigea l'ancien palais de Choisy en forteresse (1). Cette chatellenie, prise sur celle de Compiègne, y fut depuis réunie. La prévôté de Thourotte eut le même sort.

Philippe, 7<sup>m</sup>e abbé de Royallieu-lès-Compiègne, obtint du roi, en février 1470, par un acte daté de Compiègne, des biens situés à Elincourt (2).

Le 16 août 1539, un procès-verbal fut dressé attestant la convocation des trois Etats, pour la réformation des coutumes du bailliage de Senlis ; on y voit que, parmi les nobles appelés dans la chatellenie de Compiègne, *Guillaume du Hamel, escuyer, seigneur de Belleéglise et de Eslincourt Sainte-Marguerite en partie*, a été déclaré absent par défaut.

*Les religieux, prieur et couvent d'Eslincourt Sainte-Marguerite et le prieur de Vignemont* ne se présentèrent pas non plus (3).

Vers la fin du mois de juillet de l'année 1575, les soldats du village d'Elincourt, amenés par le seigneur de Bellinglise, pour secourir la ville de Compiègne (4), sont poursuivis pour le paiement des dépenses faites par eux, chez Jehan le Peintre. La ville solde cette dette et fait défense audit Jehan de continuer ses poursuites (5).

(1). Graves. *Stat. Senlis*, p. 121; *Compiègne*, p. 76, 101 ; *Ribécourt*, p. 69.

(2) Graves. *Stat. Compiègne*, p. 145.

(3) *Procès-verbal des coutumes de Senlis*, éd. de 1539, in-<sup>o</sup>, f. XXVI.

(4). En 1537, Raoul VIII, dit Flament, seigneur de Canny, Varennes, Morlaincourt, Champon, châtelain de Beauvoir, était au service militaire avec 3 chevaliers et 19 écuyers. — C'est pour continuer le service dû au roi comme hommage, que le seigneur de Bellinglise, héritier des droits et obligations du seigneur de Beauvoir, conduisait, en 1575, ses hommes à Compiègne, afin de défendre une ville du Roi, auquel il devait l'ost et la chevauchée ; les dépenses d'habillement, armes et chevaux, étaient aux frais du seigneur.

(5) Reg. CC. fol. 147 (Archives de Compiègne).

1582. — Certificat d'arpentage délivré par « Albin Paille, demeurant à Elincourt, maistre mesureur et arpenteur juré et passé en la prévosté royale de Compiègne sous M<sup>e</sup> Gilles Lebrun, grand arpenteur et mesureur du Roy es pays et contrées de France. » :

En 1598, les religieux de Saint-Riquier près Abbeville vendent des bois à Chevincourt et des censives droits de vinage, etc, à Elincourt, à Antoine du Hamel de Bellinglise, chevalier.

Messire Gabriel Tourtefaite, curé de Notre-Dame d'Elincourt, Louis Davenne, curé de Saint-Pierre à Chevincourt, et Jean Stripe, curé de Marest, avaient préalablement annoncé cette vente, chacun, dans son église, à l'issue de la messe paroissiale, le dimanche 12 avril et les dimanches suivants. Parmi les censitaires du fief vendu, nous trouvons les hoirs Toffart, Jean Chrétien, Jacques Fresnoy, Antoine Dujardin, Antoine Flamain, Antoine Dubar et Eusèbe Massue.

Gabriel Tourtefaite, curé depuis 1538, est décédé à Elincourt, en la même année 1598. Sa tombe est dans l'église. Sa pierre tumulaire placée verticalement dans le passage de la sacristie porte cette inscription en lettres gothiques :

CHY GIST LE CORPS DE M<sup>e</sup> GABRIEL  
TOURTEFAITE, SON NOM FUT TEL,  
SON AME SOIT EN PARADIS,  
CE SÉPULCRE CY A FAIT FAIRE (1)  
PRIEZ DIEU PARDON LUI FAIRE.  
A FONDÉ OBIT A TOUS JOURS  
D'APRÈS PASQUE LE III<sup>e</sup> JOUR  
HAULTE MESSE DE LA FÈRME  
VIGILE LIBÉRA, ET LE PRIE  
D'ESTRE TOUS JOURS CONTINUEZ  
COMME EST PAR L'OBITIER PORTEZ,  
PAR TESTAMENT ET DÉLIVRANCE  
FAIT DE QUARANTE SOLS DE RENTE  
MOURUT L'AN 1598.

(1) Par une erreur du graveur, ces deux vers ont été réunis en un. Il faudrait pour la rime :

Ce sépulcre cy  
A fait faire



Une autre pierre tumulaire fruste, conservée dans l'église d'Elincourt, représente un ecclésiastique en pied, revêtu des vêtements sacerdotaux, l'amict sur la tête, les mains jointes élevées. Aux angles supérieurs sont deux écus accompagnés chacun de deux palmes. L'un de ces écus porte les lettres G T et l'autre un calice surmonté d'une hostie. Cette pierre est évidemment la première qui ait été gravée pour Gabriel Tourtefaite. L'inscription ayant été usée par les pieds des passants, elle a été remplacée par une autre table, telle que nous venons de la donner.

Félix David, né à Elincourt en 1599, fut curé de Vandelicourt en 1635 : il y mourut le 14 février de l'année 1672, et y fut inhumé dans l'église. Sa pierre tumulaire sise au côté de l'évangile dans la nef, près du chœur, le représente à genoux devant une croix. Il a donné à l'église de Notre-Dame-d'Elincourt « 40 solz de rente annuelle et perpétuelle » à percevoir sur des maisons, terres, héritages, mentionnés en son testament, reçu le 9 février 1672 par Methélet, notaire à Compiègne.

Vers la même époque l'église de Dreslincourt avait pour curé messire Bertheau, né également à Elincourt. — Le seuil de la chapelle du côté de l'épître, en l'église d'Elincourt, est formé par la moitié de la pierre tombale qui recouvrait ses restes.

1633. — Donation par Antoine Leroy, curé de Margny-sur-le-Matz à Marguerite Merlin et à Antoine de la Montagne d'une maison sise en la rue de Fontenelle et de deux pièces de terres à la condition que les immeubles retourneront à D. Tertaux, religieux de Sainte-Marguerite, si les donataires venaient à mourir sans laisser d'enfants (1).

Formule du mariage en 1639 : Du 18 janvier 1639 Massue et Marguerite Ringalle sont mariés.

Actes de décès : Philippe Flamand est mort ; l'enfant à Dubois est mort — Pas d'autre indication. (Greffe du Tribunal de Compiègne).

Jehan de Bouffeix figure en 1645, avec le titre

(1) Archives de l'Oise. *Prieuré d'Elincourt*.

ÉGLISE D'ÉLINCOURT



DALLE TUMULAIRE  
DE  
GABRIEL TOURTEFAITE  
1598

d' « honorable homme chirurgien à Elincourt », dans un partage, en même temps qu'Anne Moussu, sa femme. Nous apprenons par cet acte qu'en 1643 Charles Boy était lieutenant de bailli et garde de la justice et seigneurie d'Elincourt. Dans ce partage, enfin, il est question d'une maison contre la terre de Fontenelle, qui a donné son nom à une rue voisine (1).

En 1642 les collecteurs de la grande taille étaient à Elincourt : Claude Dubart, Pierre Michel, Nicolas Vuarnier, Fremin de Frénois (2).

En 1646 il y a eu 41 naissances, 19 décès et 12 mariages.

En 1672 Mgr l'évêque de Beauvais donna la confirmation à Elincourt (3).

Au mois de septembre de cette même année 1672, mourut Gabriel Appert, curé de la paroisse. Sa tombe était dans le bas-côté gauche de l'église devant l'autel. On y lisait cette inscription :

CY GIST HONORABLE  
ET DISCRETE PERSONNE  
GABRIEL APPERT, AVOCAT,  
NATIF DE ROYE-SUR-MATZ,  
CURÉ D'ÉLINCOURT  
DÉCÉDÉ LE . . . 7<sup>BRE</sup>  
1672.

1674. — Nous trouvons dans un inventaire du 16 mai, dressé à la suite du décès du chirurgien Bouffeix les deux mentions suivantes : « Item, est due par les habitans d'Elincourt, la somme de onze cens livres tant en principal qu'en dépens, adjugés audit Bouffeix, par sentence arbitrale, dont il y a procès au parlement de Paris.

« Item, a baillé (ledit Bouffeix) la somme de six livres à Nicolas Levasseur pour bailler à un procureur à Paris pour subvenir aux frais d'un jugement contre les habitans. »

(1) Archives Baheux. Inventaire après décès de Jehan de Bouffeix.

(2) Arch. Baheux.

(3) Registres de catholicité.

1678. — Jean Calvel, né à Elincourt en 1577, curé de la paroisse en 1640, y est décédé le 15 septembre 1678, âgé de cent un ans. Sa pierre tombale est dans le chœur de l'église du côté de l'Evangile. Il y est représenté à genoux, sur un prie-Dieu armoric, devant un crucifix. Son écu, qu'accompagnent deux palmes, porte en chef une étoile et en pointe un croissant. Voici l'inscription tumulaire :

CY GIST LE CORPS DE M<sup>o</sup> JEAN  
CALVEL, NATIF D'ÉLINCOURT, VI  
VANT P<sup>BRE</sup>-CVRÉ DVD. LIEV LEQL A FON  
DÉ VN OBIT SOLEN<sup>LE</sup> A PERPÉTUITÉ EN  
CESTE ÉGLISE. ET SE DIRA LA VEILLE  
DE TOVS LES SAINTS. LE JOVR PRÉCÉDE<sup>T</sup>  
VIG<sup>LE</sup> A IX LECON ET LE JO<sup>R</sup> RECMD<sup>CE</sup>  
HAULTE MESSE, LIBERA, SALVE  
REGINA ET LES PRIÈRES ORD<sup>RES</sup>  
ET SERA PAYÉ AU CVRÉ TRENTE  
CINQ SOLS, AV CLERQ QUINZE SOLS  
ET L'ÉGLISE LIVRAT DEVX CIERGES  
ALYMEZ SYR L'AVTEL, CINQ<sup>TE</sup> SOLS  
COE APPERT PAR LE CONTRACT  
PASSÉ PAR DEVANT SIMON LE  
COVREYX NOT<sup>RE</sup> A RESSON, DV  
CINQ<sup>E</sup> MAY 1663, DÉCÉDÉ LE 15 JO<sup>R</sup>  
7<sup>BRE</sup> 1678. PRIÉ DIEV PO<sup>R</sup> SON AME.

D'après « l'adveu et dénombrement (1) de Benoit, escuyer, » seigneur de Bellinglise 1680, citons comme personnes notables, habitant alors Elincourt : René de Labady, escuyer, seigneur de Lannois et sa femme (2), demoiselle de Hallencourt, Marie de Sacy, veuve d'Antoine de Flandre.

Pierre Thian était, en 1680, le plus riche propriétaire et tenancier d'Elincourt. Il habitait une maison dans la rue de l'ontenelle, ayant pour voisins Jean Vassan et Antoine ; il était propriétaire de 10 mines 50 verges et tenancier de 13 mines 23 verges.

(1) Archives Baloux.

(2) Leur demeure était située sur la place Notre-Dame.

En février 1709, vente de Bayencourt (1) à Etienne Rivière de Ricquebourg, seigneur de Liancourt, chevalier, conseiller du roi, grand maître des eaux et forêts de France, déjà propriétaire de Ricquebourg.

En 1712, une hôtellerie à l'enseigne de Sainte-Marguerite appartenait à Jacques Harlay.

Le 13 mai 1715, l'évêque de Beauvais, François de Saint-Aignan, donne, à Monchy, la confirmation aux habitants d'Elincourt.

Le 15 décembre 1725, Louis de Travelay, garçon chirurgien, demeurant à Elincourt chez Charles Flamen, exerçant la chirurgie depuis 1699, obtient le titre de maître avec le diplôme suivant :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que, veu la requeste à nous présentée par Jean-Louis de Travelay, garçon chirurgien demeurant à Hellincourt-Sainte-Marguerite, et la dite requeste ayant été communiquée aux prévost et maîtres de nostre communauté, et leur consentement pris, nous avons donné jour et heure au suppliant à comparoistre aujourd'hui en nostre chambre commune et de juridiction. La compagnie convoquée par billet signé de nous en la manière ordinaire, le dit garçon Louis de Travelay seroit comparu et auroit été interrogé en la présence du lieutenant Flé, de maistre Simon de Crouy, maistre Claude Richard, de Thomas Hermand, de Sébastien Boubier, Jean-Baptiste Dué, tous maîtres de nostre communauté, sur le chapitre singulier des tumeurs, playes, ulcères, fractures, dislocations tant en général que particulier, et après nous avoir donné des preuves de suffisance et de capacité en l'art du chirurgien et qu'il nous a promis garder et observer les statuts et ordonnances du Roy, sur le fait du dict art et à ce presté serment en tel cas requis, nous lui en avons donné acte et reçu maistre pour exercer le dit art de chirurgie dans l'étendue de nostre juridiction, à la réserve de nostre diète ville de Compiègne, sous peine de 100 livres de dommages intérêts envers la diète communauté. Fait à Compiègne, en nostre chambre commune et de juridiction, aujourd'hui 15 décembre 1725. (2)

1733. — Mort de Jacques Harlay. Sa veuve et son fils, afin de satisfaire à la déclaration du roi du 17 novembre 1783 et à l'ordonnance de l'intendant de

(1) Bayencourt, situé sur la rive gauche du Matz, comprenait 50 feux. Il dépendait de la paroisse d'Elincourt. Il s'y trouvait une chapelle dédiée à Saint-Martin démolie depuis longtemps. (GRAVES. *Stat. Ressons*, p. 83).

(2) Archives Baheux.

Paris, font la déclaration de tout ce qu'ils possèdent et des terres dont ils sont locataires. Dans cet acte se trouve la reconnaissance d'une rente de 15 livres due par cette famille à l'église d'Elincourt (1)

1733. — Ratification par Marie-Geneviève Alexandrine-Valburge de Sars de Plémont, novice au couvent de Wariville, du consentement des religieuses de son couvent, d'un contrat du 8 juin, portant constitution de rente et pension viagère de la dite demoiselle de Sars, fille du seigneur de Plémont, à prendre sur la terre et seigneurie d'Elincourt. (2).

Le 24 mai 1736, Etienne-René Potier, évêque de Beauvais, visite l'église de Notre-Dame d'Elincourt (3).

En l'année 1740, le village, déjà placé sous le patronage de Notre-Dame, de Saint-Barthélemy, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Madeleine, se plut à honorer un cinquième patron que la Providence lui envoya. Voici le fait :

Le samedi qui précéda le quatrième dimanche après Pâques (14 mai), un homme, né à Elincourt, qui avait été au service du Saint-Père, revint à son pays natal, rapportant des reliques de saint Flor, martyr. Les habitants les reçurent avec vénération et le lendemain, après les vêpres, une procession eut lieu avec la châsse. Cet usage subsiste encore aujourd'hui. Elincourt a toujours une grande dévotion pour saint Flor.

En 1745, à la suite d'un coup de feu tiré sur l'église, un incendie se déclara, qui détruisit le clocher. Celui-ci, en s'effondrant, vint s'écraser sur la nef et le transept de droite, qui furent complètement ruinés, mais n'atteignit pas le transept de gauche, qui est encore tel qu'il était à l'origine. Quelques années plus tard, les parties détruites furent rétablies ; un simple plancher remplaça les anciennes voûtes,

(1) Archives Baheux.

(2) Archives de l'Oise. — *Prieuré de Wariville*.

(3) Registre de catholicité.

mais le clocher ne fut pas reconstruit au même endroit (1).

Des maisons voisines, quarante-cinq furent brûlées.

Le seigneur de Bellinglise fournit le bois nécessaire aux reconstructions ; les cultivateurs firent les charrois, les ouvriers donnèrent leur temps.

Le 26 mai 1751, 90 hommes et 102 femmes d'Elincourt reçurent le sacrement de confirmation dans l'église de Monchy, des mains de Mgr de Gesvres, évêque et comte de Beauvais, en présence de Jacques-Alexis Boudier, curé, Guillausse, Charles Flament et François Sénéchal, marguilliers. (2)

1764. — Le 17 février 1764, J. A. Boudier, curé d'Elincourt, refusa de donner la sépulture à Pierre Voitelier, décédé subitement à l'âge de 24 ans. Les père et mère du défunt, domiciliés en la rue du Rone, s'adressèrent au prieur de Sainte-Marguerite pour lui demander justice ; il fut fait droit à leur requête et le bailli Béra fit signifier par Becquerel, huissier, à M<sup>re</sup> Boudier d'avoir à procéder sans délai à l'inhumation de Pierre Voitelier, avec les cérémonies de l'église.

Charles Carin, notaire à Ressons, depuis le 9 mars 1751, ouvrit un étude à Elincourt le 17 octobre 1773. Au bout de dix-neuf ans, en 1792, cette étude fut réunie à celle de Delannoise, à Ressons.

2 novembre 1773. Constructions des murs du cimetière, par Charles Delectun.

En 1777, l'évêque de Beauvais donne la confirmation à 140 personnes.

Le maître-autel en marbre a été placé le 13 septembre 1782, par les soins de Messieurs Sélame curé et Guignard premier marguillier en charge. (Registre des actes de mariage. Elincourt).

1785. — Signification à Sélame, curé d'Elincourt, d'une sentence, rendue par le bailli de la seigneurie d'Elincourt, lui enjoignant de donner la sépulture

(1) Cette reconstruction a subsisté jusqu'en ces derniers temps.

(2) Registres de catholicité.

ordinaire à Becquet, trouvé noyé dans le puits de sa demeure, rue du Crotoy.

1791. — Les cloches, brisées dans l'incendie de 1745, furent refondues et rétablies dans un nouveau clocher en 1754. Mais, des trois qui jadis y faisaient entendre leur joyeux carillon, une seule a été respectée par la Révolution. Elle porte cette inscription :

*J'ai été bénite par M<sup>e</sup> Jacques Alexis Boudier, prêtre, curé d'Elinecourt, et fondue du temps de messire Louis Lehaut, seigneur de Genest, marguillier d'honneur, Jean Charpentier, Pierre Thibault, marguillier en charge, Pierre Guillausse, syndic, en 1751. Marie Joseph suis nommée par M<sup>e</sup> François-Joseph Voilant (gendre de M<sup>e</sup> Lehaut) seigneur de Lesglantiers et autres lieux, ancien capitaine de dragons et par dame Marie-Louise Voilant, veuve de M<sup>e</sup> Ambroise Parisot, chevalier, seigneur d'Incourt et autres lieux, premier président et chef du Conseil d'Artois.*

Les deux autres cloches ont été enlevées en 1791, en même temps que celle du Prieuré. Les habitants avaient acheté cette dernière lors de la vente des biens des religieux comme biens nationaux. Elle leur plaisait beaucoup. Aussi demandèrent-ils à la conserver en abandonnant leur ancienne sonnerie. Ils écrivirent donc aux administrateurs du district de Noyon la lettre suivante :

*Municipalité d'Elinecourt.*

Aux Citoyens administrateurs du Directoire  
du district de Noyon,

Les maire, procureur, officiers municipaux, Conseil général et tous les citoyens de la commune d'Elinecourt-Sainte-Marguerite, vous exposent, citoyens, que dans leur sonnerie composée de quatre cloches, il en est une provenant du ci-devant prieuré de Sainte-Marguerite qu'ils ont achetée en votre Directoire, il y a près de deux ans, dont l'obligation au total de quinze cent cinquante livres doit exister en votre bureau ou en celui des monnaies à Paris : que cette cloche a toujours flatté et flatte encore davantage les citoyens, non seulement de cette commune, depuis qu'elle est à leur disposition, mais encore ceux des communes voisines, par son harmonie ; qu'enfin, voulant bien se conformer au décret de la Convention nationale du 23 juillet dernier, ils font volontiers le sacrifice des trois autres cloches, pourvu que celle-ci leur soit conservée, sous l'offre que font les exposants de payer l'excédent du poids d'icelle contre leur troisième cloche, si toutefois le prix aujourd'hui du métal de celle-ci ne se trouve pas être équivalent à cet excédent.



C'est donc, Citoyens, pour prévenir et éviter toute contestation et émeute, qui arriveraient infailliblement au moment de l'enlèvement de cette cloche, que les exposants vous prient de la leur conserver sous l'offre susdite, et vous ferez bien.

N. B. Il n'est pas inutile de vous observer encore que sur cette cloche il n'existe aucune armoirie des ci-devant seigneurs en ce qu'elle est du quinzième siècle.

*Suivent les signatures au nombre de 33.*

La demande des habitants d'Elincourt fut ainsi apostillée au district de Noyon :

Vu la pétition ci-dessus ;

Considérant que sous aucun prétexte les habitans de la commune d'Elincourt ne peuvent se refuser à fournir trois des quatre cloches qui sont dans le clocher de cette commune, que celle qu'ils réclament n'appartient pas à la paroisse puisqu'elle provient du ci-devant prieuré et que ces habitans n'ont pas rempli les obligations qu'ils ont contractées le 9 novembre 1791, de fournir un poids égal à cette cloche de matière première pour la conserver.

Cependant désirant concilier les intérêts de la nation avec les désirs de ces habitans ;

Le procureur syndic consulté ;

Le Conseil du district de Noyon arrête que la cloche réclamée par les habitans d'Elincourt leur restera aux conditions ci-après : il sera fait une pesée tant de cette cloche que de celle que les habitans avaient la faculté de conserver dans les trois qui appartenaient à la paroisse, et la différence qu'il y aura du faible au fort sera fournie en matière de cloches par les habitans d'Elincourt en même temps qu'ils livreront ces cloches dans les délais prescrits par les lois et circulaires. Cette opération sera faite en présence d'un commissaire, qui sera délégué par l'administration, lequel en dressera procès-verbal conjointement avec le Conseil général de la commune d'Elincourt qui se soumettra d'exécuter le présent arrêté.

Délibéré à Noyon en séance publique, le dix-huit septembre dix-sept cent quatre-vingt treize, l'an II<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

Par les administrateurs composant le Directoire du district de Noyon.

CROCHIN, FAUMIER, HEBERT,  
HERMONT, P. syndic.

Néanmoins la cloche du prieuré fut livrée pour la fonte, avec deux des cloches de la paroisse. Les habitants ne purent sans doute remplir leurs engagements vis-à-vis du directoire. C'est seulement en 1818 que fut réorganisée la sonnerie, telle qu'elle était autrefois. Voici les inscriptions des nouvelles cloches :

Sur la petite on lit :

*L'an 1818, j'ai été bénite par M. François-Furey Dumont, curé décéans, et nommée Alexandrine-Augustine par M. Alexandre Margantin, agent de change à Paris et dame Augustine Boscardi, son épouse, E. Oyon, Fabry, Baheux, B. de la Marlière, Bonnet, N. Douvilles, J. Demouy, J. Roger, Etrillard, A. Thoury.*

Sur la grosse cloche, cassée la même année et refondue l'année suivante, on lit :

*L'an 1819, j'ai été bénite par M. Furey Dumont, curé du lieu et nommée Marguerite par M. Pierre Margantin, propriétaire et maire de la commune, et dame Marie-Louise Leblanc, sa femme. J. Defresnois, adjoint.*

Pendant que nous écrivons ces pages, sous nos fenêtres se font entendre des chants joyeux. C'est aujourd'hui le *dies jovis gaudiosa*, jeudi judiois. Les enfants du village viennent de se choisir un roi. Ils ont chamarré de rubans ses habits et vont sous sa conduite faire une collecte dans toutes les maisons. Ce gai refrain leur sert de merci : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*. Ah ! qu'il fait bon, qu'il est agréable de vivre en frères (Ps. 132). Ne se croirait-on pas en présence d'une des réjouissances naïves du moyen âge ? Ainsi devaient faire jadis les enfants des maîtrises dépendantes des cathédrales et des collégiales. Nous avons tout lieu de penser que c'est à ces jeunes clercs que nos enfants de chœur ont emprunté leur petite fête.

§ VI. *Les curés d'Elineourt et leurs clercs-laïques, maîtres d'école.*

*A. Curés de l'église de Notre-Dame d'Elineourt.*

1194. *Odon.*  
1538—1598. † Gabriel *Tourtefaite*, inhumé dans l'église.  
1640 — 15 septembre 1678. † Jean *Calvel*, inhumé dans l'église.  
1670, *Haultement*, curé de Marquéglise, desservant.  
1672. † Gabriel *Appert*, inhumé dans l'église.  
1674. † Pierre *Levasseur*.  
1674. D. *Cottart*, prieur claustral, de Ste-Marguerite, desservant.  
26 mars 1675 — 17 mars 1679. † *Dabourg*.  
4 avril 1679—1689. Michel *Gossart*.  
1689 — 8 septembre 1728. † *Cugnières*, inhumé sous le portail de l'église.  
1729—1744. *Castellan*.  
1744. D. Gabriel *Lecœur*, prieur claustral, desservant.  
Mai 1744 — 17 juin 1747. † *Beurain*, inhumé entre le chœur et la chapelle de Saint-Sébastien.  
1747 — 29 mai 1770. † Jacques-Alexis *Boudier*, inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge.  
1770—1800. *Sélame*.

*B. Clercs-laïques, maîtres d'école d'Elineourt.*

1677. Rusticque *Bénaulx*.  
17 janvier 1679. Claude *Poirmeur*.  
1690—1720. Jacques *Leblond*.  
1727 — 23 juin 1745. Olivier *Lobjeois*.  
29 septembre 1745 — 13 mai 1750. *Rochart*.  
6 juillet 1750 — 16 novembre 1750. Jean-François *Tonnclier*.  
16 novembre 1750 — 6 octobre 1754. Louis *Debruge*.  
16 octobre 1754 — 26 avril 1763. *Dubart*.  
26 avril 1763 — 7 octobre 1764. Alphonse *Lavaux*.  
12 novembre 1763. Jean-Thomas *Havet*.

§ VII. *Revenus et charges de l'Église et de la Cure  
d'Élincourt Sainte-Marguerite.*

I. — REVENUS ET CHARGES DE L'ÉGLISE.

TITRE I. REVENUS DE L'ÉGLISE EN 1778.

A. — Terres (1).

2 mines (2) de terre séant à la Maladrerie.		
3 mancauts id.	à la Justice.	
3 id. id.	en Veaux (3).	

(1) Ces terres pourraient être celles qui furent distraites du domaine royal vers le VII<sup>e</sup> siècle, et données à l'Église.

(2) Pour l'intelligence des diverses mesures, dont il pourra être fait mention dans cette notice, nous donnons ici le tableau des anciennes mesures en usage à Élincourt, avant la Révolution, avec leur évaluation selon le système décimal.

*Mesures agraires.*

1 muid ou 12 mines. . . . .	4 h. 53 a. 44 c.
1 journal ou 100 verges . . . . .	42 91
1 mine ou 90 verges. . . . .	38 62
1 mancaut ou 45 verges . . . . .	19 31
6 boisseaux ou 30 verges. . . . .	12 87
1 quartier, 22 v. 1/2. . . . .	9 65
1 verge de 22 pieds, pied de 11 pouces.	42 90

*Mesures pour le bois.*

Corde de 8 pieds sur quatre ; bois de	
4 pieds . . . . .	4 st. 3875

*Mesures pour les liquides.*

Demi-queue de Champagne de 192	
pintes de Paris. . . . .	1 h. 78 l. 81
1 muid de 20 veltes, velte de 5 pots. . . . .	2 12 92
1 pot. . . . .	6 66
1 lot. . . . .	2 98
1 pinte . . . . .	1 49

*Mesures pour les grains.*

1 <sup>o</sup> Pour le blé :	
1 muid ou 4 setiers . . . . .	5 h. 68 l. 57
1 setier ou 3 mines . . . . .	1 42 14
1 mine de 2 mancauts . . . . .	0 47 38
1 mancaut . . . . .	0 23 69
2 <sup>o</sup> Pour l'avoine :	
Setier de 3 mines. . . . .	2 26 31
Mine de 2 mancauts. . . . .	0 75 49
1 mancaut . . . . .	0 37 74

(3) Cette pièce devait au seigneur 2 pots de vin à la vendange.

3 mancauts de terre séant	au Préd des Ramés (1).
3 id.	id. au Préd d'Ilumières.
2 mines.	id. id.
3 quartiers	id. à la Maladrerie.
1 mine	id. à la Justice (2).

11 mines 67 verges (1 h. 53 a. 56 cent.) louées 260 livres en 1779 à Nicolas Gérard dit Bourguignon et Nicolas Gérard.

B. — *Redevances*, d'après le Cueilleret de 1785,

tiré des archives, titres et papiers de l'Église et fabrique de Notre-Dame d'Elincourt-Sainte-Marguerite, « pour servir aux sieurs Baheux et Jean-Charles Billas, marguilliers en charge de ladite fabrique en l'année 1785 ; à se faire payer par les redevables y dénommés, des rentes, obits, dûs annuellement à ladite fabrique ».

1. — *Obits*.

Martin Bellard, obit de dix sols, fondé sur 39 verges de terres et vignes, au Bordeau (3). — Jacques Warnier et Madeleine Colluel — Marguerite Héduin. — Marguerite Cappel. — Antoine Flamen. — Messire Antoine Villon. — François Guille. — Julien Roger. — Félix Noiret et Marie Leprot. — Nicolas Machue. — Madeleine Duchemin. — Madeleine Fournier. — Nicolas Butin et Nicole Defrenois. — Jean Thian. — Marguerite Devordun. — Marie Devaucheux. — Louise de Halencourt, dite de la Badie. — Obit des Quatre-Temps, fondé par Messire Francière. — Antoine de Monchy. — François Marié et Marie Dubois. — Barbe Tanton. — Antoine Leroy. — Marguerite Pauquetais. — Brice Duval. — Jeanne Létrillard. — Jean Ringal. — Robert de Vobécourt. — Anne Rondel. — Barbe Rouart. — Pierre Defresnois. — Nicole Depotte. — Jean Degrain. — Félix David, curé de Vandelicourt. — Anne Warnier. — Periane Lefebvre. — Jean de Boussay. — Jeanne Fabrique. — Simon Merlu. — Marie Leroy. — Anne Jauret. — Jean Calvel, curé d'Elincourt. — Philippe Pauquetais. — Guillaume de Vobécourt, fondation de la Passion. — Obit de Jean de Boussay et d'Antoinette Galand, sa femme. — Laurent Ponisère, et Anne Defrénois. — Messire Tourtefaite, curé d'Elincourt. —

(1) Cette pièce devait le champart.

(2) Extrait d'un Adveu et dénombrement de 1680. Fief et seigneurie de Marefontaine.

(3) Tous ces obits étaient fondés sur des terres dont les détenteurs acquittaient les charges. Ils variaient, en général de 4 livres à 16 sous ; un seul, celui de Louise de Halencourt était de 15 liv. 15 sous. Nous nous bornerons à en donner les noms, sans relever ces chiffres de peu d'importance. Le cueilleret ne donne malheureusement ni les années des décès, ni les jours des services.

Jean Patri. — Sébastien de Haussy. — César Bénaut. — Regnault Lefebvre. — Elisabeth Galland. — Messire Claude Carité. — Claude Javeriaux. — Fondation, par Jean Flamen, de douze messes et douze saluts du Saint-Sacrement.

Les redevances des obits et fondations s'élevaient à . . . . . 155 liv. 11 s. 9 d.

**2. — Rentes.**

30 sols, sur 3 quartiers d'héritage à la ruelle de Sorel. — 5 s., sur 1 quart. de terre, au Pré-Pêcheur. — 50 s., sur 3 pièces de terre et vigne devant la porte du prieuré de Sainte-Marguerite. — 9 s., sur 9 verges de terre, au lieudit Sorel. — 3 liv. 8 s., par M. Benoist, sur la maison et héritage de Jeanne l'aguët. — 10 s., sur 1 mancaut et 2 boisseaux de terre au lieu-dit le Puits-soir. — 40 s., sur la maison de Marie-Anne Galland.

Le total des rentes était de. . . . . 11 livres 2 s.

**3. Quêtes de Saint-Flor**, faites par Pierre Aubry, marguillier, en 1778. . . . . 68 l. 10 s. 3 d.

**Quêtes de la Vierge**, faites par Victoire Bonnet, marguillière, en 1778. . . . . 42 l. 1 s. 3 d.

**Récapitulation des revenus de l'église d'Elincourt.**

	Liv.	S.	D.
Terres. . . . .	260	»	»
Obits . . . . .	155	11	3
Rentes et quêtes. . . . .	121	4	9
Total. . . . .	<hr/> 536	<hr/> 16	<hr/> 12

**TITRE II. — CHARGES DE L'ÉGLISE, AUTRES QUE LES FONDATIONS A ACQUITTER.**

	Liv.	S.	D.
Taxe royale. . . . .	28	4	»
11 mines deux-tiers, de terre, devant au seigneur 15 deniers, par mine. . . . .	»	14	5
2 pots de vin (9 pintes), à l'époque des vendanges . . . . .	»	8	»
Champart de 36 gerbes, à 3 s. . . . .	5	8	»
Total. . . . .	<hr/> 34	<hr/> 10	<hr/> 9

**RÉCAPITULATION.**

	Liv.	S.	D.
Revenus. . . . .	536	16	»
Charges . . . . .	34	10	9
Reste. . . . .	<hr/> 502	<hr/> 5	<hr/> 3

II. — REVENUS ET CHARGES DE LA CURE.

*Titre I. — Revenus.*

2 mines de terre séant au Moulinet ; 2 mines, au bout de la rue du Crotoy ; 3 mancauts au même lieu ; 1 mine à l'Épinette.	
Total, 6 mines 1/2 (2 h. 51 a. 3 c.) louées par an. . . . .	130 l.
Produit des obits. . . . .	155
Offrandes des baptêmes, mariages et sépultures. . . . .	150
	435

Les religieux de Sainte-Marguerite devaient payer annuellement au curé d'Elincourt, sur leur ferme de la Réverie, 1 muid d'avoine. Au curé appartenait aussi le droit de grosses et menues dîmes et dîmes noales (4), ainsi que celui de champart sur le territoire d'Elincourt, 6 poinçons de vin de vinage, avec la dime des vins, les censives et autres droits seigneuriaux.

*Titre II. — Charges.*

	Liv.	S.	D.
Taxe papale (1). . . . .	15	»	»
Taxe royale (2). . . . .	1	2	6
Champart au Seigneur, pour 6 mines 1/2, à 15 deniers, la mine (3), . . . . .	»	7	6

RÉCAPITULATION

	Liv.	S.	D.
Revenus . . . . .	435	»	»
Charges . . . . .	16	10	»
Reste, . . . . .	418	10	»

(1) LOUVET, *Hist. et antiq. de Beauvais*. I. 126.

(2) LOUVET, *Hist. et antiq. de Beauvais*. I. 126.

(3) Dénombrement de 1680 et cuilleret de 1783.

(4) Dîmes des terres nouvellement défrichées.

## CHAPITRE III.

### Le prieuré de Sainte-Marguerite.

#### § I. — *Chronique du prieuré depuis son origine jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.*

Dès les premières années du X<sup>e</sup> siècle, il y avait à Elincourt (*Aquilinicultis*) une chapelle dédiée à Sainte-Marguerite, vierge et martyre, *capella sancte Margarete*. Charles III, dit le Simple, la donna, le 29 juillet 922, avec la seigneurie du village et d'autres biens, aux clercs ou chanoines de Saint-Corneille de Compiègne, dont il voulait augmenter la dotation (1). Ceux-ci confièrent à Rothard, leur prévôt, l'administration de ce domaine. Rothard essaya, par voie de détournement, d'en faire un fief dépendant de sa charge. Louis IV, d'Outremer, dut intervenir. Il fit restituer à Saint-Corneille la chapelle de Sainte-Marguerite, les terres d'Elincourt et tous les biens soustraits. Sa charte, rédigée au Palais de Compiègne, porte la date du 25 décembre 936 (2). Les clercs de Compiègne jouirent dès lors paisiblement du domaine qu'ils tenaient de la munificence royale. Ils firent, il est vrai, des concessions de terres à des seigneurs, mais, en se réservant toujours le droit de dime.

Les Bénédictins de Cluny s'établirent à Elincourt à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XII<sup>e</sup>. L'abbaye de Cluny avait été fondée par le bienheureux Bernon, l'an 910 (3). En ses *Annales du diocèse de Soissons*, M. l'abbé Pêcheur nous apprend, d'après un inventaire des titres et fondations de Cluny, rédigé en 1407, que saint Hugues, abbé de Cluny (1049 — 1109), fut mis en possession de la

(1) Voir la charte au ch. II.

(2) Voir la charte au ch. II.

(3) *Gallia christ.* t. IV, col. 1122.



terre d'Elincourt, en vertu d'une donation faite à son monastère, par Hugues de Coudun (1). Un prieuré fut aussitôt fondé au village d'Elincourt, sous le nom de Sainte-Marguerite. Nous le trouvons mentionné dans la charte par laquelle Louis VI, dit le Gros, prit sous sa protection tous les biens de l'abbaye de Cluny en 1119 (2).

L'installation des religieux était sans doute peu confortable à cette époque; car deux seigneurs d'Elincourt, Bernard de Marrigny et André de Dives, leur proposèrent de construire un couvent sur leur domaine et leur offrirent à cette fin un emplacement convenable (3). Le fond appartenait aux donateurs, mais Saint-Corneille en avait la dime. Les moines d'Elincourt, *fratres* de Ailincurte, accueillirent avec empressement ce projet. Désireux de voir affranchie

(1) Cf. *D. Grenier*, t. 201, f° 153.

(2) *Charta Ludovici VI qua prioratus monasterii Cluniacensis recenset et eisdem necnon Cluniacense monasterium sub sua suscipit protectione.*

Louis VI prend sous sa protection, garde et défense, le monastère de Cluny avec tous les prieurés et possessions qui en dépendent. Au nombre des prieurés se trouvent : Prioratus Sancti Martini de Campis, Parisiensis, et alii prioratus qui sequuntur videlicet : de Lehuno (Lihons en Santerre), de Monte-Desiderio (Mondidier), de Abbatisvilla (Abbeville), de Crispeyo (Crespy), de Nantholio (Nanteuil-le-Haudoin), de Antolio, de Grandicampo, de *Sancta Margareta*, de Cousiaco, de Gaya, de Vendopera, de Turribus super Maternam, de Sancto Theobaldo, de Sancta Margareta, de Horiaco, de Vergeyo, de Trouando, de Magobrio, de Longoponte, de Nogeno, de Gaticuria, de Remerei, de Ponte-Monachorum, de Prato juxta Douzianum, de Sancto Stephano Nivernensi, de Sancto Reveriano, de Luperiac, de Borbonis, de Paredo, de Amberta, de Karoloco, de Martignico quem Hugo Cluniacensis fundavit in patrimonio suo, de Rumilliaco, de Wasio, de Busigens, de Donna-Petra, de Silviniaco, de Rivis, de Celsimis, de Volta, de Santo Floro, de Portu Sancti Saturnii prioratus.

Actum publice Aurelianis, anno Incarnati Verbi millesimo centesimo nono decimo, regni nostri undecimo. S. Guillelmi dapiferi, S. Gileberti buticularii, S. Hugonis constabularii, S. Guidonis camerarii. Data per manum Stephani, cancellarii. (*Archives Nationales*, J. 259, Cluny, n° 9. Copie authentique. — TEULET. *Layette* du Trésor des Chartes, T. I, p. 41. — *Ordonn. des Rois de France*, T. III, p. 545.)

Cette charte, la plus ancienne des chartes royales conservées dans les layettes du Trésor, a été successivement confirmée par Philippe VI, au mois de juin 1329; par le roi Jean, au mois de janvier 1360; par Charles V au mois de mai 1365; par Charles VI, au mois de juillet 1397. Ces diverses confirmations sont insérées avec le texte de la charte originale dans un *ri-dimus* délivré par le prévôt royal de Mâcon, le 18 août 1498.

(3) Voir *Pièces Justif.* à la fin de la NOTICE.

de toute servitude la terre sur laquelle devait être bâti leur nouveau monastère, ils prièrent Geoffroy, doyen de Saint-Corneille de Compiègne et les clercs placés sous son obéissance de leur faire remise de la dime et de tous les autres droits. Les clercs de Saint-Corneille répondirent d'abord qu'il n'était pas en leur pouvoir d'aliéner d'une manière absolue ce que leur église avait reçu des rois et des princes, et que, d'ailleurs, il fallait prévoir les inconvénients fâcheux qu'entraînerait probablement une telle concession.

Les moines d'Elincourt, tout en reconnaissant la justesse de ces observations, proposèrent néanmoins la transformation de la dime en un cens annuel. Les clercs de Compiègne accueillirent favorablement cette nouvelle demande. Ils abandonnèrent aux bénédictins, moyennant un cens de 12 deniers compiégnois, la jouissance perpétuelle de tout le terrain dont ils auraient besoin pour élever leur monastère, avec une chapelle précédée d'un portique, pour créer un jardin, former un verger et planter une vigne. Mais ils se réservèrent formellement leur droit de dime sur tout le reste du domaine. En outre, ils firent promettre aux moines d'Elincourt de ne jamais ni donner la sépulture aux paroissiens de Saint-Corneille sous leur portique, ni recevoir les offrandes dues au couvent de Compiègne, sans leur permission ou celle des curés nommés par eux. Ils exigèrent encore la reconnaissance de leurs droits sur ceux de leurs paroissiens qui viendraient habiter près du nouveau prieuré, et la remise régulière des offrandes et des rentes provenant de ces paroissiens.

Par contre, toutefois, ils concédèrent aux bénédictins tout le terrain qu'ils pourraient défricher dans leurs bois sur les montagnes de Mareuil, n'en réclamant que le terrage et la dime. Toutes ces conventions furent faites en l'année 1127, en présence d'Odard de Verberie, Jean chantre, Girard, Lysiard, Guy et Hugues, chanoines de Compiègne. C'est à Dom Bertheau (1), qui a vu une copie vidimée

(1) Bibl. Nat. D. BERTHEAU. *Histoire de Compiègne*, lat. 13891, p. 194.

de la charte, alors rédigée, que nous devons ces renseignements précis.

Les religieux d'Elincourt, *monachi Sancte Margarete*, ne furent pourtant point encore pleinement satisfaits des concessions qu'ils avaient obtenues des chanoines. Au mépris de l'accord intervenu, ils donnèrent tout aussitôt la sépulture aux paroissiens de Saint-Corneille et reçurent leurs offrandes. Il ne fallut rien moins que la médiation de Mathieu, cardinal, évêque d'Albano et légat du Saint-Siège, pour rétablir la paix. Saint-Corneille abandonna encore une fois ses droits. Les religieux d'Elincourt s'engagèrent à payer aux chanoines une redevance annuelle de cinq sous à la Saint-Denis. La charte (1) qui nous apprend cette nouvelle transaction n'est pas datée, mais nous savons que Mathieu, cardinal, évêque d'Albano, mourut en 1135, huit ans après les premières concessions faites aux moines d'Elincourt par les clercs de Compiègne.

Vers 1159, Raynauld d'Antheuil et Philippe, son fils, donnèrent en aumône à l'abbaye d'Ourscamp une terre voisine de Herberlieu, *Herbertilocus*, pouvant contenir environ 18 mines de semence, avec tout l'excédant qui s'y trouverait, ce surplus fut-il de six mines. Ils ajoutèrent à cette libéralité des jardins à Funisville, que le prieur de Sainte-Marguerite leur avait cédés en échange d'une terre voisine sur le territoire de Portes (commune d'Antheuil). Henri de France occupait alors le siège épiscopal de Beauvais (1159-1162) ; c'est lui qui fit rédiger l'acte dans lequel nous avons puisé ces renseignements (2). Vers la même époque, deux jeunes gens Remy et Ithier, fils d'Arnoul Caineth, ayant perdu leurs parents, se firent religieux en l'abbaye d'Ourscamp, à laquelle ils abandonnèrent leurs biens. La charte de donation nous apprend que l'église de Sainte-Marguerite possédait dans le domaine de Remy et Ithier une terre, suffisante pour trois muirs de semence, située à quelque distance en avant de la grange de

(1) Voir *Pièces Justif.*

(2) PEIGNÉ-DELACOURT, *Cartul. d'Ourscamp*. Ch. DLII, p. 341.

Portes, et que, pour cette propriété, les moines d'Elincourt, *monachi ejusdem ecclesie*, devaient payer annuellement aux religieux d'Ourscamp tout le droit de terrage et un muid de grains provenant de la récolte faite en leur champ.

C'est encore à l'évêque de Beauvais, Henri, que nous devons la notification de ces libéralités. Il en fit dresser l'acte en l'année 1160 (1).

Quel fut le premier prieur d'Elincourt? Aucun document n'est venu jusqu'ici nous le dire.

#### VALFRID

1157.

Dom Bertheau, en son *Histoire de Compiègne*, ne fait remonter la fondation du prieuré de Sainte-Marguerite qu'à l'an 1127. Le premier prieur qu'il indique est Valfrid, *Walfridus*, mentionné dans les titres en 1157 (2).

#### NICOLAS

1165.

En 1165, Nicolas paraît comme témoin, avec le titre de prieur d'Elincourt, dans la donation que Raoul d'Ailincourt fit de sa dime d'Aiguisy à l'abbaye de Saint Yved de Braisne (3).

En 1168, Etienne de Bouville, fils de Raoul de Coudun dit Li Vallès, et de Béatrix (4), abandonna aux religieux de Sainte-Marguerite tout ce qu'il possédait à Elincourt en vignes, cens, prés, terres, etc. (5).

En 1170, le prieur de Sainte-Marguerite, Nicolas et ses religieux comptent un bienfaiteur de plus (6). Pierre d'Attiches, de concert avec ses fils, Simon et Pierre, et avec ses filles, cède au monastère tout ce

(1) PEIGNÉ DELACOURT Ch. DLV *cart. d'Ourscamps*, p. 343. C'est par erreur que cette charte porte la date de 1260.

(2) Bibl. Nat., lat. 13.891, p. 194.

(3) Voir la charte au ch. II.

(4) Voir *Pièces Justif.*

(5) Fragment d'inventaire de titres, xvii<sup>e</sup> siècle. Cabinet de l'auteur.

(6) Voir *Pièces Justif.*

qu'il tenait en fief, à Attiches (commune de Dreslincourt), du comte de Vermandois et d'Hayde de Thourotte, tant en terres qu'en bois. Il cède également aux moines le droit d'usage qui lui appartenait dans le bois de Sainte-Colombe, propriété du prieuré ; mais à la condition que tous les ans, à la Saint-Remy, il lui sera payé, tant à lui qu'à ses héritiers deux deniers de cens. Baudouin III, évêque de Noyon, qui exerçait une sorte d'avouerie sur ces biens, en ratifia la cession et fit dresser l'acte destiné à en perpétuer le souvenir. Le comte de Vermandois et Hayde de Thourotte donnèrent leur approbation au contrat. L'authenticité en fut garantie par les signatures de Haydyve Gautier, prieur de Saint-Martin-des-Champs, de Guillaume, prieur d'Ourscamp, de Dreux ou Dregon, prieur de Nanteuil-le-Haudouin, de Robert, prieur de Sainte-Opportune, etc. Pierre voulut déposer sa charte sur l'autel de Sainte-Marguerite, afin d'attester qu'avant tout son offrande devait appartenir à la glorieuse patronne du prieuré.

En cette même année 1170, fut tranché un différend entre l'abbaye d'Ourscamp et le prieuré de Sainte-Marguerite, relativement à un chemin passant devant la grange de Portes (1). Les religieux d'Ourscamp faisaient conduire leurs troupeaux au pâturage par ce chemin au grand détriment des moines de Sainte-Marguerite, dont ils broutaient les moissons. Les religieux d'Elincourt interdirent le passage. L'évêque de Beauvais, Barthélemy de Montcornet, devant qui l'abbaye d'Ourscamp porta plainte, intervint pour rétablir l'accord. Le prieuré consentit à laisser passer les troupeaux d'Ourscamp devant sa grange. L'abbaye promit de faire mieux surveiller ses animaux et de payer une indemnité convenable pour les dommages qu'ils pourraient causer. Cette paix fut de courte durée.

En 1172, l'abbaye d'Ourscamp et le prieuré d'Elincourt se trouvaient encore en dissension au sujet des terres et bois sis au mont d'Attiches (2).

(1) *Cartul. d'Ourscamp*, Ch. CCCCL, p. 277.

(2) *Cartul. d'Ourscamp*, Ch. CCCCLI, p. 278.

Ils s'en remirent à la décision de Baudoin, chancelier de Noyon, Léonard, prêtre de Noyon, Raoul, seigneur de Coudun, et Pierre du Plessis. Ces quatre arbitres s'adjoignirent Anselme, prieur de Saint-Amand, Evrard, doyen de Resson, et Mathieu, de Compiègne. L'enquête montra premièrement que, vers la fontaine d'Orval, tout ce qui s'étendait depuis la Grande-Pierre et le charme, en descendant à gauche jusqu'au marronnier, et depuis le marronnier jusqu'au grand chêne, appartenait aux moines d'Ourscamp. L'abbaye, toutefois, céda au prieuré de Sainte-Marguerite une partie de ce domaine, de telle sorte que les bornes allaient du charme à la source d'un petit ruisseau, voisin d'une aunaie, et de la source au grand chêne. Il fut reconnu secondement que, vers Sainte-Colombe, la terre, située entre le bois de Rainaud de Vignemont et la chaussée, était la propriété de Sainte-Marguerite; que tout le reste, depuis la chaussée jusqu'à la montagne, était aux religieux d'Ourscamp, et que, par conséquent, les bornes devaient être placées sur la chaussée. On constata troisièmement, que, vers la fontaine d'Arnoul-Maisnil et vers Montigny, la terre située sous la cavée à droite en descendant du mont d'Attiches à Cambronne, depuis le hêtre placé à l'entrée du chemin jusqu'au charme qui se trouve à droite dans la vallée, et de là jusqu'à Marest, appartenait au prieuré de Sainte-Marguerite. Quant à la terre, située vers la montagne, à partir du hêtre et du charme, et à tout ce qui se voit à gauche de la cavée, il n'y eut pas de doute que ce ne fût la propriété des religieux d'Ourscamp. L'abbaye était représentée à l'arbitrage par Guy, son abbé; Guillaume, son prieur; Thibaut et Roger, ses cellériers; Gilbert, son grangier, et les moines Gualon, Ohens, Guillaume, etc. Ingelbert, prêtre de Noyon; Thibaut, prêtre de Cambronne, et d'autres encore assistèrent comme témoins à la rédaction de l'acte dans lequel furent consignées les décisions que nous venons de rapporter.

L'année 1173 vit s'élever une contestation entre le prieuré de Saint-Amand et celui de Sainte-Margue-

rite, *inter ecclesiam sancti Amandi et ecclesiam beate Margarete*, au sujet de certaines terres dont le prieur de Saint-Amand réclamait la dîme, *pro quibusdam terris, in quibus ecclesia sancti Amandi decimam dicebat sibi deberi*. Pour trancher la question, Yves, abbé de Saint-Martin de Tournay, dont dépendait le prieuré de Machemont, et Nicolas, prieur d'Elincourt, *Nicholaus, prior de Alincurt*, se réunirent dans les champs d'Arvecourt ou Arvancourt, appartenant à Sainte-Marguerite, *in campis super Arvanurte, videlicet beate Margarete*. Les droits de Saint-Amand furent constatés. Il fut décidé que Sainte-Marguerite payerait chaque année, à perpétuité, au prieuré de Machemont, une mine de blé, comme hommage de vassal à son seigneur. C'est à Raoul, seigneur de Coudun, que nous devons l'acte renfermant cet accord. Parmi les témoins nous remarquons Pierre de Louvet (1).

C'est probablement encore en l'année 1173 que Pierre, évêque de Meaux, cardinal prêtre du titre de Saint-Chrysogone, légat du Saint-Siège, et Henri, évêque de Senlis (2) interposèrent leur médiation pour mettre fin à une contestation entre le prieuré de Sainte-Marguerite et l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne (3). Les religieux d'Elincourt, usant de la permission qui leur fut donnée en 1127, avaient défriché plusieurs bois appartenant au monastère de Compiègne et en avaient mis le sol en culture ; mais ils oubliaient d'en payer la dîme et le terrage, malgré les conventions écrites (4). Ils promirent enfin de payer chaque année à Saint-Corneille une

(1) Nous devons l'analyse de cette charte à l'obligeance de M. l'abbé Gardière, curé de Machemont, et notre confrère à la Société historique. Elle fait partie du cartulaire de Saint-Amand de Machemont dont M. Gardière prépare la publication. Quatre autres chartes venant de ce même cartulaire nous ont été également communiquées. Nous en exprimons ici notre reconnaissance.

(2) Pierre fut évêque de Meaux de 1172 à 1174. Créé cardinal en 1173, il fut envoyé en légation en France et en Angleterre. Henri fut évêque de Senlis de 1168 à 1185.

(3) Les chanoines de Saint-Corneille furent remplacés par des bénédictins en 1150. Le monastère prit dès lors le nom d'Abbaye.

(4) Voir *Pièces Justificatives*.

redevance de deux muids de froment et deux muids d'avoine, à la mesure de Coudun sans préjudice des autres coutumes qui régissaient la terre de Roye. L'abbé de Cluny, que nous croyons être Gautier de Châlons, approuva cet arrangement (1) dans ses lettres données à Ansold, abbé de Compiègne vers l'an 1176 (2).

En 1174, Raoul de Coudun confirma toutes les donations que son père et ses prédécesseurs avaient faites aux religieux de Sainte-Marguerite (3).

Parmi les pièces, produites en un procès qui eut lieu dans les années 1682 et 1683, entre Marie-Marguerite de Bonnaire, femme de Philippe Benoist, ancien commissaire provincial des guerres de Picardie, Flandre et Artois, seigneur en partie d'Elincourt, et Louis de Crevant duc d'Humières, maréchal de France, seigneur de Coudun, marquis de Monchy, lieutenant général des armées du roi, relativement à la mouvance d'Elincourt (4), nous trouvons le document suivant : « Copie d'un acte, tiré du cartulaire du prieuré d'Elincourt, par lequel il paraît que Hugues de Coudun a fait don au dit prieuré de l'estang et moulin du Quesnel avec la mouture de tout le lieu d'Elincourt, ensemble d'un four, mesme des hostelleries libres des étrangers. » Au jugement des religieux de Sainte-Marguerite, cette chartre avait été rédigée en 1160 ou 1180.

HUGUES.

1181.

LANDRY.

1184.

(1) Voir *Pièces Justificatives*.

(2) La chartre porte *G. humilis Cluniacensis abbas*. G. peut aussi bien désigner Gauthier de Châlons, qui fut abbé de Cluny en 1176 et mourut le 6 septembre de la même année ou de l'année suivante, que Guillaume dit le Vénérable, son successeur en l'année 1176 ou 1177. Cf. *Gallia christ.* T. IV, col. 1142.

(3) *Fragment d'inventaire* déjà cité.

(4) *Bibl. Nat. Biblioth. héraldique de la France* de GUIGARD, n° 3,493.



GUILLAUME (1).

1192.

En 1191 ou 1192, Jean de Coudun, de l'avis de ses chevaliers, confirme tous les dons faits aux religieux de Sainte-Marguerite par ses prédécesseurs. Il cède en outre au prieuré tout ce qui lui appartenait à Elincourt avec toute la justice (2).

Nous avons déjà dit que Robert, chanoine de la collégiale de Roye, avait, en 1193, donné à l'abbaye d'Ourscamp une maison qu'il possédait à Roye en face de l'église de Saint-Pierre. Hugues, son neveu, Agnès, femme d'Hugues, et leurs enfants Eudes, Raoul et Éremburge approuvèrent cette libéralité l'année suivante au monastère de Sainte-Marguerite, *concesserunt apud sanctam Margaritam*, en présence de Baudouin, prieur d'Ourscamp, de Gilbert et Reinier, moines de la même abbaye et d'Eudes ou Odon, prêtre d'Elincourt (3).

HERVÉ

1198.

Hervé, prieur de Sainte-Marguerite, *Herceius, prior sancte Margarete de Elincourt*, donne, en 1198, aux moines d'Ourscamp un setier et demi de terre en friches auprès de leur vigne sur le mont d'Attiches, *juxta vineam eorum in monte Astichiarum*. Cette libéralité fut faite à la condition que l'abbaye payerait tous les ans au prieuré deux deniers parisis de cens à la Saint-Remy (4). Pour en perpétuer le souvenir, on dressa un chirographe, c'est-à-dire une charte en deux parties identiques, dont une ligne de capitales formait la séparation, selon l'usage

(1) *Hugo* 1181, *Landricus* 1184, *Guillermus* 1192. — DOM BERTHEAU, lat. 13.891 fol. 194.

(2) GUIGARD, *Loc. cit.*

(3) *Cartul. d'Ourscamp*, Ch. CLVI, p. 104.

(4) *Cartul. d'Ourscamp*, Ch. CCCCLIII, p. 279.

adopté aujourd'hui pour les registres à souches. Les religieux d'Elincourt offrirent la partie où ils appendirent leur sceau aux moines d'Ourscamp, et reçurent de ces derniers l'autre partie munie du sceau de l'abbaye.

Au cartulaire d'Elincourt se trouvait une charte de cette même année 1198, relative à la banalité du moulin. Nous ne la connaissons que par la mention qui en est faite dans les pièces produites au cours du procès de 1682-1683, dont nous avons parlé plus haut (1).

En l'an 1200, Henri de Remin, chevalier, fonda la chapelle de la Vierge en l'église de Saint-Hilaire de Coudun et la dote de cinq muids de froment et trois muids de vin à percevoir à Ressons. Le prieuré de Sainte-Marguerite, à qui appartenait l'église de Saint-Hilaire, bénéficia de cette libéralité (2).

Baudouin, abbé d'Ourscamp et Hervé, prieur de Sainte-Marguerite d'Elincourt, *Hervius, beate Margarete de Alincurt prior vocatus*, intervinrent en qualité d'arbitres, en l'année 1203, dans un désaccord survenu entre Richard, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, et les chanoines de Valfleury (3). Les religieux de Saint-Corneille exigeaient du couvent de Valfleury le charroi de tout le blé qu'on rentrait chaque année dans leur grange de Mareuil, à titre de redevance pour les terres qu'il tenait d'eux. Les arbitres décidèrent que les chanoines de Valfleury, *canonici de Valle-florida*, feraient conduire tous les ans à Compiègne, avec leurs voitures, quatre muids de ce même blé, dans les huit jours qui suivraient la fête de Saint-Remy, aussitôt qu'on leur en donnerait avis, et qu'ils auraient pour cela, suivant l'usage adopté pour les paysans, *sub iis consuetudinibus sub quibus residuum bladum deducitur ab hominibus rusticanis*, quatre deniers, une obole et un

(1) GUIGARD, *Loc. cit.*

(2) D. GRENIER. T. 116, n° 38.

(3) Le prieuré de N. D. de Valfleury, Vallis-Florida, sur la paroisse de Gury, fut fondé au XII<sup>e</sup> siècle par les moines de l'abbaye d'Eaucourt, en Artois.

repas convenable, *quatuor denar. et obol. et refectio-  
tionem competentem*. Le couvent de Valfleury s'en-  
gagea en outre à payer à l'abbaye de Saint-Corneille  
la dime d'un clos, autrefois planté en vigne, à la  
condition toutefois que si cette terre venait à être  
convertie de nouveau en vignoble ou en jardin, elle  
redeviendrait libre de toute redevance (1).

Le prieur d'Elincourt, Hervé, *Herveus; prior  
Sancte Margarite de Ailincort*, fit, au nom de son  
monastère, une convention avec le Chapitre de  
Notre-Dame de Noyon, relativement à la délimitation  
des biens des deux établissements (2). Il fut arrêté  
qu'on s'en remettrait à des arbitres avec cette con-  
dition que si, après enquête, des terres litigieuses,  
actuellement possédées par le Chapitre, étaient assi-  
gnées au prieuré, les tenanciers en devraient payer  
aux chanoines la dime et le terrage à la neuvième  
gerbe. Cette charte n'est point datée. Elle se trouve  
au cartulaire du chapitre de Noyon entre deux actes  
des années 1205 et 1206. Hervé administrait encore  
le prieuré en 1208.

## § II. *Chronique du prieuré depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au concordat de 1516.*

NICOLAS

1209.

Dom Bertheau, sans doute d'après des titres au-  
jourd'hui perdus, indique Nicolas, *Nicolaus*, comme  
prieur d'Elincourt en 1209 (3).

Nous trouvons mentionnée au procès de 1682-1683  
une charte de 1211, à laquelle Jean de Coudun aurait  
appendu son sceau (4). Le cartulaire d'Elincourt,

(1) Bibl. nat. *Cartul. de Saint-Corneille*, lat. 9171, ch. 343, *De ca-  
riagio Vallis-florida*. Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tertio.

(2) Arch. de l'Oise. *Cartul. du chap. de Noyon*, n<sup>o</sup> 143, v<sup>o</sup>. — *Invent.  
Somm. G.* 1934, p. 331, col. 1.

(3) Bibl. nat. lat. 13891, f<sup>o</sup> 194.

(4) GUIGARD, *Loc. cit.*

qui la renferme, nous est hélas inconnu, et nous n'avons à cet égard aucun autre renseignement.

MATHIEU.

1225.

Mathieu était vraisemblablement prieur d'Elincourt en 1225, car il quitta le couvent d'Elincourt en 1237, lorsqu'il devint abbé de Breteuil (1). Il fut aussi chambrier de Cluny.

En 1225, surgit une difficulté entre l'abbaye de Saint-Martin de Tournay et le couvent de Sainte-Marguerite (2). Le prieur de Saint-Amand de Macheumont, dépendance de l'abbaye de Tournay, réclamait en vain aux religieux d'Elincourt le paiement d'une redevance annuelle d'un muid de blé, une mine de froment et dix sous parisis. L'affaire fut portée devant Raoul, abbé de Saint-Eloi de Noyon, Thomas, doyen de Notre-Dame de Noyon, et Jean, chantre de la même église. Le prieuré de Sainte-Marguerite envoya son procureur déclarer que les revendications de Saint-Amand étaient fondées. A son avis, il était dû annuellement à ce monastère un muid de blé, mesure de Compiègne, sur la grange de Sainte-Marguerite à Vignemont, en vertu de l'aumône que lui fit Renault de Vignemont l'ancien, chevalier. Dix sous parisis lui étaient également dus tous les ans sur les terres de Portes, par suite d'un don lui venant de Guillaume de Resson. Enfin, il avait droit à un setier de froment chaque année, sur la maison de Sainte-Marguerite à Arvane ou Revennes (3), comme droit de dime sur des terres sises au même lieu. Toutes ces redevances se devaient payer à la Saint-Remy, L'acte où fut consigné cette reconnaissance est du mois de janvier 1225 (1226 n. s.)

(1) Il mourut abbé de Breteuil le 24 février 1240 (1241 n. s.) *Abbrégé de l'Histoire de l'abbaye de Breteuil, écrite par F. Robert Wuyart, en 1670. La Picardie, 28<sup>e</sup> année. T. V, p. 140.*

(2) Voir *Pièces Justif.*

(3) Revennes, près Monchy-Humières, où les religieux possédaient une ferme.

THOMAS OU THIBAUT (?)

1230.

Malgré la délimitation de biens, faite sous l'administration du prieur Hervé, il s'éleva encore, en 1230, une contestation entre le Chapitre de Noyon et le prieuré d'Elincourt, au sujet du droit d'usage du bois de Vafaut. Le prieur d'Elincourt s'appelait alors Thomas ou Thibault, s'il nous est permis d'interpréter ainsi les initiales Th. qui servent à le désigner. Thomas, doyen, et Eudes, écolâtre du chapitre de Noyon, furent choisis pour arbitres par les parties, notamment par le prieuré, dans une charte du mois de septembre 1230, sous peine d'une amende de 20 livres parisis à payer à l'autre par l'établissement contrevenant, en cas d'inexécution du jugement à rendre avant le jeudi 2 janvier 1231. Leur sentence, rendue au mois de septembre 1230 (1), rappela d'abord que des titres avaient été présentés par Mathieu, ancien prieur d'Elincourt, actuellement chambrier de Cluny et abbé de Breteuil, dans le but d'établir que le prieuré avait, dans le bois de Vafaut, un droit d'usage commun et indivis avec d'autres propriétaires. Elle exposa ensuite que, d'après les dépositions des témoins produits par les deux parties, il était prouvé que le prieuré, ainsi que ses copropriétaires, avaient consenti à une division du bois avec attribution de parts, afin que l'usage commun n'en diminuât pas la valeur, que cette opération, dont s'était chargé l'évêque Etienne de Nemours, avait été effectuée au moyen d'un abornement, et que, malgré cela, le

(1) *De bosco de Wafont. 1230, mense septembri. Universis, ad quos littere presentes pervenerint. Thomas decanus, et Odo, scholasticus Noviom. In Domino salutem. Noverit universitas vestra, quod cum venerabiles viri Th. prior et conventus sancte Margarete de Ailincort super usagio et omni jure, quod se habere in nemore de Waufont asserebant, adversus capitulum Noviomensis ecclesie diutius movissent questionem; tandem utraque pars super dicta querela in nos compromisit.* . . . .

Actum anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> tricesimo, mense septembri.  
*Arch. de l'Oise. Cartul. du Chap. de Noyon, n<sup>o</sup> 226 v<sup>o</sup> ; — Invent. sommaire, G, 1984, p. 377, col. 2.*

prieuré avait, contre tout droit, fait en dehors de sa part fréquemment couper et vendre du bois. Comme conclusion, elle blama le prieuré, le débouta de ses prétentions et donna gain de cause au chapitre, en déclarant valable la division du bois, telle qu'elle avait été faite.

En 1231, Simon d'Elincourt, doyen de la chrétienté de Coudun, *Symon de Ellincuria, christianitatis decanus de Cosduno*, notifia que Guy de Chevincourt, *Guido de Cevincourt*, avait vendu à Saint-Amand quatre setiers de terre au territoire de Betencourt, *quatuor sextariatas terre sitas in territorio de Betencourt* (1). Simon était-il un religieux du prieuré, chargé de la cure de Coudun ? Il est permis de le croire.

ROBERT, RAOUL OU RICHARD.

1237.

Dom Bertheau ne désigne le prieur d'Elincourt en 1237 que par l'initiale R.

Nous touchons à l'époque où les religieux de Sainte-Marguerite, abandonnant leur premier domicile, vinrent s'installer en une somptueuse demeure nouvellement construite. Ils la devaient à Raoul de Coudun, fils ou petit fils frère de Raoul de Coudun, dit Li Vallès, et de Béatrix, qui devint chantre et archidiaque de Noyon en 1226, puis évêque de Soissons en 1241 (2). « Raoul, dit l'historien du diocèse de Beauvais, l'abbé Delettre (3), Raoul donna, en 1245, à l'ordre de Cluny, une propriété qu'il avait à Elincourt pour y fonder un prieuré en l'honneur de Sainte-Marguerite. Cette donation fut acceptée par le monastère de Lihons-en-Santerre, qui s'empressa

(1) *Cartul. de Saint-Amand de Chevincourt.*

(2) D. GRENIER, t. 116, p. 43. — PÉCHEUR, *Annales de Soissons.* — Raoul laissa par testament à la cathédrale de Soissons des ornements et des biens pour faire des distributions de pain et de vin aux chanoines. Il mourut le 5 ou le 6 déc. 1245.

(3) *Hist. du dioc. de Beauvais*, t. 2, p. 304.

d'en remplir toutes les conditions et considéra toujours le nouveau prieuré comme une de ses dépendances. Néanmoins, l'abbé de Cluny en nommait lui-même ; le prieur Robert de Cressonsacq, évêque de Beauvais, approuva cette fondation à laquelle était attaché, pour le prieur, le droit de présentation aux cures d'Elincourt, de Saint-Hilaire et de N.-D. de Coudun, de Jonquières, de Marigny-sur-Matz, de Braine, de Vandélicourt, du Meux, etc. Peu de temps après l'installation des Bénédictins au prieuré d'Elincourt-Sainte-Marguerite, l'évêque de Beauvais eut à se transporter à Paris pour prendre part aux délibérations de l'assemblée dont Saint-Louis avait fixé l'ouverture après la fête de Saint-Denis, 1247. » Il est évident qu'il s'agit ici non de la fondation d'un nouveau prieuré, mais de la construction d'une nouvelle habitation conventuelle, peut-être sous la direction du prieur de Lihons-en-Santerre. Vingt mines de terre, dont 14 en haute futaie, formèrent le pourpris de ce monastère. Bâti sur une éminence, abrité contre les vents du nord par des collines boisées, il dominait toute la vallée qu'arrose le Matz. A ses pieds se déroulaient les fermes, les champs et les vertes prairies de son domaine. La vue s'étendait des bois de Rissons aux montagnes du Soissonnais, se reposant sur de nombreux villages : Séchelles, Marquéglise, Marigny, Vignemont, Vandélicourt, la Motte d'Oisemont, Vaugenlieu, Marest, Annel, Compiègne, le Petit-Mélicocq, Chevincourt, Machelmont. Auloin, le regard plongeait jusque dans les massifs de la forêt de Compiègne. Ce qui reste du monastère atteste encore son ancienne splendeur.

#### VIFFREY OU GUIFFREY.

Vers 1250.

Viffrey, *Guiffredus* ou *Wuiffredus*, était-il prieur de Sainte-Marguerite quand fut construit le nouveau couvent ? Nous ne saurions le dire. Nous ne le connaissons que par une convention, faite entre son prieuré et celui de Saint Leu-d'Esserent, relativement à un droit

de dime sur le territoire de Fresnel(1). Les deux monastères en jouissaient en commun. Wiffrey, *Wiffredus, prior sancte Margarite*, prit à cens des moines de Saint-Leu la moitié de dime qui leur appartenait et s'engagea à leur payer annuellement deux muids de froment et deux muids d'avoine, à la mesure de Francières (2). L'abbé de Cluny et Henri, évêque de Winchester en Angleterre, contribuèrent au bon succès de cette négociation. La charte où elle est relatée ne porte point de date.

### HUBERT.

1260-1264

« Les religieux d'Elincourt, dit M. Delettre, soupiraient avec ardeur après le moment où serait consacrée leur église conventuelle. Les travaux de construction touchaient à leur fin ; on s'occupait de la décoration du nouveau temple et la communauté était en peine de se procurer une relique insigne de quelque saint, pour en enrichir l'autel. Un monastère du même ordre (probablement l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer), possédait les corps entiers de plusieurs vierges martyres, et le chapitre claustral voulut bien céder celui de sainte Sarahimie (3) aux instantes prières de Guy d'Arie, sous-prieur de Lihons-en-Santerre, et de Hubert, prieur d'Elincourt, qui rapportèrent avec joie ce précieux trésor dans les derniers jours du mois de décembre 1260. L'évêque de Beauvais, Guillaume de Grès, en fit la reconnaissance au printemps de l'année suivante, en même temps qu'il consacra la nouvelle église et qu'il y fonda une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge (4). »

Le prieur Hubert remit, en 1264, aux religieux de Saint-Leu-d'Esserent un *titre nouvel*, une reconnaissance des deux mines de froment et des deux

(1) Fresnel, commune de Francières.

(2) Voir *Pièces Justif.*

(3) *Ibid.*

(4) SIMON, p. 113. — DELETTRE. *Hist. du dioc. de Beauvais*. T. II, p. 314.



mines d'avoine qui leur étaient dues, pour leur moitié de la dime de Fresnel (1).

PIERRE

1269.

En janvier 1268 (1269 n. s.), Pierre, prieur de Sainte-Marguerite, autorisa les habitants de Dreslincourt à mener leurs vaches, leurs bœufs et leurs veaux, à l'exclusion de toute autre bête, pâturer dans les bois de son couvent dépendants de la grange d'Attiches, quand ces bois auraient atteint dix ans.

Voici sa charte :

A tous chiaus, qui ces présentes lettres verront, nous, Pierres, prieur de Sainte-Marguerite de Elincourt et li convents de ce meismes lieu, faisons à savoir que comme contens (2) ait esté par longtemps meus (3) entre le prieur et le convent d'une part, et les hommes de la paroche (4) de Dralincourt, d'autre part, sur ce que cheulx de la paroche devant dicte menoient leur vaches et clamoient (5) et demandoient usage de pasture à leur vaces en nos bos de Attiches quant ilz avoient Vans d'aage, si comme ilz disoient ; et nous, prieur, et le convent de Sainte-Marguerite ayons contredit mainte fois comme cheux qui pouvoir ni avoient, ne ny devoient clamer ne demander usage de pasture ès bos de nostre grange de Astiches, si comme nous disions ; ja (6) soit che que li homme de Dralincourt desissent encontre que lon droit y avoient. Sur ce, pour le bien de paix et par le conseil de moult de predommes (7), chevaliers et autres bonnes gens, nous, prieur et le convent devant dis, sommes assenti (8) à telle paix, que li homme de la paroche devant dicte pour leur vaches, boes (9) et veaus, sans nulle aultre beste, qui à eulx se-

(1) Voir *Pièces Justificatives*.

(2) *Contens, contentio*, désaccord, querelle.

(3) *Meus, mota*, élevée.

(4) *Paroche, paroisse*.

(5) *Clamer*, réclamer.

(6) *Jà*, déjà.

(7) *Moult de predommes, multorum prudentum hominum*, beaucoup de prud'hommes.

(8) *Sommes assenti*, avons donné notre assentiment.

(9) *Boes, boves*, bœufs.

ront et lèveront en celle paroche tant seulement aront dès ores en avant usage de pasture ès bos devant dis ; et se ilz ont vaches qui soient à loyer ou à moittoirie (1), ilz les y porront mener ainsi comme les leur ; c'est assavoir en tous les bos de Frenoi, en tous les bos de sainte Colombe tout jusquez au Val de la Coudre, en tous les bos des Troys Waras, en tous les bos de Pierre levée, en tous les bos de l'Estorquoie qui muet (2), du bos de Pierre levée jusques à la Fontaine d'Orval, en tous les bos de Perreus, en tèle manière que li homme devant dit n'y porront avoir, clamer, ne demander usage de pasture usques à dont (3) que li dit bos aront dix ans d'aage ; après il est à entendre que si nous coupions les bos devant dis dedens l'aage de dix ans, ou après l'aage de dix ans, nous sommes tenus à laisser deux pars de tous les bos devant dis à l'usage de pasture des bestes devant dictes ; et s'il avenoit que li bos devant dit passassent dix ans, li homme devant dit ont leur pasture pour leur bestes devant dictes par tous les bos devant dis, et nous ne pourrions aler encontre, nous prieur et convent devant dis, ne li homme de la paroche devant dicte ne pourroient clamer, ne demander, ne calenger (4) nulles autres choses forsque (5) à leur vaches et boes et veaux tant seullement, si comme il est devisé, ne en nul de nos autres bos ilz ne porront clamer, ne calengier, ne demander usage de pasture, ne autre chose. A toutes ces choses tenir et garder fermement à tous jours, si comme il est devant dit, nous, prieur, et li convens de Sainte-Marguerite, avons mis nos seaulx à ches présentes letres. Che fut fait en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil et deux chens et soissante et wit, au mois de genvrier (6).

GIRARD

1286.

Un inventaire des terres, titres et dénombremens de Charles d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, rédigé le 2 août 1515 (7), nous apprend qu'en sep-

(1) *Moittoirie, medietas*, partage des profits par moitié avec le propriétaire.

(2) *Muet, moerentur*, s'étendent.

(3) *Usque à dont, usque ad hoc*, jusqu'à ce.

(4) *Calenger, calumniare*, revendiquer en justice.

(5) *Forsque, forisquod*, hormis que.

(6) C'est à l'obligeance de M. Mazière, notre confrère, notaire à Ribécourt, que nous devons cette chartre, extraite de son cabinet.

(7) V. DE BEAUVILLÉ. *Documents inédits sur la Picardie*, T. III, p. 295.

tembre 1286, Girard, prieur d'Elincourt, chargea Jean de Préaulx, chevalier, seigneur de Rayneval et de Coudun, de faire garder par ses gens le village d'Elincourt, la nuit et le jour, lors de la fête de sainte Marguerite, pour empêcher toute querelle et noise. Ainsi s'exprime l'inventaire :

Une lettre donnée de frère Girard, prieur de Sainte Marguerite d'Elincourt, datée de l'an mil II<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et six, au mois de septembre, par laquelle appert que le dit prieur a fait certain traictié et accord avec Monseigneur Jehan de Préaulx, chevalier, seigneur de Rayneval et Madame sa femme, seigneur à cause d'elle de Coudun, par lequel ledit prieur a accordé auxdits seigneur de Rayneval et sa femme qui puissent la nuyt et le jour de Sainte-Marguerite en la terre et seigneurie d'Elincourt, faire garder par sa justice et par ses gens icelle feste de paeur des débas et noises.

RAOUL DE BUISSY  
1295-1299.

Il existait des actes de Raoul de Buissy, *Radulphus, cognomento de Buissy*, prieur d'Elincourt, dressés en 1295 et 1299, si nous en croyons dom Bertheau (1). Au mois de mai 1306, Raoul, qui se qualifiait « humble prieur de l'église Sainte-Marguerite d'Elincourt », reconnu, après jugement d'arbitres, que son couvent avait à tort contesté le droit des religieux de Saint-Amand à une mine de blé de redevance payable à la Saint-Remy sur les terres d'Avancourt. Sa charte porte :

Nostre église desus dite paieroit et renderoit par chacun an au prieur, ou à le prisance de Saint-Amant, une mine de fourment, à le mine de Compiègne, mais l'église de Saint-Amant l'envoieroit querre à son coust en nostre mason d'Arvecourt (1).

Parmi les titres du prieuré de Machemont se trouvent plusieurs chartes des années 1309 et suivantes, relatives au droit qu'avaient les religieux de Saint-Amand de mener leurs bestiaux dans les prés qui sont entre Chevincourt, Marest et Elincourt. Ces pièces fixent le nombre d'animaux que le couvent

(1) Bibl. nat. lat. 13891, f<sup>o</sup> 194.

(2) *Cartul. de Saint-Amand. — Origin. Tournay.* Concordia facta inter nos et priorem Sancte Margarete de Elincuria, quod ipsi tenentur nobis in una mina frumenti. 1306. *Fragment de sceau du prieuré de Sainte-Marguerite.*

pouvait ainsi nourrir, ainsi que les limites du pâturage, mais ne nous apprennent rien sur les villages qui y sont cités (1).

JEAN DE LA GRANGE, DIT DE BOUCHAMAGE

Vers 1340.

Il y a ici une lacune considérable dans l'histoire du prieuré. C'est à peine si nous savons quels prieurs l'ont gouverné de 1306 à 1388. Dom Grenier (*Collection de chartes et documents sur la Picardie*, t. 116, f° 43, article Elincourt) a emprunté à André du Chesne (*Hist. des cardinaux français*) le renseignement suivant : « Jean de la Grange, cardinal évêque d'Amiens, qui vivait en 1373, y laissa (au prieuré d'Elincourt) par son testament 500 francs d'or, pour estre employés en achat d'héritage et y célébrer tous les ans 22 anniversaires pour avoir été le premier bénéfice qu'il avait possédé. » Jean de la Grange, dit de Bouchamage, était issu d'une famille noble du Beaujolais. Il prit l'habit religieux dans l'ordre de Saint-Benoit et s'y fit remarquer par ses progrès dans la jurisprudence civile et canonique. Elu abbé en 1357 par les moines de Fécamp pour succéder à Nicolas de Nanteuil, il gouverna le monastère selon les prescriptions bénédictines. Pendant les quinze ans de son administration, la règle de l'ordre y fut strictement observée. Le pape Innocent VI lui ordonna d'accompagner, avec Pierre, abbé de Cluny, le cardinal Guy de Bourgogne, son légat, qu'il envoyait en Espagne rétablir la paix entre les rois d'Aragon et de Castille. Charles V, dit le Sage, en fit son ministre d'Etat. Il le nomma surintendant des finances, précepteur de ses enfants, président en la Cour des Aides et conseiller au Parlement. Jean de la Grange devint évêque d'Amiens le

(1) Carta abbatis Sancti Richarii, de concordia facta inter nos et gentes de Chevincourt, de Mares et de Elincourt, de eo quod possumus bono jure ducere animalia nostra in pasturagiis villarum suprascriptarum vulgariter dictis bestiis, 1309. *Original scellé, Tournay. — Cartul. de Saint-Amand.*

12 avril 1373 et, le 20 décembre 1375, Grégoire XI, à la prière du roi de France, le créa cardinal prêtre du titre de Saint-Marcel. Clément VII lui donna plus tard l'évêché de Frascati. Il mourut à Amiens le 24 avril 1402. Son corps y repose dans la cathédrale (1). Dom Grenier comme André du Chesne nous portent à croire que Jean de la Grange fut prieur d'Elincourt avant d'être élu abbé de Fécamp.

BERTEUIL

1364.

LAURENT.

1366.

Nous ne connaissons aucun acte de ces deux prieurs.

La guerre de cent ans et l'invasion anglaise causèrent de grands dommages aux moines de Sainte-Marguerite, comme nous l'apprennent les documents suivants.

Le premier est un mandement du roi Charles V, accordant une somme de cent francs, plus de 2,000 francs de notre monnaie, pour la restauration des bâtiments conventuels qui tombaient en ruine. Il est ainsi conçu :

7 mars 1369. (n. s.) — Charles.... Pour considération des grans pertes et dommages que ont euz et soutenez pour occasion des guerres et autrement les religieux, prieur et couvent de l'église Sainte-Marguerite d'Elincourt, et en recompensation de plu-

(1) GOURDON DE GENOUILLAC. *Hist. de l'abbaye de Fécamp*, 1872 p. 231. — MORÉRI. *Dict. hist.*

siieurs messes que il ont dictes et célébrées de sainte Marguerite par certain temps, pour nostre très chère compaigne la royne, a yceulx religieux avons donné et ottroyé... la somme de cent franz d'or, pour aidier à refaire et soustenir leurs maisons et édifices, qui en la plus grande partie sont chez en ruyne par la povreté des diz religieux.... VII mars MCCCLXVIII.

Par le roy : P. MICHEL (1).

Huit ans s'étaient écoulés et les religieux n'avaient encore rien reçu de l'aumône royale. Charles V, sur leur demande, fit un nouveau mandement en ces termes :

Paris, 26 avril 1376. — Charles... Oye la supplicacion des religieux prieres et couvent de l'église Sainte-Marguerite de Elin-court, requérans que, comme, ou temps que nostre très chière compaigne la royne estoit enceinte de nostre très chier ainsué filz, le dauphin de Viennois, nous leur eussions donné cent frans d'or à prendre sur nostre trésor.... dont ils n'ont pas esté, ne pevent estre paieez, nous leur vueillons sur ce pourveoir de nostre grace, nous voulons de grace especial et vous mandons que yceulx cent frans d'or, vous leur faciez paier.... Paris.... XXVI avril MCCCLXXVI.

Par le roy : Yvo (2).

Le surintendant des finances, Jean de la Grange, n'a-t-il point provoqué cette libéralité du roi ? C'est une question à étudier.

## BÈQUE DE MURAT.

1388.

Les pertes subies par le prieuré de Sainte-Marguerite l'avaient sans doute mis dans l'impossibilité de payer les redevances dont ses biens étaient chargés

(1). *Bibl. nat.* Origin., fr. 20903, n° 1. — LÉOPOLD DELISLE *Actes et mandemens de Charles V*, n° 500, p. 252.

(2). *Bibl. nat.* orig., fr. 20903, n° 2. — DELISLE, *ibid.*, n° 501, p. 252.

envers les moines de Machelmont. Depuis de nombreuses années, ces derniers ne touchaient rien. Le 20 septembre 1388, une transaction eut lieu entre les deux couvents. Bègue de Murat, prieur d'Elincourt, *Bego de Murato, humilis prior sancte Margarete de Elincuria*, reconnut que son monastère devait livrer à celui de Machelmont, à domicile, annuellement, à la fête de la Purification de la sainte Vierge, 18 mines et demie de blé et six mines et demie d'avoine, à la mesure d'Elincourt, *octodecim minas bladi cum dimidia et sex minas cum dimidia avene, ad mensuram de Elincuria*. Quant aux arrérages, l'abbé de Saint-Martin de Tournay, qui agissait au nom du prieur de Saint-Amand, en fit remise pleine et entière au prieuré d'Elincourt (1).

On venait de loin en pèlerinage au prieuré de Sainte-Marguerite d'Elincourt. Dans les comptes de Pierre Paon, receveur de Rayneval (du 1<sup>er</sup> oct. 1408 au 30 septembre 1409), nous trouvons la mention suivante :

Le jeudi X<sup>e</sup> jour d'octobre III<sup>e</sup> et VIII, Madame (Jehanne de Raineval, femme de Bauduin d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Raineval et Pierrepont) se parti de Pierrepont pour aller en pèlerinage à Ansanviller (Assainvillers, canton de Montdidier, Somme) au-devant saint Denis et à sainte Marguerite d'Elincourt et revint par Montdidier voir la femme de Hue de Sechelles qui gisait d'enfant, et lors bailla le dit receveur par le commandement de ma dicte dame à messire Witasse IIII liv. par. (2).

(1) *Carta prioris Sancte Margarete de Elincourt, de octodecim minis bladi cum dimidia et VI avene cum dimidia, que nobis debent.*

Ipse dominus abbas nobis remisit et ad plenum quittavit pro se suisque successoribus omnia arreragia granorum sibi vel sue ecclesie, ratione predicti redditus sancti Amandi usque ad diem date presentium. . . . .

Anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> octuagesimo octavo, die vicesima mensis septembris.

*Original, Tournay. Deux sceaux. — Cartul. de Saint-Amand.*

(2) V. DE BEAUVILLÉ. *Documents inédits sur la Picardie*. T. IV, p. 92.

RAOUL.

1476.

Dom Raoul ne nous est connu que par la reconnaissance qu'il donna le 25 janvier 1475 (1476 n. s.) aux habitants de Dreslincourt de leur droit de pâturage dans les bois d'Attiches (1), conformément à la charte du mois de janvier 1268 (1269 n. s.).

HENRI D'AIRAINES (2).

1499.

(1) *Sur ce que les hommes de Dralincourt clamoient usage de pasture à leurs vaches ès bos de Attiches.*

1476.

A tous cheulx qui ces présentes lètres verront ou orront, damp Raoul, humble prieur de Sainte-Marguerite de Elincourt, de l'ordre de Cluni, ou dyocèse de Beauvais, et tout le couvent de ce meisme lieu, salut à Nostre Seigneur. Savoir faisons que nous, le merquedi XXV<sup>e</sup> jour du mois de janvier l'an CCCC LXXV, veismes et tonismes unes lètres desquelles la teneur s'ensuit : A tous chiaus.... Nous, Pierres, prieur de Sainte-Marguerite de Elincourt et le reste de la charte de janvier 1268.

Lesquelles lètres ci-dessus transcriptes, nous Raoul, prieur du prieuré de Sainte-Marguerite de Elincourt et le couvent de ce meismes lieu, volons, consentons, gréons et accordons que elles sortissent leur plain effect et demeurent en leur fourme et valeur et que les dis parochiens de Drailincourt joissent et usent de leurs dis paturages, tout par la fourme et manière qu'il est contenu et déclairé ès dictes lètres, lesquelles en tesmoing de ce nous avons scellé de nos seaulx, qui furent faictes et escriptes l'an et jour par avant dis.

*Cabinet de M. Mazière, notaire à Ribécourt.*

(2) D. Bertheau, *Bibl. nat.* lat. 13891. fol. 94.

(A suivre).

---



# SAINT-JACQUES

## DE COMPIÈGNE

PAR LE COMTE DE MARSY, MEMBRE TITULAIRE

---

### I.

#### Histoire de la paroisse.

Jusqu'au douzième siècle, la ville de Compiègne s'est presque complètement élevée autour du palais des rois, situé près de la rivière, dans l'emplacement que saint Louis donna depuis aux Jacobins. Il n'y avait alors, comme paroisse, que l'église de Saint-Germain dépendant, ainsi que les collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Clément, de l'abbaye de Saint-Corneille, l'*église de Compiègne*, comme on l'appelait alors.

Une partie de la population s'étant portée vers le Nord-Est de la ville, et les fortifications étant venues à s'élever et à placer Saint-Germain hors des murs, il devint nécessaire de construire de nouvelles églises et de former d'autres paroisses.

En 1199, le pape Innocent III, se rendant aux vœux des habitants, délégua par un bref, Eudes, évêque de Paris, et Hugues, abbé de Saint-Denis, pour régler l'établissement et la délimitation de deux nouvelles paroisses, sous les titres de Saint-Jacques et de Saint-Antoine (1).

(1) Voir pièces justificatives, à la fin de ce travail.

La division de la ville fut ainsi établie : Saint-Germain conserva dans ses limites le territoire resté hors de l'enceinte des fortifications au Sud-Ouest. Dans l'intérieur, une ligne tirée de la porte du pont (vieux pont) à celle de Pierrefonds, en prenant la rue des Marchands et la place du Change, les rues des Lombards, du Plat-d'Étain et de Pierrefonds et continuant par le chemin de Compiègne à Crépy, formait la limite à l'Est de laquelle se trouva Saint-Jacques (*sanctus Jacobus, in urbe Compendiensis*).

Ces limites ne nous paraissent pas avoir subi de modifications, bien qu'elles aient été discutées à deux reprises différentes.

La première fois, en 1700, où il y eut une contestation sur la question de savoir à quelle paroisse appartenaient le donjon et le pavillon qui était au-dessus de la porte du pont et touchant au dernier moulin du Val-de-Grâce. Un accord fait devant M. de Gaya, major de Compiègne, attribua ces constructions à Saint-Antoine (1). Peu d'années après, le curé de cette paroisse réclama la dîme sur une langue de terre située le long du grand chemin de Compiègne à Crépy, alléguant que la limite était formée par le chemin de Pierrefonds. Des titres produits par le curé de Saint-Jacques, et notamment une sentence de 1532, établirent que, dès cette époque et antérieurement, la séparation des paroisses avait été faite, tant dans la ville que dans la campagne, par « une grande rue qui traverse le fauxbourg que l'on nomme Saint-Lazare et cette grande rue continue dans la campagne jusques à la forest par le moyen d'une chaussée et grand chemin qui conduit de Compiègne à Crespy. » (2).

La collation de ces cures fut réservée à l'abbaye de Saint-Cornéille, mais les dîmes furent remises aux curés, qui ne portèrent que le titre de vicaires de l'abbaye.

(1) *Mém. mss. du curé de Saint-Antoine*, p. 34. Papiers de l'abbé Anger. Il s'agit bien entendu ici du vieux pont.

(2) *Bibliographie Compiègnoise*, n<sup>os</sup> 166 et 167.

Ces diverses dispositions furent portées à la connaissance des habitants par une charte de Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, en 1199, et confirmées par une bulle d'Innocent III, du 24 janvier 1207.

Les prétentions élevées par l'abbaye de Saint-Corneille au sujet des paroisses peuvent, aujourd'hui, nous sembler exagérées, mais il faut se reporter, pour se rendre compte de leur importance, à la situation qu'occupait à cette époque l'abbé de Saint-Corneille.

Fondée par Charles-le-Chauve en 877, l'abbaye de Notre-Dame, qui prit plus tard le titre d'abbaye de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, était une des plus riches de la province de Reims. Son origine et les nombreuses libéralités qu'elle avait reçues de l'Empereur et de ses successeurs faisaient de l'abbé de Saint-Corneille un personnage ecclésiastique fort important. Le pape Jean VIII avait cru devoir lui accorder le droit si envié de l'exemption qui le soustrayait à la juridiction de l'évêque de Soissons et lui déférait les pouvoirs épiscopaux dans l'enceinte des possessions de l'abbaye. En même temps, il recevait du pape l'arme terrible du droit d'excommunication.

Dès lors, on conçoit facilement que l'abbé de Saint-Corneille n'aurait pas voulu se laisser enlever, par la création de cures dans la ville de Compiègne, la suprématie dont il jouissait. Aussi, une des conditions formelles de l'établissement des paroisses fut-elle l'obligation pour les curés de recevoir leur institution de l'abbé et d'être tenus envers lui à certains témoignages publics de respect.

De là, naquirent de nombreuses dissensions, qui commencent à la naissance même de la paroisse ; car, dès février 1202, le doyen, l'archidiacre et le chancelier de Paris étaient délégués par Innocent III pour terminer un différend entre les moines de Saint-Corneille et Simon de Meson, clerc, vicaire perpétuel de Saint-Jacques, au sujet des offrandes faites à cette église. Leur sentence décida que les quatre cinquièmes de ces dons appartiendraient à l'abbaye

et que le dernier serait réservé au curé : La part des moines fut affermée par eux à Simon, moyennant une rente de dix livres.

En 1254, le prieur de Corbie fut envoyé par le pape, comme arbitre, pour rétablir l'accord de nouveau troublé entre l'abbé et les curés des trois paroisses; il s'acquitta de cette mission avec grand soin et régla avec beaucoup de détails tous les cas qu'il pût prévoir.

En 1287, un arrêt du Parlement rendu à la Pentecôte déclare que l'abbé de Saint-Corneille a seul le droit de « bailler l'Extrême-Onction par ladite ville. » (1).

En 1501, Hugues de Talaru, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Corneille, fulmine une sentence d'excommunication contre les curés et prêtres de Compiègne pour avoir, contre l'usage, chanté dans les rues de la ville, sans sa permission.

En 1514, son successeur autorise le curé de Saint-Antoine à faire une procession particulière, mais en 1531, le curé de Saint-Jacques ayant cru pouvoir se dispenser de son autorisation, il lui intente un procès en Parlement.

Peu de temps avant la suppression du titre d'abbé de Saint-Corneille, on mit fin à ces différends par une reconnaissance solennelle, aux termes de laquelle les religieux continuèrent à jouir du droit de faire tous les baptêmes pendant les deux octaves de Pâques et de la Pentecôte (2); les cloches des paroisses ne purent sonner pour les naissances et les entrées des princes qu'après celles de l'abbaye; les curés furent obligés de présenter l'encensoir aux religieux dans les repositoires de Saint-Corneille; mais ils

(1) *Restitution d'un vol. des Olim. Inventaire des actes du Parlement*, N° 621.

(2) Ces baptêmes avaient lieu à Saint-Corneille, dans la cuve baptismale, formée d'un tombeau antique en marbre blanc, conservé aujourd'hui au Palais de Compiègne et qui est décrit dans les anciens inventaires de l'abbaye et dans la *description historique* publiée en 1770. Cette cuve est reproduite dans les ouvrages de Lambert de Ballyhier et de Pellassy de l'Ousle.

reçurent l'autorisation de porter l'étole dans les cérémonies publiques, dans l'enceinte même de l'abbaye.

Le choix des curés fournit, aussi, comme nous le dirons en parlant de plusieurs d'entre-eux, le sujet de nombreux procès entre l'abbesse du Val-de-Grâce et l'évêque de Soissons, celui-ci refusant de reconnaître, soit les doctrines religieuses, soit la capacité théologique des pasteurs choisis par l'abbesse.

Lors de l'érection des paroisses, des églises provisoires avaient été construites de manière à satisfaire immédiatement aux besoins de la population, mais ce ne fut qu'au XIII<sup>e</sup> siècle que s'élevèrent les églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine.

Nous réservons pour la seconde partie de ce travail, la description du premier de ces monuments, mais nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que l'église Saint-Jacques n'a pas toujours eu les dimensions qu'elle a aujourd'hui et qu'à une date qu'omet d'indiquer D. Gillisson le curé eut un procès avec les habitants du quartier Saint-Pierre qui prétendaient que cette église était si petite qu'elle ne pouvait contenir tous ses paroissiens (1).

Charpentier, dans son *Séjour Royal*, dit que c'est sous Louis XI, en 1463, que Saint-Jacques fut couvert en ardoises, et il prétend que le roi prit cette résolution parce qu'une « pieuse dame lui remontra que son chasteau estant couvert d'ardoises, il estoit messéant que l'église de cette grande paroisse ne le fust que de paille et de chaume. » C'est aussi sous

(1) Les habitants du quartier Saint-Pierre soutinrent plusieurs procès pour ne pas venir recevoir les sacrements à Saint-Jacques ; en 1584, notamment, ils s'adressèrent à l'évêque de Soissons pour demander le rétablissement de l'église du prieuré de Saint-Pierre en paroisse, disant que Saint-Pierre avait été paroisse avant Saint-Jacques et n'avait cessé de l'être que par négligence. Après une enquête faite par le promoteur du diocèse, l'évêque ne donna pas suite à leur demande.

Saint-Pierre avait été le lieu de sépulture d'un certain nombre de familles de Compiègne, et lors de l'érection des paroisses, on réserva à ceux qui en avaient l'usage le droit de se faire inhumér à Saint-Pierre. En 1610, le titre du prieuré de Saint-Pierre fut transféré à l'autel de Notre-Dame des Treilles, dans l'église de Saint-Cornille et l'église, avec les cloîtres, dortoirs et jardins, fut donné aux Minimes.

le règne de ce prince que fut commencée la construction de la tour.

Le tonnerre tomba plusieurs fois dans l'église et notamment en 1516, 1634, 1639 et 1852.

« En 1516, dit D. Gillisson, environ les onze heures du matin, le tonnerre tomba en l'église Saint-Jacques qui y fit un grand débris et abattit le clocher, rompit les fenêtres du portail qui est à main gauche, fondit les gonds des portes, clocha toutes les verrières du chœur, abattit et rompit l'horloge et fit plusieurs autres choses qui seroient trop longues à rapporter, brûla les pieds à deux fillettes, entra dans la maison de Denis Boudard, sans faire mal, passa entre les jambes de Jean Masson et toute la ville ne fut pas plus épouvantée qu'en un assaut général d'un ennemi puissant. »

On voit dans un compte de la ville qu'à la suite de cet événement les gouverneurs attournés firent aux marguilliers de Saint-Jacques, un don de 60 sous (1).

« A six heures du matin, en 1639, que l'on célébrait la messe, dit le même historien, la foudre tomba sur le petit clocher, le brisa en partie en le noircissant et s'en alla courir les chapelles de l'église par dehors et rentrant par la grosse tour, vint vers la chaire du prédicateur et y transporta un garçon, puis visita toutes les chapelles du même costé, sans faire tort à personne qu'aux chapelles où elle fit quelques ruptures, particulièrement à celle de Saint-Claude, d'où remontant dans l'arche de l'église, elle fracassa une pierre et s'en alla. Jamais peuple ne fut plus effrayé que ceux qui étaient en l'église pour entendre la messe. »

La fête du saint patron était célébrée avec un éclat tout particulier. Un usage conservé jusqu'en 1613 était de tirer l'oison sur la rivière, après en avoir demandé la permission à l'abbé Saint-Corneille, auquel

(1) A noble homme Ysaac d'Azincourt et Simon le Plat, marreguilliers de l'église Saint-Jacques de Compiègne, a esté payé la somme de soixante solz parisis à eulx donnée pour ladite église pour ayder à recouvrir le clocher de ladite église qui par fouldre avoit esté descouvert (Compte de 1514-1517, folio 88 v. CC. 36).

appartenait la propriété et seigneurie de la rivière. En même temps, les bourgeois de la ville avaient pour habitude de placer des musiciens au haut de la tour et de leur faire exécuter des morceaux d'harmonie en signe de réjouissance (1).

Il existait un office imprimé de Saint-Jacques, contenant outre l'abrégé de la vie de ce saint, l'office complet de la fête et de l'octave, ainsi que celui de translation qui était célébrée le premier dimanche après l'Épiphanie (2). Cet office a été réimprimé en 1822. Il y a au trésor de l'église un livre d'office manuscrit, modèle de calligraphie, exécuté par un enfant de chœur de Saint-Jacques appelé Charles Etienne (3).

La présence des rois à Compiègne fut une source de dons pour la paroisse de Saint-Jacques. Nous avons déjà parlé des libéralités attribuées à Louis XI, nous pourrions, depuis deux siècles, enregistrer de nombreux exemples de la munificence royale.

Ainsi, en mai 1649, la reine Anne d'Autriche ins-

(1) Au nombre des divertissements donnés pour la fête de Saint-Jacques nous devons parler des mystères représentés à Compiègne au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle et auxquels M. Sorel a consacré un article dans le T. II du *Bulletin de la Société Historique*. En 1502, dit-il, fut joué le *Miracle de Monseigneur Saint-Jacques*, représenté par la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, fondée en l'église des Dominicains. Cette représentation eut lieu en présence des compagnons de Roye, pèlerins de Saint-Jacques.

La confrérie de Saint-Jacques de Compostelle érigée aux Dominicains fut renouvelée à plusieurs reprises, en 1569 d'abord, puis en 1741, par Jean RAUX, natif de Compiègne, pèlerin de Saint-Jacques, en 1693. Les premiers Compiègnois qui allèrent à Saint-Jacques de Galice furent, croyons-nous, les deux fils d'Herbert, dit l'Ecrivain, qui pour avoir vilainé Girart le Boucher de Compiègne furent condamnés, par arrêt du Parlement de Paris du 28 mai 1284, à faire ce pèlerinage. (*Inventaire des Actes du Parlement*. T. I, p. 239).

(2) *Vie et office de Saint-Jacques le Majeur apostre, nouvellement dressé pour la paroisse royale de Saint-Jacques de Compiègne, selon le nouveau bréviaire et le nouveau missel de Soissons*, Paris, imp. Coignard 1750, in-12. — Même office, Compiègne, imp. Escuyer, 1822. Il y a aussi un office complet de Saint-Jacques dans le *livre d'église à l'usage de la Cour, pendant le séjour du Roi à Compiègne*. Compiègne, Bertrand, 1763, in-12.

(3) *Almanach de Compiègne, pour 1789*. Je possède aussi un office manuscrit de Saint-Jacques de Compiègne, petit in-8°, exécuté par Ch. Etienne et daté de 1750.

titua dans cette église la confrérie du Saint-Sacrement. L'évêque de Soissons, M. Le Gras, en rédigea les statuts et, le 10 juin, en fit l'ouverture par une grand'messe et une procession solennelle, que suivirent la reine et toute sa cour. En outre, à la requête de cette princesse, Innocent X accorda divers indulgences à cette confrérie par bulle du 2 mai 1649 (1). Le Roi, Gaston d'Orléans et d'autres princes s'y firent inscrire.

Louis XIV donna en 1705 à la fabrique une bannière de velours rouge avec la figure du patron au milieu d'un semis de fleurs de lys. Dix ans auparavant, il avait déjà donné une grille de fer pour remplacer le jubé (2).

En 1766, lors d'une maladie de la reine, Madame Louise envoya à Compiègne une robe pour l'image de la Vierge qui était à Saint-Jacques. Cette robe, de brocard d'or, était accompagnée de deux couronnes et d'un cœur de même métal, le tout, dit un contemporain, se montant au moins à 2000 écus (3).

Lorsqu'il s'agit de recouvrir le chœur de plaques de marbre et de décorer la nef des boiseries sculptées qui y sont encore, Louis XV contribua pour une large part à ces dépenses.

Ces traditions se sont conservées jusqu'à nos jours et Louis XVIII, Charles X et Napoléon III contribuèrent, sur les frais de leur cassette, aux divers travaux exécutés à Saint-Jacques depuis le commencement de ce siècle.

Au dix-huitième siècle, le roi et les membres de la famille royale venaient fréquemment suivre les offices religieux à Saint-Jacques. C'est pour faciliter la venue de Louis XV en carrosse jusqu'au grand portail que furent exécutés, en 1762, d'assez nombreux travaux d'exhumation dans le cimetière,

(1) Voir *le Livre de la Confrérie*, impr. à Soissons chez la veuve Courtois, 1767, in-12. La confrérie avait depuis longtemps cessé ses exercices lorsqu'elle fut rétablie dans le cours de la mission de 1768.

(2) Voir dans la description de Saint-Jacques des détails sur cette grille et sur le jubé.

(3) Mss de Charmolue.



travaux qui furent désapprouvés par le roi qui ordonna de remettre les choses dans leur état primitif. Louis XV venait habituellement en carrosse à huit chevaux, accompagnée des princes (1).

En 1752, il payait une gratification de quarante-huit livres pour les chaises occupées par la Cour pendant son séjour et il faisait rendre le pain bénit tous les deux ans (2). L'usage du pain bénit s'est conservé et a été repris sous la Restauration, puis sous l'Empire, pour le jour de la Saint-Louis, puis de la Saint-Jacques.

Indépendamment des prônes qui étaient prêchés le dimanche par le curé et les vicaires, l'usage d'avoir des prédicateurs étrangers à la paroisse pour les stations de l'Avent et du carême s'est établi à une époque fort ancienne. Dès 1501, nous voyons que ces prédicateurs qui étaient des religieux des différents couvents étaient payés par la ville. On leur donnait habituellement 40 sous pour des ser-

(1) Il y a, dans les *Manuscrits de l'abbé Auger*, de curieux détails sur ces transformations faites par le curé Boulanger, d'accord avec Bellicard, contrôleur des bâtiments, et malgré l'opposition de plusieurs des principaux habitants de la paroisse qui ne voyaient pas avec plaisir procéder à ces exhumations qu'on fut forcé de faire la nuit et qui craignaient que cet air pestiféré n'empêchât le roi de venir. Ils alléguaient en outre que S. M. ne s'était jamais plainte de venir à pied depuis les quatre marches de la petite rue du cimetière jusqu'à l'église. Il y eut à ce sujet de nombreuses assemblées de la paroisse et les récalcitrants ne donnèrent leur assentiment qu'en apprenant que le roi approuvait les projets qui lui avaient été soumis par Marigny et Saint-Florentin. Une fois arrivé à Compiègne en 1763, le roi ne voulut pas passer par le chemin que l'on avait fait ouvrir disant qu'outre que le parvis n'était pas assez spacieux, il trouvait très indécent que des carrosses passassent dans un lieu saint, par conséquent que c'était le profaner. En même temps la reine exigea que l'on mit une barrière pour empêcher les voitures de passer devant le nouveau parvis. Tous ces travaux avaient donc été faits en pure perte. (Voir pièces justificatives.)

(2) Un arrangement entre le curé et les marguilliers règle comment seront partagés les offrandes, cierges et pains.

Non seulement le roi, mais la reine, le dauphin et les autres princes rendaient également le pain bénit. (Voir *registres de la paroisse*, 1733-1748-1750-1752, etc.)

Le suisse de la paroisse était habillé à la livrée du roi et les frais de son costume étaient payés par la caisse de la maison du roi. A la restauration, la fabrique fit revivre cet usage à l'occasion du *Te Deum* chanté pour le retour de Louis XVIII, et cette dépense fut également payée par le roi.

mons faits tous les jours pendant le Carême et 32 sous pour ceux de l'Avent (1).

Ces prédicateurs étaient choisis par l'évêque, sur la proposition des marguilliers et des gouverneurs attournés. Ces derniers soutinrent en 1666 un procès au Parlement contre l'évêque, qui avait refusé d'approuver leur choix (2). Quelques années avant, en 1642, les curés des deux paroisses s'étaient plaints de ce qu'au lieu de prêcher l'Avent et le Carême alternativement dans les deux églises paroissiales, les religieux jacobins, cordeliers, minimes et capucins, le faisaient dans leurs églises particulières. Une ordonnance du 18 février (3), leur avait donné raison contre les religieux, mais en exigeant que l'on préparât toujours aux prédicateurs dans l'une et l'autre paroisse, au temps qu'on y prêchera, une chambre convenable, pour servir de retraite, tant avant qu'après les prédications, avec feu, pain et vin et autres choses nécessaires au repos et au rafraîchissement de l'orateur.

En 1742, un ecclésiastique, originaire de Compiègne, l'abbé Claude-Louis Picart, grand vicaire et supérieur du Séminaire du Puy, auquel on doit aussi l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Saint-Jacques (4) voulut instituer une mission à Saint-Jacques devant être donnée tous les cinq ans, pendant douze à quinze jours, mission composée de trois missionnaires (5). Différentes difficultés reculérent l'exécution de ce pieux projet et la première mission fut donnée à Saint-Jacques en 1751. Cette mission fut suivie de plusieurs autres que nous ne

(1) Archives de la ville. Journal de 1507-1513 BB 14.

(2) *Bibliographie Compiègne*, n. 164.

(3) *Mss Auger*. Liasse Saint-Antoine,

(4) V. *Les Frères des Ecoles chrétiennes à Compiègne*. *Bulletin de la Société*, T. III.

(5) V. acte de constitution. *Mss Auger*, 1<sup>re</sup> liasse n° 11. L'abbé Picart affectait à cette fondation cent livres de rente sur des terres sises à Coudun. Il mourut le 24 novembre 1768, pendant la durée d'une des missions.

ferons que signaler et dont celle qui a laissé le plus de traces fut donnée en 1768, en présence de Mgr de Bourdeilles. En 1776, on célébra le jubilé qui venait d'être accordé par une bulle du Pape Pie VI. L'évêque revint à Compiègne pendant toute sa durée et en dirigea les exercices qui, après avoir eu lieu à Saint-Jacques, furent renouvelés à Saint-Antoine soit pendant les missions, soit pendant le jubilé ; les sermons et instructions avaient lieu trois fois par jour, à cinq heures du matin, dans la journée et le soir (1).

Pendant la mission de 1751, on planta au milieu du cimetière Saint-Jacques un calvaire ; un autre, dont une gravure de Basset nous a conservé le modèle fut élevé sur la paroisse Saint-Antoine ; pendant celle de 1768, on renouvela la confrérie du Saint-Sacrement.

Peu d'années avant, Saiget, marchand de ciré et bourgeois, avait établi à Saint-Jacques, sa paroisse, les prières des Quarante Heures pendant les jours gras. Mgr de Bourdeilles, dans la première visite qu'il fit à Compiègne, en mars 1765, vint lui rendre visite pour le féliciter de sa piété à cette occasion.

Avant de clore la liste des associations ou confréries fondées en l'église de Saint-Jacques avant la Révolution, il me reste à parler de la confrérie des Pénitents de la Croix établie dans la chapelle du Saint-Sépulcre, mais M. Fr. de Roucy se propose de donner l'histoire de cette association, dont la mention trouvera d'ailleurs mieux sa place, lorsque, dans la description de Saint-Jacques, nous aurons à nous occuper des chapellenies et des bénéfices constitués dans notre paroisse, et notamment de la chapelle Saint-Pierre, fondée par Marcoul-Guyart en 1349, et de celles de Saint-Ladre et de Sainte-Catherine.

Au moment de la révolution, Saint-Jacques vit les administrateurs du district venir détruire contre ses murs et sur ses boiseries les signes de la religion et

(1). V. *Le Jubilé de 1775 à Compiègne*. Compiègne, imp. Edler 1875, in-12.

la royauté (1) Plus tard, elle fut convertie en hôpital pour les soldats malades ou blessés qui arrivaient à Compiègne par les deux rivières et par les routes de terre. En décembre 1793, l'église fut inaugurée comme Temple de la Raison et plus tard consacrée aux fêtes décadaires en l'honneur de l'Être Suprême (2)

En même temps, on y célébrait aussi les fêtes civiques et patriotiques et le 30 nivôse an VI, par exemple, elle recevait les citoyens réunis pour fêter la paix entre la France et l'Allemagne (3)

Dès avant l'époque du concordat, on avait recommencé à célébrer les fêtes du culte catholique dans Saint-Jacques et le 22 septembre 1795, l'église fut rouverte et les frais du culte faits au moyen de contributions volontaires des habitants. La première collecte semestrielle fut offerte par 388 personnes et fournit 601 livres 15 sous et 28 mines de blé (4).

Lors du concordat, l'église de Saint-Jacques reprit le rang et le titre de cure de première classe ; en 1852, elle devint le siège de l'archiprêtré de Compiègne.

Depuis cette époque, nous n'avons que quelques fêtes à mentionner pour achever l'historique de Saint-Jacques.

Le 5 juin 1814, *Te Deum* pour le retour de Louis XVIII, précédé de la remise d'une couronne civique à M. de Lancry (5).

Le 27 août 1816, bénédiction des drapeaux distribués aux troupes en présence de la duchesse d'Angoulême.

En 1817, une mission fut prêchée à l'église de

(1) Extrait d'un procès-verbal des agents du directoire du 17 août 1792 publié dans la *Picardie*, 1878 p. 373.

(2) Escuyer ; dans ses Mémoires sur Compiègne, entre dans de grands détails sur toutes les fêtes dont Saint-Jacques fut à cette époque le théâtre .

(3) *Bibliographie Compiégnoise*, n° 346.

(4) Archives de la paroisse.

(5) *Bibliographie Compiégnoise*, n° 348.

Saint-Jacques et suivie de la plantation d'un calvaire, placé d'abord à la place de l'Hôpital et porté aujourd'hui au cimetière. Cette mission fut prêchée par les abbés Guyon, Paraudier et Rauzan (1).

Au dix-huitième siècle, les affaires de la paroisse étaient réglées en assemblées tenues dans l'église et composées des principaux habitants. C'est dans ces assemblées, convoquées au son de la cloche, que les marguilliers et le curé rendaient leurs comptes et que l'on prenait les délibérations importantes. Quelquefois l'évêque de Soissons venait présider les séances. Parmi les réunions les plus importantes dont nous ayons conservé la trace, il faut citer celle du 20 février 1756, dans laquelle le curé Boullanger rendit compte de la vente d'objets de rebut, anciens fonts baptismaux, bois des jubés, figures d'ivoire et épitaphes de cuivre (2), celles du 12 décembre 1762 et 10 mars 1763, relatives aux travaux au cimetière pour l'entrée du roi et celle de septembre 1764, pour le remplacement des anciens bancs des particuliers par des bancs neufs uniformes.

*Liste chronologique des curés de Saint-Jacques.*

1202. Simon DE MESON, clerc et vicaire perpétuel, cité encore en 1208. (*Cart. de Saint-Corneille*, n° 428).

1255. Thomas DE JONQUIÈRES (de Joncheriis), donne à l'église de Saint-Corneille de Compiègne une maison qu'il possédait à Paris, sur la place de Grève. (*Cart. de Saint-Corneille* n° 402). Il était encore en fonctions en 1264.

1416. Maistre JUST DE LA SAUX.

.... Thomas QUILLET.

1433. Maistre COSME. Il est, à cette date, adjoint à Pierre le Maire, procureur du roi au bailliage, pour veiller à l'exécution du testament de Quillet, son prédécesseur.

(1) Voir le compte rendu imprimé publié chez Escuyer et une longue et intéressante lettre de l'abbé Guyon, aux archives de la paroisse.

(2) Voir pièces justificatives.

1448. Laurent CONNEL ou LONNÈ, cité encore en 1482, mort le 1<sup>er</sup> mars...

1494. Noble homme Jehan DE MONTMORENCY, protonotaire et chanoine de Senlis, encore en fonctions en 1499, devenu plus tard abbé commendataire d'Hérivaux.

Il est probable que c'était Jean II, seigneur de de Montmorency (du Chesne, *Hist. de Montmorency*, p. 245).

1499. Olivier DUMONT.

1507. Hélié DU HALLAN.

Par son testament en date du 8 juillet 1531, il a fondé un obit pour Jehan de Montmorency.

1531. Jean DAUSSEVILLE, ou DAUZEVILLE, encore curé en 1552.

1568. Mathieu BOSCHERON, chanoine de Chartres. Il donna une maison pour l'établissement d'un collège à Compiègne.

1575. Charles DUFEU (1), précédemment curé du Crucifix, nommé sur la résignation de Mathieu Boscheron. Il mourut le 23 septembre 1594 et fut enterré à Saint-Jacques, près de la chapelle de la Vierge.

1599. Arthus CHARPENTIER (2). Il exerçait encore les fonctions curiales au commencement de 1637 (3).

1637. Arthur LION, docteur de Sorbonne, mort le 5 août 1667, âgé de 73 ans. Enterré à Saint-Jacques dans la nef où se trouve son épitaphe rapportant diverses fondations faites par lui (4).

(1). De... au chevron de... accompagné en chef de deux étoiles de... et en pointe d'une gerbe de... On voit dans l'obituaire dressé en 1676, que nous publierons dans les pièces justificatives, qu'on célébrait pour lui un obit solennel le 27 septembre.

(2) D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose du même.

En 1627, le clergé de Saint-Jacques se composait du curé, d'un vicaire, de huit prêtres habitués et de deux coustres.

(3). Léré mentionne comme curé en 1630 Colard Périn, mort en 1664, mais ce ne peut être que le résultat d'une erreur. Peut-être aura-t-il signé des actes comme vicaire.

(4) Ce monument, ainsi que plusieurs autres dont nous parlerons plus loin, vient d'être relevé et appliqué sur le mur d'une des chapelles.

1667. La cure semble être restée vacante jusqu'en avril 1671. Les vicaires Loisel, Personne et Brugniart administrent les sacrements et signent les actes.

1671. Jacques DE BILLY (1), mort le 28 septembre 1683.

1685. Claude BOUCHER D'ESSONVILLE (2), docteur de Sorbonne, aumônier et conseiller du Roi, mort le 21 mars 1707, âgé de 55 ans, enterré dans le chœur de Saint-Jacques le 28 novembre.

1707. Simon JOANNET, mort à l'âge de 73 ans, enterré le 28 novembre 1719, dans le chœur de Saint-Jacques.

1719. Louis-Alexandre DE BAINS, nommé par les dames du Val de Grâce. Prêtre du diocèse d'Amiens, docteur en théologie, et vicaire de S. Etienne du Mont, il fut examiné par l'évêque de Soissons et refusé comme janséniste. (*V. Bibl. Comp.* n<sup>o</sup> 168 et 169).

1720. Thomas LE PARQUIER, enterré le 6 janvier 1728, âgé de 59 ans, remplissait précédemment les fonctions de vicaire.

1728. Antoine PATERRE, né à Paris en 1695, de parents pauvres, originaires du Franc-Port; maître des arts de l'Université de Paris, mort le 16 février 1761, enterré à Saint-Jacques, dans la chapelle de Saint-Nicolas. C'est lui qui fit faire dans la décoration de l'église presque tous les changements que nous remarquons aujourd'hui.

A sa mort, il y eut des difficultés au sujet de la nomination de son successeur. L'abbesse du Val-de-Grâce et l'évêque de Soissons prétendaient tous deux à la nomination du curé, la première avait choisi l'abbé François de Paule MATHIEU, et l'évêque, Claude BOULANGER, vicaire depuis vingt-et-un ans. (*V. Bibl. Comp.* n<sup>o</sup> 171 et 172).

(1). D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tête de bélier, le tout du même.

(2). D'argent à trois bouches de gueules, 2 et 1,  
Les premiers actes signés par B. d'Essonville, sont du 25 mars 1685; antérieurement ils sont rédigés par les vicaires François Lesguilliers, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1684 et Laurent Courtois, depuis cette date.

A la suite d'un appel comme d'abus, l'abbé Boulanger resta pourvu définitivement de la cure jusqu'en 1787. Il mourut à la fin de janvier 1790 et fut enterré le 31, sous le clocher. Il avait publié en 1758 un volume de piété sous le titre du *Fidèle disciple de Jésus-Christ*, dédié à Madame Louise de France et imprimé chez Bertrand, à Compiègne.

1787. Nicolas DESBOVES, fut pourvu de la cure sur la résignation de l'abbé Boulanger. Il prêta serment à la constitution civile du clergé, reprit ses fonctions après le concordat, donna sa démission en 1813 et mourut en....

1813. Prosper DE TOURNEFORT, fut, sur la résignation du précédent, installé comme curé le 25 juillet 1813 et quitta Compiègne pour être grand vicaire de Dijon. Il fut nommé évêque de Limoges le 15 mai 1824 et mourut en 1844.

1820. Charles-Joseph THIÉBAULT, chanoine honoraire de Beauvais, installé le 30 juillet 1820, mourut le 22 novembre 1826, âgé de 58 ans et 8 mois. Charles X venait de le nommer chevalier de la Légion d'honneur, mais il n'avait pas encore prêté serment.

1827 Jean Thomas TROUVELOT, né en 1773, précédemment curé de Ressons, fut installé le 11 février 1827, par M. Gueudet, principal du collège. Démissionnaire en 1852, il mourut en avril 1857.

1852. Henri-Isidore BOURGEOIS, vicaire général de Beauvais, installé le 30 mai 1852, chevalier de la Légion d'honneur ; démissionnaire en octobre 1874, et nommé chanoine titulaire, mort à Beauvais le 15 janvier 1881, dans sa soixante-douzième année (1), enterré dans le cimetière de Compiègne.

1874. Lazare-Eugène PICART, premier vicaire de la paroisse, chanoine honoraire de Beauvais, installé le 6 décembre 1874, par son prédécesseur.

(A suivre.)

(1) L'abbé Bourgeois a, par son testament, laissé à la fabrique de Saint-Jacques la propriété d'une maison sise à Compiègne, rue de Lancry, sous la condition qu'elle serait affectée au logement des anciens curés ou vicaires, qui auraient exercé vingt ans leur ministère dans la paroisse. Ce legs a été autorisé par un décret, après avis du Conseil d'Etat.



# LES PREMIÈRES DECOUVERTES PRÉHISTORIQUES

FAITES

DANS LES ENVIRONS DE COMPIÈGNE

PAR M. LE PRÉSIDENT A. DE ROUCY, MEMBRE TITULAIRE

---

L'étude des temps préhistoriques a pris de nos jours une importance dominante au milieu de toutes celles qui occupent les savants et les curieux. Elle a donné l'essor à l'anthropologie, étendu les divisions générales de la géographie et de la géologie et a suscité chez ses adeptes, dont le nombre va continuellement croissant, des ardeurs qui gagneraient à être plus tempérées. Ce n'est pas, tant s'en faut, sous le rapport des recherches, des investigations, des matériaux à recueillir que je voudrais contenir ces ardeurs, puisqu'à mon sens, au contraire, ce sont là les éléments essentiels, indispensables pour fonder la science qui s'élabore ; mais, ce que je regrette, c'est la précipitation, la témérité de théories plus ou moins absolues, dans une matière encore si confuse et à peine entrevue depuis un demi-siècle seulement. Que de déceptions, que de démentis à craindre par les conclusions hâtives tirées d'un simple ensemble de faits ou d'éléments particuliers et locaux, souvent mal contrôlés et entre lesquels on établit un parallélisme qui souvent n'existe pas. C'est surtout pour les temps préhistoriques qui confinent à ceux véritablement

historiques que des doctrines prématurées ont à redouter des contradictions justifiées par des découvertes sérieusement contrôlées, des observations attentives et multipliées, par des rapprochements fixant indubitablement les identités ou les dissemblances. Que d'auteurs de systèmes se montrent plus soucieux de les ériger en doctrine, au moyen de trompeuses apparences, que d'en consacrer la solidité par d'irrécusables preuves ! Ne semblerait-il pas aussi que les plus hasardés de ces systèmes sont ceux qu'on se plaît le plus à produire. Malgré trop d'adhésions encore persistantes, mais plus passionnées que convaincues, qui ne comprend aujourd'hui que le Darwinisme, ou le système des évolutions, poussé au point de faire du poisson ou du singe l'ancêtre de l'homme ne repose que sur des suppositions et des analogies controuvées, sans compter l'illogisme des conclusions qu'on en tire ? Mais sans m'égarer davantage sur un pareil sujet, et revenant à celui qui fait mon objectif. Je citerai comme très contestables les divisions qu'on s'est plu à établir pour distinguer les différents âges de la période préhistorique et même de celle primitivement historique.

J'y trouve : 1° l'âge de la pierre éclatée ou taillée avec sa subdivision en paléolithique et néolithique ; 2° celui de la pierre polie ; 3° celui du bronze, pour ne parler que des grandes divisions principales. Or, ma propre expérience sur des éléments multiples, étudiés dans leurs gisements, m'a, maintes fois, démontré la concomitance de la pierre taillée, de la pierre polie et du bronze aussi bien que leur contemporanéité.

J'admets qu'on puisse établir des distinctions, faire même des classifications, mais à la condition de les déterminer non pas seulement par l'essence de la matière, son état brut ou poli, mais par la nature, la forme du travail, celle des objets ou instruments travaillés et surtout par le milieu naturel où ils se rencontrent. L'usage de la pierre, pour confectionner des armes, des outils, des ornements ou même des amulettes, ne saurait se restreindre aux périodes

limitées par les classificateurs de cabinet. Je puis en fournir une preuve en rappelant qu'au vaste cimetière mérovingien de Chelles, près Pierretonds, dans des sépultures essentiellement franques, j'ai trouvé, à côté des squelettes et placées près de leurs armes en fer, plusieurs pointes de flèches parfaitement caractérisées et des lames tranchantes en silex taillé. L'invasion si longue et si étendue des Normands, au IX<sup>e</sup> siècle dans l'Ouest et le Nord de la France, n'expose-t-elle pas aussi à bien des erreurs ? Ces populations scandinaves n'ont-elles pas importé ou fabriqué, dans nos contrées, les armes et instruments de pierre dont l'industrie leur était familière et a si longtemps persisté chez eux ? L'affirmation est assurément plausible et, tout au moins, pour ce qui est de la pierre polie, on est exposé à confondre leur fabrication avec celle des aborigènes. Je n'en finirais pas si je voulais exposer toutes les causes d'erreur que peuvent rencontrer les classifications trop générales et trop absolues, dans une matière qui offre de si multiples variations.

Quoiqu'il en soit, je dois reconnaître le but utile cherché par ces classifications qui, en se modifiant avec les constatations ultérieures, réussiront, je l'espère, à l'atteindre. Il en est une que, même dès à présent, j'admettrais volontiers comme principale, encore bien qu'elle ne soit proposée que comme secondaire, je veux parler de la distinction à établir entre l'époque paléolithique et celle néolithique. Celle-là, à qui seule convient le titre de préhistorique, offre des moyens de détermination qu'on peut considérer comme concluants. Ce qui la caractérise le plus généralement, au point de vue de l'existence humaine ; ce sont des instruments de pierre où le travail de l'homme, quelque imparfait, quelque rude qu'il soit, apparaît manifestement. La majeure partie comme les moins équivoques de ces instruments, sont ceux connus sous le nom vulgaire de haches, de matière ordinairement siliceuse, taillés par éclats, et de forme ovoïde aplatie, s'amincissant sur les bords. Indépendamment d'une patine qui leur est

propre, ils se distinguent des néolithiques par la forme presque toujours ovoïde-méplate et leur surface en éclats, que je viens de signaler, par des extrémités aiguës sur tout leur contour, comme aussi par des dimensions plus larges. Les néolithiques affectent plus particulièrement la forme allongée, se rétrécissant en hauteur, s'élargissant et s'amincissant en forme de quart de cercle à la base. Ces indications ne donnent ici que des caractères généraux qui n'excluent ni les variétés, ni certaines exceptions, et, pour la sûreté des déterminations, il importe d'y joindre de fréquentes observations comparatives sur les pièces mêmes. Mais ce qui importe encore davantage, ce qui prévaut sur l'état intrinsèque des instruments à déterminer, ce sont les conditions de leur gisement naturel dans un milieu qui n'ait rien d'équivoque, comme le diluvium du terrain quaternaire à son état normal, le seul qui ait jusqu'ici révélé l'existence de l'homme non pas seulement par quelques rares spécimens de son squelette, mais par de nombreux instruments qui ne peuvent être attribués qu'à son industrie comme à son utilité. C'est à ce diluvium qu'appartiennent les couches du moulin Quignon qui a fourni une mâchoire humaine avec de nombreux instruments paléolithiques et celles dites de Saint-Acheul, où quantité de ces instruments ont été reconnus scientifiquement appartenir à la période préhistorique. On a prétendu avoir trouvé des traces de l'homme dans le terrain tertiaire, ce qui est encore fort peu prouvé. Les grottes et cavernes ne prouvent rien pour une détermination positive sur ce point.

Si je rappelle ces découvertes sans m'étendre sur celles pourtant si considérables et si importantes qui les ont suivies, c'est qu'elles ont été pour ainsi dire comme le prélude des études sur l'existence et l'état de l'humanité aux temps préhistoriques. Elles me fournissent, d'ailleurs, l'occasion de rendre hommage à l'initiateur infatigable de ces études, le regretté M. Boucher de Perthes, dont je m'honore d'avoir été le confident et auquel il m'a été donné de servir d'intermédiaire pour doter le Musée na-

tional de Saint-Germain-en-Laye de sa vaste et précieuse collection lapidaire. Ni les contradictions, ni les préventions les plus persistantes ne l'ont arrêté dans la voie qu'il voulait ouvrir et où sa constance a fini par entraîner ses contradicteurs eux-mêmes.

C'est l'expression de ces souvenirs qui m'a conduit à rechercher, de mon côté, les traces de l'industrie humaine à toutes les époques, sur le territoire de Compiègne et dans ses environs. Si on y trouve en assez grande quantité des instruments dits néolithiques, ceux paléolithiques y apparaissent beaucoup plus rares. Cela tient sans doute à ce que ces derniers plus grossiers, perdus et confondus dans des couches profondes, ne se révèlent que dans des fouilles très partielles et à un examen attentif qui n'est guère le fait de simples ouvriers. S'il en était autrement, je suis persuadé que ces instruments paléolithiques se recueilleraient assez abondamment dans les terrains qui leur sont propres. Ce qui est certain, en tous cas, c'est que les couches diluviennes du territoire Compiégnois en ont donné trois beaux spécimens d'une authenticité incontestable. Leur matière est le silex pyromaqué d'une teinte grisâtre avec quelques adhésions crayeuses. Leur forme, leur dimension, leur taille en éclats répond aux caractères généraux plus haut signalés. Quant à leur gisement naturel dans le diluvium, il ne saurait faire l'ombre d'un doute.

En effet, ces spécimens ont été trouvés presque sous mes yeux, vers 1871, au lieu dit le Buissonnet, à gauche de la route de Compiègne à Soissons, au centre d'un massif de grève ayant plus de 4 mètres d'épaisseur et n'ayant jamais été remué depuis sa formation. Ce qui doit singulièrement ajouter à l'intérêt comme au caractère absolument préhistorique de ces instruments de pierre, c'est que, dans le même massif et sur des points assez rapprochés de celui de leur invention, on a rencontré, en ma présence, indépendamment de coquilles marines y foisonnant partout, des cornes et mâchoires d'auroch, des ra-

mures du *cervus giganteus*, des machelières de l'*elephas primigenius*, pour ne parler que de mes personnelles constatations.

Je regrette que la mort trop prompte de M. Boucher de Perthes ne m'ait pas permis de lui communiquer cette découverte qui eût confirmé la vérité d'une prédiction qu'il se plaisait à répéter, à savoir que, dans bien d'autres régions que celles qu'il a explorées, l'existence de l'homme aux époques préhistoriques se manifesterait avec évidence par les recherches et les découvertes ultérieures auxquelles se prêterait une étude attentive. Mais je suis heureux de constater que ce pronostic s'est déjà réalisé pour ce qui concerne la région Compiègnoise (1).

(1) Depuis la lecture de cette note, M. le docteur Lesguillons a communiqué à la Société historique un grand nombre d'échantillons de silex taillés recueillis dans les environs de Compiègne et appartenant pour la plupart à l'époque paléolithique. Le travail de M. le docteur Lesguillons a été présenté, sous les auspices de la Société à la Réunion des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1880.

Postérieurement encore, les travaux des chemins de fer de Compiègne à Soissons et à Pierrefonds, dans les grèves du Buissonnet, ont mis à jour un assez grand nombre de silex taillés par éclats, dont la forme générale affecte celle d'un gros fer de lance élargi et dépourvu de douille à la base.

(Note de la Commission de publication.)

---

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1881

---

## SÉANCE DU 20 JANVIER 1881.

M. Sorel, élu président, adresse ses remerciements à ses confrères et, après avoir constaté l'état prospère de la Société, fait appel au zèle de chacun pour la continuation de l'œuvre entreprise.

M. le Président annonce ensuite la mort de M. l'abbé Bourgeois, ancien curé de Saint-Jacques, l'un des membres fondateurs de la Société.

M. Méresse exprime le regret que la mort de M. l'abbé Lefèvre, curé d'Attichy, ait pour effet de faire sortir de l'arrondissement le portrait de Jean I de Nesles, dont le curé d'Attichy était le dernier possesseur.

Après la lecture, par M. Demonchy, du rapport de la commission des finances, le compte du trésorier pour 1882 est approuvé et des remerciements lui sont votés.

M. du Lac fait connaître qu'à la suite des pourparlers depuis longtemps engagés entre la ville et la Société d'agriculture, celle-ci, suivant l'exemple qui lui a été donné par la Société historique, cède à la ville la jouissance de sa bibliothèque comprenant environ mille volumes.

Admission, comme membre titulaire, de M. l'abbé DE MAINDREVILLE, curé de Saint-Germain, présenté par MM. J. du Lac et A. de Roucy. Nomination, comme membre correspondant, de M. DUBUISSON, pharmacien à Hermes, ancien membre titulaire.

M. Méresse communique un document intéressant la famille de Péhu, originaire de Longueil-sous-Thourotte, dont il a pris la peine de faire une copie pour la Société.

M. Coudret fait passer sous les yeux de ses confrères une bague satirique ancienne montée en argent.

M. A. de Roucy donne lecture d'un autographe du docteur Guillotin, célèbre par l'instrument de supplice auquel il a laissé son nom.

---

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1881.

M. A. de Roucy lit un travail sur des figurines en bronze de l'époque gallo-romaine, trouvées près de La Croix-Saint-Ouen, et dans lesquelles il croit reconnaître les personnages de la Triade gauloise (1).

(1) Ces figurines, dont la description et le dessin se trouvent précédemment, p. 54, ont été depuis cédées par M. de Roucy au Musée national de Saint-Germain-en-Laye.

M. Ad. Boitel de Dierval communique et commente un acte de 1174, constatant une donation pour cause de douaire faite à Compiègne. Ce document, transcrit dans le cartulaire de Saint-Corneille et curieux à divers titres, nous donne les noms de plusieurs habitants de la ville, désignés par des surnoms tirés de plus souvent de leurs qualités physiques ou de leurs professions.

M. de Marsy donne lecture d'une note sur la bague mérovingienne présentée par M. le docteur Lesguillons à l'une des dernières séances (1).

---

#### SÉANCE DU 17 MARS 1881.

Admission, comme membre titulaire, de M. le baron Henri DE SEROUX, présenté par MM. J. du Lac et G. de Seroux. Nomination, comme membre correspondant, de M. l'abbé Ulysse CHEVALIER à Romans.

La Société délègue MM. Sorel, A. de Roucy, de Marsy, Méresse, Z. Rendu et R. Chevallier, pour la représenter à la Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Elle désigne, comme devant être proposées, les lectures de M. A. de Roucy, sur des figurines gallo-romaines, et de M. de Marsy, sur une bague mérovingienne.

M. Méresse place sur le bureau un fragment considérable d'une épée trouvée dans l'Oise et un projectile recueilli près du Port-à-Bateaux.

M. de Marsy communique à cette occasion un certain nombre de dessins d'armes trouvées dans les environs de Compiègne, ainsi qu'un poignard de l'époque normande.

La Société se rend ensuite dans les galeries du Musée Vivienel, afin de comparer les types qui lui sont présentés avec ceux que renferme cette collection.

---

#### SÉANCE DU 28 AVRIL 1881.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire du livre de M. de Magnienville : *Le maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne* (2), publié sous les auspices de la Société. Cet ouvrage a été distribué à tous les membres titulaires et envoyé au Ministère de l'Instruction publique, au Conseil général de l'Oise, etc. M. le Secrétaire donne lecture de plusieurs lettres

(1) Voir T. V. p. 304. Cette bague fait aujourd'hui partie de la collection de M. le baron J. Pichon.

(2) Paris, imp. Plon, in-8° jésus, avec photogravures et fac-simile.



de remerciements adressées au sujet de cet envoi et ajoute que l'accueil le plus sympathique a été fait à cette publication importante.

M. Eugène de Labrunerie offre à la Société, pour le Musée Vivenel, une épée de travail allemand, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, remarquable par la longueur de sa lame. Cette arme a été trouvée en 1848, dans l'Oise, près des Quatre-Cheminées.

Admission, comme membres titulaires, de M. le comte Robert DE BRÉDA, présenté par MM. J. et R. du Lac, et de M. CAMUS, pharmacien, présenté par MM. Z. Rendu et Lesguillons. Nomination, à titre de membre correspondant, de M. COUARD-LUYS, archiviste de l'Oise.

M. de Marsy présente un compte-rendu de la Réunion des Sociétés savantes et signale les modifications apportées au programme de ces réunions par le Comité récemment constitué au ministère.

M. Peyrecave donne lecture d'un chapitre de son travail sur Elincourt.

---

#### SÉANCE DU 19 MAI 1881

M. le Président annonce la mort de M. Dubois, entrepreneur, membre titulaire.

M. de Magnienville présente le compte-rendu de l'excursion faite le 12 mai à Cuts, Camelin et Blérancourt.

M. le docteur Lesguillons fait un exposé sommaire des travaux du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Alger, dans le mois d'avril. Il décrit, à cette occasion, le tombeau de la Chrétienne et un certain nombre des monuments romains de la province de Constantine, dont il présente les photographies.

---

#### SÉANCE DU 16 JUIN 1881

M. le Président annonce la mort de M. Peigné-Delacourt, membre correspondant, décédé à Guise, dans sa quatre-vingt-quatrième année. M. Sorel rappelle les nombreux services rendus par M. Peigné, pendant le cours de sa longue existence, ses publications importantes, en tête desquelles figurent l'*Histoire* et le *Cartulaire d'Ourscamp*, la *France Monastique*, et

ses nombreux travaux sur l'archéologie gauloise, et mérovingienne du nord de la France, dont l'un des résultats principaux a été la découverte du théâtre romain de Champlieu.

Mais, ce n'est pas seulement par ses écrits que M. Peigné-Delacourt se recommande aux amis de l'antiquité. C'est grâce à ses efforts que nous devons de voir encore debout les abbayes d'Ourscamp et de Prémontré qu'il acheta pour les sauver de la destruction. Notre vénérable confrère avait été le fondateur du Comité archéologique de Noyon et il avait pris une part très active au mouvement historique de nos provinces, en réunissant à Ourscamp, et plus tard à Ribécourt, les savants les plus distingués de la France et de l'étranger. M. Peigné a été un de nos initiateurs et, tous, nous conserverons le souvenir des chaleureux efforts qu'il a faits pour propager et répandre dans notre pays le goût des études archéologiques.

Admission, comme membres titulaires, de MM. Emile SCOSSA, avoué, présenté par MM. Cochinart et Henry Lefebvre; LEFEBVRE SAINT-OGAN, rédacteur en chef du *Progrès de l'Oise*, présenté par MM. Cochinart et de Marsy; et Jules TASSART, présenté par MM. le docteur Chevallier et Cochinart.

Nomination, à titre de membre correspondant, de M. le baron Jérôme PICHON, président de la Société des Bibliophiles français.

M. de Marsy entretient la Société de deux recueils d'autographes provenant du château de Monchy-Humières, qui ont été vendus dernièrement. Il espère obtenir de l'acquéreur de ces documents la communication sommaire de ceux qui offrent un intérêt pour l'histoire locale (1).

M. Méresse offre à la Société pour le Musée, au nom de M. Daussy, entrepreneur de plomberie, une monnaie en argent de Louis de Mallé, comte de Flandre, trouvée à Compiègne.

M. Peyrecave donne lecture d'une suite de son travail sur Elincourt.

M. de Marsy communique une demande de renseignements adressée par M. Bréard, au sujet de l'emplacement occupé à Compiègne par l'Hôtel de la Marine. A Fontainebleau les deux ministères de la Guerre et de la Marine occupaient un même hôtel, en était-il de même dans notre ville ?

M. Méresse et plusieurs membres de la Société promettent d'apporter à une prochaine séance des renseignements qui permettront de compléter les indications très sommaires données sur ce sujet par M. Aubrelisque.

M. de Marsy donne lecture de notes sur un certain nombre d'écrivains qui ont laissé des travaux manuscrits relatifs à l'histoire de Compiègne.

(1) M. le baron J. Pichon a répondu avec la plus grande amabilité à ce désir, en rédigeant pour la Société le travail si intéressant qui se trouve page 78.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1881.

M. de Marsy, appelé à rendre compte de l'excursion faite le 23 juin à Soissons, dit qu'après les articles publiés dans l'*Echo* et dans le *Progrès* par MM. Henry Lefebvre et Lefebvre Saint-Ogan, il croit sa tâche accomplie, et propose à la Société de remercier nos confrères qui se sont fait les historiographes de cette journée.

M. Peyrecave communique le résultat de ses recherches sur l'église du prieuré d'Elincourt.

M. de Marsy présente un compte-rendu sommaire du Congrès archéologique de France tenu à Vannes, auquel il a assisté avec nos confrères MM. Méresse, J. du Lac, de Lambertye, Coudret, de Bonnault et R. du Lac ; il fait remarquer que la Société historique de Compiègne était assurément l'association dont les représentants étaient les plus nombreux au Congrès.

---

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1881.

Admission, comme membres titulaires, de MM. le comte Fernand BALNY D'AVRICOURT, secrétaire d'ambassade, présenté par MM. G. Balny d'Avricourt et de Marsy ; Léon Bollaert, juge suppléant chargé de l'instruction, présenté par MM. A. de Roucy et J. du Lac ; Cottinet, notaire à Roye (Somme) présenté par MM. Sorel et de Labrunerie ; Alphonse Pillon, maire de Roye-sur-Matz, présenté par MM. Sorel et de Marsy ; Saugnier ancien trésorier-payeur-général, présenté par MM. Coudret et de Marsy ; et Adolphe Tenailon, négociant à Roye (Somme) présenté par MM. René du Lac et de Labrunerie.

Nomination comme correspondant de M. Anthyme Saint-Paul, directeur de l'*Année Archéologique*.

M. de Marsy, appelé à rendre compte de l'excursion faite au mois d'août à Roye-sur-Somme et à Tilloloy, exprime le désir de remettre ce travail à une prochaine séance, mais demande à la société de vouloir bien voter des remerciements à M. le maire de Roye, à M. le comte d'Hinnisdal et à MM. les curés de Roye et de Tilloloy.

M. J. du Lac entretient la Société des fouilles faites à Hermes, par M. l'abbé Hamard (1).

M. de Marsy annonce que deux pierres funéraires ont été

(1) On trouvera, dans les comptes-rendus de 1883, le rapport présenté à la Société, à la suite d'une excursion faite à Hermes.

trouvées dernièrement dans la maison de M. Saugnier, sur la place Saint-Jacques et que notre nouveau confrère a bien voulu en faire don à la Société pour le musée.

La première porte, au-dessous d'un fronton représentant, au pied de la croix, la vierge, un saint évêque (Saint-Martin) et la représentation du défunt, la légende suivante en caractères gothiques :

*Cy gist Martin Charpentier  
en son vivant marchant dem<sup>t</sup>  
à Compiègne lequel trespassa  
le XXVII<sup>e</sup> jour d'octobre  
mil V<sup>e</sup> XCVI et a fondé un  
obiet  
en l'église de céars  
le mesme jour. Priez  
Dieu pour son ame.*

La seconde représente, dans un encadrement richement orné et formé de doubles colonnes enguirlandées, un religieux debout, les mains croisées sur la poitrine. La légende porte :

*Sud hoc  
marmore jacet corpus honorandi P. F.  
Petri Iuberge Religiosi hujus  
conventus haud vulgaris  
doctrinæ  
concinatoris, qui dum sese ad munus  
evangelicum  
obeundum preparat die  
festo omnibus sanctorum ecclesiasticis  
munitus sacramentis  
morte inopinata vitam commuta  
vit anno domini 1586. Requiescat in Pace.*

Ces deux pierres funéraires, qui se trouvent copiées dans les manuscrits de l'abbé Auger, proviennent de l'ancienne église des Jacobins de Compiègne.

M. du Lac donne lecture d'une notice sur une monnaie du roi Eudes frappée à Compiègne et qui, bien que découverte depuis plus de quarante ans à Cuendall, en Angleterre, était restée ignorée des numismates français.

M. Lefebvre Saint-Ogan lit une étude sur la vie et les doctrines de Roscelin (1).

(1) Imprimée sous ce titre : Mémoire sur Roscelin de Compiègne et le nominalisme, présenté à la Société historique de Compiègne. Compiègne, imp. Mennequier, 1882 in-12, 23 p.

Après avoir exposé l'état des doctrines philosophiques à l'époque de Roscelin et retracé les luttes auxquelles il prit une part active, l'auteur termine ainsi son travail :

« Aussi bien, qu'il ait ou non professé les doctrines théologiques qu'on lui attribue et quelque jugement du reste qu'on puisse porter sur ces mêmes doctrines, il faut pardonner à Roscelin, en faveur de l'ardent amour avec lequel il a cherché la vérité. Si quelques-uns peuvent le blâmer d'avoir indiscrètement porté son esprit d'investigation dans des choses qui sont hors du domaine de la raison, on doit reconnaître qu'il a, et jusque par ses erreurs, contribué au progrès de la philosophie. »

M. de Marsy donne lecture, au nom de M. le baron Jérôme Pichon, de l'introduction destinée à accompagner l'analyse de la correspondance des d'Humières.

---

#### SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1881

A l'occasion des ouvrages offerts, M. le Président adresse à M. le docteur Douvillé des remerciements pour la publication qu'il vient de faire de la *Topographie physique et médicale de Compiègne* (1), dont il a bien voulu offrir des exemplaires à ses confrères. On trouvera dans ce livre, ajoute M. Sorel, des documents statistiques et des indications relatives à l'histoire naturelle du pays qui seront utilement consultés et en même temps des conseils d'hygiène que chacun sera heureux de mettre à profit.

M. du Lac offre à la Société, au nom de Mme la baronne de Bicquille, un grand nombre de copies de chartes relatives à l'abbaye de Saint-Corneille. Ces documents seront précieux pour la publication que la Société se propose de faire du cartulaire de Saint-Corneille et dont M. l'abbé Morel a réuni les éléments. M. le Président adresse à Madame de Bicquille l'expression de toute la gratitude de la Société pour le nouveau don qu'elle veut bien lui faire en souvenir de son mari.

La Société procède aux élections pour le renouvellement annuel du bureau. Sont élus : Président, M. le docteur Lesguillons ; Vice-Président, M. l'abbé Morel ; Secrétaire, M. de Marsy, Secrétaire-Adjoint, M. de Magnienville ; Trésorier, M. Dehesdin ; Archiviste, M. Méresse ; Membre de la Commission de publication, M. l'abbé Lécot ; Membre de la Commission des finances, M. Coudret.

M. Adr. Boitel de Dierval annonce la découverte faite récemment à Pierrefonds, de plusieurs sépultures au lieu dit Saint-Ladre. Ces sépultures, dans lesquelles les corps ont été trouvés

(1) Anvers, 1881, gr.-in-8.

sans cercueil et sans aucun objet, semblent être celles des lépreux qui avaient été recueillis dans la maladrerie, dont le nom seul était conservé.

M. Méresse entretient la Société du fief des Domeliers, sur lequel il a eu entre les mains une lettre royale de 1317. Il étudie d'abord l'emplacement de ce fief dans la ville de Compiègne, près de la rue qui porte ce nom, et en rappelle les différentes mentions, dont la plus ancienne se trouve dans un acte de 1245, concernant la maison de Polart le Flamant, tisseur, située *in vico de Doumeliers*. Recherchant ensuite l'étymologie du nom de Domeliers que l'on retrouve dans deux communes de l'Oise, il en rapproche ceux de Dompierre, Domfront, etc.

---

# COMPTE-RENDU

## DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1882,

PAR LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE.

---

Messieurs,

Un article du règlement vous oblige à entendre, à la fin de chaque année, un double résumé de vos actes : un rapport financier et un compte-rendu de vos travaux. Si le premier constate que notre situation matérielle est assurée, à la condition toutefois de ne pas entreprendre de publications trop considérables, le second, que je serais tenté d'appeler notre examen de conscience, ne laisse pas que de me donner des inquiétudes, non sur la vitalité de notre société, mais sur son activité présente.

A côté de quelques travailleurs infatigables, dont nous voyons les noms figurer sur presque tous les ordres du jour de nos séances, nous trouvons malheureusement un trop grand nombre de nos confrères qui se laissent aller à une sorte d'indolence qu'il serait regrettable de voir devenir chronique et qui justifierait trop le sobriquet de *dormeurs*, qui nous a été donné par de malicieux voisins. Pourtant, les sujets d'études ne manquent pas et si les loisirs leur font défaut, pourquoi ceux qui ne peuvent rédiger des mémoires étendus, ne nous donnent-ils pas, dans de courtes communications, le résumé de

leurs lectures, le résultat de leurs recherches, l'exposé de leurs idées, de leurs doutes, dirai-je même, car, c'est surtout, grâce à ces questions imprévues, que les discussions prennent une certaine animation et que les séances reprennent une nouvelle vie.

Si nos séances sont moins activement suivies qu'aux premières années et si nos procès-verbaux sont moins nourris de courtes notes, nous devons constater par contre que nous possédons maintenant dans nos portefeuilles plusieurs de ces études étendues qui nous ont forcément manqué au début et qui assureront aux volumes de notre *Bulletin* une place honorable parmi les publications des sociétés savantes de notre province.

L'étendue même de certains de ces travaux, sans nous effrayer en rien, nous force cependant à demander à leurs auteurs de nous faire crédit, car il ne nous sera possible de donner que successivement, et souvent en les divisant, ces monographies intéressantes que plusieurs de nos confrères ont rédigées sur les communes qu'ils habitent et que d'autres nous promettent également.

En tête de ce petit groupe de pionniers dont je vous parlais tout à l'heure, il en est un que nous trouvons toujours sur la brèche, prêt à nous faire profiter de ses découvertes. M. l'abbé Morel, je n'aurais presque pas besoin de vous le nommer, a continué cette année les travaux préparatoires pour la publication du cartulaire de Saint-Corneille, et il vous a fait connaître le résultat de ses investigations dans les liasses volumineuses de copies que nous devons à M<sup>me</sup> la baronne de Bicquilly. En poursuivant cette tâche, M. Morel a extrait de divers manuscrits des indications permettant de reconstituer la monographie de certains établissements religieux de nos environs, et il a mis à votre disposition ces dépouillements, jugeant que la grande œuvre à laquelle il s'était consacré ne lui laisserait pas le loisir de les utiliser. Cependant, il a tenu à vous en donner un spécimen, en rédigeant une notice sur le monastère de Saint-Jean-des-Vignes de Compiègne, notice à



laquelle M. Méresse a apporté d'intéressantes additions. C'est aussi en dépouillant les manuscrits de D. Bertheau, que M. Morel a rencontré les indications sur la famille de Pierre d'Ailly, qui lui ont fournis les éléments d'un travail complémentaire aux recherches de M. Aubrelieue. Enfin, j'ai encore à vous rappeler une notice sur les seigneurs de Francières, (1), dans laquelle l'auteur, utilisant un certain nombre de documents originaux, a su allier à la plus sérieuse érudition l'attrait d'un récit souvent piquant.

M. Adrien Boitel de Dienval est aussi un de nos confrères les plus actifs ; mettant à profit les longs séjours qu'il fait à Paris, il explore les fonds si riches des Archives nationales et vous apporte le produit de sa moisson. Nous lui devons, cette année, des observations sur le texte de la chartre de commune de Compiègne et une étude sur les assises de Pierrefonds.

L'histoire de la seigneurie d'Avricourt et la notice sur la commune de ce nom, rédigées par le comte Balny d'Avricourt, constituent un travail des plus complets qui figurera avec honneur dans nos publications (2). Des documents inédits, provenant pour la plupart, des archives du château d'Avricourt, lui donnent un intérêt tout particulier.

M. Peyrecave nous a donné la fin de ses recherches sur Elincourt et nous allons pouvoir mettre sous presse le mémoire qu'il a rédigé, de concert avec son fils, et dans lequel sont refondues les nombreuses communications que vous avez entendues depuis quelques années (3).

La commune de Venette a aussi trouvé son historien dans M. l'abbé Masson, qui a continué de nous entretenir de ses recherches et nous a fait connaître la prairie de Venette.

(1) Cette notice a été publiée dans la *Picardie*, 1883.

(2) Voir précédemment p. 152.

(3) Voir p. 204.

Avant de livrer à l'impression son *Histoire de Montataire*, dont je dois vous parler tout à l'heure, M. le baron de Condé a bien voulu vous en communiquer un des premiers chapitres relatif à ces *villas*, que les rois mérovingiens possédaient en grand nombre sur les bords de l'Oise.

Maintenant, après avoir rappelé une communication de M. Tassart, sur une découverte de vases en verre faite près de Morienval, nous rentrerons à Compiègne, où nous attend M. du Lac, avec une étude sur l'Hôpital général, fragment du grand travail qu'il a entrepris sur les anciens établissements hospitaliers de Compiègne.

J'ai déjà cité le nom de M. Méresse, à l'occasion de Saint-Jean-des-Vignes ; j'ai encore à vous signaler de celui que je regrette de ne pouvoir appeler encore notre président, puisqu'il décline ce titre, une suite de remarques motivées par une demande de M. Hellot, sur les Compiégnois qui avaient pris part à des joutes à Rouen au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. — Cette question de M. Hellot m'a amené à vous entretenir de ceux de nos concitoyens qui ont assisté à ces fêtes si répandues en Flandre et notamment à celles des *Trente et un Rois*, de Tournai, et des *Rois de l'Épinette*, à Lille.

Des lettres de maîtrise, accordées à l'occasion du mariage de Louis XV ont fourni à notre confrère le sujet d'observations sur les corporations, et les jurandes, observations auxquelles des documents que nous devons à M. Aug. Dufour, de Corbeil, viennent apporter de nouveaux éléments.

En outre, à propos des travaux entrepris dans la rue des Goguenettes, M. Méresse nous a encore fait une de ces communications si intéressantes sur la topographie de l'ancien Compiègne qui nous font chaque jour regretter davantage qu'il ne réunisse pas en un ensemble les matériaux qu'il possède seul et qui lui permettraient de doter notre ville d'une étude analogue à celle qu'Adolphe Berty avait entreprise sur le vieux Paris. M. de Biquilley avait eu aussi cette pensée et il avait commencé à la réaliser ;

mais son œuvre restée inachevée ne peut guère être continuée sur le même plan et il appartient à M. Méresse de nous donner, en partant d'un point opposé, c'est-à-dire en remontant du Compiègne actuel aux habitations primitives des riverains de l'Oise, une topographie historique de la ville, dans laquelle les éléments archéologiques si nombreux sur notre sol viendront apporter leur confirmation aux textes écrits.

Il me reste à mentionner encore : une communication de M. Poissonnier père, sur l'amiral d'Annebault, seigneur engagiste de Compiègne ; une note de M. du Lac, sur la Vierge d'ivoire de la collection Benjamin Fillon, qui provenait de l'abbaye d'Ourscamp, et dont M. A. de Roucy vous a retracé les dernières vicissitudes ; la présentation, à cette occasion, par M. Z. Rendu, d'une vierge en bois du treizième siècle, et enfin, pour une époque plus récente, une note de M. Michel sur les formalités du divorce à l'époque de la Révolution, et la lecture, par M. Méresse, de plusieurs lettres de M. de Cayrol, renfermant des renseignements historiques sur Compiègne et ses environs.

Le tome V<sup>e</sup> de votre bulletin a paru, le VI<sup>e</sup> est sous presse :

Nous avons l'an dernier visité Soissons ; les membres de la Société archéologique de cette ville sont venus à leur tour et nous avons été heureux de leur faire les honneurs de nos monuments et de nous entretenir avec eux de nos recherches communes.

Deux excursions ont été aussi faites dans le cours de cet été ; dans la première, mettant à profit les facilités que nous donnait l'ouverture d'une nouvelle voie ferrée, nous avons visité Coucy et Chauny ; la seconde nous a conduits à Carlepont, au Mont-Renault et à Chiry et nous a fourni l'occasion d'étudier, à côté de monuments forts intéressants, les collections précieuses de MM. le baron de Villars, de Boulancy et Mennechet de Barival.

Nos relations avec les Sociétés savantes deviennent chaque jour plus nombreuses et je vous citerai parmi

nos derniers échanges, la Société d'Études des Hautes-Alpes le *Smithsonian Institution* de Washington, la Société historique d'Aix-la-Chapelle, le Cercle archéologique de Mons, etc.

Grâce à ces nouveaux envois, grâce aussi aux dons de plusieurs de nos confrères, en tête desquels je citerai M. Mennechet de Barival, nous avons pu encore contribuer cette année, pour une large part, à l'accroissement de la Bibliothèque de Compiègne.

Il me reste, en terminant ce compte-rendu, à vous entretenir du mouvement de la Société en 1882. Elle a perdu deux de ses membres titulaires, M. Ch. Dollé, architecte de la ville et le vicomte Edgard de Fromessant, et six de ses correspondants, MM. Adrien de Longpérier, Quicherat, Cocheris, Casterman, Perin et le colonel d'Yanville. Je suis sûr d'être votre interprète, en payant de nouveau à leur mémoire le tribut de vos regrets. Vous avez accueilli six nouveaux membres titulaires, MM. Demolon, Labatte, le docteur Wurtz, Albert Duchesne, Herpin et Ed. Dubloc et un correspondant, M. A. Dufour, auxquels nous souhaitons la bienvenue, en même temps que nous leur demandons, pour nos travaux, une collaboration qu'ils ne sauraient nous refuser.

---

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1882

---

SÉANCE DU 19 JANVIER 1882.

M. le docteur Lesguillons, élu président dans la dernière séance, remercie ses confrères pour l'honneur qu'ils viennent de lui faire et leur demande de voter des remerciements aux membres du bureau sortant.

Il annonce ensuite la mort de M. Adrien de Longpérier, membre honoraire de la Société. Il rappelle les grands travaux archéologiques et numismatiques de ce savant éminent et ajoute qu'il avait donné à notre pays de nombreux témoignages d'intérêt. Venu à Compiègne à différentes reprises, M. de Longpérier avait suivi les fouilles faites dans la forêt par M. de Roucy et avait lu une note à l'Académie des Inscriptions sur les découvertes du Mont-Berny. Il avait bien voulu donner aussi son précieux concours à la commission du Musée Vivenel, lors de la rédaction du catalogue.

M. Tassart présente une urne en verre, faisant partie d'un groupe de quatre pièces analogues trouvées dans un vase en terre cuite près de Morienvall, au lieudit La Haye-l'Abesse, sur la lisière de la forêt de Villers-Cotterêts.

En l'absence de M. Demonchy, M. de Lambertye rend compte de la situation financière. A la suite de ce rapport, la Société approuve le compte du trésorier, lui en donne décharge et lui vote des remerciements ainsi qu'aux membres de la commission.

M. Peyrecave donne lecture d'une partie de son étude sur Elincourt, relative au prieuré.

M. l'abbé Morel communique trois nouveaux actes relatifs à Houdencourt. Il ajoute qu'il a trouvé dans D. Bertheau les éléments de plusieurs cartulaires des environs de Compiègne et que, si quelques uns de ses confrères ont déjà réuni des matériaux sur ces établissements religieux, il se fera un plaisir de leur communiquer le résultat de ses recherches.

M. Leveaux communique une note de M. Bigot, professeur au Collège de Compiègne, sur l'assemblée ecclésiastique de Compiègne de 757. Cette assemblée a déjà été signalée par M. Pécoul dans son travail sur les Conciles de Compiègne.

---

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1882.

M. le président annonce la mort de M. Dollé, architecte de la ville, membre titulaire.

Admission, comme membre titulaire, de M. DEMOLON, pharmacien, présenté par MM. de Labrunerie et Lesguillons.

M. du Lac offre à la Société, au nom de M. Meyer, d'Ourscamp, un *Extrait du Cartulaire des Chartes et titres de l'Abbaye de Saint-Corneille, de 1410 à 1623*.

M. Méresse se charge d'analyser ce document pour une des prochaines séances.

M. Peyrecave communique une partie de ses recherches sur le couvent de Sainte-Marguerite d'Elincourt.

---

SÉANCE DU 16 MARS 1882.

La société délègue MM. Lesguillons, Z. Rendu, Méresse, l'abbé Morel, l'abbé Masson et de Marsy pour assister aux réunions des Sociétés savantes et des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne.

Admission comme membre titulaire, de M. Victor LABATTE, présenté par MM. Lesguillons et A. de Roucy.

M. Méresse annonce qu'il a reçu une demande de M. Hellot, de Rouen, au sujet de joutes faites à Rouen, en 1330 et auxquelles ont pris part deux bourgeois de Compiègne, Simon de Saint-Omer et Cordelier Poillet. Après avoir fait remarquer qu'il n'existe plus de documents du quatorzième siècle dans nos archives, par suite de la destruction qui en a été faite par les Anglais au commencement du quinzième siècle, et que ce n'est qu'à l'aide de pièces isolées que l'on peut répondre à ces questions, M. Méresse rappelle que le nom de Poillet ou Pouillet était fort répandu à Compiègne et cite différents personnages de cette famille, dont l'un, Simon Pouillet, nous est connu par sa condamnation à mort pour crime de haute trahison.

M. de Marsy dit qu'il y a trace de la présence des Compiènois à d'autres fêtes de cette époque et qu'il rédigera une note à ce sujet.

M. du Lac appelle l'attention de la Société sur la vente qui vient d'être faite de la collection Benjamin Fillion et sur un objet capital qui s'y trouve, la Vierge d'ivoire de l'Abbaye d'Ourscamps dont une reproduction photogravée, empruntée au journal *l'Art*, est jointe au catalogue. Cette vierge de 0,36 de haut, portant des traces de dorure, est considérée comme étant du XII<sup>e</sup> siècle et avait été cédée à B. Fillon par Comberoussé (1).

(1) Cette statue a été achetée par M. Duthuit, moyennant 13,000 francs.

M. de Roucy donne quelques détails sur la manière dont cette statue a été conservée depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Restée dans le pays, elle était d'abord la propriété d'un sieur Casebotte, de Sempigny, qui la céda il y a une trentaine d'années à un notaire de Noyon, des mains duquel elle passa, par l'intermédiaire de Rollin père, dans la collection de Comberousse, puis dans celle de B. Fillon.

M. Peyrecave entretient la Société du marais d'Elincourt.

M. l'abbé Morel donne lecture d'une notice sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Compiègne, rédigée d'après les documents réunis par Dom Bertheau.

M. Méresse fournit, à la suite de ce travail, quelques renseignements sur la situation exacte de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, dite aussi de Sainte-Perrine, et rappelle que les terres situées en face de l'hôpital actuel, dans la direction du terrain de manœuvres, sont encore désignées sous le nom de Champs de Sainte-Perrine.

---

#### SÉANCE DU 20 AVRIL 1883.

M. le Président annonce la mort de MM. Jules Quicherat et Hyppolite Cocheris, membres correspondants.

M. Méresse fait une communication au sujet d'une découverte faite rue des Goguenettes, dans des travaux exécutés par M. Daussy, et offre, en son nom, divers objets qui y ont été trouvés. Il donne à cette occasion quelques explications sur les pavages successifs de la route de Paris et signale le détournement de la voie qui anciennement conduisait à l'église de Saint-Germain.

Le même membre présente une monnaie en or de l'empereur Zenon, trouvée à Chelles, près de la chaussée Brunehaut.

M. Peyrecave lit une partie de son travail sur la maladrerie d'Elincourt.

M. Méresse lit une note sur un legs fait par Jean II, comte de Soissons « as nonains de Compiègne, » legs de XL sols tournois, et il pense que cette mention ne peut s'appliquer qu'aux religieuses de Saint-Jean-des-Vignes, dont M. l'abbé Morel a retracé l'histoire dans la dernière séance.

M. Ad. Boitel de Dierval communique une étude sur les assises de Pierrefonds. Elles comprenaient soixante pairs, mais on voit que, jusqu'en 1584, la présence de douze suffisait pour les jugements.

Les actes les plus anciens qui nous sont conservés de cette juridiction datent de 1421.

SÉANCE DU 25 MAI 1882.

M. le Président annonce que la Société archéologique de Soissons se propose de venir prochainement à Compiègne et que le bureau s'est occupé des mesures à prendre pour recevoir les membres de cette association et pour régler l'itinéraire de la visite qu'ils feront aux monuments de Compiègne. Il engage ses confrères à se réunir au bureau pour recevoir dignement les membres de la Société soissonnaise, chez lesquels nous avons, il y a un an, trouvé le plus aimable accueil.

M. de Marsy lit une note sur la fête des Trente-et-un-Rois de Tournai en 1331, et sur la part qu'y prirent plusieurs Compiégnois. Cette note est destinée à compléter les renseignements déjà fournis par M. Méresse en réponse à la demande de M. Hellot.

M. l'abbé Morel communique divers renseignements sur les propriétés que possédait à Compiègne la famille du cardinal d'Ailly. Cette note, dont les éléments lui ont été fournis par les manuscrits de Dom Bertheau, permet de préciser un certain nombre de points laissés dans l'ombre par M. Aubrelisque (1).

---

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 1882.

La Société, présidée par M. le docteur Lesguillons, s'est rendue à la gare pour recevoir les membres de la Société archéologique de Soissons, auxquels elle a fait les honneurs des monuments historiques de la ville de Compiègne.

A midi, un déjeuner de cinquante couverts a réuni, dans la grande salle de l'hôtel de la Cloche, les membres des deux Sociétés.

Des toasts ont été portés par MM. Lesguillons de la Prairie, de Marsy, Séré-Depoin, Méresse et l'abbé Morel (2).

---

SÉANCE DU 15 JUIN 1882.

Admission comme membres titulaires, de MM. le docteur WURTZ, présenté par MM. Lesguillons et Tassart ; et Albert

(1) Cette communication a été publiée dans l'*Écho de l'Oise* du 16 Juin 1882.

(2) Des comptes-rendus de cette réunion ont été publiés par M. Ed. Fleury, dans le *Journal de l'Aisne* du 15 Juin 1882, et les journaux de Compiègne et de Soissons.



DUCHESNE, avocat à la cour d'appel de Paris, présenté par MM. Peyrecave et de Marsy.

M. le secrétaire annonce la mort de M. le colonel Casterman, membre correspondant.

M. l'abbé Masson entretient la société de la prairie de Venette.

M. Méresse donne lecture des notes sur les anciennes corporations d'arts et métiers de Compiègne, au dix-huitième siècle. Il signale entre autre celle de cordiers dont l'importance était due surtout au développement de la batellerie.

Parmi les documents qu'il analyse se trouvent des lettres de maîtrise accordées à J. F. Boullé, en 1744, en dehors des règles ordinaires et en conséquence d'une faveur accordée par Louis XV, lors de son mariage, pour la création d'un certain nombre de maîtres nouveaux.

M. l'abbé Morel expose le résultat du dépouillement des documents relatifs à Saint-Corneille, donnés par Madame de Biequilly.

M. Z. Rendu présente une petite statue de la vierge, en bois sculpté, du treizième siècle, recueillie par lui, dans les environs d'Estrées-Saint-Denis.

---

#### SÉANCE DU 20 JUILLET 1882.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite par la Société à Chauny et à Coucy.

M. du Lac communique un chapitre de ses recherches sur les anciens établissements hospitaliers de Compiègne.

La Société arrête le programme de l'excursion qu'elle se propose de faire à Saint-Léger-aux-Bois, Carlepont, le Mont-Renaud et Chiry.

M. de Marsy communique à la société une note de M. le professeur Loersch, de Bonn, sur une cloche d'Aix-la-Chapelle, fondue par Jacques de Croisilles, qui fut sans doute le grand-père du fondeur de la Ban cloque de Compiègne (1).

---

#### SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1882

M. le secrétaire annonce la mort de M. le colonel comte Constant d'Yanville, membre correspondant.

(1) Cette note a été publiée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1882.

Il communique ensuite une lettre de M. Alfred de Reumont, président de la Société d'Aix-la-Chapelle, accompagnant un envoi des publications de cette société et rappelant les relations qui, au moyen-âge, ont existé entre Aix et Compiègne.

M. de Marsy rend compte de l'excursion faite le 31 juillet, à Saint-Léger-aux-Bois, Carlepont, le Mont-Renaud et Chiry.

M. A. de Roucy offre, au nom de M. Mennechet de Barival un exemplaire de la splendide publication du *Musée de la Tour*, à Saint-Quentin.

M. de Marsy rappelle que notre confrère, au moment où il recevait la Société à Chiry et lui faisait les honneurs de sa précieuse collection, a bien voulu offrir au musée une médaille artistique de Canova qu'il dépose sur le bureau.

M. Aug. Dufour, de Corbeil, offre divers documents originaux du dix-septième siècle relatifs à la corporation des tanneurs de Compiègne.

Admission, comme membres titulaires, de MM. IERPIN, ingénieur au chemin de fer du Nord, présenté par MM. les docteurs Lesguillons et Chevalier ; et Edouard DUBLOC, présenté par MM. de Marsy et du Lac.

M. Michel communique une note sur un divorce prononcé à Blérancourt pendant la Révolution et résume les formalités en vigueur à cette époque (1).

M. de Marsy annonce que la commission départementale des richesses d'art s'est réunie à Beauvais, au mois de juillet et qu'il a présenté, au nom de la Société, un inventaire des œuvres d'art de l'église de Saint-Jacques (2).

M. du Lac fait remarquer à cette occasion que la Société a émis à diverses reprises le désir de voir relever un certain nombre de pierres tumulaires de Saint-Jacques et que ce vœu a reçu un commencement d'exécution. Le monument de l'évêque de Saint-Omer, Brunet de Montlouet, vient notamment d'être regravé et rétabli dans le mur de l'abside.

M. Poissonnier père, membre correspondant, communique divers documents relatifs à l'engagement de la seigneurie de Compiègne, à l'amiral d'Annebault, en 1554.

M. Ad. Boitel de Dienval, donne quelques explications sur un passage de la charte de commune de Compiègne.

A propos de cette communication, M. Méresse entre dans des détails sur la topographie de Compiègne au douzième siècle.

M. Peyrecave présente une médaille gauloise trouvée à Elincourt.

M. Méresse donne lecture de plusieurs lettres de M. de Cayrol renfermant des renseignements curieux sur les reliques de

(1) Cette note a été publiée dans le journal *La Défense Nationale* de Chauny.

(2) Cet inventaire, approuvé par la commission, est sous-pressé, à l'imprimerie Plon.

Saint-Corneille et sur les manuscrits de cette abbaye, ainsi que sur diverses localités citées dans la table de Peutinger.

Il entretient ensuite la société des fouilles faites à Remi sur l'emplacement de l'ancien château.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1882.

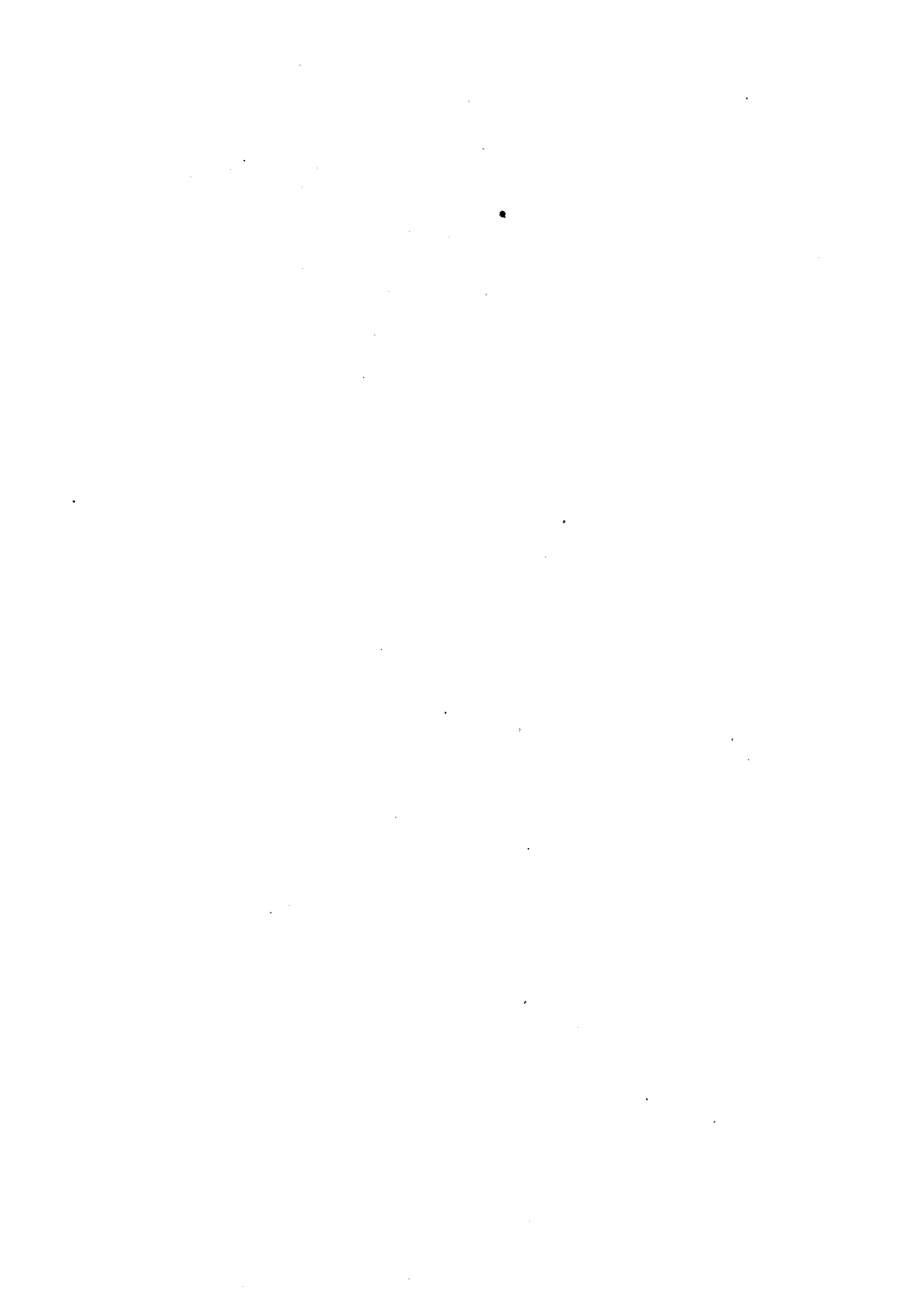
M. de Marsy donne lecture d'un chapitre de l'ouvrage que M. le baron de Condé prépare sur Montataire. Ce chapitre, communiqué par l'auteur à la société, comprend une étude sur les villas royales mérovingiennes des bords de l'Oise (1).

M. l'abbé Morel lit la première partie d'une étude sur les seigneurs de Francières (2).

La Société procède au renouvellement partiel du bureau : M. Méresse est élu président ; M. Z. Rendu, vice-président ; M. Dehesdin, trésorier ; M. A. de Roucy, membre de la commission de publication ; M. de Lambertye, membre de la commission des finances.

(1) *Souvenirs d'un vieux château de France*. Paris, librairie de la Société bibliographique, in-8.

(2) Publiée dans la *Picardie*, 1883.



# ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

Au 1<sup>er</sup> Décembre 1884.

## BUREAU

<i>Président.</i> . . . . .	M. l'abbé V. LECOT.
<i>Vice-Président.</i> . . . . .	M. Jules DU LAC.
<i>Secrétaire.</i> . . . . .	M. le comte DE MARSY.
<i>Secrétaire-Adjoint.</i> . . . . .	M. Roger DE MAGNIENVILLE.
<i>Trésorier.</i> . . . . .	M. DEHESDIN.
<i>Archiviste.</i> . . . . .	M. Ch. MÉRESSE.

## COMMISSION DE PUBLICATION

MM. A. DE ROUCY, SOREL et RENDU.

## COMMISSION DES FINANCES

MM. DEMONCHY, COUDRET et le comte DE LAMBERTYE.

---

## MEMBRES TITULAIRES <sup>(1)</sup>

- BALNY D'AVRICOURT (le comte Fernand), \*, premier secrétaire d'ambassade, au château d'Avricourt (Oise).  
BALNY D'AVRICOURT (Gaston), maire d'Avricourt.  
BAZINET (Henry), négociant, conseiller municipal.  
BEAUMINI (Achille de).  
BEAUSSIER (le vicomte Louis de).  
BECQUEY-BEAUPRÉ (le colonel), C. \*, ancien commandant militaire du palais, 7 rue Saint-Florentin, à Paris.  
BÉTHUNE (le comte Léon de), au château de Béthencourt, par Ribécourt.  
BOITEL DE DIENVAL (Victor).  
BOITEL DE DIENVAL (Ad.), \*, ancien capitaine d'artillerie, au château de la Folle, par Pierrefonds.  
BONNAULT D'HOUEY (le baron Xavier de), archiviste-paléographe.  
BOTTIER (Hippolyte), ancien magistrat.  
BOURSIER, \*, membre du Conseil d'arrondissement, à Chevrières.  
BRÉDA (le comte Maurice de), au château du Plessis-Brion.

(1) Les Membres titulaires dont l'adresse n'est pas spécialement indiquée habitent Compiègne.

- BRÉDA (le comte Jacques de).  
BRÉDA (le comte Robert de).  
BRÉGEAULT, juge au Tribunal civil.  
CAMUS, pharmacien.  
CAUCHEMÉ (V.), sous-inspecteur des bâtiments du Palais.  
CAZIN, juge au Tribunal civil.  
CHAMPS de SAINT-LÉGER (Félix de).  
CHATENAY (le vicomte A.-G. de), membre du Conseil général, à  
Fontaine-Bonneleau, par Crèvecœur.  
CHENNEVAL, ingénieur civil, adjoint au maire.  
CHEVALLIER (Paul), docteur en médecine.  
CHEVALLIER (Raymond), maire de Moyvillers.  
COCHINART (Gaston), avoué, conseiller municipal.  
CONDÉ (le baron de), O. ✱, au château de Montataire.  
CORBERON (le baron de), C. ✱, ancien député, membre du Con-  
seil général, à Troissereux.  
COSSÉ-BRISSAC (le comte Artus de), ✱, ancien député, au châ-  
teau du Fayel.  
COUDRET (A.), notaire.  
DEHESDIN, notaire.  
DELIGNY (F.), professeur de dessin au Collège.  
DEMOLON, pharmacien.  
DEMONCHY (Charles), juge honoraire.  
DEMOUY, notaire à Roye (Somme).  
DESBOVES, commissionnaire en sucres.  
DESMAREST, notaire.  
DEVISE (Albert de), ancien officier de cavalerie, au château de  
Salency.  
DORIA (le comte), au château d'Orrouy.  
DORIA (le vicomte François), au château d'Orrouy.  
DUBLOC (Edouard).  
DUBOIS (Paul), receveur des finances.  
DUBOIS (Henri), entrepreneur.  
DUFLOT (Alexandre), professeur de dessin.  
DUCHESNE (Albert), avocat, 26, rue Monthabor, à Paris.  
DUPRÉ, photographe.  
DUTILLEUL, G. O. ✱, ancien ministre des finances, à Elincourt-  
Sainte-Marguerite.  
FESSART, ✱, sous-inspecteur des forêts en disponibilité.  
FOURIER (A.), docteur en médecine.  
FOY (le comte Fernand).  
FRÉZALS (Edmond de), O. ✱, ancien ministre plénipotentiaire.  
GORDIÈRE (l'abbé), curé de Machemont.  
GUILLOUZIC (Adrien), avoué.  
GUINAUMONT (le vicomte Charles de).  
HARLÉ D'OPHOVE, à Chevières.  
HEUDEL, ancien notaire, président de la Société d'horticulture.  
HURAND, ancien notaire.  
LABATTE (Victor).  
LABRUNERIE (Eugène de), à Fresnières.

LAC (Jules du), juge suppléant au Tribunal civil.  
LAC (Réné du).  
LADONCHAMPS (Adrien de).  
LAGARDE, membre du Conseil général, au château de Sainte-Claire (Berneuil-sur-Aisne).  
LAMBERTYE (le comte Gaston de).  
LANGLOIS (A.), membre du Conseil général, au Quesnoy-Chevrières.  
LECOT (l'abbé), curé de Saint-Antoine.  
LEFEBVRE (Henry), imprimeur.  
LEFEBVRE SAINT-OGAN, directeur du journal le *Progrès de l'Oise*, conseiller municipal.  
LESGUILLONS, docteur en médecine.  
LEVEAUX (A.), ancien maire, conseiller municipal.  
MAGNIENVILLE (Roger de).  
MAGOIS, ancien juge de paix, à Ribécourt.  
MAINDREVILLE (l'abbé Doë de), curé de Saint-Germain-lès-Compiègne.  
MAINTENANT (l'élix de), procureur de la République.  
MARSY (le comte de), archiviste-paléographe, correspondant du ministère de l'Instruction publique.  
MASSON (l'abbé), curé de Venette.  
MAUPRIVEZ (Eugène), licencié en droit.  
MAZIÈRE, notaire à Ribécourt.  
MENNECHET DE BARIVAL (Alphonse), à Chiry-Ourcamp.  
MÉRÉSSE (Charles), architecte.  
MICHEL, ancien notaire.  
MOLLOT (Paul), ✱, maire de Choisy-au-Bac.  
MOREL (l'abbé), curé de Chevrières.  
NEZ, ✱, président du Tribunal civil, à Beauvais.  
NOLLET, maire de Venette.  
PERROT (Léonce).  
PEYRECAVE, à Elincourt-Sainte-Marguerite.  
PEYRECAVE (Albert), président du Tribunal civil, à Dieppe.  
PICART (l'abbé), archiprêtre et curé de Saint-Jacques.  
PIET (Alfred), 19, rue de Tivoli, à Paris.  
PILLON (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz.  
PLOMMET (Eugène).  
POISSONNIER (Charles), notaire.  
PUGET (le vicomte Raymond du).  
RENDU (Zacharie), architecte des hospices, conseiller municipal.  
ROBERT (Édmond), O. ✱, député de l'Oise.  
ROCHFORT, docteur en médecine, à Lassigny.  
ROUCY (Albert de), ✱, président honoraire du Tribunal civil.  
ROUCY (Francis de), avocat.  
SAUGNIER (Emile), ✱, ancien trésorier-payeur général.  
SCOSSA (Emile), avoué.  
SÉRÉ (Florimond), banquier.  
SEROUX (Gérard de), au château de La Motte, par Béthisy.  
SEROUX (le baron Henri de), ancien capitaine d'infanterie.

SONGEONS (René de).  
SOREL (Alexandre), ✱, président du Tribunal civil.  
SOUHART (Roger), ✱, ancien capitaine d'état-major.  
TASSART (Jules).  
TENAILLON (Adolphe), négociant, à Roye (Somme).  
THUISY (le marquis de) ✱, président de la Société d'agriculture,  
au château de Baugy,  
TRÉMISOT (Maurice de).  
TRIER (Paul), ancien préfet de l'Oise.  
TROUBAT (Jules), conservateur de la bibliothèque du Palais.  
VARANVAL (Duclos de), à Varanval (Jaux).  
VERNEUIL (Charles de), 209, boulevard Saint-Germain, Paris.  
VIGNON (Arthur), maire de Ribécourt.  
VILLARS (le baron de) ✱, membre du Conseil général, au châ-  
teau de Carlepont.  
VILLEMONT (Charles).  
VIMONT.  
VORGES (E. de).  
WURTZ (Louis), docteur en médecine.

## MEMBRES HONORAIRES

*Le Préfet de l'Oise.*  
*S. G. l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.*

MM.

EGGER (E.), C. ✱, membre de l'Institut, 68, rue Madame, à  
Paris.  
JOURDAIN (Ch.). C. ✱, membre de l'Institut, inspecteur général  
honoraire de l'Instruction publique, 21, rue du Luxembourg, à  
Paris.  
MAURY (Alfred), C. ✱, membre de l'Institut, directeur général  
des Archives nationales, à Paris.  
NIEUWERKERQUE (le comte de), G. O. ✱, membre de l'Institut,  
ancien surintendant des Beaux-Arts, à Paris.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

ANCELET, ✱, architecte du Conservatoire des Arts-et-Métiers,  
membre de la commission des bâtiments civils, à Paris.  
AUBERT (Ed.), membre de la Société des Antiquaires de France,  
à Paris.  
BAILLIENCOURT (Gustave de), ancien receveur particulier des  
finances, à Mortain.  
BARTHÉLEMY (Anatole de), ✱, membre du Comité des travaux  
historiques, à Paris.



- BARTHÉLEMY (le comte Edouard de), ✱, membre du Comité des travaux historiques, à Paris.
- BEAUCOURT (le marquis du Fresne de), président de la Société bibliographique, à Paris.
- BEAUREPAIRE (Eug. de), ✱, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
- BEAUVILLÉ (Victor de), de la Société des Antiquaires de France, à Montdidier.
- BERNHARDI (Frédéric de), chef de bureau au *Foreign Office*, à Londres.
- BERTOT, président de la Société littéraire de Bayeux.
- BERTRAND (Alex.), ✱, membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye.
- BERTRAND (Arthur), vice-président de la Société historique du Maine, au Mans.
- BLOMME (A.), président du Tribunal civil, à Termonde.
- BORDIER (H.-L.), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
- BOUFFLET (l'abbé), curé de Saint-Samson de Clermont (Oise).
- BOULONGNE (D.-A.), O., ✱, médecin militaire de première classe, à l'hôpital de Vincennes.
- BRÉCOURT (le baron A. de), C. ✱, général de brigade, à Orléans.
- BURBURE (le chev. de), membre de l'Académie de Belgique à Anvers.
- CAPELLINI (le commandeur), professeur à l'Université de Bologne.
- CARDEVACQUE (Adolphe de), membre de l'Académie, à Arras.
- CARTAILHAC (Emile), à Toulouse.
- CAUDEL (l'abbé), secrétaire du Comité archéologique de Senlis.
- CHABOUILLET, O., ✱, conservateur du Département des médailles à la Bibliothèque nationale, à Paris.
- CHALON (Rénier), président de la Société de Numismatique Belge, à Bruxelles.
- CHANTRE (Ernest), sous-directeur du Muséum de Lyon.
- CHARENCEY (le comte H. de), membre de la société asiatique, à Paris.
- CHEVALIER (l'abbé Ulysse), ✱, à Romans (Drôme).
- COLSON (le docteur A.), O. ✱, président du Comité archéologique de Noyon.
- CONSTANS, agrégé de l'Université, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
- CORBLET (l'abbé J.), ✱, ancien directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.
- CORNEAUX (l'abbé), curé de Corcy (Aisne).
- COUARD-LUYS, archiviste de l'Oise, à Beauvais.
- COUGNY (G. de), au château de la Grille (Indre et-Loire).
- DARD (le baron), O. ✱, à Aire (Pas-de-Calais).
- DELADREUE (l'abbé), curé de Saint-Paul-les-Beauvais.
- DELAHERCHE (Alex.), membre de la Société académique, à Beauvais.

- DEIGNIÈRES (E.), secrétaire de la Société d'Emulation, à Abbeville.
- DESJARDINS (G.), \*, chef du service des Archives départementales, à Paris.
- DESMAZES (Ch.), O. \*, ancien magistrat, à Paris.
- DIRKS (le Dr J.), président de la Société d'histoire de Frise, à Leeuwarden.
- DOGNÉE, \*, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Liège.
- DUBUISSON, pharmacien, à Hermes.
- DUFOUR (Aug.), bibliothécaire, à Corbeil.
- DUFOUR (Ch.), O. \*, à Amiens.
- DUPONT (E.), directeur du Musée d'Histoire naturelle, à Bruxelles.
- DUPUIS (Octave), membre du Conseil général, vice-président du Comité archéologique de Senlis.
- ESNAULT (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché du Mans.
- FÉRET (E.), \*, ancien maire, à Clermont (Oise).
- FRANCART (Adolphe), avocat, à Mons.
- FROINER, \*, ancien conservateur au Musée du Louvre, à Paris.
- GARRIGOU (le docteur F.), à Toulouse.
- GARNIER, \*, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
- GÉRIN (J.), vice-secrétaire du Comité archéologique de Senlis.
- GERMAIN (Léon), bibliothécaire de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
- GILLET (Auguste), à Arras.
- GUIMET (Emile), \*, membre de l'Académie de Lyon.
- HAGEMANS, ancien représentant, à Bruxelles.
- HAIN (Alex.), greffier de la justice de paix, à Luzarches.
- HAMARD (l'abbé J.-B.), curé de Hermes.
- HARDOUIN (Henri), \*, conseiller honoraire, à Quimper.
- JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens.
- JUZANCOURT (Georges de), capitaine au 7<sup>e</sup> cuirassiers, à Paris.
- LAFFOLYE (A.), \*, architecte du château de Saint-Germain-en-Laye.
- LAGERBERG (le chev. M.), chambellan du Roi de Suède, directeur du Musée de Gothembourg.
- LAIR (le comte Ch.), au château de Blou (Maine-et-Loire).
- LA PRAIRIE (J. Le Clerc de), président de la Société archéologique de Soissons.
- LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.
- LAUGARDIÈRE (L. de), ancien magistrat, à Bourges.
- LAURIÈRE (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris.
- LECOQ (G.), avocat, à Amiens.
- LE CORNU (le col. Ph. C.), président de la Société Jersiaise d'histoire, à Jersey.
- LEDOUBLE (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Soissons.
- LEEMANS (le Dr C.), directeur du Musée royal des Antiquités, à Leyde.

- LOERSCH (le D<sup>r</sup>), professeur à l'Université de Bonn.
- LONGPÉRIER-GRIMOARD (le comte Alfred de), président du Comité archéologique de Senlis.
- LOYSEAU DE GRANDMAISON, ✱, archiviste du département, à Tours.
- LUCAS (Charles), architecte, à Paris.
- LUÇAY (le comte de), ✱, président de la Commission artistique de Clermont (Oise), à Saint-Aignan-Ilondainville.
- MANUEL (l'abbé), curé de Cires-les-Mello.
- MARICOURT (le vicomte R. de), membre du Comité archéologique de Senlis.
- MALTE-BRUN (A.), ✱, secrétaire honoraire de la Société de Géographie, à Paris.
- MAS LATHIE (le comte de), O. ✱, chef de section aux Archives nationales, à Paris.
- MÉLOIZES (le vicomte Renaud d'Avène des), O. ✱, président honoraire de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- MICHAUX (Alex.), imprimeur, à Soissons.
- MILLESCAMPS (Gustave), à Chaumontel, près Luzarches.
- MONCLAR (le marquis de), ✱, consul général et chargé d'affaires de France, à Montévideo.
- MONTAIGLON (A. de), ✱, professeur à l'école des Chartes, à Paris.
- MOREAU (Frédéric), ✱, de la Société des Antiquaires de France, à Cierges (Aisne).
- MORIO DE L'ISLE (le baron P.), O. ✱, à Viersy (Aisne).
- MOURONVAL, ancien professeur au Collège de Compiègne.
- PAISANT, vice-président du Tribunal civil, à Versailles.
- PALUSTRE (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours.
- PÊCHEUR (l'abbé), curé de Crouy, par Vic-sur-Aisne.
- PÉCOUL (A.), secrétaire d'ambassade, à Draveil (Seine-et-Oise).
- PICHON (le baron J.), président de la Société des Bibliophiles, à Paris.
- PIETTE (Edouard), ✱, ancien député, à Vervins.
- PLESSIER, conducteur des Ponts et Chaussées, à Venette.
- POISSONNIER, père, ancien notaire, à Chauny.
- POLLEN (J. Hungerford), M. A., membre de la Commission de Kensington-Museum, à Londres.
- PONTEAUMONT (L. de), bibliothécaire adjoint, à Cherbourg.
- PRAROND (Ern.), président de la Société d'Émulation d'Abbeville.
- READ (Ch.), ✱, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
- RENDU (Armand), conseiller d'arrondissement, à Maignelay.
- REY (le baron Emmanuel), ✱, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
- RIANT (le comte), membre de l'Institut, à Paris.
- RICHARD (J.-M.), archiviste paléographe, à Laval.
- ROACH-SMITH, de la Société des Antiquaires de Londres. Strooe par Rochester, Kent (Angleterre).

- ROZIÈRE (Eugène de), O. ✱, sénateur, membre de l'Institut, à Paris.
- RUPPERT, secrétaire général du Gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg.
- SAINT-PAUL (Anthyme), directeur de l'*Année archéologique*, à Paris.
- SAUVAGE (l'abbé), curé d'Ectot-l'Aubert (Seine-Inférieure).
- SCHMIDT (le prof. W.), ✱, conservateur au Musée de Copenhague.
- SENNEVILLE (Gaston de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
- SÉRÉ-DEPOIN, ✱, président de la Société historique du Vexin, à Pontoise.
- SILVA (le chev. J.-P.-N. da), O. ✱, membre de l'Institut, directeur du Musée d'Antiquités, à Lisbonne.
- TRANCHANT (Ch.), O. ✱, ancien conseiller d'Etat, à Paris.
- TRAVERS (Emile), secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à Caen.
- TCBINO (Fr.), ✱, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Madrid.
- VAN DRIVAL (le chanoine), secrétaire général de l'Académie, à Arras.
- VAN ROBBAIS (A.), membre de la Société d'Emulation, à Abbeville.
- VATIN (Eug.), juge de paix, trésorier du Comité archéologique de Senlis.
- VERNOIS, membre du Comité archéologique de Senlis.
- VINET, membre du Comité archéologique de Senlis.
- VIOLLET (Paul), bibliothécaire de la Faculté de droit, à Paris.
- WAGENER (le Dr), ancien administrateur de l'Université de Gand.
- WAUWERMANS (le colonel), président de la Société de Géographie, à Anvers.
- WIRTE (le baron de), ✱, membre de l'Institut et de l'Académie de Belgique, à Wommelghem, près Anvers.
- WORSAAE (J.-J.-A.), ancien ministre, directeur général des Musées, à Copenhague.

---

## LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

### CORRESPONDANT AVEC LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

- Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
- Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
- Société centrale des Architectes, à Paris.
- Société bibliographique, à Paris.
- Société des Études historiques, à Paris.
- Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, à Paris.
- Athénée Oriental, à Paris.
- Société archéologique de Château-Thierry.

Société académique de Chauny.  
Société académique de Laon.  
Société académique de Saint-Quentin.  
Société archéologique de Soissons.  
Société archéologique de Vervins.  
Société d'Etudes des Hautes-Alpes, à Gap.  
Société littéraire des Alpes-Maritimes, à Nice.  
Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.  
Académie des Belles-Lettres, à Caen.  
Société littéraire de Bayeux.  
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.  
Commission départementale des Antiquités de la Côte d'Or, à Dijon.  
Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse, à Valence.  
Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.  
Académie Delphinale, à Grenoble.  
Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.  
Société archéologique de *la Diana*, à Montbrison.  
Société académique de Cherbourg.  
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.  
Commission historique du Nord, à Lille.  
Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.  
Société académique de l'Oise, à Beauvais.  
Comité archéologique de Senlis.  
Comité archéologique de Noyon.  
Académie d'Arras.  
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.  
Société d'Etudes littéraires, à Lyon.  
Musée Guimet, à Lyon.  
Société historique du Maine, au Mans.  
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.  
Société archéologique de Seine-et-Marne, à Melun.  
Société des Sciences morales, etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.  
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.  
Société archéologique de Rambouillet.  
Société historique de Pontoise.  
Académie des Sciences et Arts d'Amiens.  
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.  
Société d'Emulation d'Abbeville.  
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.  
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.  
Société archéologique de Sens.  
Société historique d'Aix-la-Chapelle.  
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.  
Société royale de Numismatique belge, à Bruxelles.  
Cercle archéologique de Mons.  
Société archéologique de Namur.

Société historique et littéraire de Tournai.

Société d'histoire et d'antiquités de la Frise, à Leeuwarden  
(Pays-Bas).

Institut Royal Grand Ducal de Luxembourg (section historique).

Université de Norwège, à Christiania.

Smithsonian institution, à Washington.

---

## ERRATA

M. le baron J. Pichon veut bien nous communiquer les indications suivantes destinées à compléter la note 4 de la page 88.

« Je possède un livre très singulier intitulé *Histoire*  
» *généalogique*.. A M. Vaillant, apothicaire de Mon-  
» seigneur le marquis d'Huxelles et habitant de la  
» ville de S. Gengoul-le-Royal.

» A Chàlon, par Philippe Tan. 1651, in-8 de 12  
» feuillets.

» C'est un poème mal fait et obscur, mais fort  
» curieux. Jean Vaillant, peintre et frère de l'apothi-  
» caire en est l'auteur. Ils avaient un frère graveur  
» (Jacques) et un autre orfèvre (Pierre) ; ils étaient  
» originaires de Reims et parents des Marlot.

» Le livre a pour adieu :

» *Voilà mon chasse ennuy en souffrant de la goutte*  
» *Excusez mes défauts, car je n'y voy goutte.*

» J. VAILLANT.

» *Vivit post funera pictor.* »

P. 252, lign. 24, *lisez* : frère, fils ou mieux petit-fils de, etc.

P. 253, lign. 3 et 4, *lisez* : on nommait lui-même le prieur.  
Robert de Cressonsacq, etc.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1879, par M. le comte de MARSY . . . . .	5
Procès-verbaux des séances de 1879. . . . .	12
Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1880, par M. le comte de MARSY. . . . .	27
Procès-verbaux des séances de 1880. . . . .	32
La chapelle d'argent de Jean Charmolue, par M. DEMONCHY. . . . .	47
Note sur le concile de Compiègne de 1329, par M. Anatole de BARTHÉLEMY. . . . .	52
Figures de divinités gauloises en bronze trouvées à La Croix-Saint-Ouen, par M. A. de ROUCY. . . . .	54
Envoi d'une pierre de la Bastille à la ville de Compiègne en 1792, par M. Alex. SOREL . . . . .	64
Analyse d'une correspondance des d'Humières, provenant du château de Monchy, par M. le baron J. PICHON. . . . .	78
Notice sur les Fiefs relevant du château de Pierrefonds situés à Compiègne, par M. A. BOTTEL de DIENVAL. . . . .	141
Avricourt. Les Fiefs, le Château, les Seigneurs, l'Eglise, par M. le comte F. BALNY d'AVRICOURT . . . . .	152
Elincourt-Sainte-Marguerite. Notice historique et archéologique (première partie), par M. J.-J.-A. PEYRECAVE. . . . .	204
Saint-Jacques de Compiègne, I. Histoire de la Paroisse, par M. le comte de MARSY . . . . .	279
Procès-verbaux des séances de 1881 . . . . .	285
Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1882, par M. le comte de MARSY . . . . .	299
Etat de la Société au 1 <sup>er</sup> décembre 1884 . . . . .	307



